

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023

Annexes



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

ANNEXES

1	Arrêté de composition du Comité responsable du Plan
2	Calendrier de la démarche
3	Diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal logement
4	Fiches-portrait des territoires
5	Etude sur le marché locatif de l'ADIL
6	Fonctionnement et bilan du Fonds de solidarité pour le logement
7	Liste des dispositifs d'accompagnement social mis en œuvre dans le département
8	Cartographie des dispositifs d'accompagnement social
9	Schéma départemental de la Domiciliation
10	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés
11	Glossaire

1. Arrêté de composition du Comité Responsable du Plan

ARRETE du 26 juin 2018

portant composition du comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le préfet

La présidente

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en place du droit au logement ;

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

VU la loi n° 20014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 mars 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU les résultats de la consultation menée auprès des partenaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur général des services du Département ;

ARRETTENT :

Article 1 :

Le comité responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et pour l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est présidé conjointement par le préfet ou son représentant et par la présidente du conseil départemental ou son représentant.

Article 2 :

Le comité responsable est composé comme suit :

Représentants de l'Etat :

- Le préfet ou son représentant ;
- La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant.

Représentants du conseil départemental :

- La présidente du conseil départemental ou son représentant ;
- La présidente de la commission solidarité, famille, insertion et logement ou son représentant ;
- Le directeur général des services ou son représentant.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ou disposant d'une conférence intercommunale du logement :

- Le président de Colmar Agglomération ou son représentant ;
- Le président de Mulhouse Alsace Agglomération ou son représentant ;
- Le président de Saint-Louis Agglomération ou son représentant ;
- Le président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay ou son représentant.

Représentants des maires :

- Le président de l'association des maires du Haut-Rhin ou son représentant ;
- Madame le maire de Mulhouse ou son représentant.

Représentants des associations œuvrant pour la lutte contre l'exclusion, pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- La déléguée régionale de la Fondation Abbé Pierre ou son représentant ;
- La présidente de l'association Droit au Logement ou son représentant.

Représentants des organismes agréés exerçant des activités de maîtrise d'ouvrage, d'ingénierie sociale, d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

- Le président de l'association ALEOS ou son représentant ;
- Le président de l'association ACTILOG ou son représentant.

Représentants des bailleurs sociaux :

- Le président de l'A.R.E.A.L ou son représentant ;
- La présidente de Mulhouse Alsace Agglomération Habitat (M2AH) ou son représentant.

Représentant des bailleurs privés :

- Le président du syndicat des propriétaires et copropriétaires de Mulhouse ou son représentant ;
- Le président du syndicat des propriétaires immobiliers de Colmar et du Centre Alsace (SPICCA) ou son représentant.

Représentant de chacun des organismes payeurs des aides personnelles au logement :

- Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ou son représentant ;
- Le directeur de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace ou son représentant.

Représentant de la société chargée d'assurer la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction de logement :

- Le représentant d'Action Logement Services dans le Haut-Rhin.

Représentant des organismes œuvrant pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile :

- Le délégué territorial de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) ou son représentant ;
- Le président de l'association ESPOIR ou son représentant ;
- La présidente de l'association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade en Alsace (APPONA) ou son représentant.

Représentant des personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir :

- Un représentant des bénéficiaires des actions du plan désigné par le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées d'Alsace ;
- Le président de l'Union Départementale des Associations Familiales ou son représentant.

Représentant des associations d'information sur le logement :

- Le président de l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) ou son représentant.

Article 3 :

Le comité responsable se réunit au moins deux fois par an sur convocation, à l'initiative du préfet et de la présidente du conseil départemental.

Article 4 :

Les membres du comité responsable sont désignés pour la durée du plan, soit 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

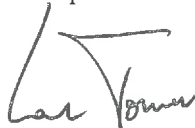
Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet du Haut-Rhin ou devant la présidente du conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général des services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Le préfet



Laurent Touvet

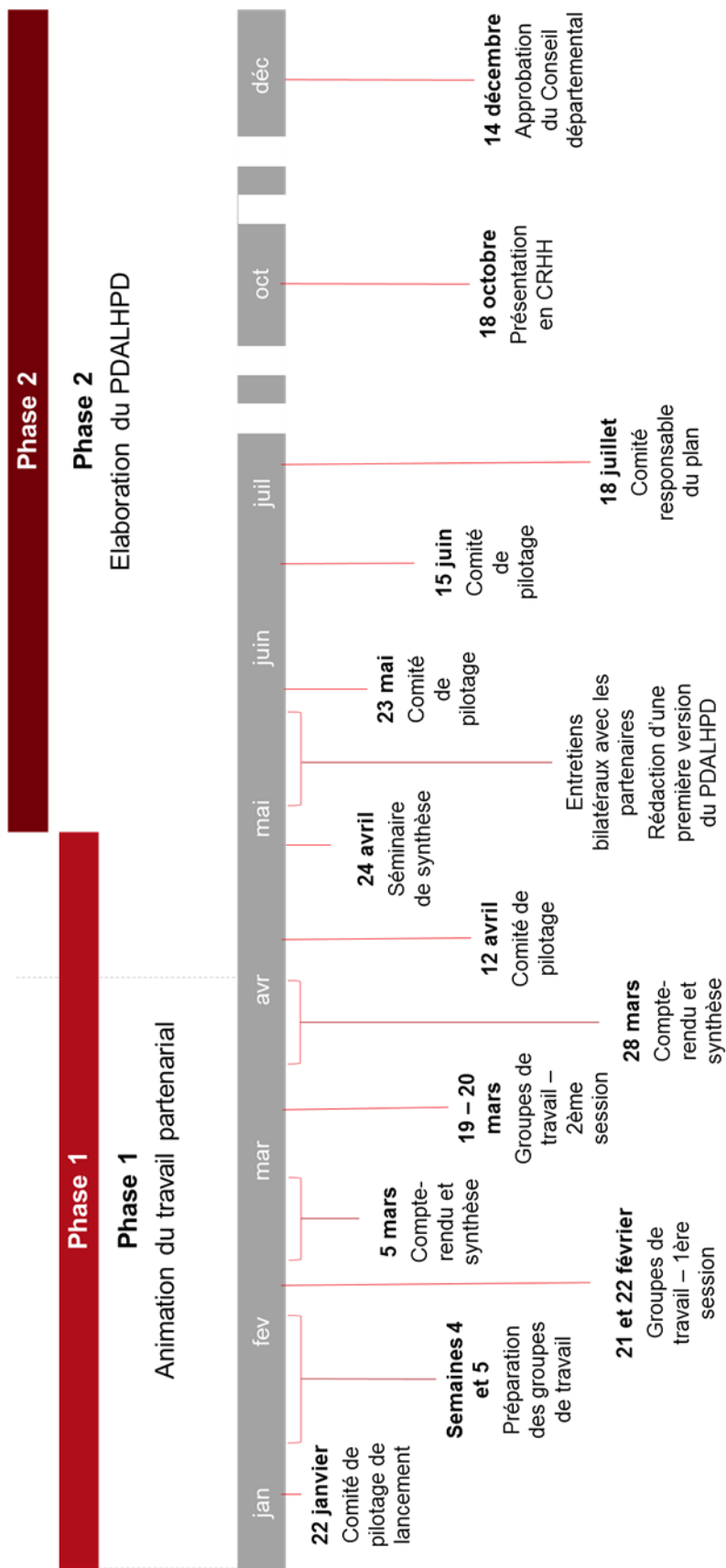
La présidente



Brigitte KLINKERT



2. Calendrier de la démarche



3. Diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal logement



Diagnostic à 360° Du sans-abrisme au mal logement

Département du Haut-Rhin

Actualisation 2017



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

Avec la contribution de :  **adil**
du Haut-Rhin

DIAGNOSTIC À 360° - Année 2017

1. Analyse des caractéristiques du territoire

- Dynamiques démographiques
- Données socio-économiques
- Situation du département au regard du logement
- Difficultés de maintien et d'accès au logement

2. Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins

- Approche quantitative
- Approche qualitative

3. Analyse des parcours individuels

- Identification des publics avec des parcours les plus complexes et les moins fluides
- Raisons des ruptures de parcours

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Dynamiques démographiques

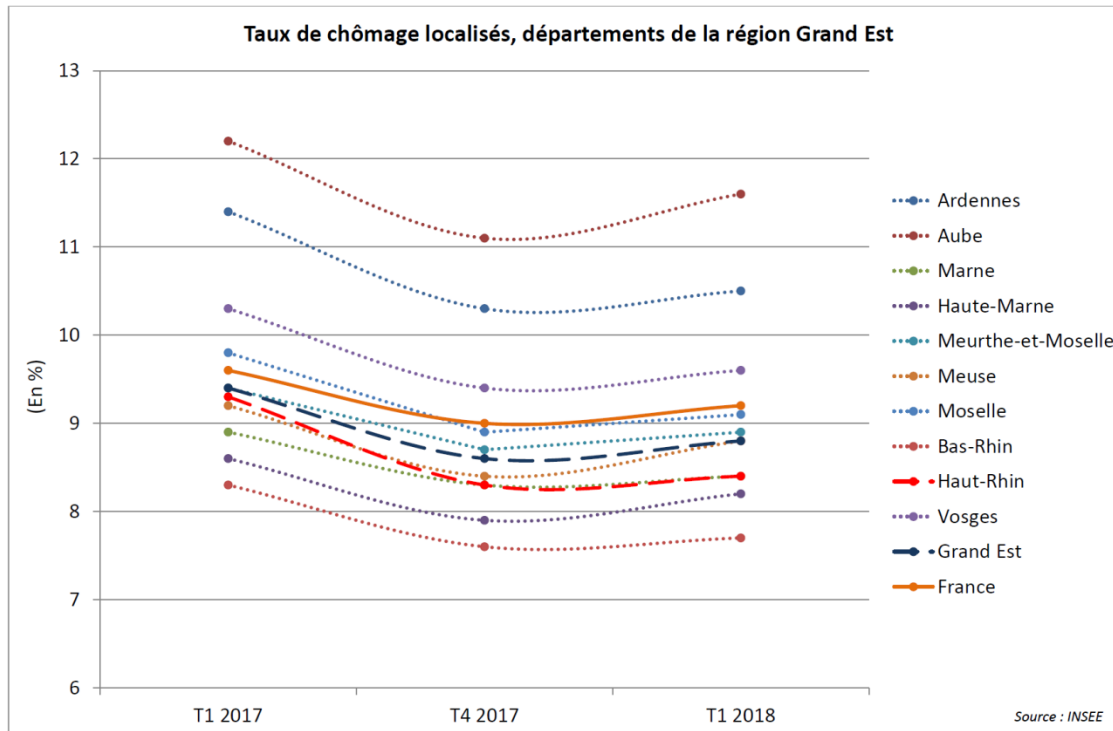
Département	Estimation de la population totale au 1 ^{er} janvier 2016	Variation annuelle moyenne 2009-2016 (en%)		
		Variation totale 2009-2016	Variation due au solde naturel	Variation du au solde apparent des entrées et des sorties
Haut-Rhin	764 205	0,3	0,3	0
Bas-Rhin	1 120 974	0,3	0,4	-0,1

Département	Part des 0 à 24 ans	Part des 25 à 59 ans	Part des 60 ans ou plus	Dont part des 75 ans ou plus
Haut-Rhin	28,9	46,4	24,7	8,8
Bas-Rhin	30,0	46,6	23,4	8,3

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Des taux de chômage hétérogènes au sein de la région Grand Est »



Le département du Haut-Rhin enregistre une baisse marquée du taux de chômage (**8,4% au 1^{er} trimestre 2018**, contre 9,3% un an auparavant). Malgré un niveau qui reste plus élevé que dans le Bas-Rhin, il se situe en-dessous des taux des départements qui constituent la région Grand Est : l'Aube (11,6%), les Ardennes (10,5%), la Moselle (9,1%) ou les Vosges (9,6%).

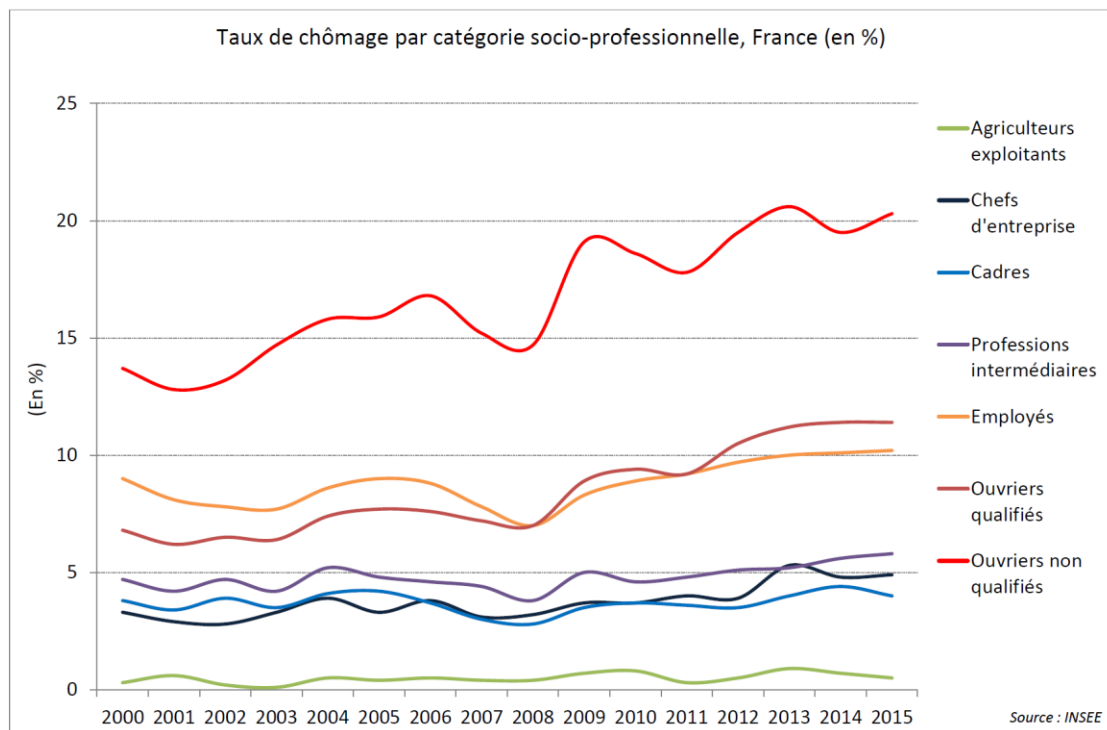
La variation du taux de chômage dans le Haut-Rhin entre le 4^{ème} trimestre 2016 et le 4^{ème} trimestre 2017 est de **-1,5 point**. Pour la région Grand Est, la baisse est de **-1,3 point**. À noter que cette baisse est la plus forte de toutes les régions françaises.

62 900 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle Emploi dans le Haut-Rhin au 31 décembre 2017. Pour le Grand Est, il y avait 468 200 demandeurs .

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Les catégories ouvrières les plus durement touchées »



En France en 2015, les ouvriers et les employés sont les catégories socio-professionnelles les plus touchées par le chômage.

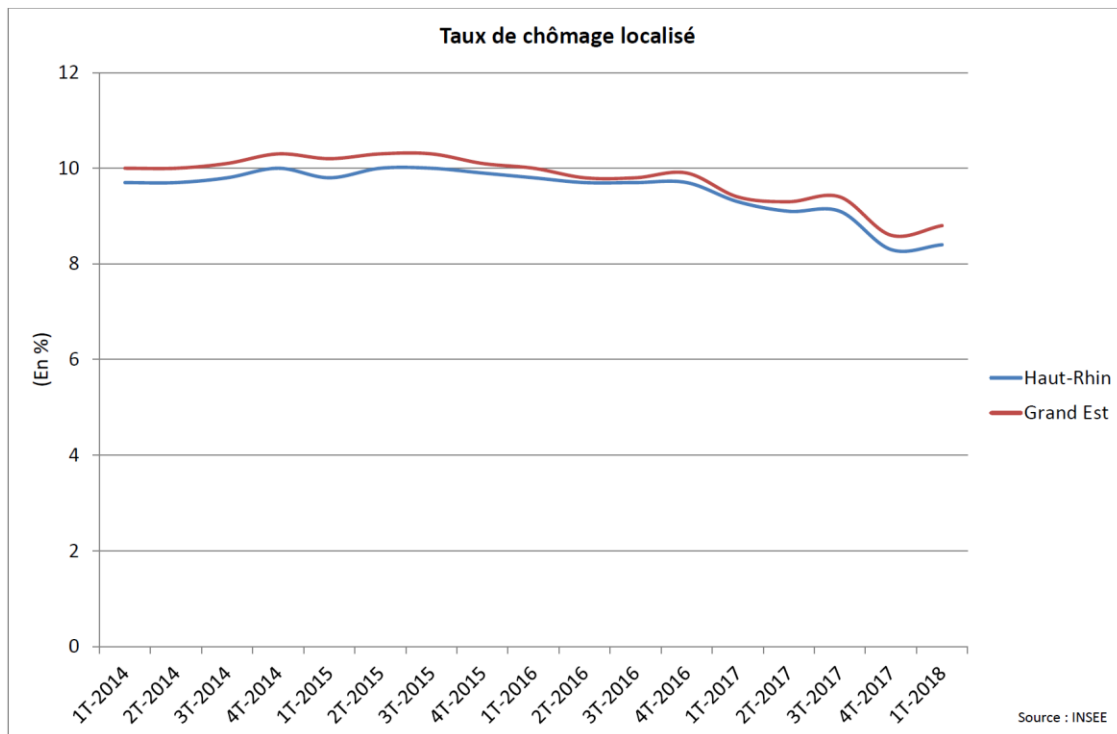
Les circonstances de la perte d'emploi sont majoritairement dues à la fin d'un contrat en CDD (43,1%) ou à un licenciement (18,2%).

Le chômage continue de toucher plus fortement les jeunes, notamment la classe d'âge des 15-24 ans.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« *Le halo autour du chômage concerne 1,4 millions de personnes en France* »

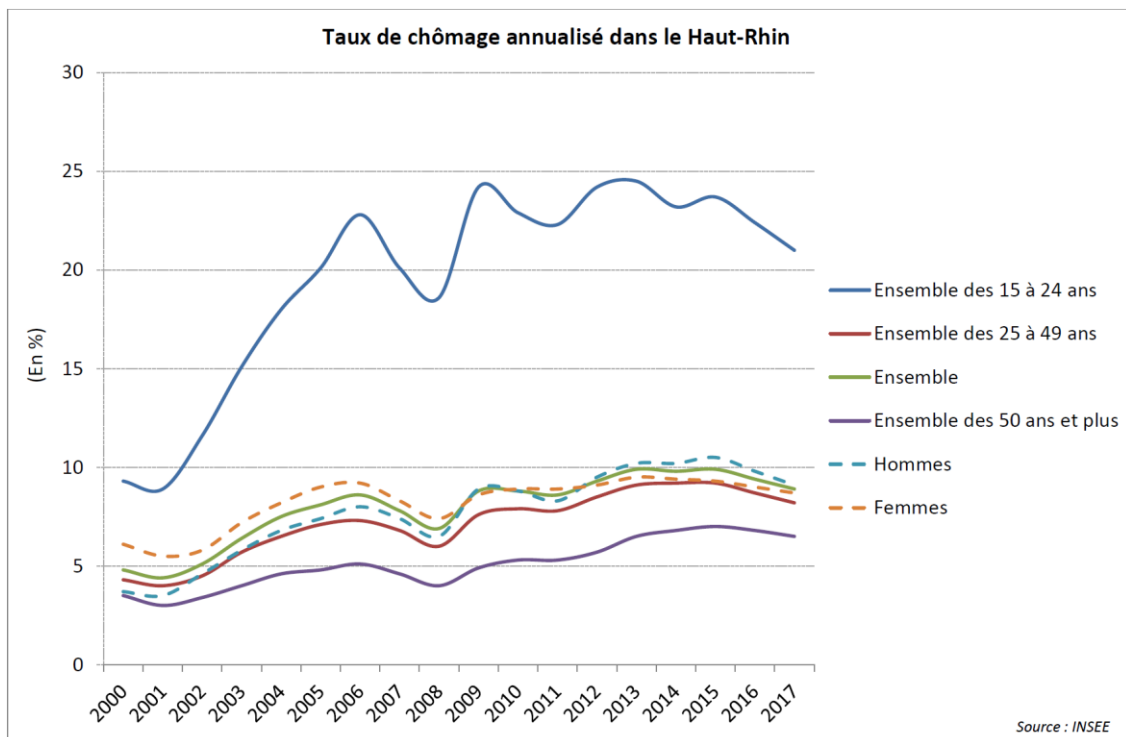


Il est important de noter qu'un nombre significatif de personnes (1,4 millions en France) sont sans emploi et recherchent un emploi sans pour autant être disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas un emploi (qu'elles soient disponibles ou non pour en occuper un). Ces personnes ne vérifient pas tous les critères pour être considérées comme chômeurs, mais forment ce que l'on appelle le « halo » autour du chômage.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Une situation de l'emploi qui s'améliore dans le département en 2017 »



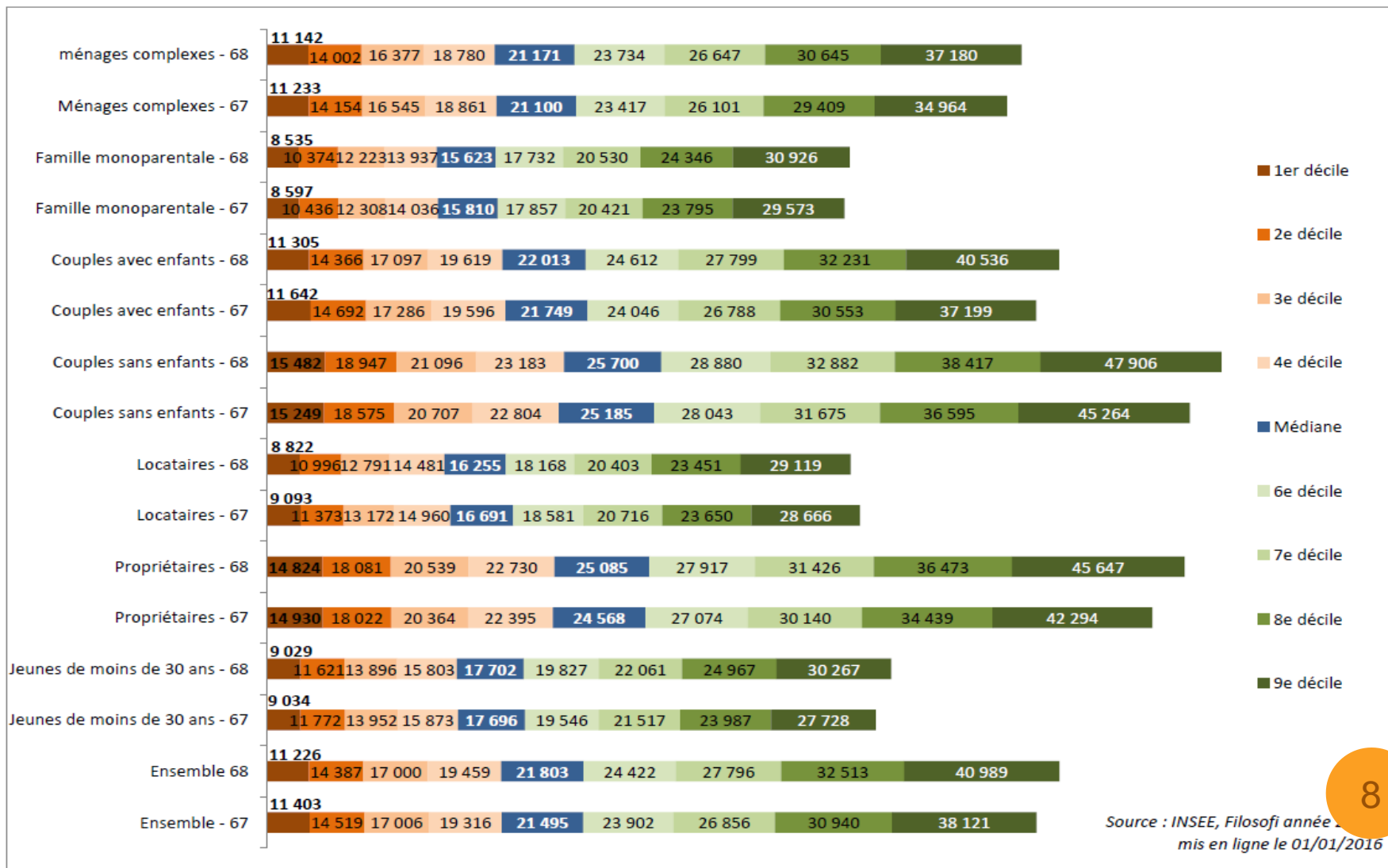
En comparant le chômage des hommes et celui des femmes, on peut remarquer que la tendance s'est sensiblement inversée : **depuis 2012, le taux de chômage des hommes est plus élevé (en 2017, 9,1% pour les hommes, contre 8,7% pour les femmes).**

Toutes les catégories d'âge profitent de l'embellie sur le plan de l'emploi, y compris pour les plus jeunes, avec une baisse assez marquée du taux de chômage en 2017.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Des revenus très disparates selon le profil du ménage »

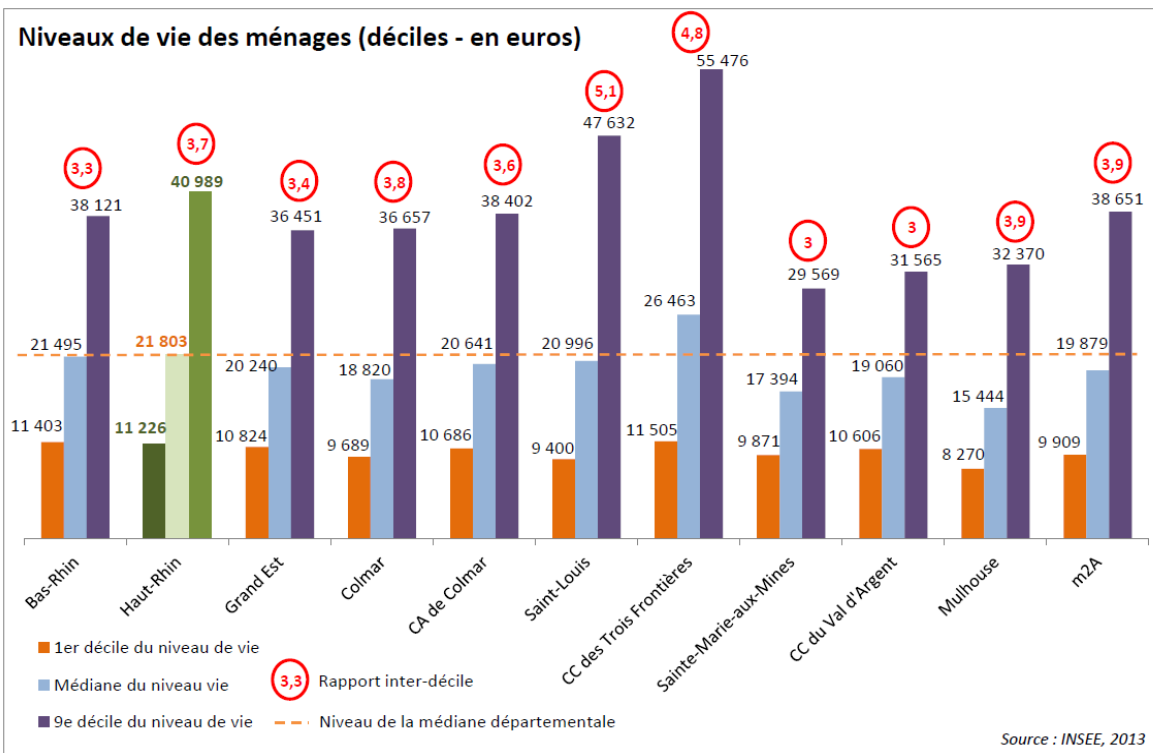


1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Une plus grande précarité dans les secteurs urbains »

Niveaux de vie des ménages (déciles - en euros)



Pour le département, la médiane du revenu disponible se situe à 21 803€, le premier décile étant à 11 226€ et le neuvième décile à 40 989€.

L'écart inter-décile est de 3,7 (c'est-à-dire que les revenus des plus riches sont 3,7 fois plus élevés que les revenus des plus pauvres).

Sur la région des Trois Frontières, l'écart entre les revenus est encore plus grand : pour la ville de St-Louis, il atteint 5,1, tandis qu'il est de 4,8 sur l'ensemble des Trois Frontières. L'écart le plus faible est observé pour Sainte-Marie-aux-Mines, et plus globalement sur le secteur du Val d'Argent (3).

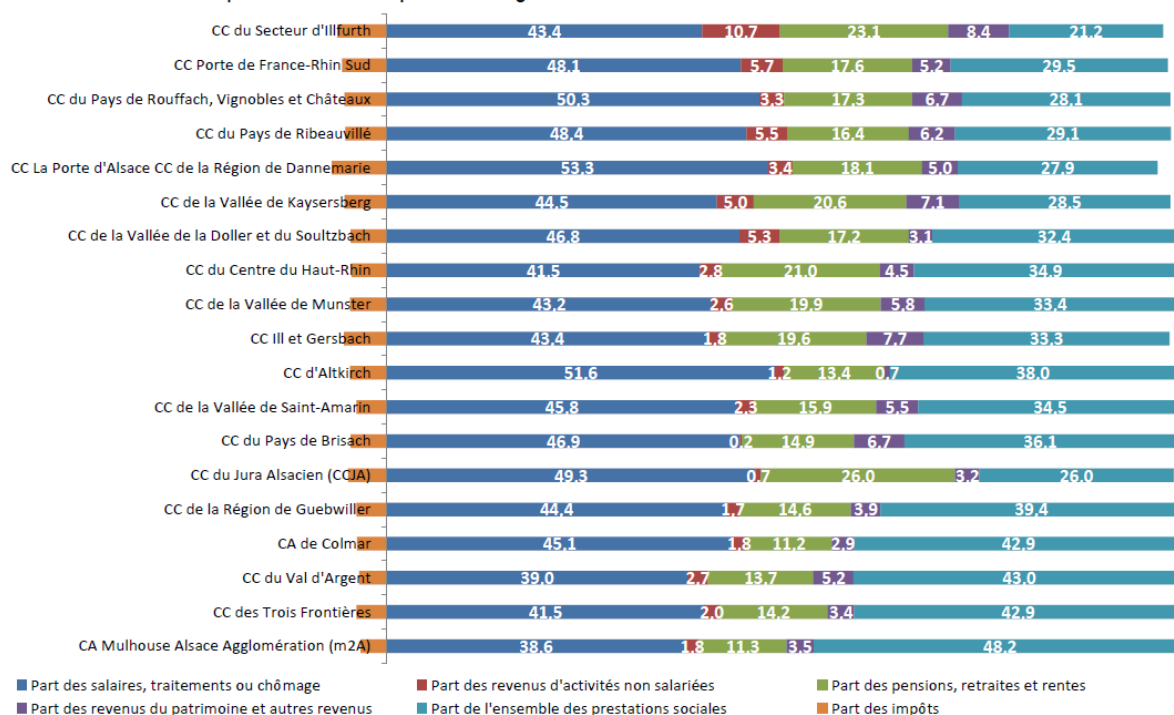
Le revenu disponible est le revenu à disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, de chômage, retraites, pensions, revenus fonciers, revenus financiers et les prestations sociales. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux. Le revenu disponible par UC, également appelé niveau de vie, est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'UC qui le compose.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Une part prégnante des prestations sociales dans les territoires les plus fragiles »

Composition du revenu disponible - ménages dont le revenu est strictement inférieur au 1er décile



Source : INSEE, Filosofi, année 2013

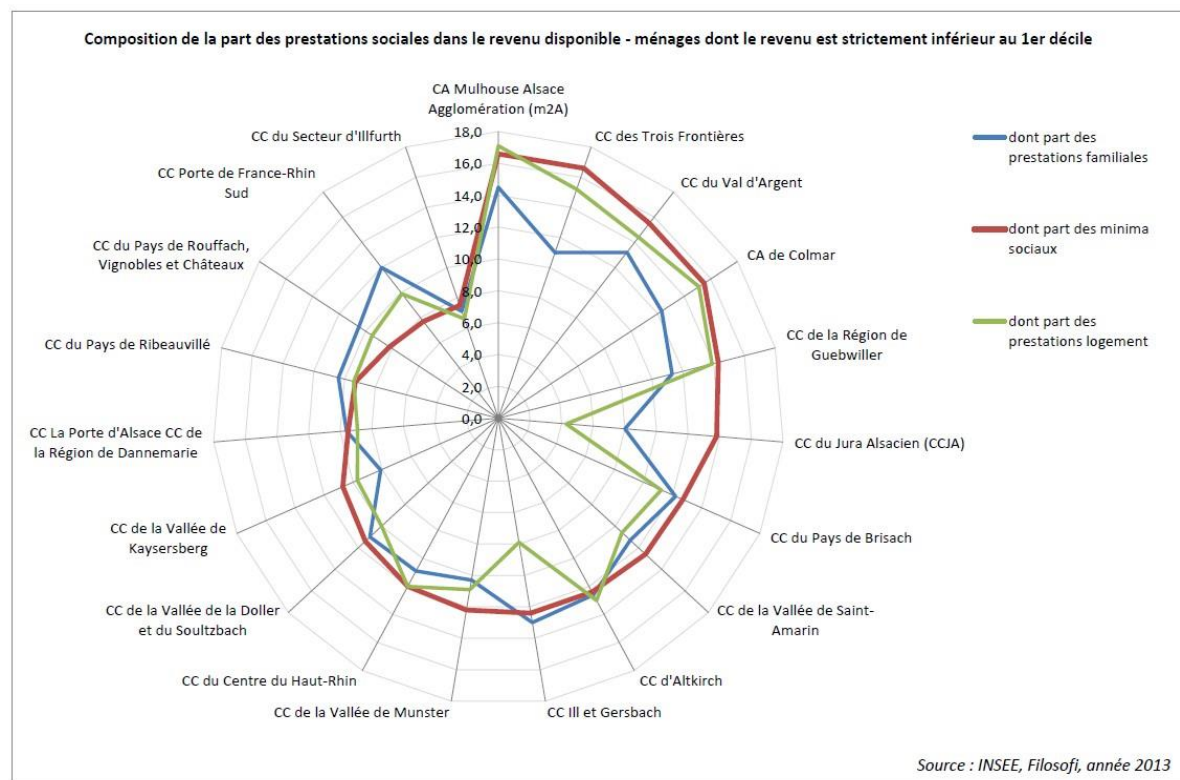
Les disparités territoriales sont importantes si l'on décompose les revenus disponibles des ménages strictement inférieurs au 1^{er} décile, soit 11 226€.

On remarque que **dans certains EPCI la part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu des plus fragiles est relativement importante** : par exemple, **48,2%** pour M2A, **43,0%** pour la CC du Val d'Argent et **42,9%** pour la CC des Trois Frontières et Colmar Agglomération.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« La part des prestations sociales importante pour les territoires les plus fragiles »

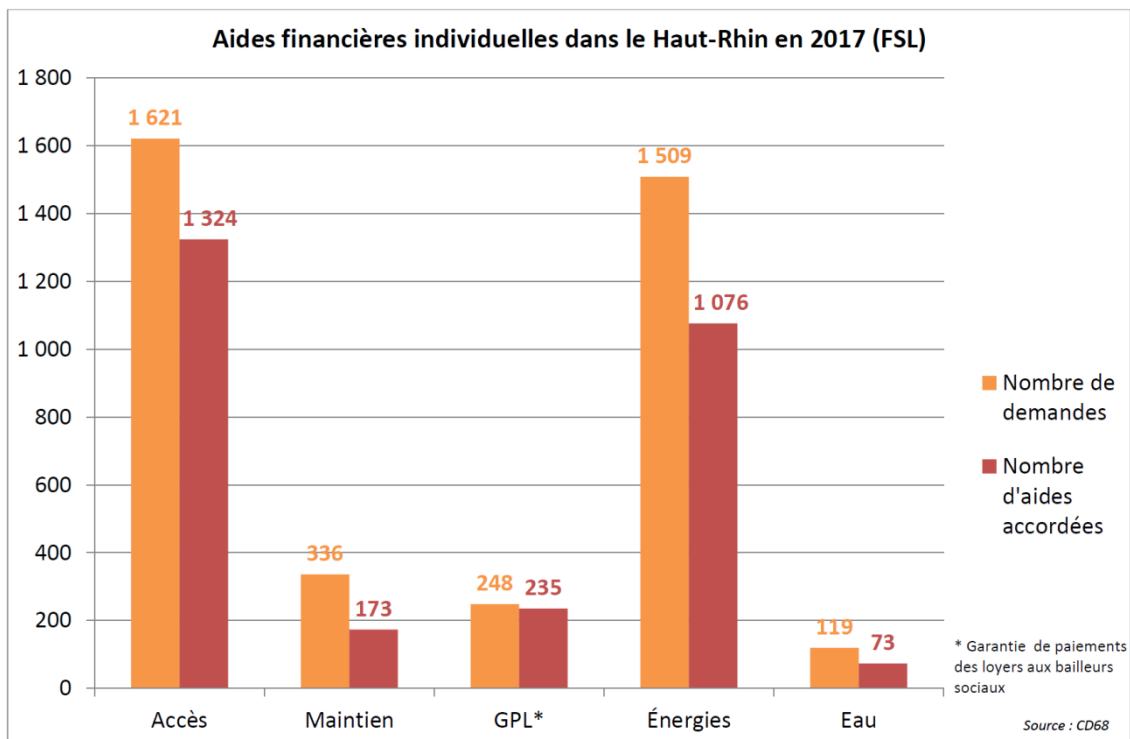


Pour les ménages dont le revenu est inférieur au 1^{er} décile, la part des prestations sociales est quasi-équivalente à la moitié de leur revenu disponible. On note que cette part est relativement élevée dans les EPCI avec les agglomérations tels que M2A, les Trois Frontières et Colmar Agglomération. On observe toujours la fragilité du Val d'Argent (43% du revenu concerne des prestations). Pour M2A par exemple, la part de l'ensemble des prestations est de 48,2% (la plus forte du département pour ce décile), dont 17,1% en prestation logement, 16,6% en minima sociaux et 14,5% en prestations familiales.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Près de 2 900 aides du FSL accordées »



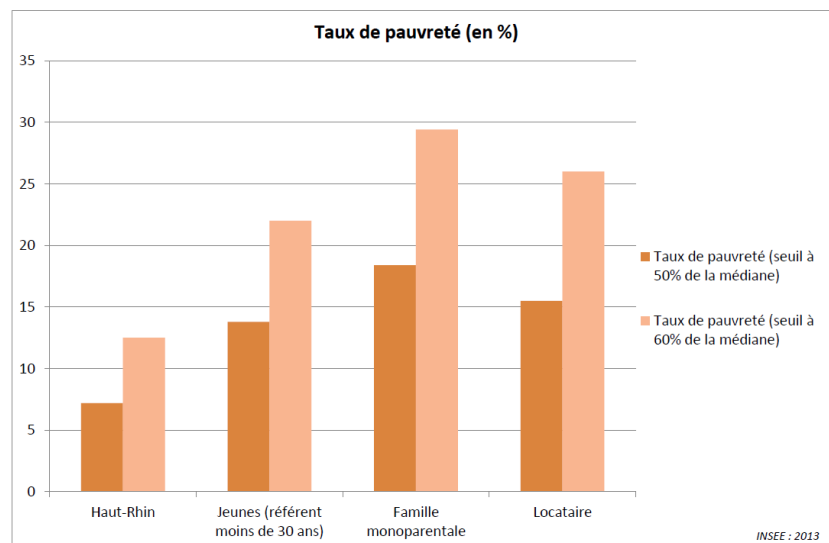
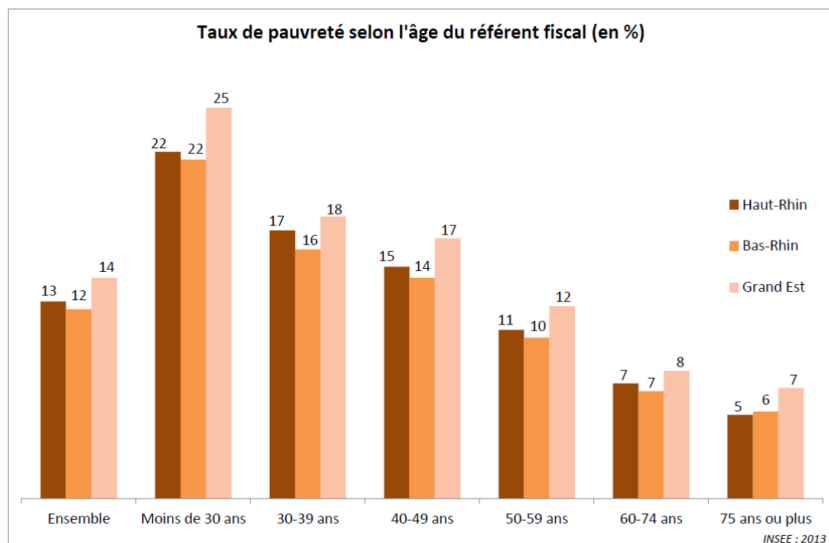
En 2017 dans le Haut-Rhin, 3 833 demandes ont été faites au FSL pour 2 881 aides accordées.

Le FSL a souhaité diversifier ses interventions en soutenant des actions de prévention collectives ou individuelles en matière de lutte contre la précarité énergétique.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Près d'un tiers des familles monoparentales sont considérées comme pauvres »



En France en 2014 (données publiées fin 2016), **un individu est considéré comme pauvre lorsque ses revenus mensuels sont inférieurs à 840€, à 50% du revenu médian** (1 008€ si on considère 60% du revenu médian selon l'INSEE).

Depuis 2009, le seuil de pauvreté a baissé du fait de la baisse du niveau de vie médian. Pour tenir compte de la composition du ménage, le seuil de pauvreté varie en fonction du nombre de personnes du foyer. Par exemple, un couple avec deux enfants en bas âge est considéré comme pauvre lorsque ses revenus n'excèdent pas 2 116€ (50% du RM) et 1 310€ pour une famille monoparentale.

On note des fragilités significatives : **29,4% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, 22% des jeunes de moins de 30 ans ainsi que 26% des locataires.**

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques

« Diagnostic territorial en appui au plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale , Grand Est, décembre 2016 »

- Les territoires ruraux, où la situation de l'emploi est difficile, sont ceux où la population dispose des revenus les plus modestes
- La pauvreté est concentrée dans les pôles urbains
- Les prestations sociales représentent 41% des revenus des ménages les plus modestes (contre 5% pour l'ensemble des ménages de la région)
- Près de la moitié des salariés en intérim ou en CDD ont moins de 30 ans
Près de 14% de la population régionale est pauvre
- 6 femmes sur 10 sont en emploi
- 1 salarié sur 10 est en contrat court
- L'entrée dans la vie active pour les jeunes est plus précoce mais présente des difficultés d'insertion (15,2% des jeunes entre 15 et 29 ans ne sont pas « insérés » - 21% viennent d'une famille monoparentale) :
 - 27 mois s'écoulent entre la fin des études et un premier emploi (plus de 2 ans)
 - 73 mois s'écoulent entre la fin des études et un emploi stable (6 ans !)

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Données socio-économiques : l'essentiel à retenir

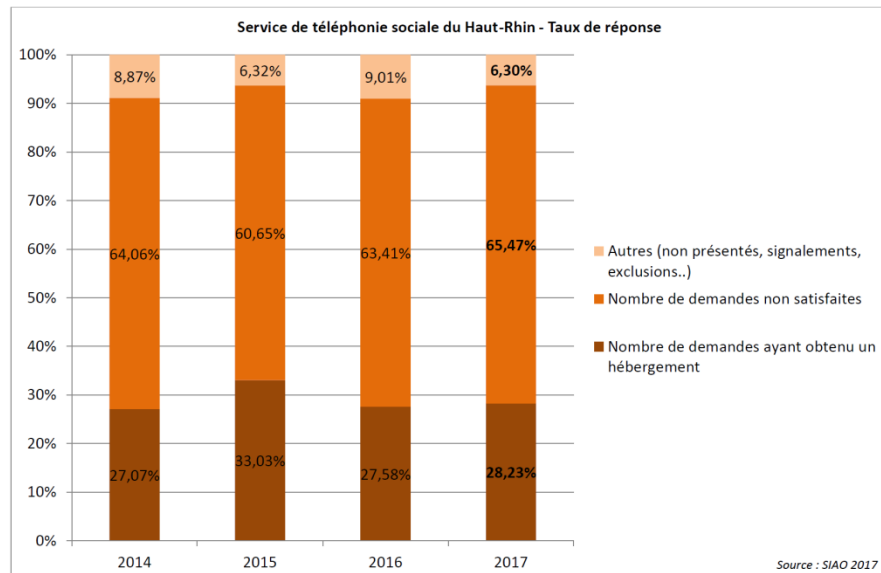
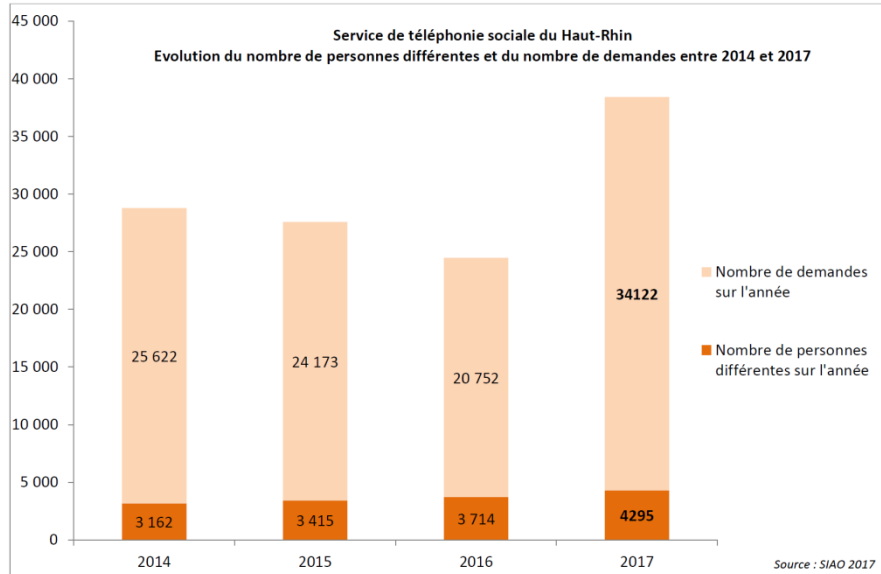
Une insertion professionnelle de plus en plus difficile pour les jeunes (23,7% des jeunes de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2016 contre seulement 9,3% en 2000).

Des écarts de revenus qui sont de plus en plus marqués et des inégalités qui s'accroissent.

Des personnes défavorisées fortement dépendantes des prestations sociales sur certains territoires.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence



« Un nombre de demandes en forte progression en 2017 »

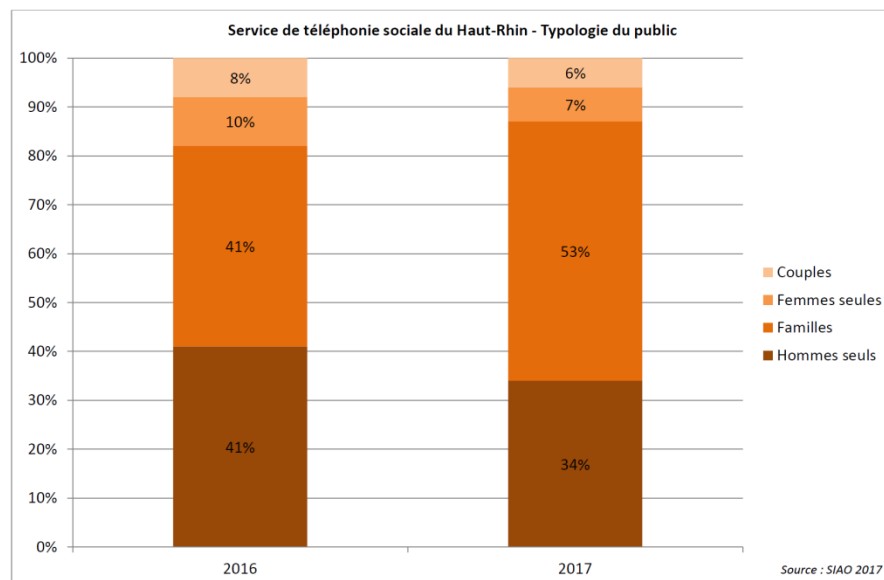
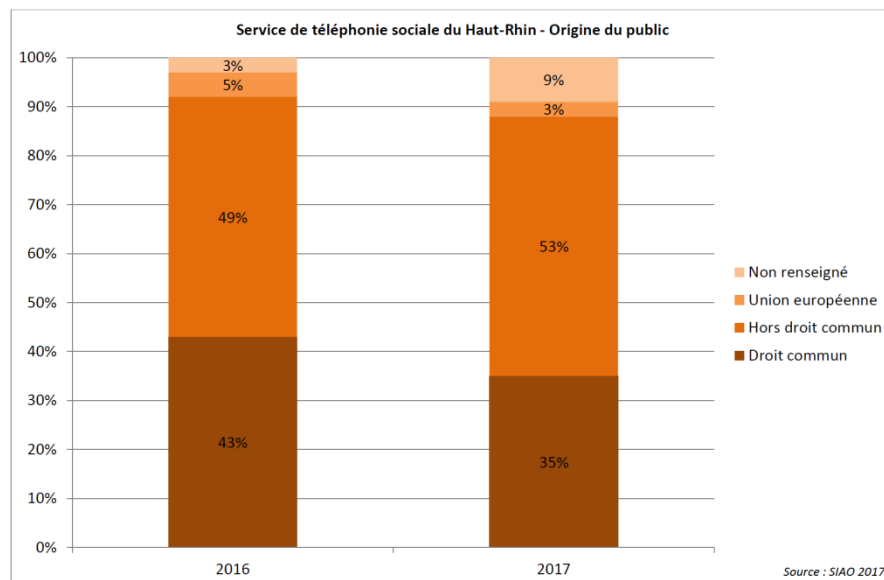
Le nombre de demandes enregistrées par le 115 a fortement augmenté, après trois années consécutives de baisse. En parallèle, le nombre de personnes différentes augmente chaque année depuis 2014 (+35,8%).

Sur l'ensemble de l'année 2017, plus de 65% des demandes restent non satisfaites. Ce chiffre se situe dans la moyenne nationale du taux de non réponse du 115. L'afflux important et constant de demandeurs d'asile en 2017 et les difficultés d'orientation vers les dispositifs d'hébergement dédiés (DN@) expliquent en grande partie cette insuffisance de réponses.

Méthodologie: La progression des items Non Renseigné (NR) découle de la fiabilisation des statistiques et renseignements collectés dans le cadre du 115

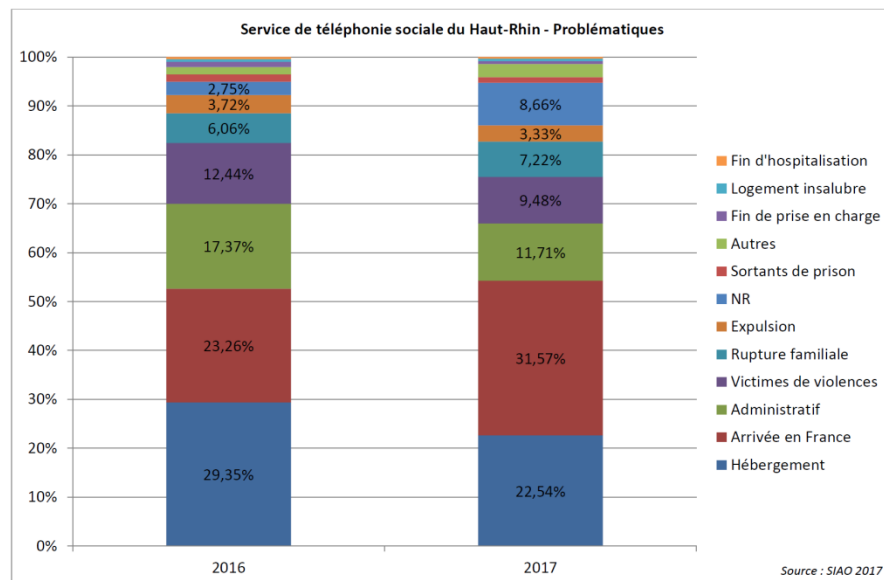
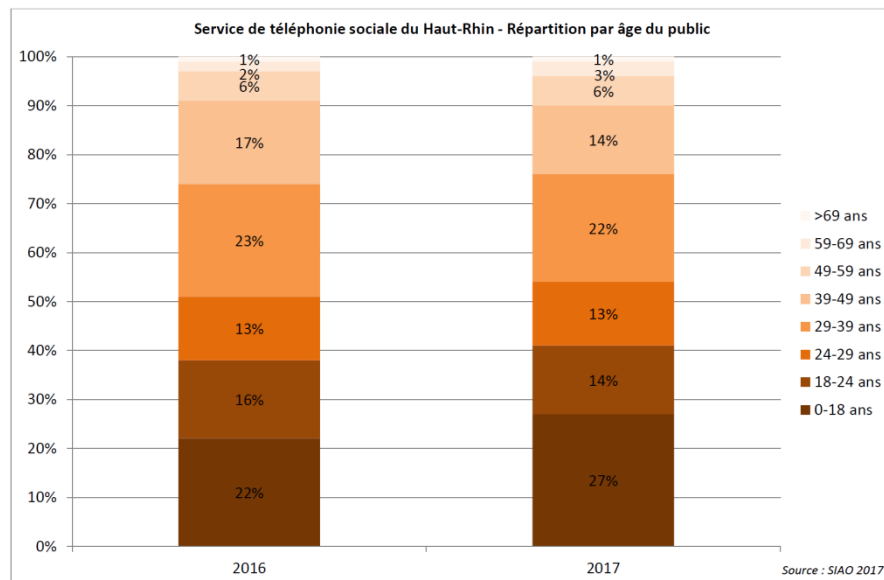
1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence



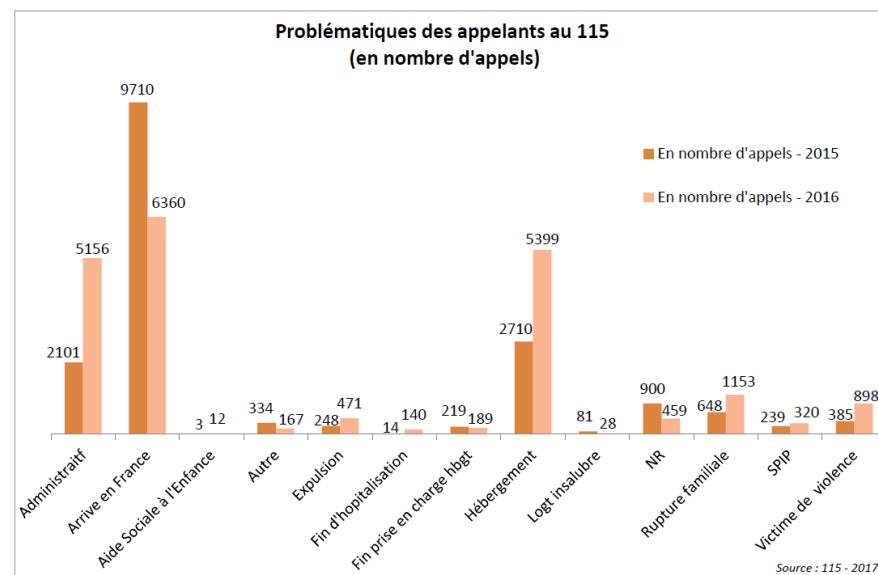
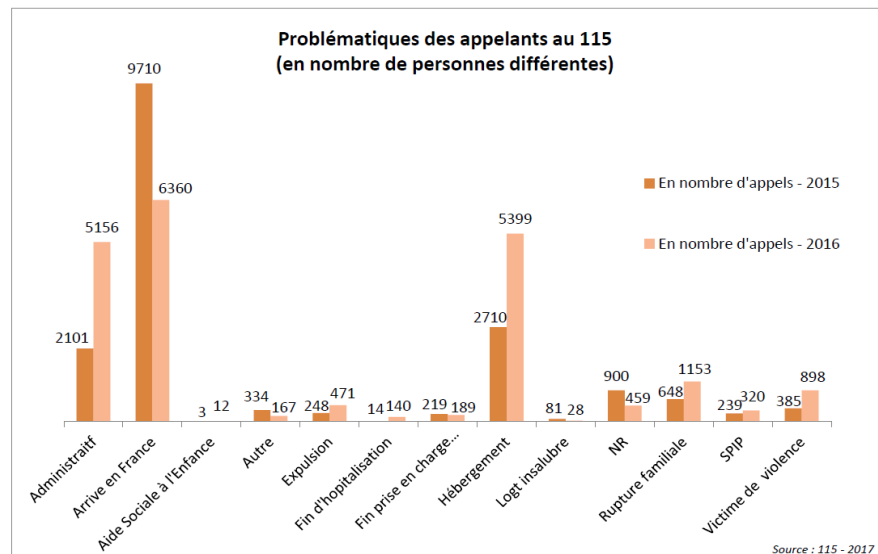
1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence

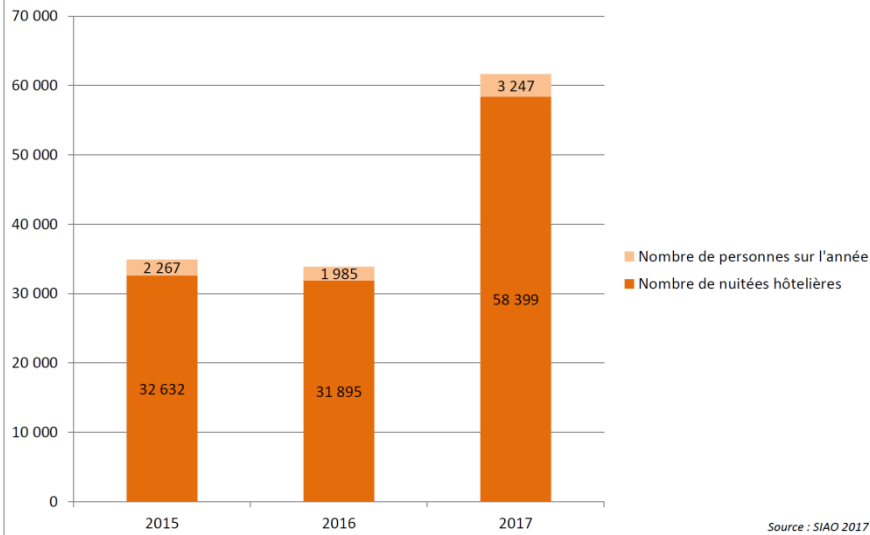


1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence

« 1/4 des problématiques des mises à l'abri à l'hôtel concerne les victimes de violence »

Dispositif hôtelier - Nombre de nuitées/personnes - comparatif



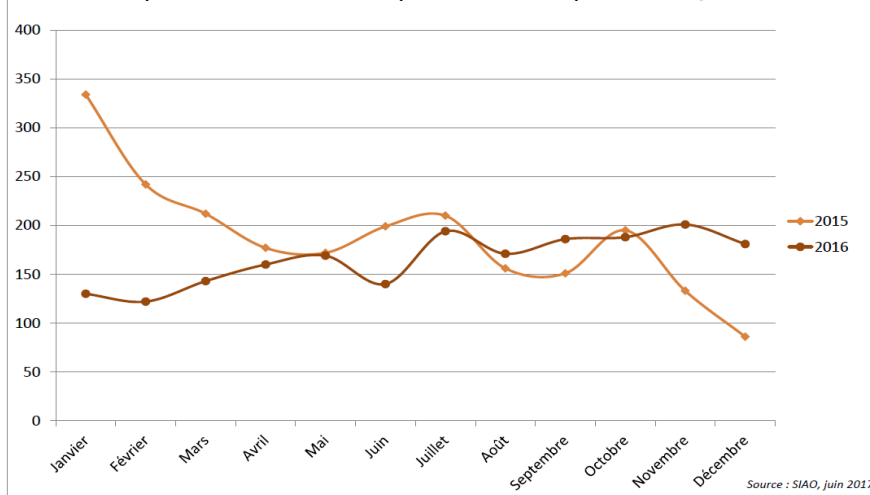
En 2017, **58 399 nuitées hôtelières ont été réalisées** (contre 31 895 en 2016) correspondant à **3 247 personnes** (contre 1 985 en 2016).

La problématique des femmes victimes de violence reste constante (un quart des problématiques des personnes hébergées à l'hôtel).

On peut observer deux augmentations significatives pour l'année 2016 : **la proportion des problématiques de droit commun qui sont passées de 2% en 2015 à 20% en 2016, et celle des primo-arrivants, passée de 5% en 2015 à 16% en 2016.**

Lorsque le 115 propose à une personne une mise à l'abri à l'hôtel, il est bien établi que le séjour soit le plus court possible. L'objectif est de réorienter les personnes vers les dispositifs spécifiques.

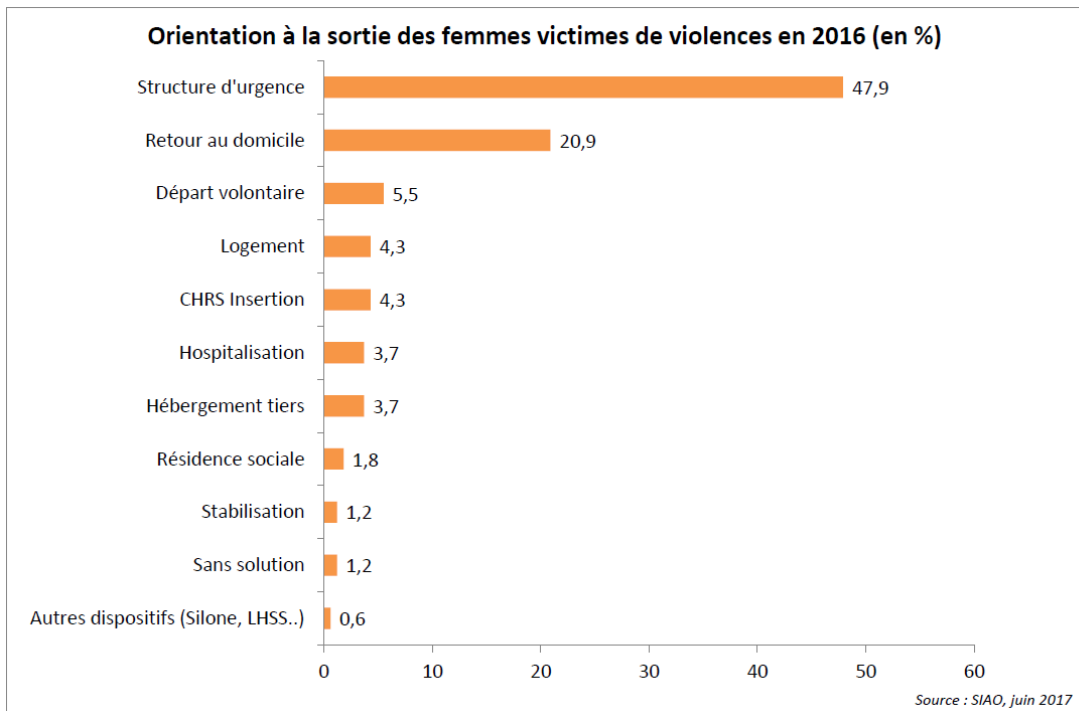
Dispositif hôtelier - Nombre de personnes à l'hôtel par mois 2015/2016



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'urgence

« Après la mise à l'abri hôtelière, près d'une femme victime de violence sur deux se dirige vers une structure d'urgence »



Sur l'ensemble de l'année, le travailleur social du 115 a assuré le suivi de 150 situations (336 personnes) dont 84 situations de femmes victimes de violences (163 personnes).

Les femmes victimes de violence sont sorties vers l'hébergement d'urgence pour près de 48% des situations. L'hôtel a servi de fait de première réponse. Près de 21% des sorties concernent un retour au domicile.

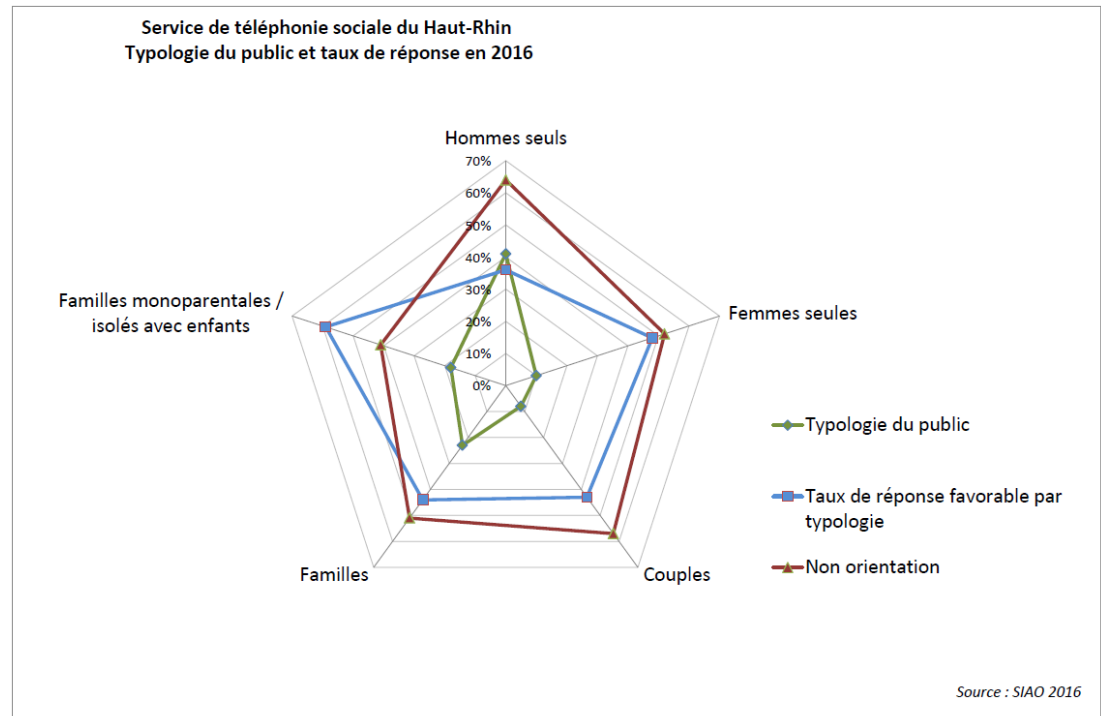
1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'insertion

« Plus de la moitié des demandes concerne des isolés mais six hommes sur dix n'ont pas été orientés faute de places »

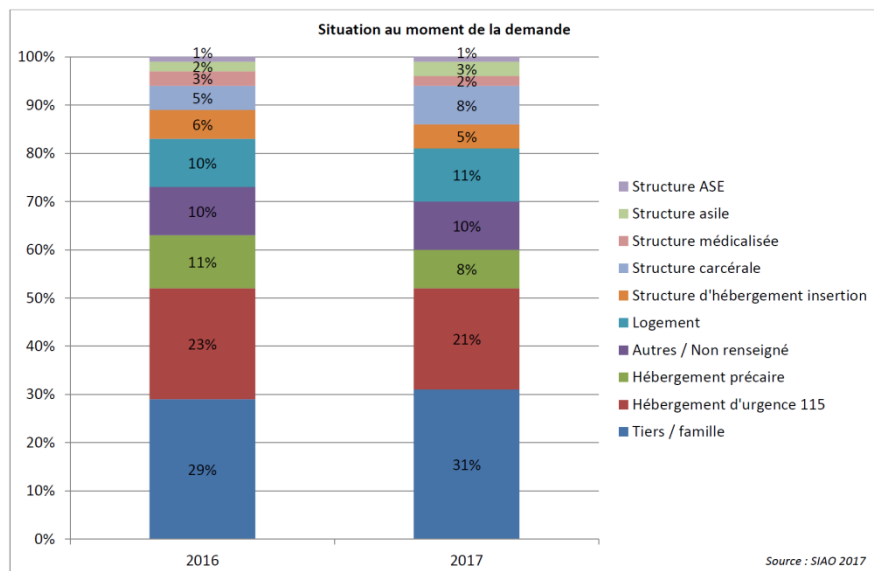
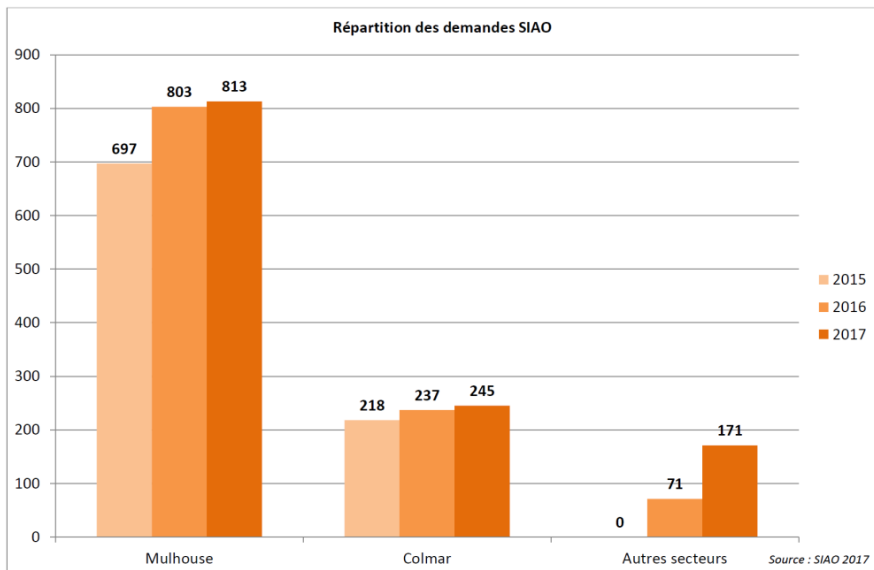
Le SIAO constate une augmentation de 35% à 45% du public hors droit commun et de 6% à 12% pour le public « victimes de violences ». En 2016, le public a évolué en cours d'année : pour la première partie de l'année, le public de droit commun était plutôt prédominant. À partir du second semestre, le SIAO a constaté une forte recrudescence des arrivées de primo-arrivants, tendance qui s'est maintenue en début d'année 2017.

Afin de protéger au maximum les enfants, les familles sont prioritaires. Ainsi, 64% des hommes seuls n'ont pas été orientés faute de places. **56% des familles avec enfants n'ont pas eu de réponse favorable** : il s'agit majoritairement de familles en demande d'asile ou déboutées du droit d'asile.



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de l'hébergement d'insertion



« 1 229 demandes actives au SIAO en 2017 »

En 2017, le SIAO a comptabilisé **118 demandes actives de plus qu'en 2016**. Cela correspond à 1876 personnes accompagnées en attente de leur entrée en hébergement ou en logement.

66% des demandes sont concentrées sur Mulhouse (soit 813 demandes).

Les hommes seuls représentent presque la moitié des demandes SIAO, les familles 26% et les femmes seules 21%.

30% des demandeurs ont entre 18 et 25 ans et 2% ont plus de 60 ans.

Près de la moitié des ménages est sans ressources.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Hébergement d'urgence et d'insertion: l'essentiel à retenir

Le nombre de demandes d'hébergement 115 et le nombre de personnes différentes qui appellent le 115 n'a cessé d'augmenter depuis 3 ans.

L'afflux de demandeurs d'asile en 2017 a fortement impacté l'activité du 115 avec une **augmentation sensible de la demande d'hébergement et une modification de la typologie du public** : plus de 52% des personnes sollicitant le 115 sont de nationalité étrangère hors Union Européenne, hausse de la part des familles...

Cet afflux n'a pas permis de faire progresser le taux de réponse positive (demande d'hébergement satisfaite) qui est stabilisé à 28% en dépit d'une augmentation significative.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Hébergement d'urgence et d'insertion: l'essentiel à retenir

Pour répondre aux situations des plus vulnérables et gérer ces flux d'arrivées, **le recours au dispositif hôtelier s'est fortement accru** et a bénéficié principalement à trois types de publics :

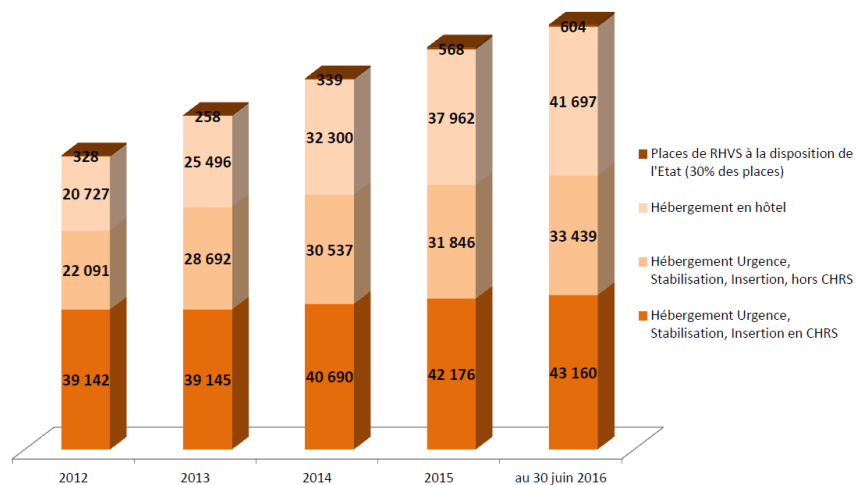
- Les familles en demande d'asile primo-arrivantes
- Les demandeurs d'Asile « Dublin », assignés à résidence
- Les femmes victimes de violence.

La demande en hébergement d'insertion reste fortement concentrée sur les agglomérations de Mulhouse (66%) et Colmar (20%) mais l'on note, en lien avec le SAO, une **progression de la demande** sur les secteurs du Sundgau, Saint-Louis, Thann-Cernay et Guebwiller.

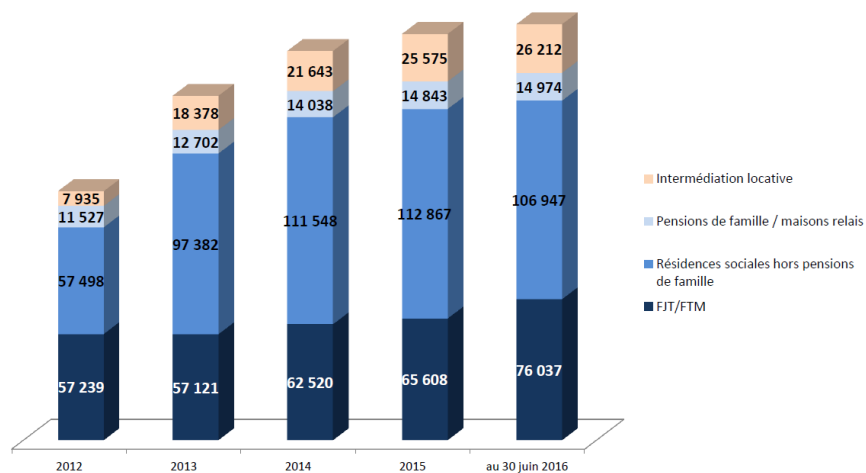
1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation de l'offre d'hébergement et de logement adapté

Hébergement généraliste : Evolution des places depuis 2012 en France



Logement adapté : Evolution des places depuis 2012 en France



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation de l'offre d'hébergement et de logement adapté

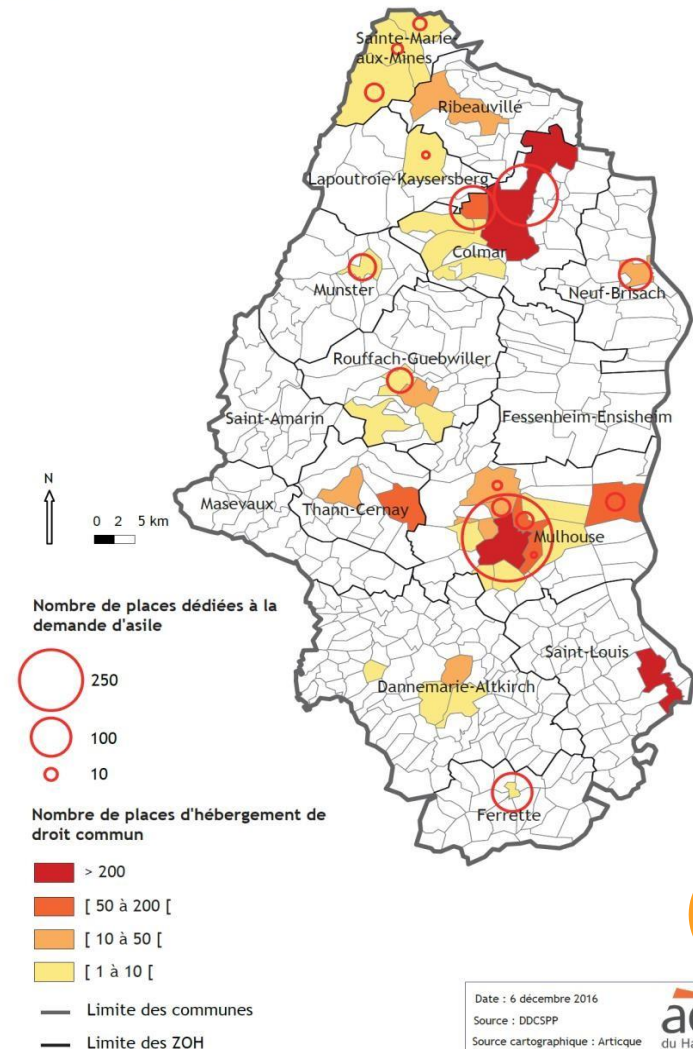
«Un effort de diffusion des places»

Fin 2017, le Haut-Rhin disposait de 5 115 places d'hébergement et de logement adapté dont :

- 1 593 places d'hébergement généraliste ;
- 1 152 places d'hébergement dédiées à la demande d'asile et aux réfugiés ;
- 2 370 places de logement adapté.

M2A concentre à elle seule 65% des capacités d'hébergement et de logement adapté, suivie par le secteur de Colmar (17,6%), de Saint-Louis (4,4%) et de Thann-Cernay.

Nombre de places dédiées à la demande d'asile et nombre de places d'hébergement de droit commun



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation de l'offre d'hébergement et de logement adapté

«Un effort de diffusion des places»

Sur les 5 dernières années, l'offre a globalement progressé de 11% soit 512 places supplémentaires. Cette tendance est cependant fortement différenciée en fonction des publics et des dispositifs :

- **424 places supplémentaires d'hébergement pour les publics « asile » et « migrants » sur la période.** Augmentation liée à la fois à une consolidation des dispositifs existants (CADA, HUDA) et une diversification de l'offre et des publics accueillis (CAO, PRAHDA) ;
- 437 places supplémentaires d'hébergement pour les publics de « droit commun » : c'est principalement le dispositif d'hébergement d'urgence et le dispositif hôtelier qui ont été renforcés avec des ouvertures de places sur des territoires où les besoins étaient peu couverts (Sundgau, Rouffach-Guebwiller, Val d'Argent), en complément des créations opérées sur les agglomérations de Mulhouse et Colmar.

L'offre en logement adapté s'est profondément restructurée : la baisse globale des capacités est liée à la très forte diminution des places en foyer de travailleurs migrants au profit de logements en résidence sociale, permettant une adaptation qualitative de l'offre à la diversification des publics. L'offre en places de pension de famille et résidences accueil, déjà importante en 2012, progresse légèrement sur la période,

La mise en place de SAO (Services d'Accueil et d'Insertion) territorialisés sur les secteurs de Thann-Cernay, Rouffach-Guebwiller, Altkirch et Saint-Louis a permis de mieux identifier les besoins et a contribué au développement d'une offre sur ces territoires.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation de l'offre d'hébergement et de logement adapté

Comparaison de l'offre en hébergement et logement adapté entre 2012 et 2017

Zones d'Observation de l'Habitat	Hébergement d'urgence	RHVS	Hôtel	Stabilisation	CHRS Insertion	Autres logts ALT	CAO	HUDA	ATSA	PRAHDA	CADA	CPH	Logts accompagnés	Total 2017	En % (2017)	Évolution nombre de places 2012-2017
Colmar	76		26	60	78	95	10	30	30		303		194	902	17,6%	+163
Dannemarie - Altkirch	9			8		19								36	0,7%	+19
Ferrette	1			2					80	20			17	120	2,3%	+118
Fessenheim - Ensisheim																
Lapoutroie - Kaysersberg								3						3	0,1%	+3
Masevaux																
Mulhouse	204	50	106	78	257	358	75	115			273	26	1792	3 334	65,2%	+160
Munster											45			45	0,9%	+10
Neuf-Brisach					24						65		23	112	2,2%	-22
Ribeauvillé	3			12										15	0,3%	+3
Rouffach - Guebwiller	18			13	10			40					15	96	1,9%	+46
Saint-Amarin																
Saint-Louis	8			6	33	3							177	227	4,4%	-17
Sainte-Marie-aux-Mines	3						20	17						40	0,8%	+40
Thann - Cernay	5			19	4	5							152	185	3,6%	-8
Haut-Rhin	327	50	132	198	406	480	105	205	110	20	686	26	2 370	5 115	100,0%	+515

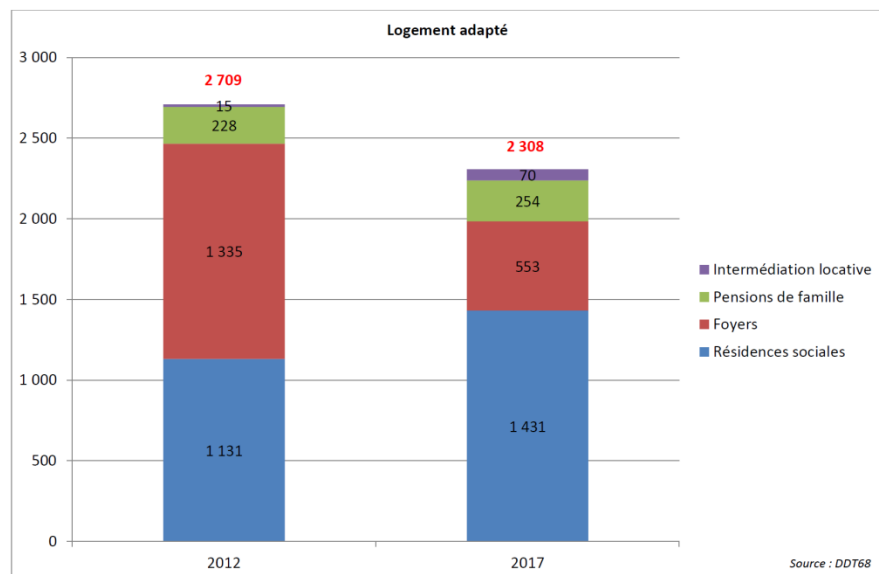
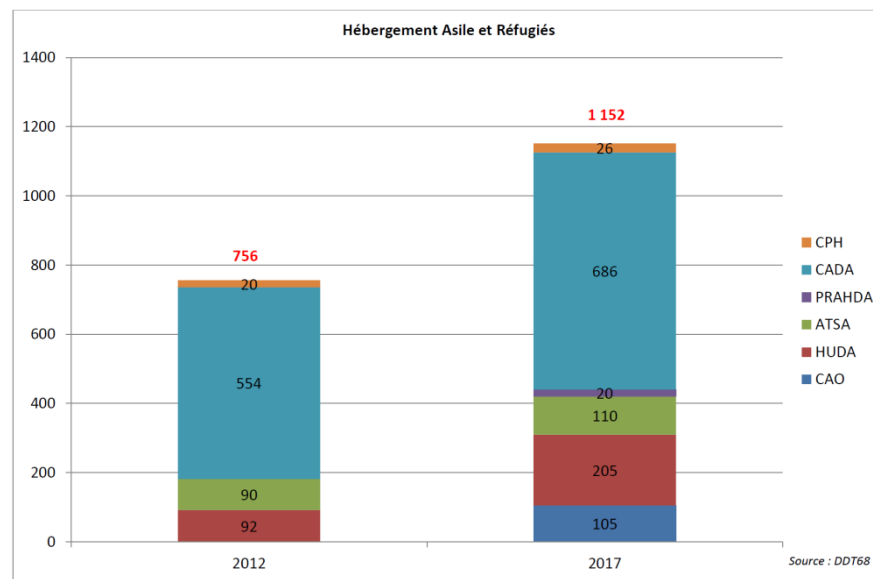
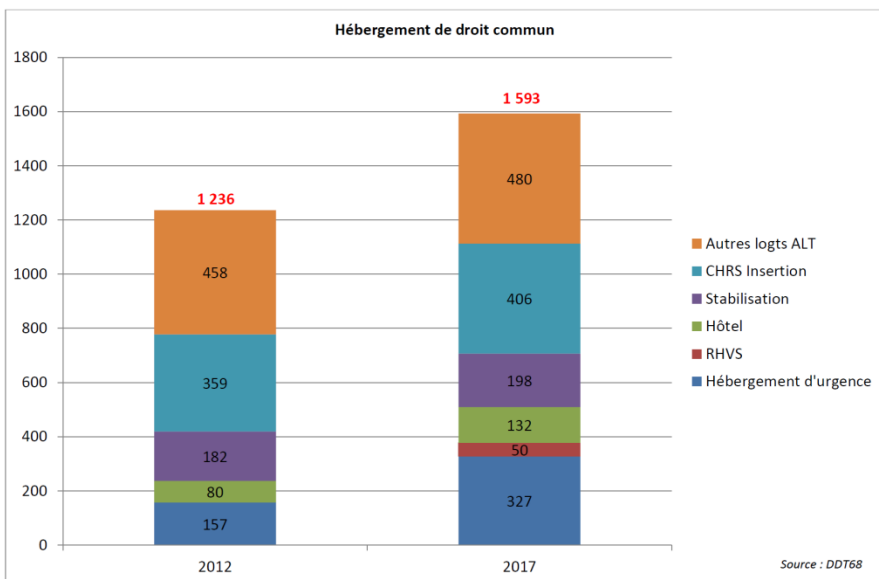
Source : DDCSPP68

En 2017, **65,2% des places sont concentrées sur M2A** et 17,6% sur la Zone d'Observation de Colmar. Saint-Louis Agglomération regroupe quant à elle 4,4% des places. On totalise sur le département **5 033 places d'hébergement et de logement adapté**.

La répartition des places se fait principalement comme suit : 46,3 % en logement accompagné, 13,64% en CADA et 9,4% en ALT et en hébergement d'insertion. L'hébergement d'urgence concentre 6,4% des places et 3,9 % en stabilisation.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation de l'offre d'hébergement et de logement adapté



Le dispositif d'hébergement est renforcé de 150 à 200 places pendant la période hivernale.

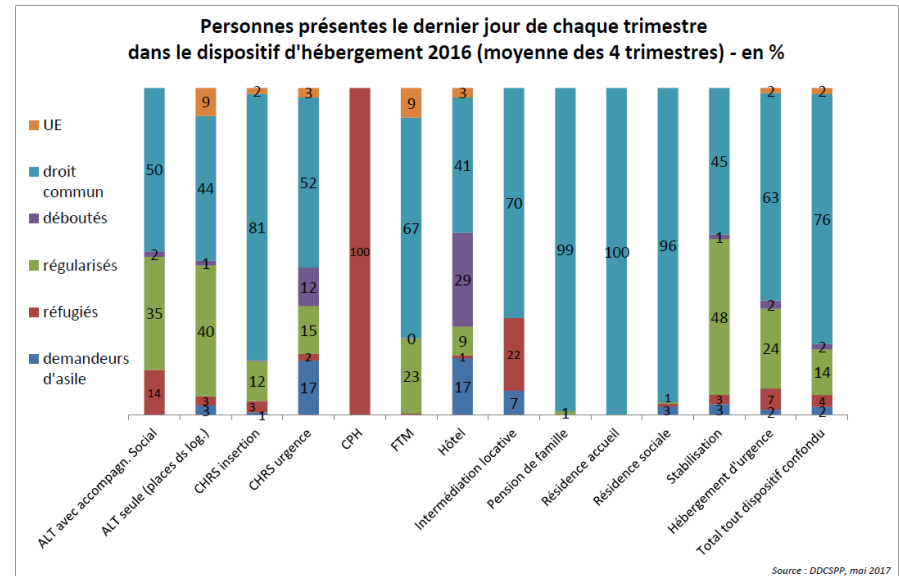
1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Fluidité des dispositifs d'hébergement et de logement adapté

La photographie des différents types de publics accueillis dans les structures d'hébergement et de logement adapté fait ressortir les éléments suivants :

- **La prépondérance dans l'accueil de la prise en charge des publics sans domicile fixe de « droit commun »** : 76% toutes structures confondues et entre 45% et 80% dans les structures d'hébergement ;
- **La part importante des publics issus de l'asile (demandeurs d'asile, réfugiés, régularisés, déboutés) qui représentent 22% des personnes accueillies**, mais entre 35% et 46% dans les structures d'hébergement d'urgence, 51% dans le dispositif ALT et 58% dans le dispositif hôtelier. **Il faut toutefois souligner le nombre peu important de déboutés accueillis**, hormis à l'hôtel (29%). Ce sont surtout les ménages régularisés ou en attente de régularisation qui ont augmenté sensiblement au cours des dernières années, en particulier dans les structures ALT et l'hébergement de stabilisation, alors que la proportion de réfugiés reste relativement limitée bien qu'en augmentation.

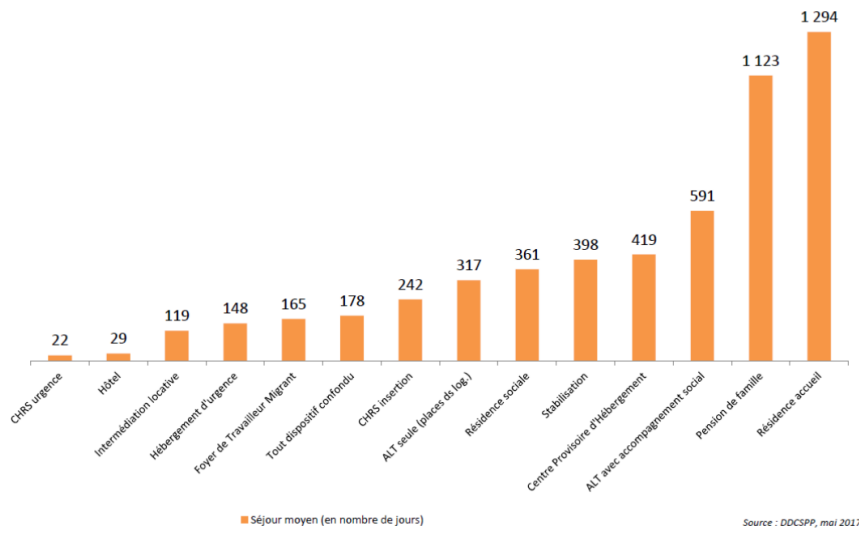
Si les dispositifs répondent donc bien en terme d'accueil à leur vocation et leurs missions, la part croissante des publics issus de l'asile, s'agissant en particulier des régularisés et des réfugiés dont la durée de séjour est relativement élevée, a un impact certain sur la fluidité des dispositifs.



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Fluidité des dispositifs d'hébergement et de logement adapté

Durée moyenne du séjour dans les dispositifs d'hébergement en 2016

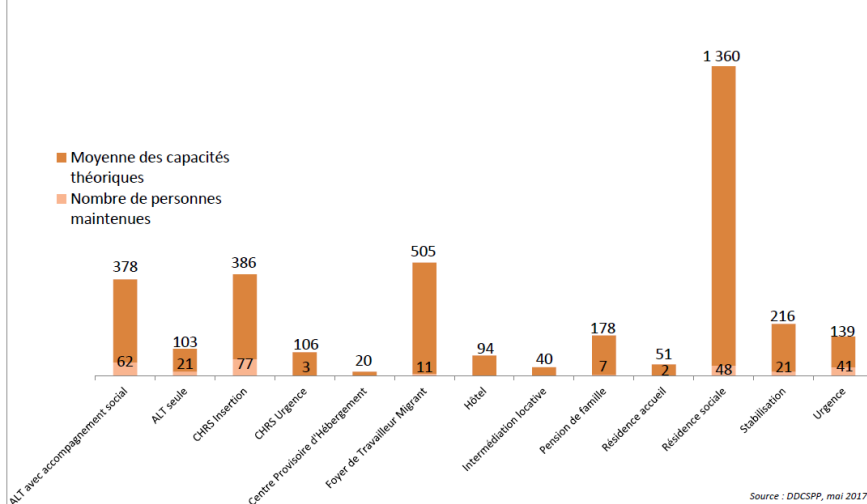


La majorité des DMS sont conformes à la vocation et à la réglementation propre à chaque type de structure. **La durée moyenne de séjour en CHRS est assez courte (8 mois) et semble indiquer un accès au logement relativement fluide**, signe d'une bonne coopération entre les opérateurs associatifs et les bailleurs sociaux.

À noter cependant la tendance à l'allongement de la DMS pour deux dispositifs :

- **L'hébergement de stabilisation, avec une DMS supérieure à un an, plus élevée que celle en CHRS insertion.** Cette rotation insuffisante peut à la fois s'expliquer par la typologie du public accueilli (par des publics issus de l'asile et en particulier les ménages régularisés ou en attente de régularisation) et des possibilités d'accès insuffisantes en CHRS ou en logement ;
- **L'ALT : avec une durée de séjour supérieure à 20 mois**, à corréliser elle aussi avec la typologie du public et les difficultés de mise en œuvre d'une « autonomisation » rapide des ménages (accès aux droits, capacité à « habiter » ou d'un accès rapide au logement ordinaire).

Nombre de personnes maintenues dans une structure par faute de logement disponible ou adéquat



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Fluidité des dispositifs d'hébergement et de logement adapté

Les taux de présence « indue », s'agissant de ménages maintenus dans une structure faute de logement disponible ou adéquat, restent élevés pour l'hébergement d'urgence (29%), les CHRS insertion (20%) et le dispositif ALT.

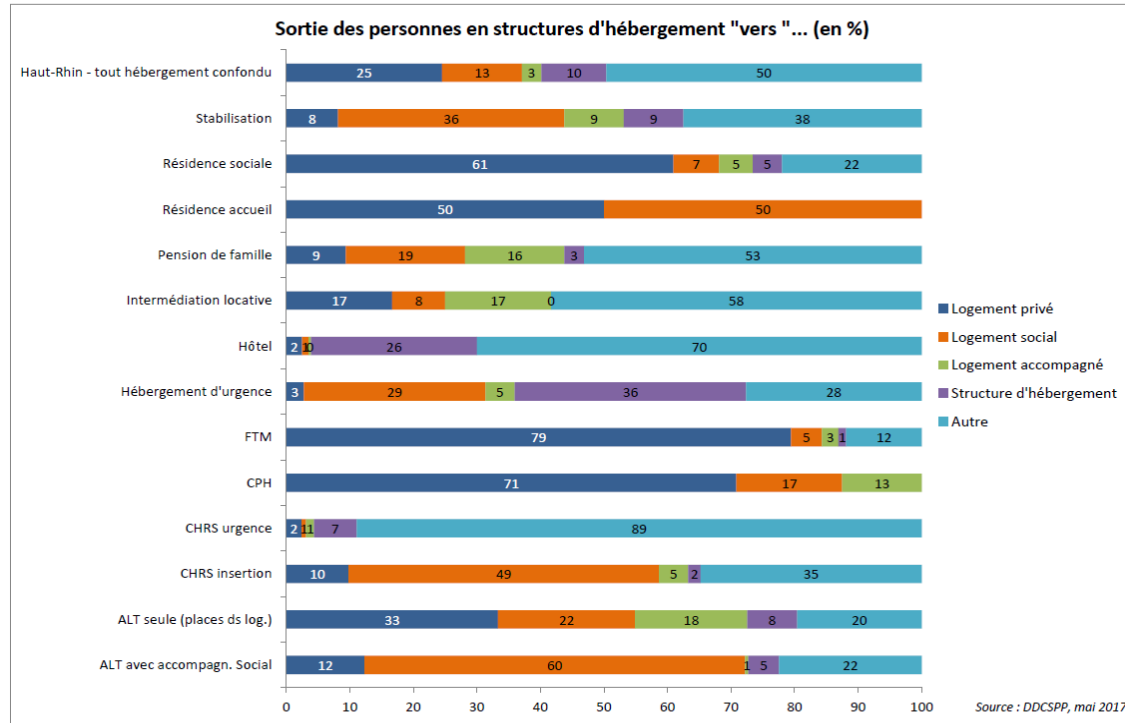
Pour les structures d'hébergement d'urgence, sans minimiser les possibilités d'un accès direct au logement ordinaire, le taux paraît davantage traduire un « grippage » du parcours par manque de fluidité des dispositifs : accès insuffisant et délai d'attente pour les places en stabilisation, en CHRS ou en maison relais.

S'agissant du CHRS et de l'ALT, l'accès au logement d'un plus grand nombre de ménages est à rechercher dans la perspective du « logement d'abord », ce qui permettra aussi de fluidifier l'ensemble de la chaîne des dispositifs.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Fluidité des dispositifs d'hébergement et de logement adapté

«13% des sorties vers le logement privé sur Mulhouse»



Les sorties des CHRS Urgence :

Sur Colmar : 9,8% des sorties se font vers le logement privé, 5,5% vers le logement adapté ;

Sur Mulhouse : 0,3% vers le logement privé, 0,9% vers le logement social et 0,1% vers le logement adapté.

Les sorties des CHRS Insertion :

Sur Colmar : 2,2% vers le logement privé, 35,5% vers le logement social et 2,2% vers le logement adapté ;

Sur Mulhouse : 13% vers le logement privé, 55,8% vers le logement social et 2,2% vers le logement adapté ;

Sur Saint-Louis : 44% vers le logement social ;

Sur Volgelsheim : 7,4% vers le logement privé, 20,4% vers le logement social et 27,8% vers le logement adapté.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

L'offre en hébergement et logement adapté : l'essentiel à retenir

Une augmentation conséquente de l'offre d'hébergement sur les 5 dernières années tant pour les publics de « droit commun » que pour les publics en demande d'asile.

Une couverture territoriale des besoins améliorée avec, en complément de la consolidation de l'offre existante sur les ZOH de Colmar et Mulhouse, la création de places sur des territoires jusqu'alors non ou peu pourvus en dépit de besoins émergents : Sundgau, Thann Cernay, Guebwiller, Sainte-Marie-aux Mines.

Une transformation qualitative des dispositifs de logement adapté permettant de mieux répondre à l'évolution et la diversification des publics et à leurs besoins en logement individualisé. Elle s'est traduite sur la période par :

- Une très forte réduction des places pour travailleurs migrants en foyers ;

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

L'offre en hébergement et logement adapté : l'essentiel à retenir

- Une transformation à grande échelle et en voie d'achèvement des foyers en résidences sociales ;
- Une stabilisation des capacités d'accueil en maison relais et en résidences accueil.

Une fluidité des parcours et des dispositifs à renforcer pour permettre un accès au logement social ou privé plus important en volume et plus rapide pour les sortants de CHRS, des logements en ALT et de l'hébergement de stabilisation, en particulier sur les ZOH de Colmar et de Saint-Louis.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard du logement social

En 2017, le parc social du Haut-Rhin est de 50 167 logements .

Un parc concentré dans les secteurs de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis : **ces trois communes regroupent 55% des logements sociaux du département.**

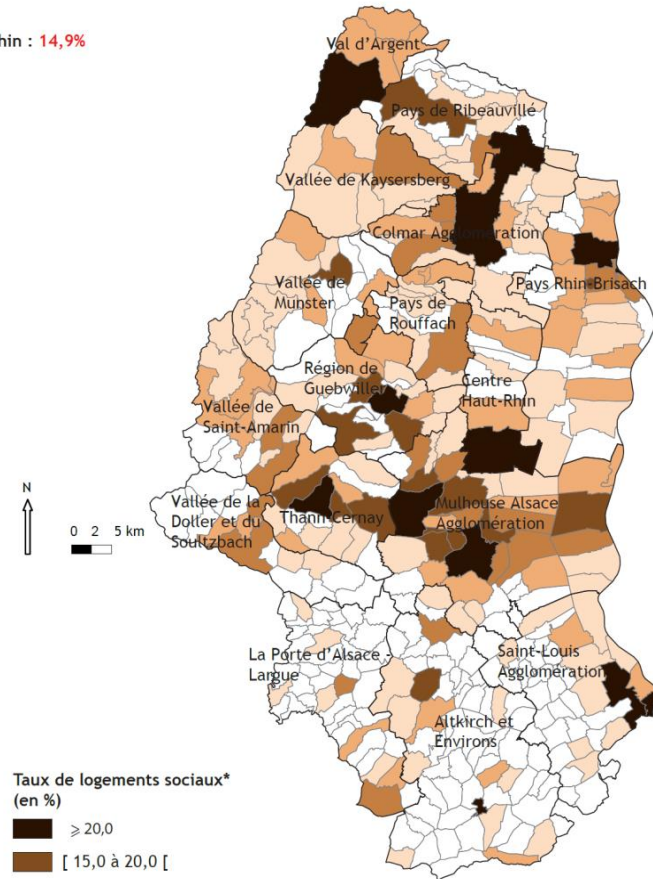
Un taux de logements sociaux qui progresse très faiblement (**14,9% en 2015**, contre 14,0% en 2004).

Un taux de vacance globale de **4,6%**.

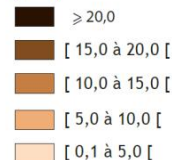
Un taux de rotation de **11,8%**.

Taux de logements locatifs sociaux ordinaires (2015)

Haut-Rhin : 14,9%



Taux de logements sociaux*
(en %)



- Commune sans parc public
- Limite des communes
- Limite des EPCI

* Nombre de logements sociaux ordinaires / Nombre de résidences principales

Date : 5 février 2017

Sources : RPLS 2015 / FILOCOM 2015

Source cartographique : Artique du Haut-Rhin

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard du logement social

Bilan 2016 des communes soumises aux dispositions des articles L.302-5 et suivants du CCH

Inventaire 2015-prélèvements 2016

Commune	Population commune 2012 (publiée 2015)	Taux légal de logements locatifs sociaux applicable au 01/01/2015	Nombre logements locatifs sociaux 2015	Taux logements locatifs sociaux 2015	Commune carencée	Taux de majoration du prélèvement brut (%) (en cas de carence)	Communes exonérées du prélèvement (1) et communes non prélevables (2)	Prélèvement brut total	Prélèvement net total
Bartenheim	3806	20	39	2,33%				52 536,67	52 536,67
Blotzheim	4268	20	87	4,47%	oui	100		212 996,50	147 996,50
Bollwiller	3695	20	197	12,29%	oui	0		15 710,43	15 710,43
Brunstatt (Brunstatt-Didenheim)	6114	20	355	11,71%				46 748,19	46 748,19
Habsheim	4944	20	200	9,35%	oui	0		51 028,52	
Horbourg-Wihr	5243	20	150	5,75%				64 545,77	
Illzach	14812	20	1114	18,02%			exonérée		
Ingersheim	4621	20	383	18,46%				5 964,38	5 964,38
Kembs	4855	20	115	5,44%				55 954,18	55 954,18
Kingersheim	12954	20	906	15,87%			exonérée		
Lutterbach	6192	20	507	18,41%				6 426,75	
Morschwiller-le-Bas	3527	20	126	8,42%				28 753,75	28 753,75
Richwiller	3516	20	124	7,91%				34 462,50	
Riedisheim	12012	20	871	14,65%				53 584,91	
Rixheim	13632	20	794	12,90%	oui	0		99 978,35	13 979,35
Sausheim	5454	20	346	15,01%				55 867,30	
Staffelfelden	3727	20	255	16,17%				7 219,14	
Turckheim	3723	20	186	10,17%	oui	25		47 720,15	
Village-Neuf	3853	20	110	6,16%				79 938,63	
Wintzenheim	7592	20	439	12,93%	oui	29		52 889,22	52 889,21

Source : logement.gouv.fr

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

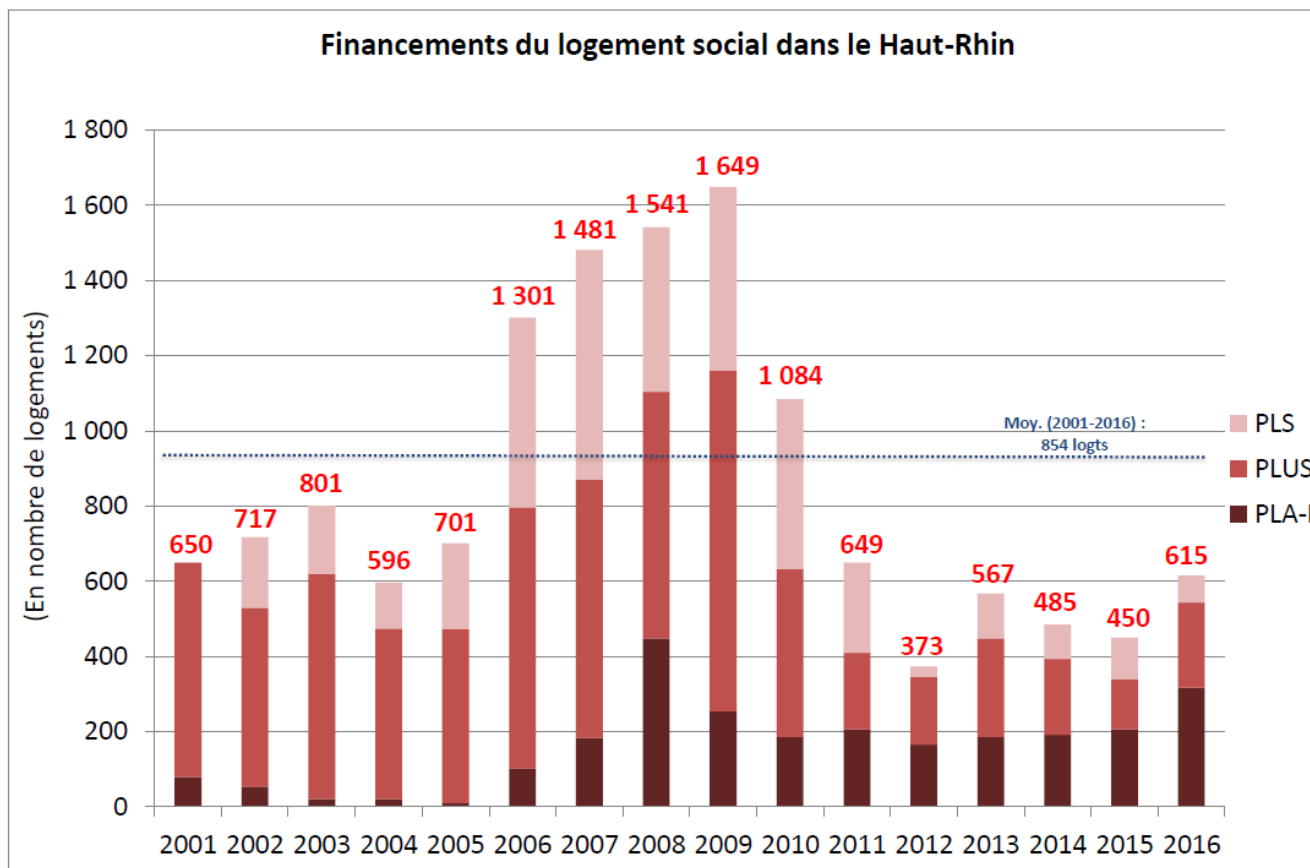
Situation du département au regard du logement social

Inventaire SRU au 01/01/2016						
Territoire/Commune	Population municipale (INSEE 2013)	Nombre de résidences principales au 01/01/2016	Nombre de résidences principales correspondant à un taux de 20%	Nombre de LLS au 01/01/2016	% LLS au 01/01/2016	Nombre de logements manquants
Colmar	67 956	31 793	6 359	9 675	30,43%	0
Wintzenheim	7 606	3 435	687	439	12,78%	248
Horbourg-Wihr	5 377	2 719	544	178	6,55%	366
Ingersheim	4 612	2 151	430	382	17,76%	48
Turckheim	3 756	1 888	378	186	9,85%	192
Mulhouse	112 063	48 857	9 771	15 481	31,69%	0
Illzach	14 870	6 216	1 243	1 114	17,92%	129
Wittenheim	14 666	6 055	1 211	1 236	20,41%	0
Rixheim	13 750	6 187	1 237	800	12,93%	437
Kingersheim	12 720	5 724	1 145	904	15,79%	241
Riedisheim	11 962	5 997	1 199	876	14,61%	323
Wittelsheim	10 562	4 475	895	921	20,58%	0
Pfastatt	9 426	4 294	859	880	20,49%	0
Brunstatt-Didenheim	7 932	3 763	753	362	9,62%	391
Lutterbach	6 276	2 773	555	511	18,43%	44
Sausheim	5 446	2 313	463	346	14,96%	117
Habsheim	4 881	2 172	434	198	9,12%	236
Staffelfelden	3 816	1 632	326	296	18,14%	30
Bollwiller	3 772	1 658	332	198	11,94%	134
Morschwiller-le-Bas	3 574	1 519	304	126	8,29%	178
Richwiller	3 512	1 580	316	209	13,23%	107
Saint-Louis	19 907	9 428	1 886	2 613	27,72%	0
Huningue	6 970	3 324	665	932	28,04%	0
Kembs	4 940	2 153	431	115	5,34%	316
Blotzheim	4 364	1 960	392	88	4,49%	304
Village-Neuf	3 936	1 848	370	134	7,25%	236
Bartenheim	3 820	1 677	335	39	2,33%	296

Source : DDT

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

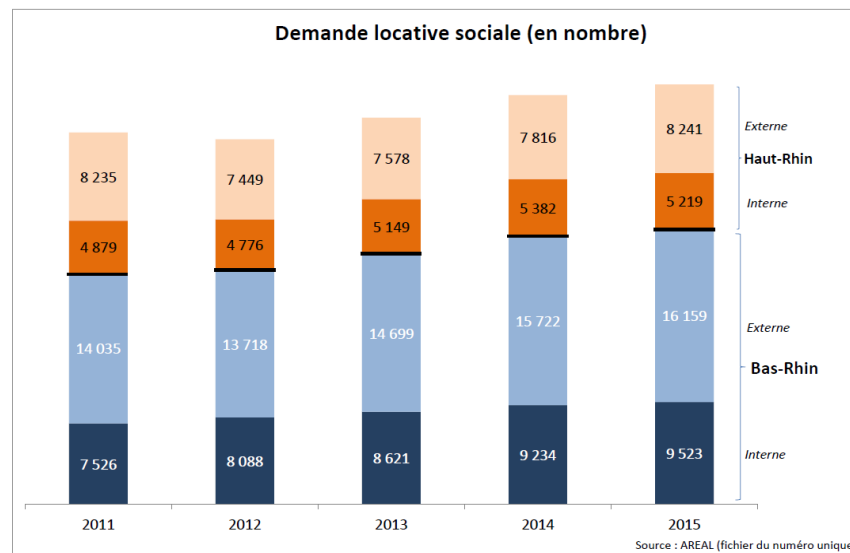
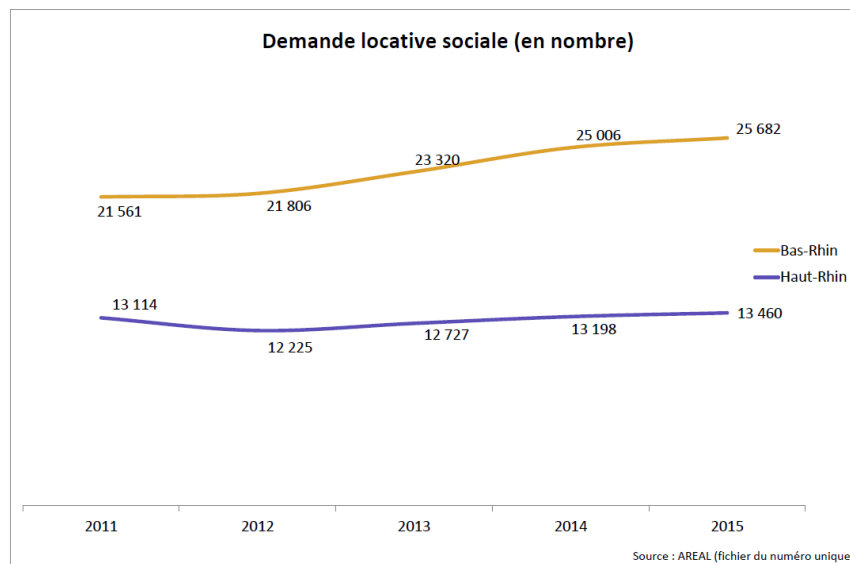
Situation du département au regard du logement social



- Entre 2014 et 2016, **1 550 logements ont été financés**, dont :
 - 715 PLA-I (soit 46,1% du total des financements)
 - 563 PLUS (soit 36,3%)
 - 272 PLS (soit 17,6%)

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

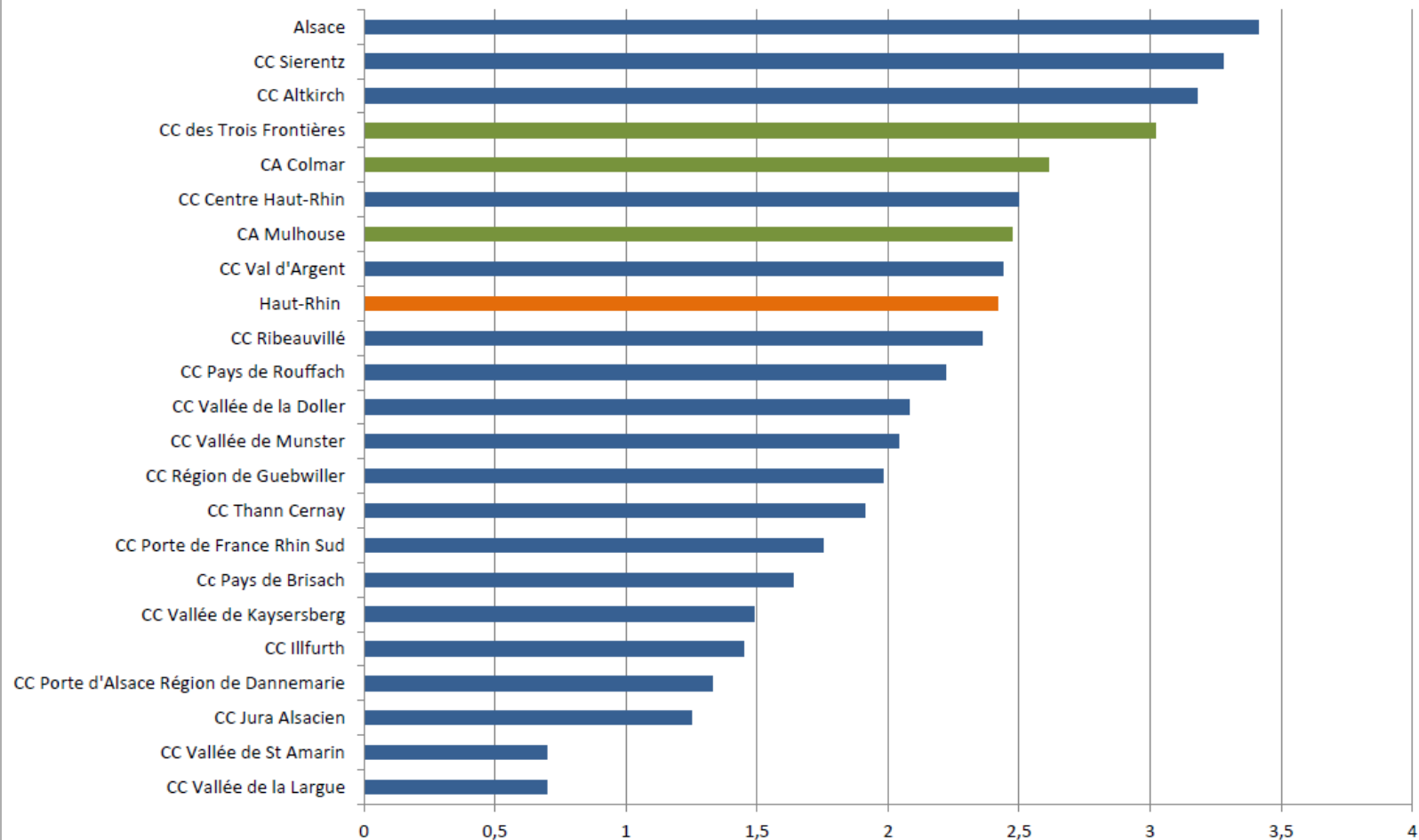
Situation du département au regard de la demande en logement social



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de la demande en logement social

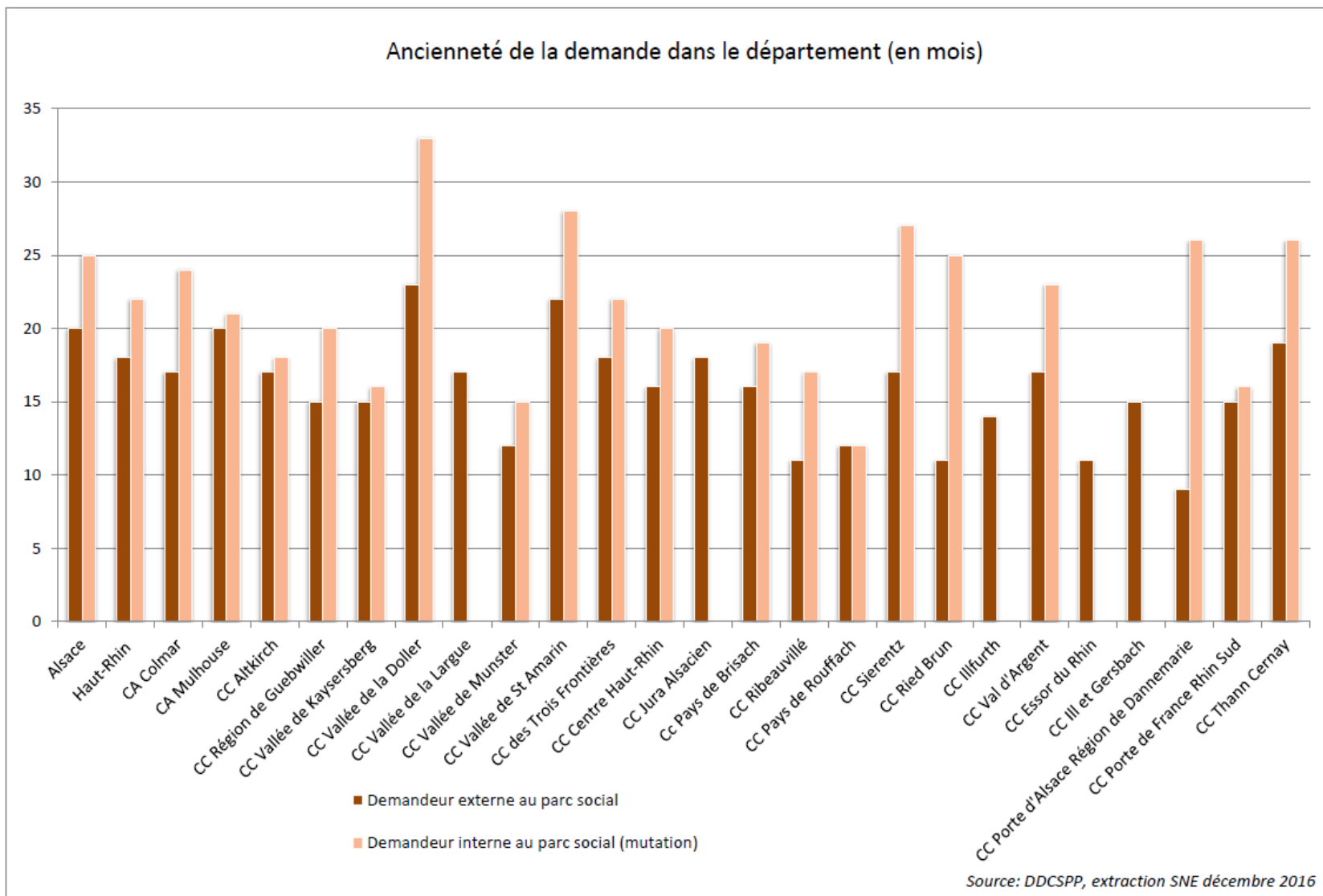
Ratio demandes externes / attributions externes



Source: DDCSPP, extraction SNE décembre 2016

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de la demande en logement social



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard de la demande en logement social

Ancienneté de la demande locative sociale (en %)

	< 1 an	1 à < 2 ans	2 à < 3 ans	3 à < 4 ans	4 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 ans ou +
Alsace	58	16	7	4	2	12	1
Haut-Rhin	65	13	5	3	1	14	0
CA de Colmar	64	14,3	6,5	3,7	1,4	9,7	0,2
CA Mulhouse Alsace Agglomération	63	12,6	4,3	2	1,2	16,3	0,2
CC d'Altkirch	66	15,4	3,2	1,9	1,3	12,2	0
CC de la Région de Guebwiller	70,4	12,9	4,8	2,3	0,8	8,8	0
CC de la Vallée de Kaysersberg	72,4	9,2	3,9	6,6	0	7,9	0
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzsch	65,4	7,7	0	0	0	26,9	0
CC de la Vallée de la Largue	75	8,4	0	0	8,3	8,3	0
CC de la Vallée de Munster	73,9	12,5	7,9	0	0	5,7	0
CC de la Vallée de Saint Amarin	59,4	9,4	3,1	0	6,2	21,9	0
CC des Trois-Frontières	64	13,3	5	3,6	1,2	12,9	0
CC du Centre du Haut-Rhin	67,4	15,5	4,6	1	2	10	0
CC du Jura Alsacien	75	10	0	0	0	15	0
CC du Pays de Brisach	69	13	6	2	0	11	0
CC du Pays de Ribeauvillé	75	17	3	1	1	3	0
CC du Pays de Rouffach	74	17	1	1	1	4	0
CC du Pays de Sierentz	57	22	9	2	0	11	0
CC du Pays du Ried Brun	77	14	5	0	0	5	0
CC du Secteur d'Illfurth	75	13	0	0	6	6	0
CC du Val d'Argent	70	12	0	0	0	18	0
CC Essor du Rhin	82	9	5	0	5	0	0
CC ill et Gersbach	70	10	0	0	10	10	0
CC la Porte d'Alsace Cc de la Région de Dannemarie	82	14	0	0	0	4	0
CC Porte de France - Rhin Sud	82	2	0	2	2	13	0
CC Thann-Cernay	71	4	4	2	2	17	0

Source : DDCSPP / 2016

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

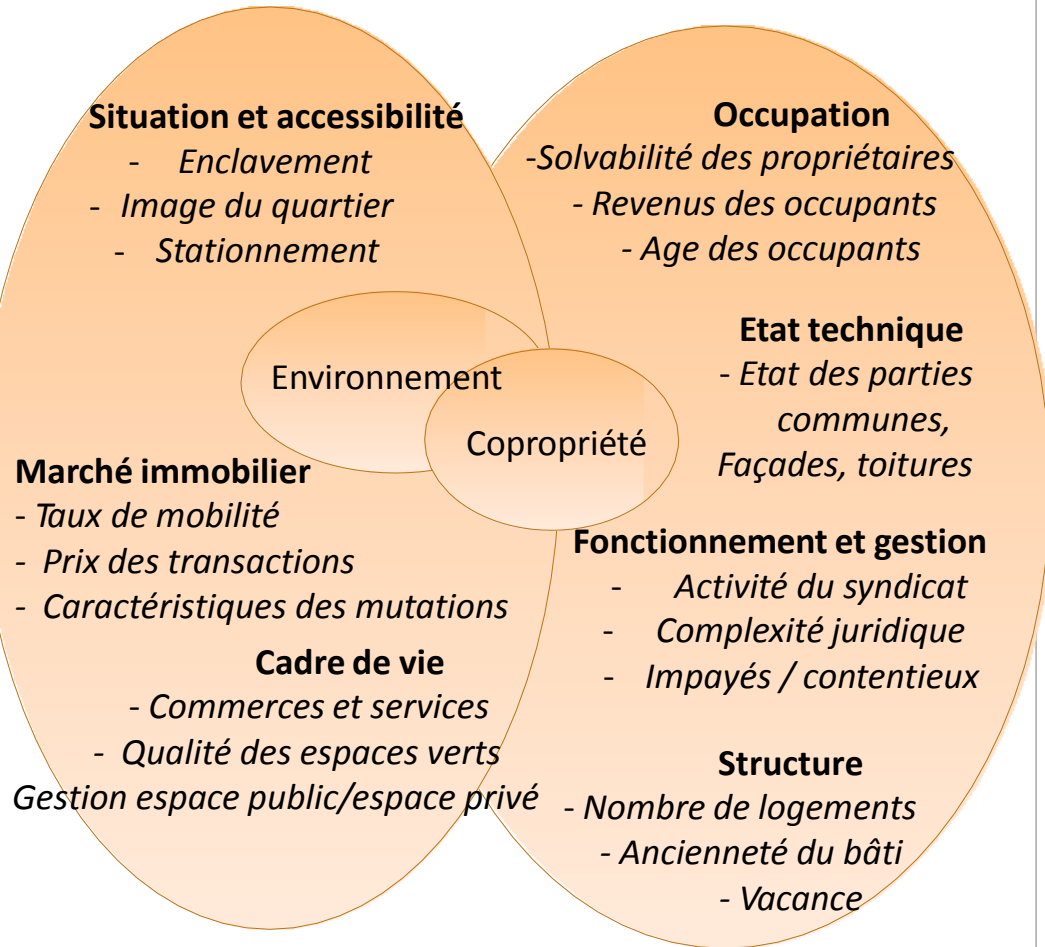
Situation du département au regard de la demande en logement social : l'essentiel à retenir

- Un parc qui atteint désormais plus de 50 000 logements sociaux.
- Une tension de la demande locative sociale relativement faible dans le département, mais un nombre de demandeurs qui progresse légèrement au cours des trois dernières années.
- 27 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, dont 20 en déficit de logements sociaux.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard des copropriétés en difficulté

« Les copropriétés potentiellement fragiles en augmentation »



Les facteurs de fragilisation peuvent résulter de plusieurs facteurs qui peuvent être liés à la copropriété elle-même (occupation, fonctionnement, gestion financière, charges,...) ou/et aux facteurs environnants (situation, évolution du marché immobilier, évolution démographique...).

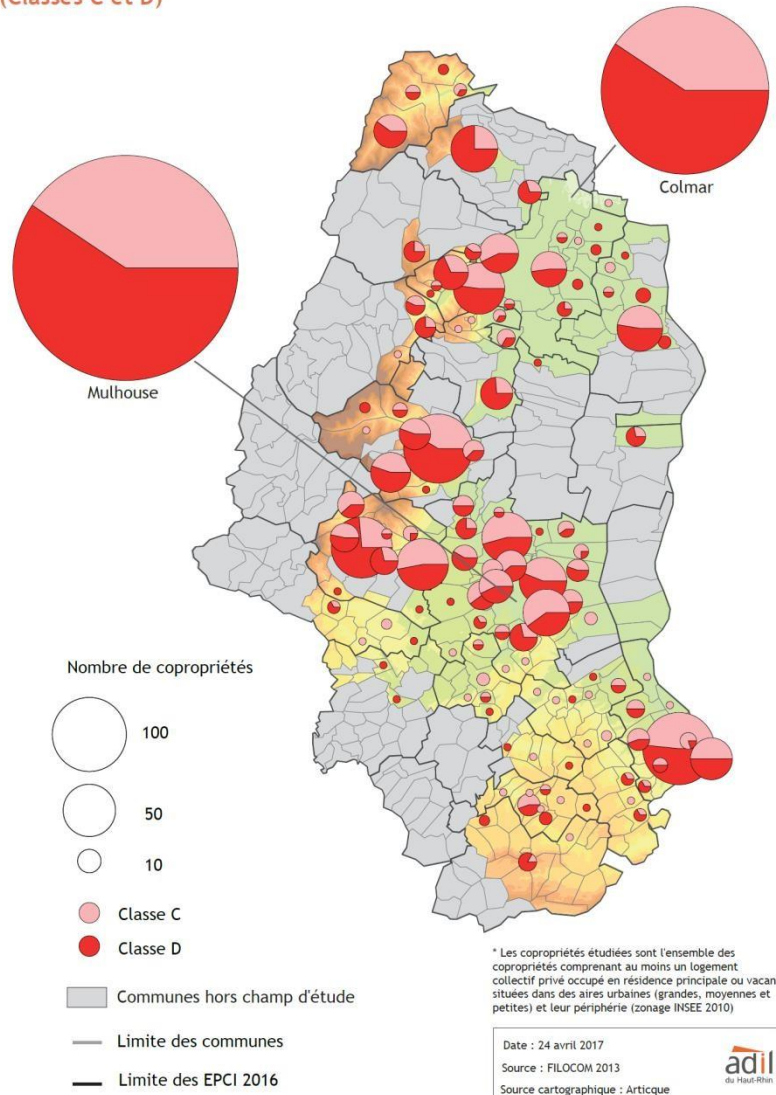
L'ANAH dénombre 3 étapes principales dans le processus de déqualification :

- 1. Premières fragilités** : impayés naissants, travaux d'entretien non effectués, faible investissement des copropriétaires, rotation...
- 2. Copropriétés en difficulté** : difficultés de gestion et d'administration, problèmes techniques non traités, la population solvable fuit la copropriété...
- 3. Copropriété très dégradée** : stade ultime, les dispositifs incitatifs ne sont plus suffisants. Nécessité d'intervention publique (portage, acquisition de lots, redressement...).

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situation du département au regard des copropriétés en difficulté

Copropriétés dont le potentiel de fragilité est le plus élevé*
(Classes C et D)



En Alsace en 2013, **2 881 copropriétés** étaient classées **D**, soit une progression de **21,9%** par rapport à 2011.

Ces copropriétés classées D concernent **32 640 logements**.

Il est important de noter qu'il s'agit de loin de la plus forte augmentation de tous les départements français (+5,1% à l'échelle du pays).

Nombre et classement des copropriétés du Haut-Rhin :

Famille A : 2 831

Famille B : 2 232

Famille C : 1 110

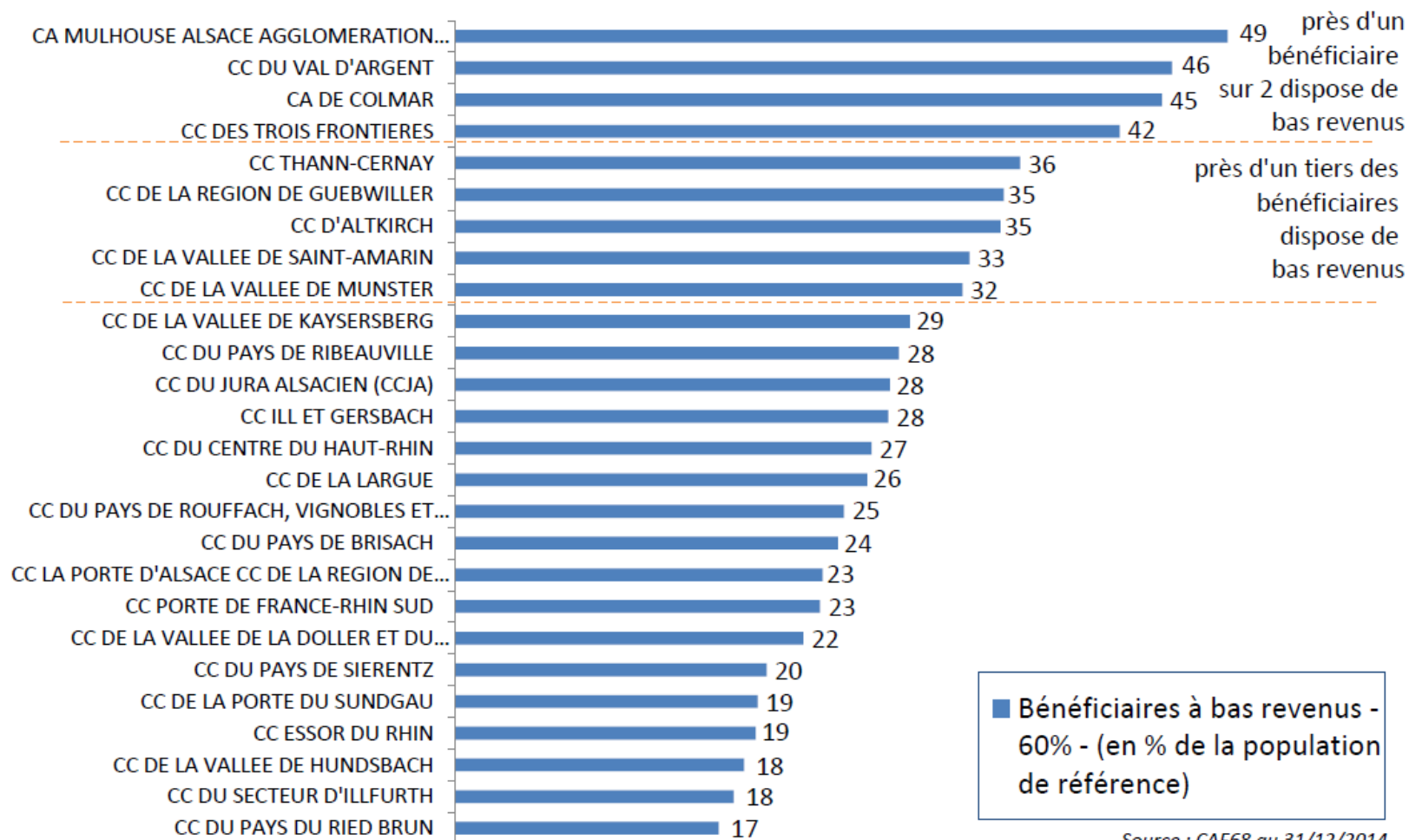
Famille D : 1 487 (soit 14 691 logements) **avec une augmentation de 29,6%** (+14,5% dans le Bas-Rhin).

Mise en garde : l'étude du CEREMA ne concerne que les aires urbaines.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : les aides au logement

Part des bénéficiaires à bas revenus de la CAF

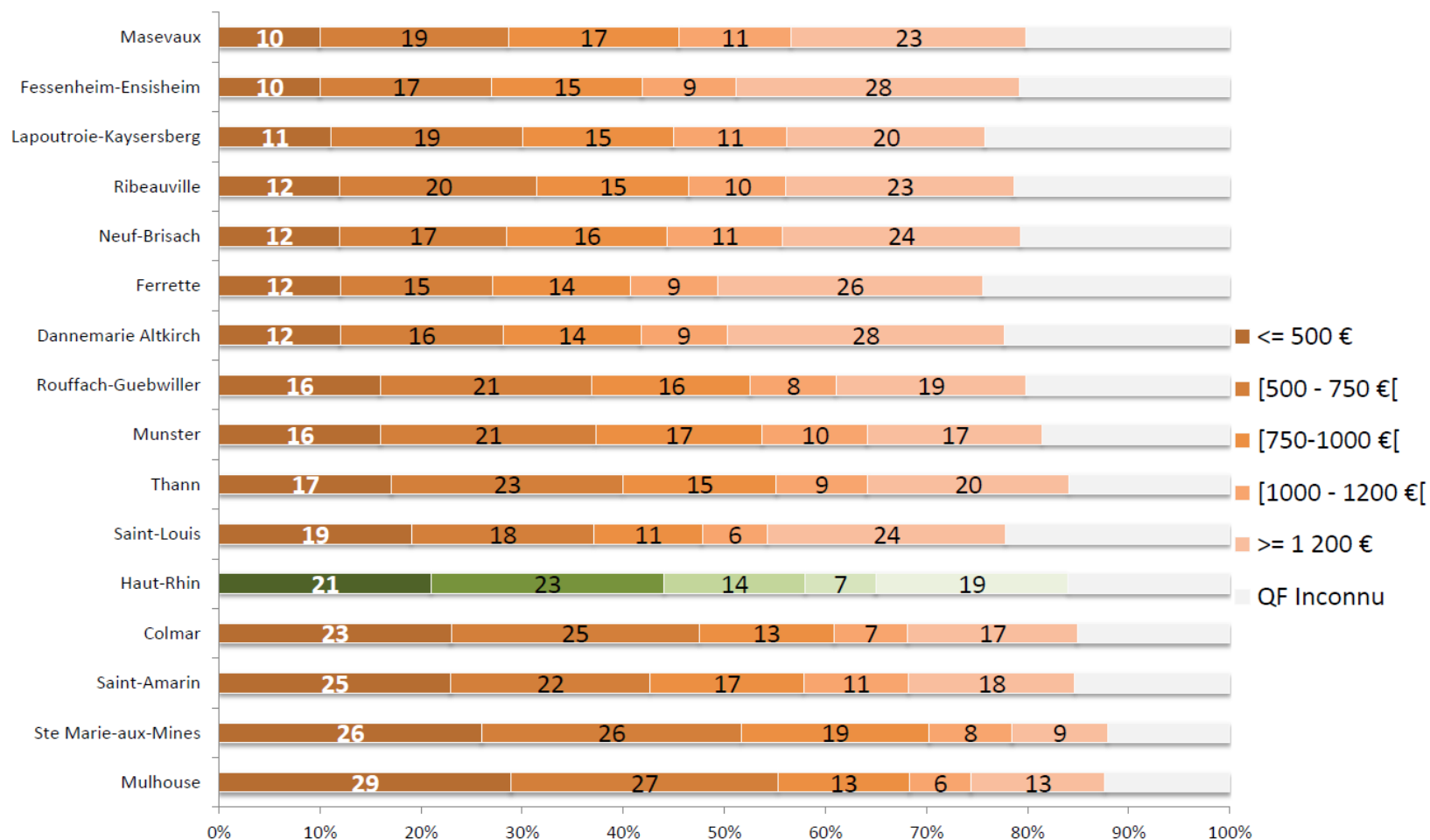


Source : CAF68 au 31/12/2014

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : les aides au logement

Quotient familial des allocataires (par ZOH)

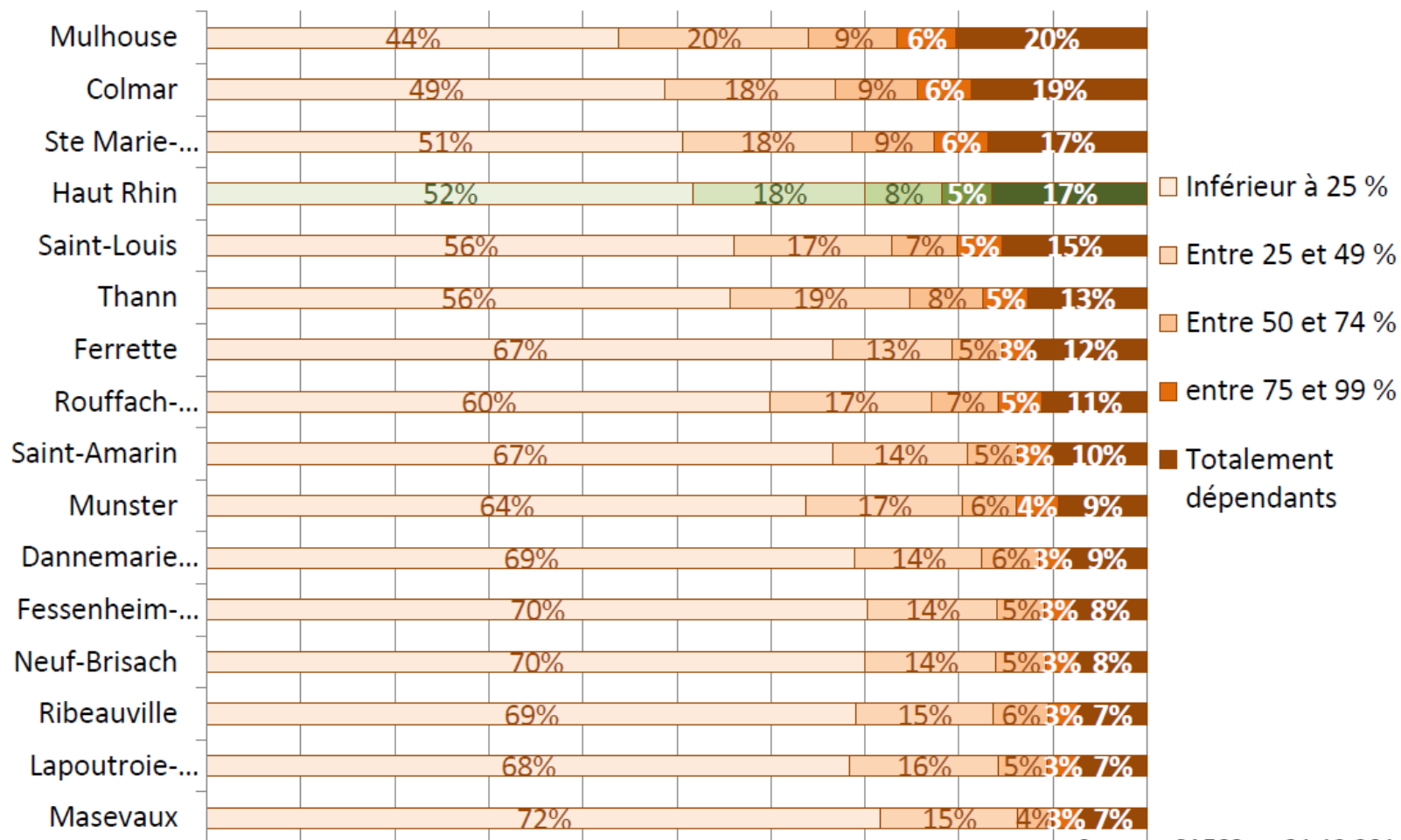


Source : CAF68 au 31.12.2014

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : les aides au logement

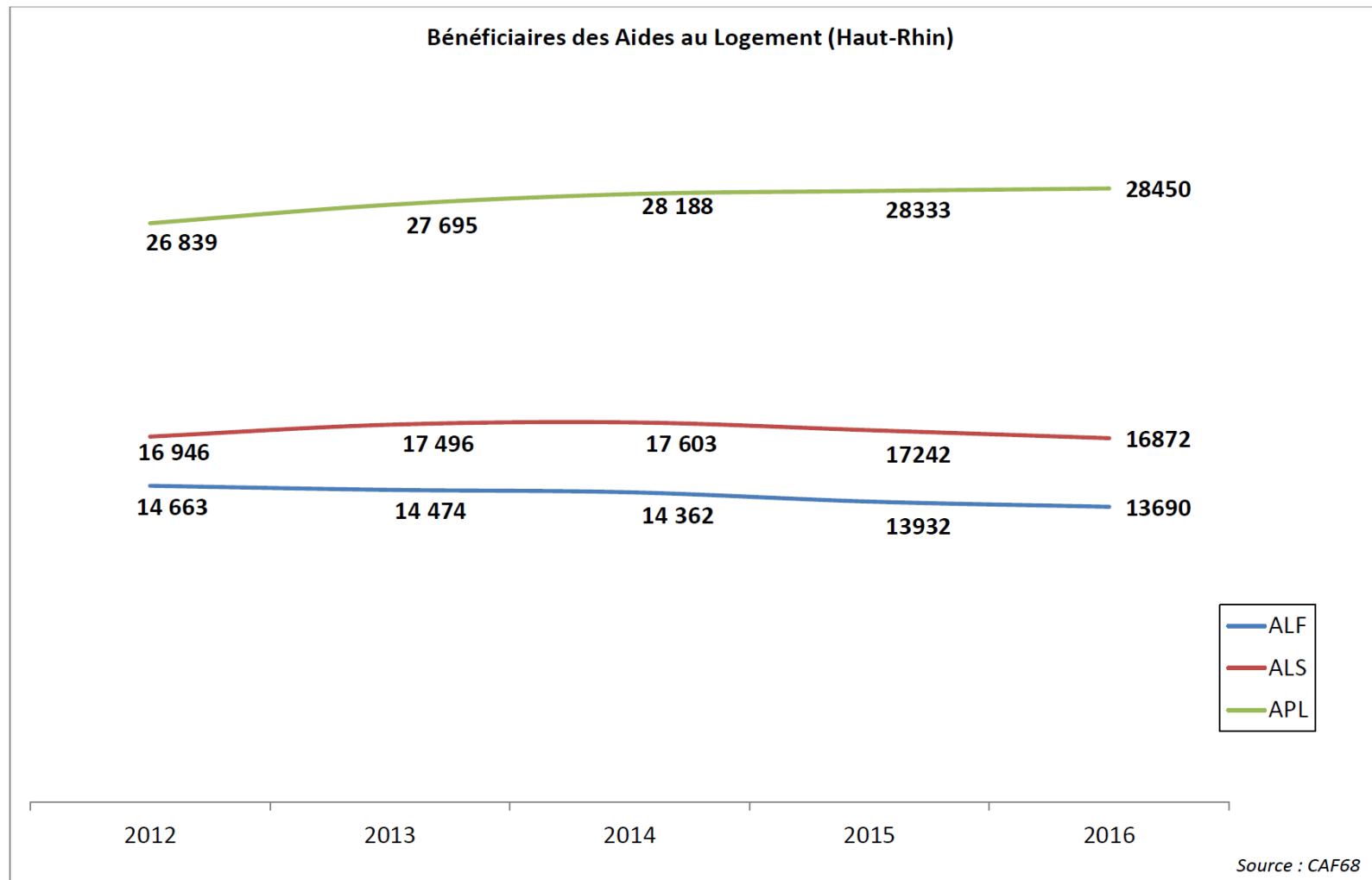
Taux de dépendance aux prestations (par ZOH)



Source : CAF68 au 31.12.2014

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

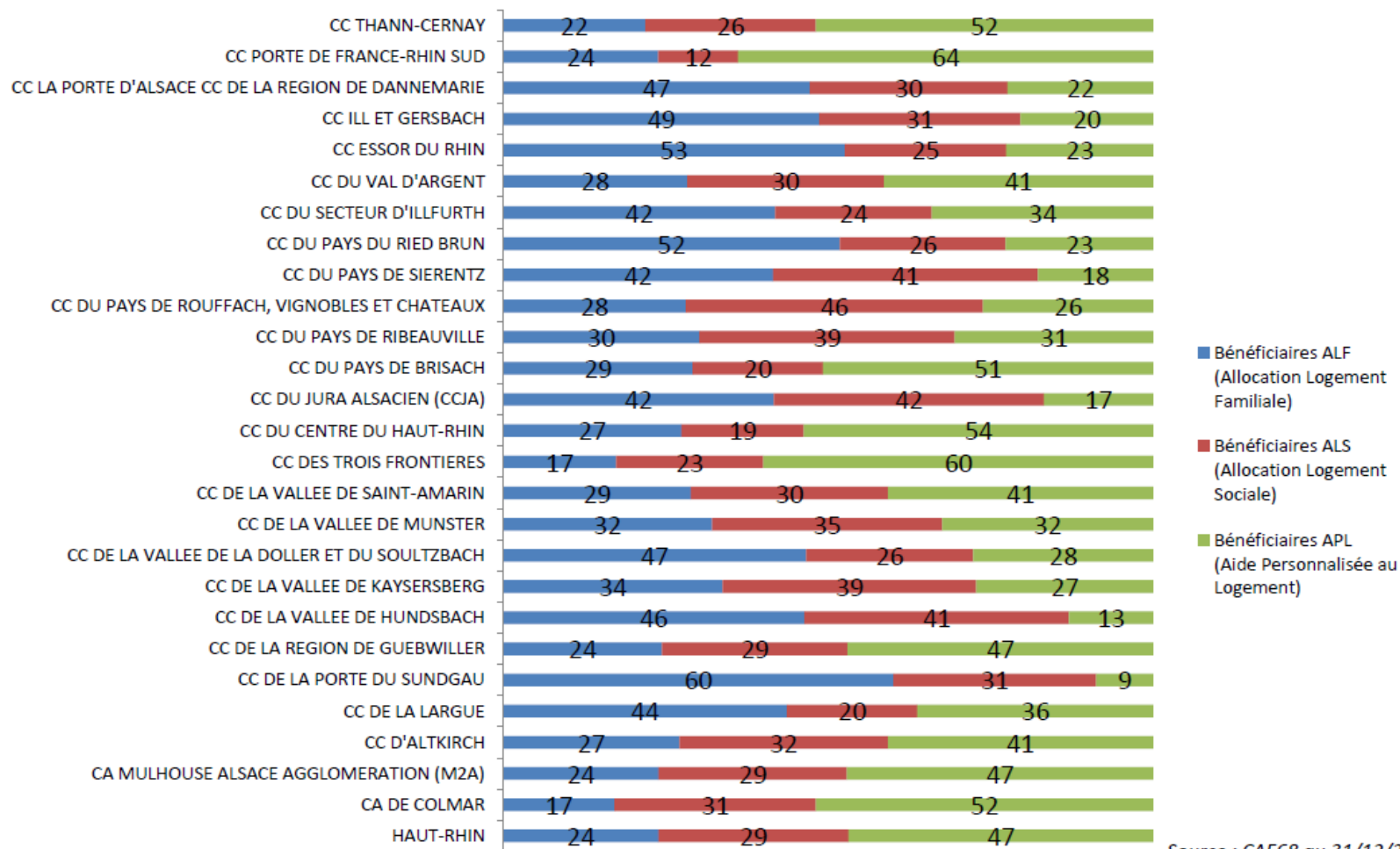
Difficultés de maintien dans le logement : les aides au logement



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : les aides au logement

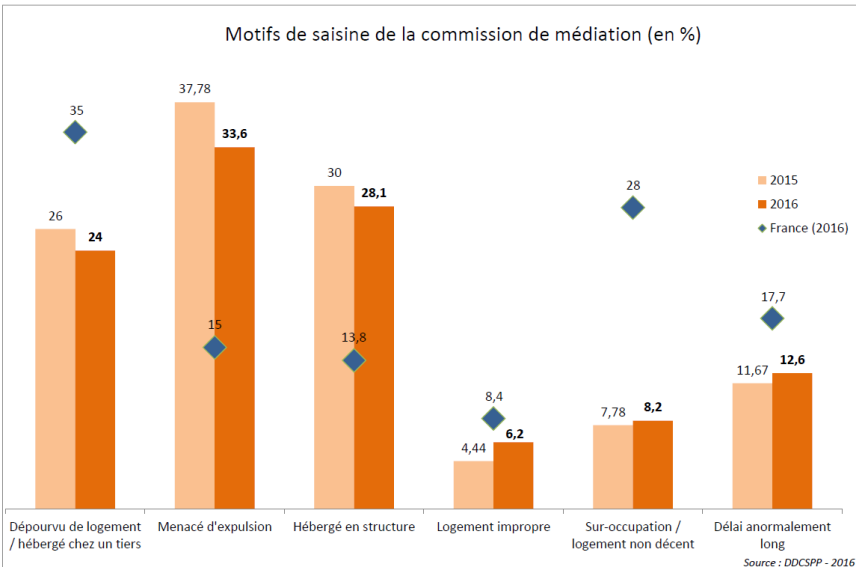
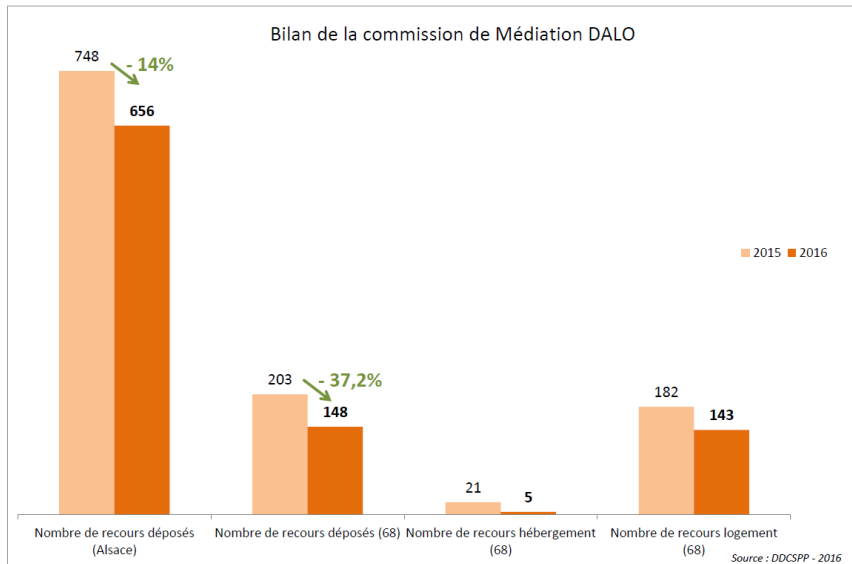
Bénéficiaires des Aides au Logement (par EPCI)



Source : CAF68 au 31/12/2014

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés d'accès au logement : le DALO



« En majorité des personnes menacées d'expulsion »

Au niveau national, en 2017, 100 176 recours ont été déposés, soit une augmentation de 3,8% entre 2016 et 2017.

Pour le Haut-Rhin, le recours au motif de saisine des personnes menacées d'expulsion est majoritaire suivi par les recours des personnes hébergées en structure.

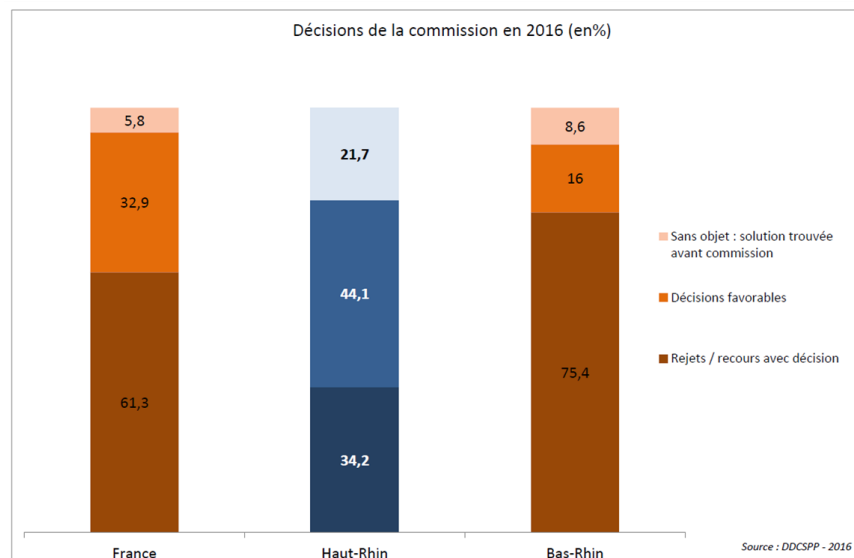
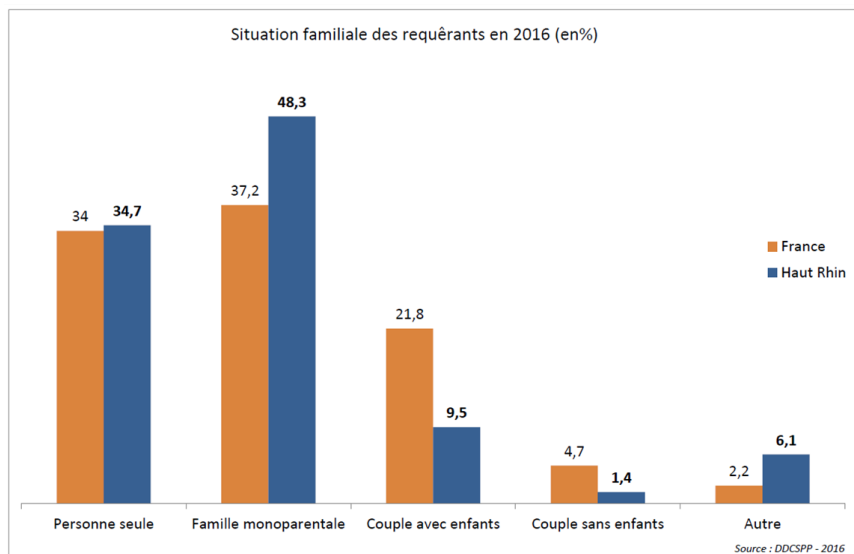
59,2% des requérants sont de nationalité française.

Les demandes sont concentrées sur Colmar (48%) et Mulhouse (43%).

62,4% des requérants ont des ressources inférieures ou égal à 1 SMIC annuel (soit moins de 13 678 €/an), et 22% ont entre 1 et 1,5 SMIC net annuel (soit entre 13 678 et 20 517€/an).

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés d'accès au logement : le DALO



Tous les bailleurs du Haut-Rhin ont été sollicités. L'ensemble des bailleurs a participé au relogement en amont et en aval des propriétaires DALO.

En 2016, le taux de proposition dans le Haut-Rhin a été de 83% (contre 76,6% pour la France).

20,3% des propositions de relogement sont refusées. Ces refus, aux motifs très variés, émanent essentiellement des personnes menacées d'expulsion.

Étude spécifique sur les requérants relogés en 2013

Une étude spécifique sur les personnes relogées en 2013 a été menée afin d'observer la pérennité du dispositif à long terme : **75,8 % des personnes sont encore dans le logement.**

Cependant près de 30% des personnes sont en impayé de loyer, majoritairement de petites dettes avec un plan d'apurement en place.

Les relogés de 2013 actuellement en impayé étaient **principalement des requérants au motif d'expulsion (30%), 35% au motif de l'hébergement et 20% dépourvus de logement.**

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés d'accès au logement : le DALO : L'essentiel à retenir

Un taux de familles monoparentales requérantes supérieur au taux national (48,3%, contre 37,2%).

Une part importante des recours concerne des personnes menacées d'expulsion.

Une concentration des demandes sur Colmar et Mulhouse.

Un bon taux de personnes reconnues prioritaires par la COMED (comparativement à d'autres départements).

Un taux de relogement satisfaisant avec la participation de l'ensemble des bailleurs, mais 20% de refus fréquemment dus à la localisation des logements (les moins chers étant souvent situés en QPV).

Pas de contentieux DALO consécutif à l'absence de proposition de relogement , à ce jour.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés d'accès au logement : le contingent préfectoral

BILAN 2015 : au cours de l'exercice, **1 179 propositions de logement** ont été faites par les bailleurs sociaux **mais seulement 778 relogements ont été effectués au profit des personnes défavorisées** (compte tenu du nombre de refus, 401, formulés par les candidats ayant sollicités le contingent préfectoral).

BILAN 2016 : au cours de l'exercice, **951 propositions de logement** ont été faites par les bailleurs sociaux, **mais seulement 679 relogements ont été effectués au profit des personnes défavorisées** (compte tenu du nombre de refus, 272, formulés par les candidats ayant sollicité le contingent préfectoral).

BILAN 2017 : au cours de l'exercice, **1626 propositions de logement** ont été faites par les bailleurs sociaux, **mais seulement 826 relogements ont été effectués au profit des personnes défavorisées** (compte tenu du nombre de refus, 794, formulés par les candidats ayant sollicité le contingent préfectoral).

L'accord cadre de gestion du contingent préfectoral conclu le 20 septembre 2016 prévoit désormais un **quota de relogement de 25% au lieu de 20% au profit des personnes défavorisées.**

Les difficultés de relogement sont principalement inhérentes à l'augmentation du besoin en logements adaptés au handicap, à la concentration de la demande dans les secteurs de Colmar et Saint-Louis, et à l'adaptation du prix des loyers + charges aux ressources de certains ménages défavorisés, pour lesquels une offre très sociale fait défaut.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : le surendettement

HAUT-RHIN

1 993 dossiers déposés
2 273 personnes surendettées
320 dossiers/100 000 habitants
Endettement moyen des
surendettés : 41 951 €

BAS-RHIN

2 588 dossiers déposés
2 870 personnes surendettées
280 dossiers/100 000 habitants
Endettement moyen des
surendettés : 36 503 €

Profil des ménages surendettés :

- En 2016, dans le Haut-Rhin, 36,2% des personnes surendettées vivent en couple. Pour 54%, ces ménages n'ont personne à charge.
- 7,7% des personnes surendettées ont plus de 65 ans.

Situation face au logement :

- 76,6% des personnes surendettées sont locataires, 11,1% hébergées ou occupants à titre gratuit et 8,6% propriétaires accédants.

Situation face à l'emploi :

- 31,7% des surendettés sont chômeurs, 26,2% salariés en CDI, 13,5% sans profession et 11,2% retraités.

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : le surendettement

« Un nombre de saisines en légère diminution »

Pour le Haut-Rhin, en janvier 2017, les commissions ont été saisies de 157 situations de surendettement. **Le nombre de saisines a diminué de 8,7% entre janvier 2016 et janvier 2017.**

À fin octobre 2016, 1 120 primo-dépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, soit une baisse de 12,9% sur cette période (pour le Grand Est, une diminution de 9,7% est constatée). Le total primo-dépôts et redépôts a, dans le même temps, enregistré une baisse de 11,9% (pour le Grand Est baisse de 8,8%).

	Haut-Rhin	Grand Est
Dossiers déposés (2016)	1993	16927
Dossiers recevables (2016)	1811	15290
Décisions d'orientation de la Commission	1846	15562
<i>vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire</i>	856	6988
<i>vers une procédure de réaménagement des dettes</i>	990	8574
Mesures de rétablissement personnel	855	6750
<i>Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)</i>	846	6594
<i>Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ</i>	9	156
Mesures de réaménagement des dettes	1049	8593
<i>Plans conventionnels conclus</i>	232	1909
<i>Mesures imposées ou recommandées par les commissions</i>	817	6684
Dossiers clôturés toutes phases	156	1359

Source : Banque de France, janvier 2017

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU

Difficultés de maintien dans le logement : Le surendettement

Niveau de ressources des ménages surendettés -

2016

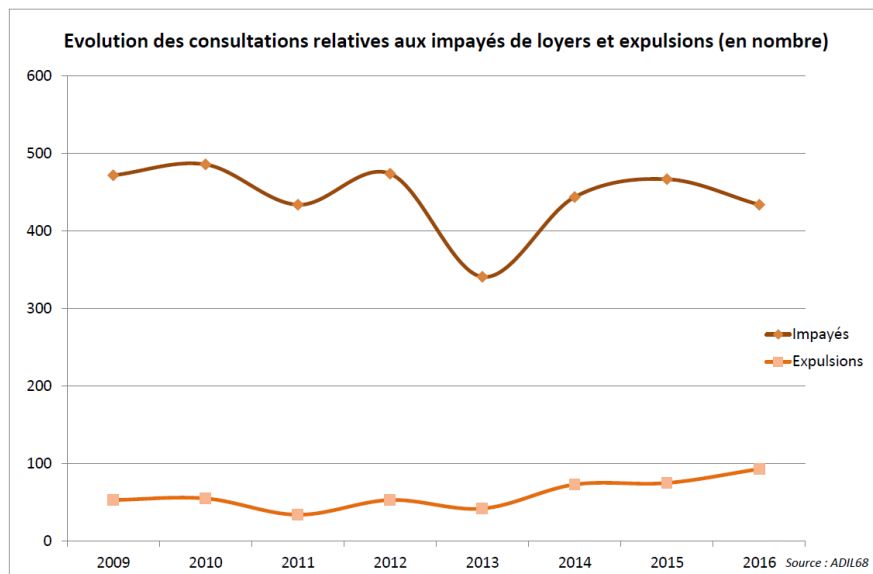
Inférieur ou égal au RSA	14,2%
Entre le RSA et le SMIC	37,2%
Entre le SMIC et 2 000 €	24%
Entre 2 000 et 3 500 €	21,9%
Supérieur à 3 500 €	2,7%

Caractéristique de l'endettement (Haut-Rhin)	Nombre total de dossiers	Endettement moyen	Nombre moyen de dettes par dossier
Dettes financières	1 552	36 857	4,1
Dettes immobilières	273	109 646	1,5
Prêts immobiliers	208	121 406	1,6
Arriérés	5	3 508	1
Solde après vente de la résidence principale	67	69 603	1,3
Dettes à la consommation	1 390	18 761	3,5
Crédits renouvelables	1 185	11 290	2,8
Prêts personnels	766	15 554	1,9
Crédits affectés / LOA	73	10 756	1,2
Microcrédit et prêts sur gage	2	2 800	1,5
Autres dettes bancaires (découverts)	895	1 324	1,2
Dettes de charge courante	1 515	6 534	3,9
Dettes de logement	917	5 508	1,3
Loyer et charges locatives	858	5 169	1,2
Charges de copropriété	55	10 439	1
Frais maison de retraite	1	5 799	1
Dépôts de garantie	42	862	1
Dettes énergie et communication	998	1 502	2,1
Electricité, gaz, chauffage	751	1 290	1,4
Eau	227	960	1,2
Téléphonie, internet	499	627	1,6
Dettes de transport	22	683	1,3
Dettes assurances/mutuelle	536	991	1,6
Dettes assurance	499	855	1,5
Dettes mutuelle	89	1 172	1,1
Dettes de santé/d'éducation	400	1 063	1,8
Dettes de santé	327	998	1,7
Dettes d'éducation et frais de garde	121	817	1,2
Dettes alimentaires	55	4 982	1,1
Dettes fiscales	877	2 398	1,1
Impôt sur le revenu	323	4 563	1,1
Taxe d'habitation	539	981	1
Taxe foncière	56	1 760	1
Dettes fiscales indirectes	3	567	1
Autres dettes bancaires (découverts)	1 102	7 900	2,2
Dettes diverses	630	8 221	1,9
Huissier, avocat, prêt de la famille	560	3 147	1,8
Chèques impayés	7	386	3
Dettes auprès d'une caution	8	10 601	1,1
Dettes en tant que caution	57	45 387	1,5
Dettes sociales	563	2 145	1,2
Organisme d'aide sociale	429	1 377	1,1
Employeur et comité d'entreprise	44	3 554	1,1
Assedic, indemnités de sécurité sociale..	135	2 768	1,1
Dettes fraude à la sécurité sociale	12	7 252	1,1
Dettes professionnelles	42	14 217	1,2
Dettes pénales et réparations pécuniaires	373	4 616	1,4
Endettement (hors dettes immobilières)	1 798	25 513	7,9
Endettement global	1 807	41 951	8,1

1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement

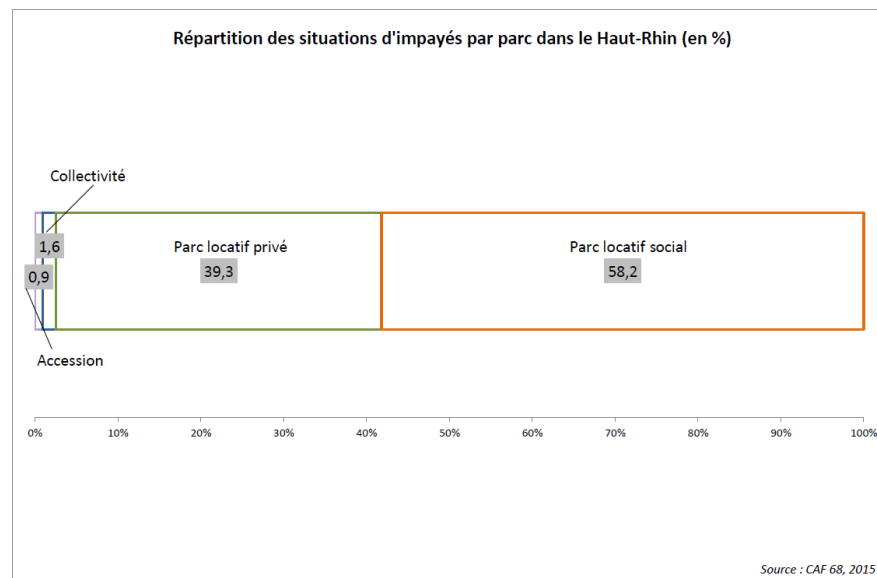
« 1 impayé sur 2 provient du parc social »



Année	Nombre d'impayés
2011	1 480
2013	2 237
2015	2 490

L'ADIL enregistre un nombre de consultations pour impayés et expulsions en légère augmentation.

En 2015, la Caf a enregistré 23 impayés de loyers pour l'accession, 39 en collectivité, 979 pour le locatif privé et 1 449 pour le locatif social, soit un total de 2 490 (en progression constante depuis 2011).



1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Difficultés de maintien dans le logement : la CCAPEX

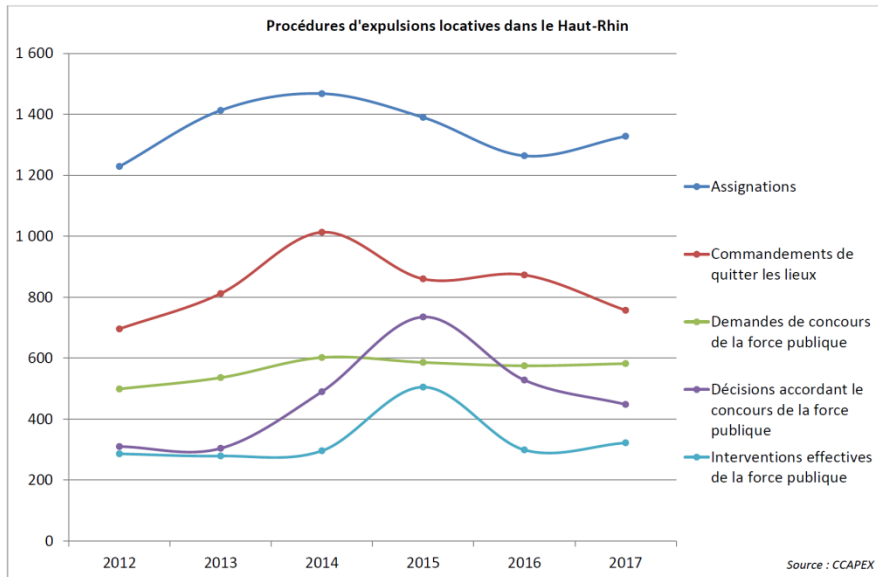
« Une progression du nombre d'assignations »

Entre 2016 et 2017, le nombre d'assignations a augmenté de 5%.

La CCAPEX est principalement saisie pour des situations d'impayés dans le parc locatif social.

La majorité des saisines est déposée par les bailleurs sociaux, suivi des saisines en provenance de la CAF suite à la non réception du plan d'apurement ou au non respect de ce plan.

La CCAPEX préconise avant tout le maintien dans le logement, avec la mise en place et le suivi des plans d'apurement ou de mesures ASLL. Des relogements en raison de l'inadéquation loyers-ressources sont également demandés aux bailleurs sociaux.



DIAGNOSTIC À 360° - Année 2017

1. Analyse des caractéristiques du territoire

- Dynamiques démographiques
- Données socio-économiques
- Situation du département au regard du logement
- Difficultés de maintien dans le logement

2. Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins

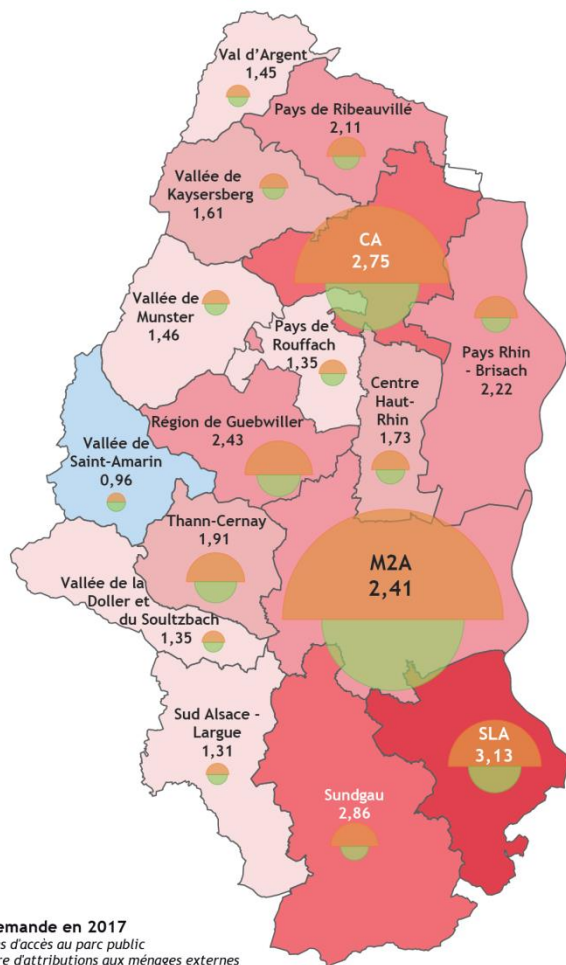
- Approche quantitative
- Approche qualitative

3. Analyse des parcours individuels

- Identification des publics avec des parcours les plus complexes et les moins fluides
- Raisons des ruptures de parcours

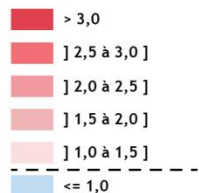
2. ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS

Demande d'accès dans le parc public dans le Haut-Rhin
Intensité de la demande externe par EPCI en 2017

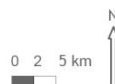
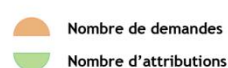


Intensité de la demande en 2017

(Nombre de demandes d'accès au parc public par rapport au nombre d'attributions aux ménages externes au parc public au cours de l'année 2017)



Limite des EPCI



Date : 2 mars 2018
Source : AREAL / DREAL
Source cartographique : Articque
adil du Haut-Rhin

Globalement, le département du Haut-Rhin ne présente pas une tension très forte de la demande externe au parc social. En 2017, la pression de la demande locative sociale s'exerce néanmoins plus fortement qu'ailleurs sur Saint-Louis Agglomération, avec un peu plus de trois demandes pour une attribution.

La pression est également assez marquée sur le Sundgau, mais il convient de la relativiser au regard du nombre de demandeurs, bien plus faible que dans les grandes agglomérations.

Le parc social du secteur vosgien est soumis quant à lui à une pression plutôt faible, voire très faible dans le secteur de Saint-Amarin.

2. ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS

Territoires	Problématiques repérées
M2A	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire qui représente 65% de l'offre départementale en hébergement et logement adapté et sur lequel se porte plus des ¾ des demandes adressées au SIAO. - Considéré comme un territoire peu tendu, M2A concentre néanmoins près de la moitié des demandes locatives sociales haut-rhinoises. - Une demande locative sociale qui se précarise (près des 3/4 des demandes éligibles au PLAI). - Progression du phénomène de fragilisation de nombreuses copropriétés. - Enjeu fort de mobilisation du parc privé à des fins sociales via l'intermédiation locative (Logement d'abord).
Colmar Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Tension modérée de la demande locative sociale sur le plan quantitatif mais une demande qui se précarise financièrement. - Fragilisation d'une partie des locataires du parc privé, dont près de 30% sont éligibles au logement social PLAI. - Apparition relativement récente du phénomène de fragilisation de copropriétés. - Progression de l'offre en hébergement (+126 places entre 2012 et 2016).
Saint-Louis Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande locative sociale qui augmente mais dont le niveau de tension demeure inférieur à la moyenne régionale et nationale. - Apparition relativement récente du phénomène de fragilisation de copropriétés. - Enjeu de développement d'une offre à loyers abordables dans le parc privé, dans ce secteur où les loyers de marché sont les plus élevés du département. - Projets de renforcement de l'offre en hébergement et logement adapté (ALEOS...).
CC Thann-Cernay	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire peu tendu en matière de demande locative sociale.....mais tendance à la fragilisation financière des demandeurs. - Enjeu de développement d'une offre à loyers abordables dans le parc privé. - Territoires relativement bien pourvu en places d'hébergement et logements adaptés (ALOS, SURSO...). - Commune de Thann qui montre des signes de fragilités de plus en plus significatifs.
Autres territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Val d'Argent : territoire fragile et parc privé potentiellement indigne significatif. - Guebwiller, Munster, Neuf-Brisach : communes qui montrent des signes de fragilité (vacance, ménages fragiles en hausse, précarité énergétique, fragilisation de copropriétés, vieillissement de la population...).

DIAGNOSTIC À 360° - Année 2017

1. Analyse des caractéristiques du territoire

- Dynamiques démographiques
- Données socio-économiques
- Situation du département au regard du logement
- Difficultés de maintien dans le logement

2. Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins




- Approche quantitative
- Approche qualitative

3. Analyse des parcours individuels

- **Identification des publics avec des parcours les plus complexes et les moins fluides**
- **Raisons des ruptures de parcours**

3. ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS

Suivi des priorités et urgences du diagnostic initial

Priorisation des publics (difficultés croissantes)	Constats	Tendance	Actions entreprises
Jeunes de moins de 25 ans	Jeunes en errance, en rupture familiale, souvent sortis de l'ASE Réponse et offre actuelle insuffisantes (qualitativement et quantitativement) / Difficultés d'accès au logement		Dispositif « Croire en son Avenir » de l'association APPUIS
Ménages issus de la demande d'asile	Réfugiés, personnes régularisées avec titre de séjour temporaire Difficultés d'accès et maintien dans le logement		
Personnes rencontrant des problèmes de santé mentale, conduites addictives ou pathologies sanitaires	Augmentation des populations concernées et aggravation des problématiques Nécessité d'une prise en charge pluridisciplinaire (sociale, logement-hébergement, sanitaire)		Rencontres entre bailleurs sociaux et associations

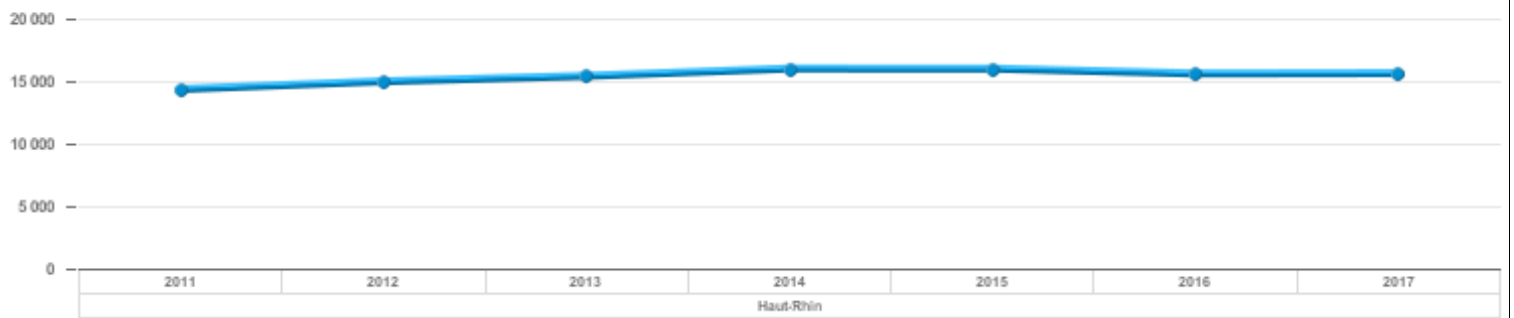
4. Fiches portrait des territoires



FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

La demande en stock en Haut-Rhin

Évolution du stock des demandes depuis décembre 2011

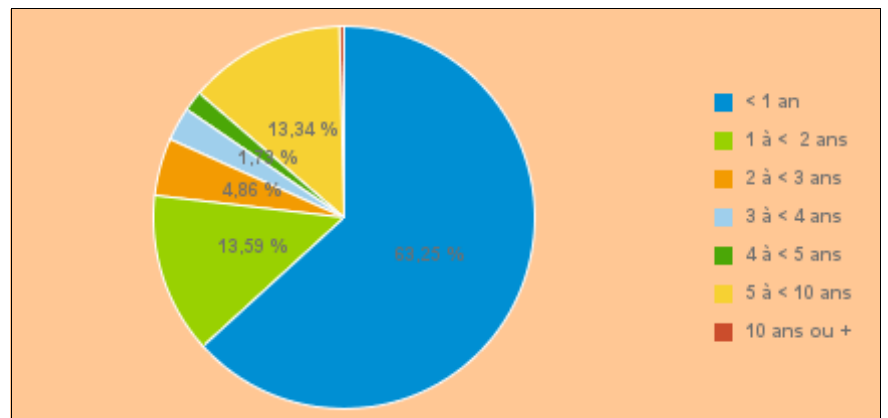


Année	Nombre de demandes
2012	15 001
2013	15 430
2014	16 016

Année	Nombre de demandes
2015	16 011
2016	15 622
2017	15 648

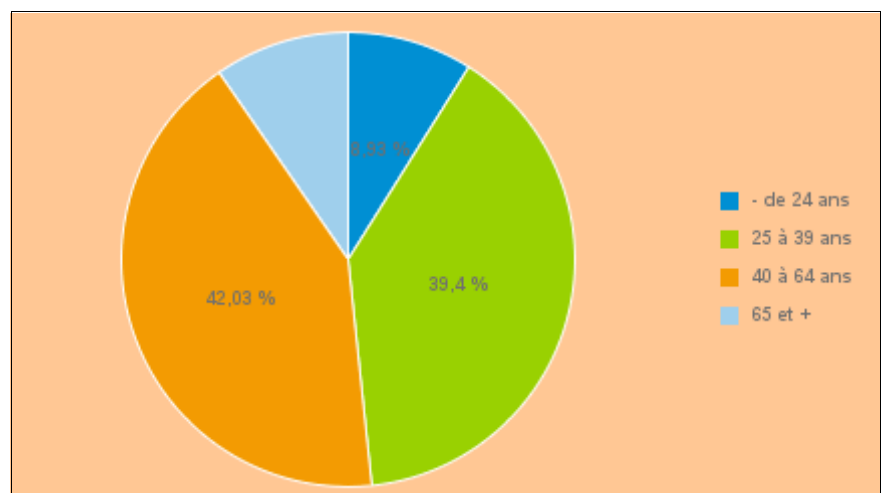
Ancienneté de la demande

Ancienneté de la demande	Nombre de demandes	Taux
< 1 an	9 898	63,25%
1 à < 2 ans	2 126	13,59%
2 à < 3 ans	760	4,86%
3 à < 4 ans	444	2,84%
4 à < 5 ans	270	1,73%
5 à < 10 ans	2 087	13,34%
10 ans ou +	63	0,40%



Tranche d'âge du demandeur

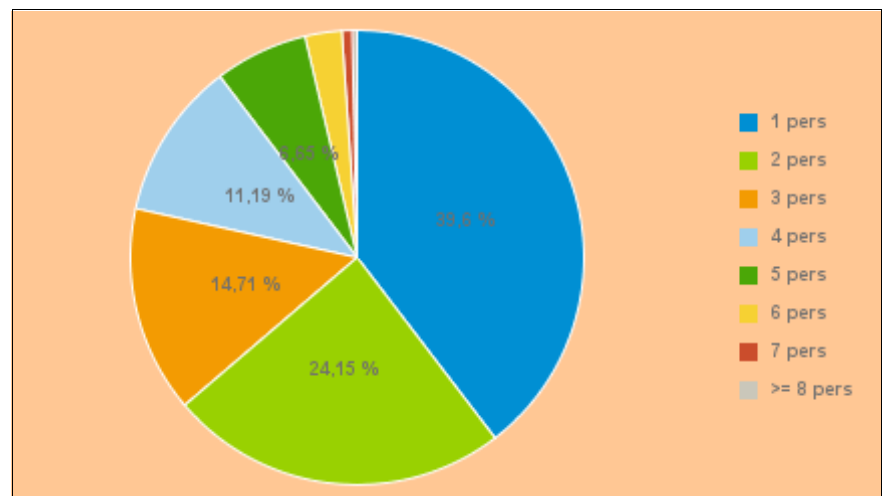
Tranche d'âge du demandeur	Nombre de demandes	Taux
- de 24 ans	1 398	8,93%
25 à 39 ans	6 165	39,40%
40 à 64 ans	6 577	42,03%
65 et +	1 508	9,64%





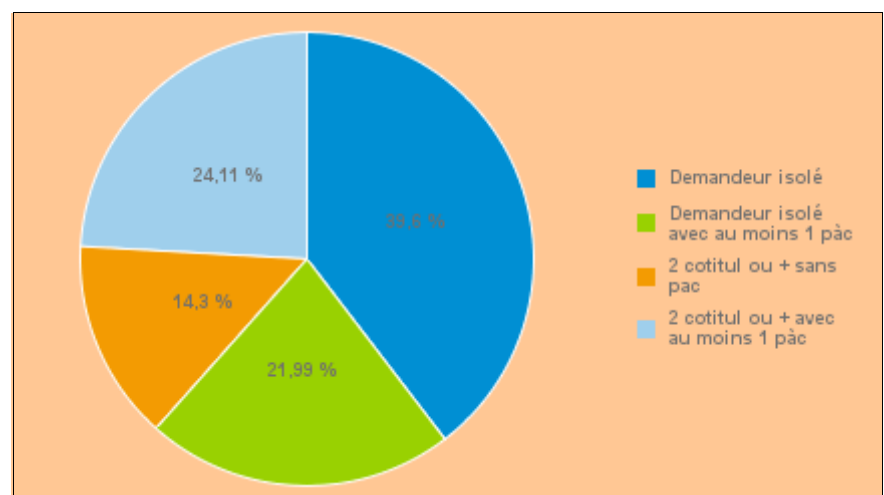
Taille du ménage

Taille du ménage	Nombre de demandes	Taux
1 pers	6 196	39,60%
2 pers	3 779	24,15%
3 pers	2 302	14,71%
4 pers	1 751	11,19%
5 pers	1 040	6,65%
6 pers	410	2,62%
7 pers	114	0,73%
>= 8 pers	56	0,36%



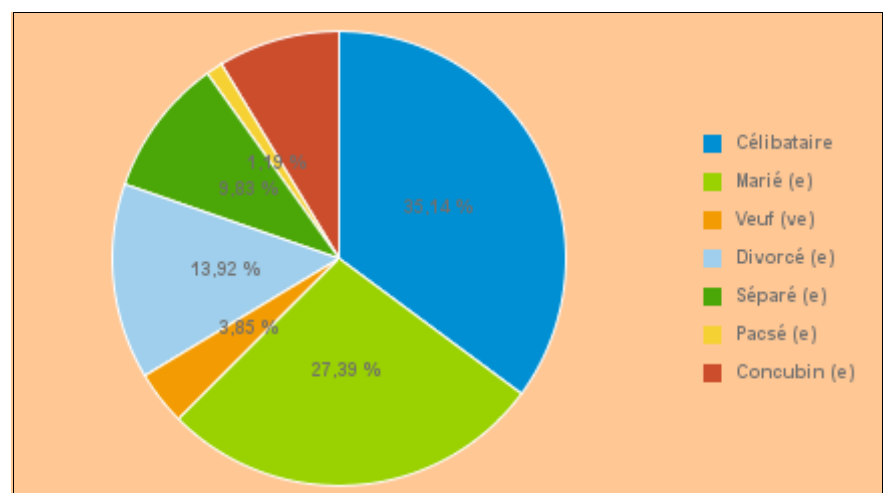
Composition familiale

Composition familiale	Nombre de demandes	Taux
Demandeur isolé	6 196	39,60%
Demandeur isolé avec au moins 1 pàc	3 441	21,99%
2 cotitul ou + sans pac	2 238	14,30%
2 cotitul ou + avec au moins 1 pàc	3 773	24,11%



Situation familiale

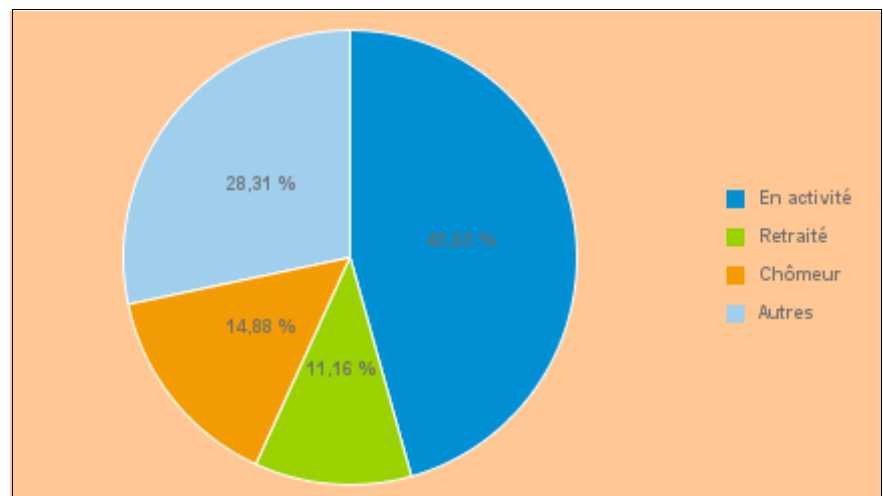
Situation familiale	Nombre de demandes	Taux
Célibataire	5 498	35,14%
Marié (e)	4 286	27,39%
Veuf (ve)	603	3,85%
Divorcé (e)	2 178	13,92%
Séparé (e)	1 538	9,83%
Pacsé (e)	186	1,19%
Concubin (e)	1 359	8,68%





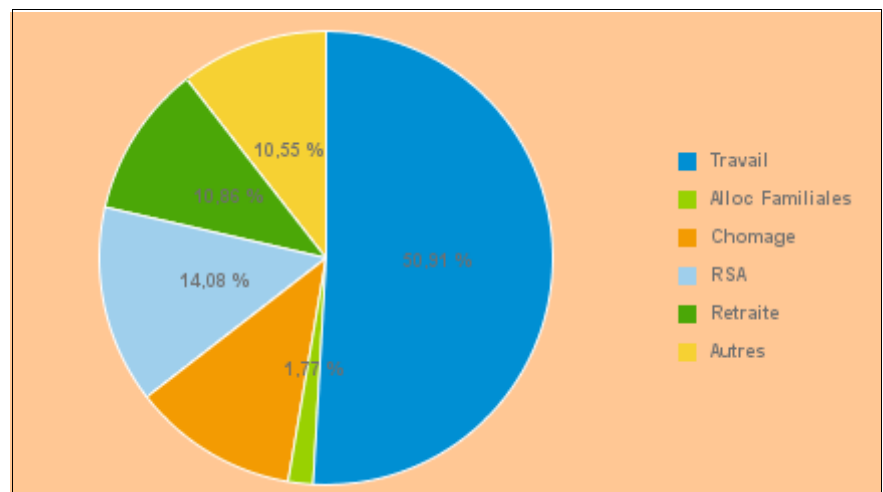
Situation professionnelle

Situation professionnelle	Nombre de demandes	Taux
En activité	7 143	45,65%
Retraité	1 747	11,16%
Chômeur	2 328	14,88%
Autres	4 430	28,31%



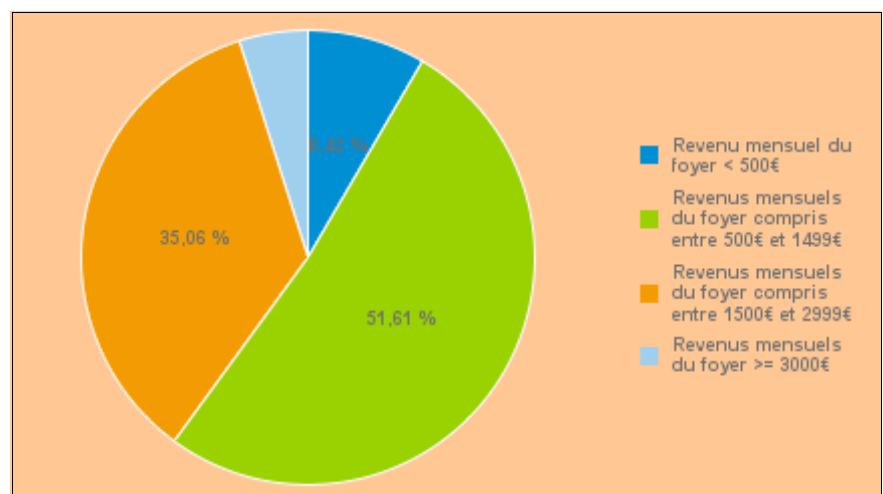
Nature des revenus

Nature des revenus	Nombre de demandes	Taux
Travail	7 584	50,91%
Alloc Familiales	264	1,77%
Chomage	1 762	11,83%
RSA	2 098	14,08%
Retraite	1 618	10,86%
Autres	1 571	10,55%



Tranche de revenu mensuel du foyer

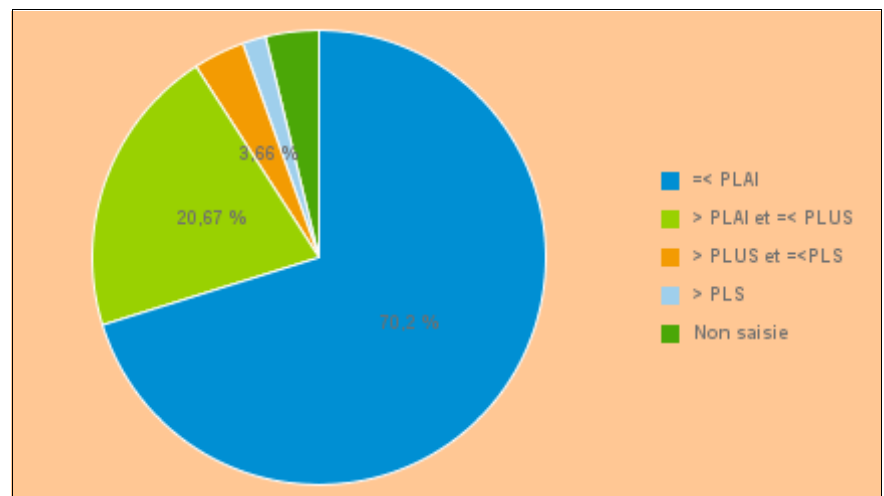
Tranche de revenu mensuel du foyer	Nombre de demandes	Taux
Revenu mensuel du foyer < 500€	1 273	8,42%
Revenus mensuels du foyer compris entre 500€ et 1499€	7 799	51,61%
Revenus mensuels du foyer compris entre 1500€ et 2999€	5 298	35,06%
Revenus mensuels du foyer >= 3000€	742	4,91%





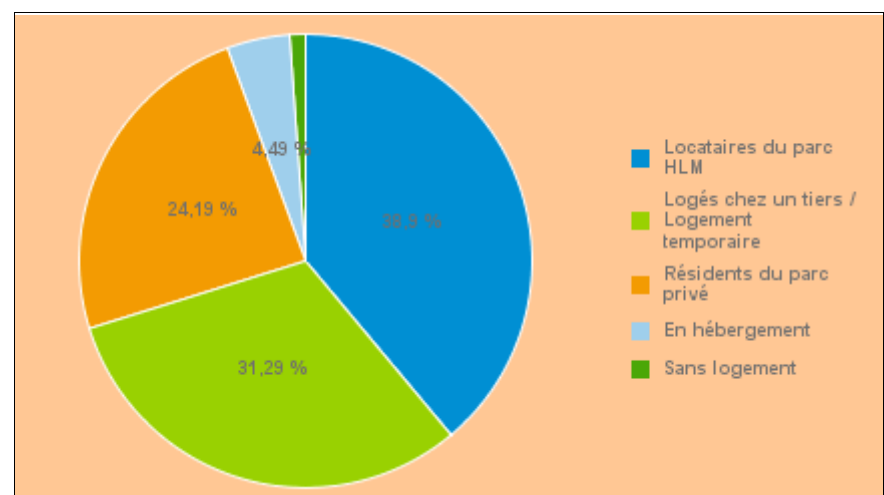
Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de demandes	Taux
=< PLAI	10 985	70,20%
> PLAI et =< PLUS	3 235	20,67%
> PLUS et =<PLS	573	3,66%
> PLS	259	1,66%
Non saisie	596	3,81%



Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de demandes	Taux
Locataires du parc HLM	6 011	38,90%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	4 834	31,29%
Résidents du parc privé	3 737	24,19%
En hébergement	694	4,49%
Sans logement	175	1,13%



*Mode de logement actuel :

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

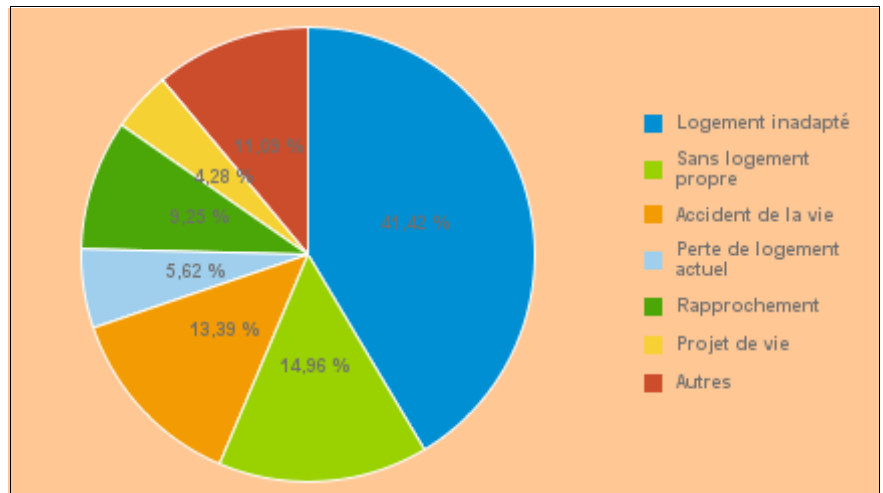
En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.



Motifs de la demande

Motifs de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	6 481	41,42%
Sans logement propre	2 341	14,96%
Accident de la vie	2 095	13,39%
Perte de logement actuel	880	5,62%
Rapprochement	1 447	9,25%
Projet de vie	669	4,28%
Autres	1 735	11,09%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

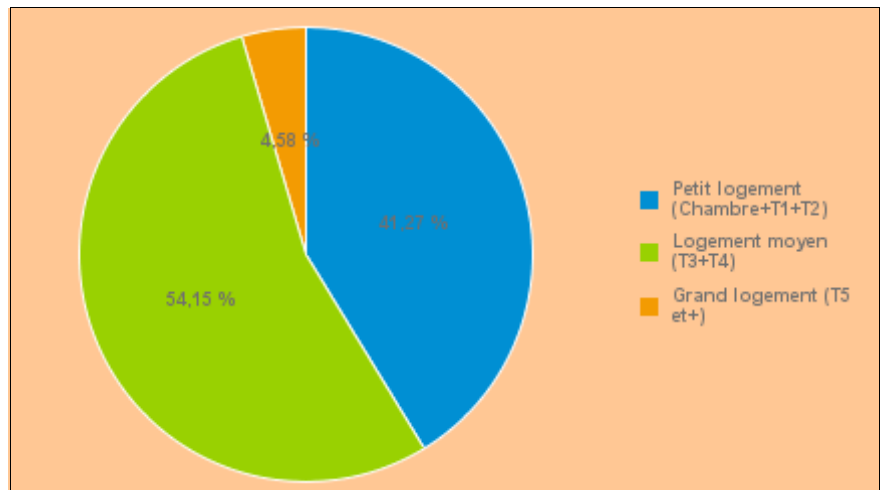
Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.

Type de logement recherché

Type de logement recherché	Nombre de demandes	Taux
Petit logement (Chambre+T1+T2)	6 458	41,27%
Logement moyen (T3+T4)	8 474	54,15%
Grand logement (T5 et +)	716	4,58%





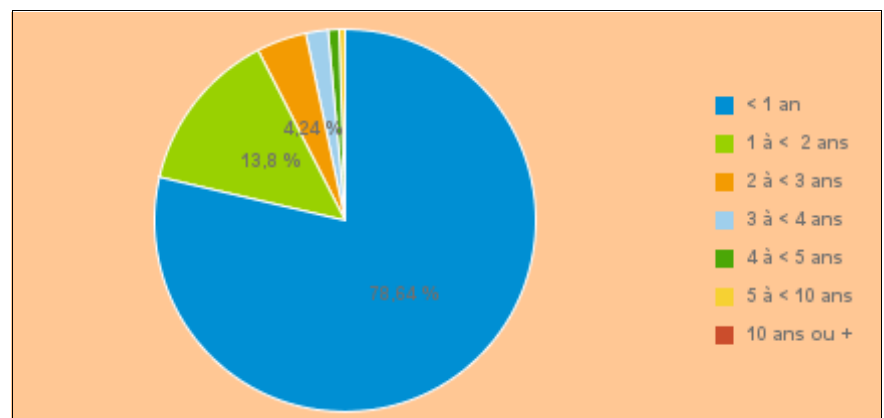
FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social en Haut-Rhin

Année	Délais d'attente des ménages logés (en mois)	Nombre de ménages logés
2012	7	5 720
2013	8	5 868
2014	8	5 884
2015	8	6 152
2016	8	5 605
2017	8	5 281

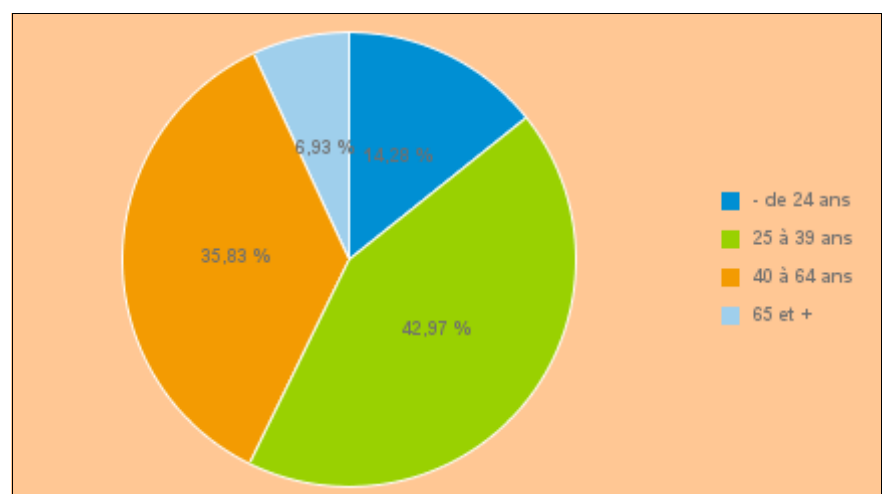
Délais d'attente des ménages logés

Ancienneté de la demande	Nombre de ménages logés	Taux
< 1 an	4 153	78,64%
1 à < 2 ans	729	13,80%
2 à < 3 ans	224	4,24%
3 à < 4 ans	99	1,87%
4 à < 5 ans	49	0,93%
5 à < 10 ans	27	0,51%
10 ans ou +		



Tranche d'âge du demandeur logé

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de ménages logés	Taux
- de 24 ans	754	14,28%
25 à 39 ans	2 269	42,97%
40 à 64 ans	1 892	35,83%
65 et +	366	6,93%





Chiffres clés_2017_Département du Haut-Rhin

Edité le 09/04/18

Région : Alsace;Champagne-Ardenne;Lorraine

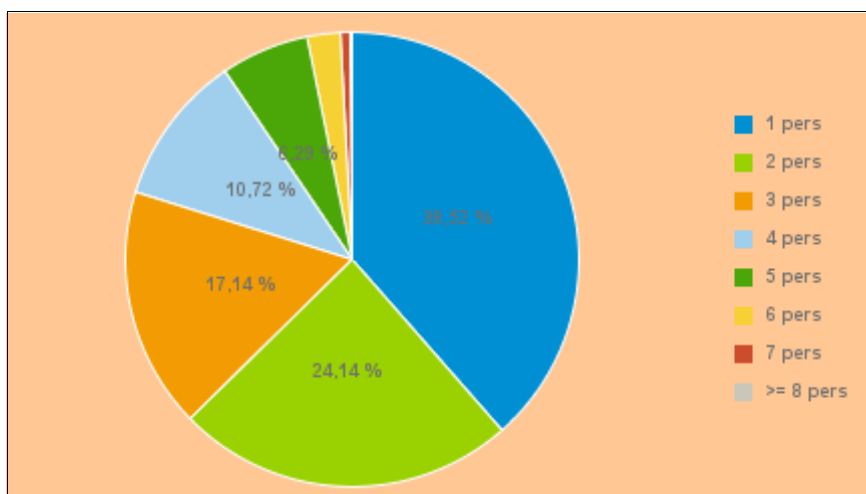
Département : Haut-Rhin

Jean.Passavanti@developpement-durable.gouv.fr

Données du 06/04/18

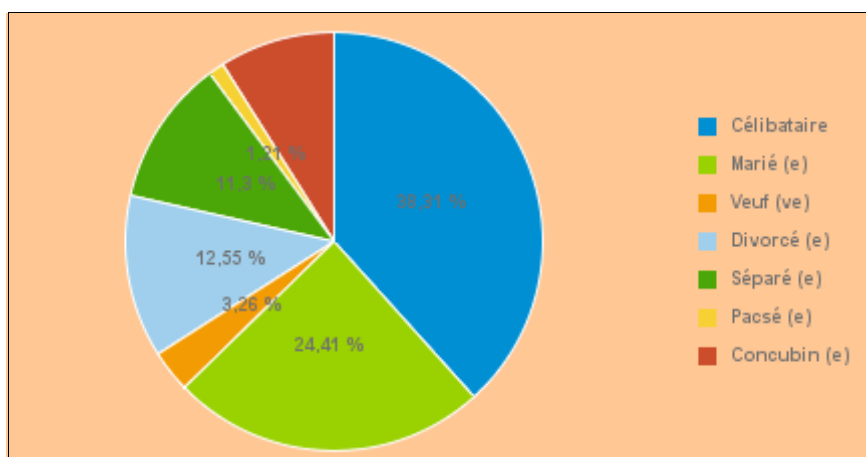
Taille du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
1 pers	2 034	38,52%
2 pers	1 275	24,14%
3 pers	905	17,14%
4 pers	566	10,72%
5 pers	332	6,29%
6 pers	125	2,37%
7 pers	36	0,68%
>= 8 pers	8	0,15%



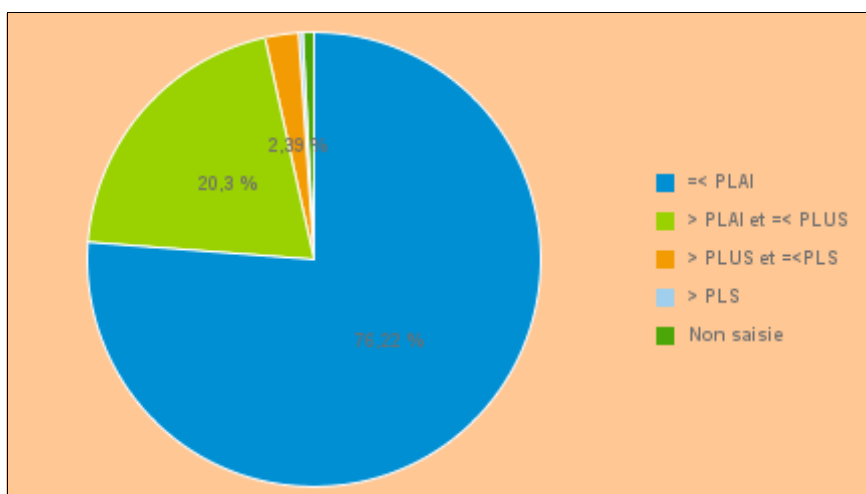
Situation familiale du ménage logé

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Célibataire	2 023	38,31%
Marié (e)	1 289	24,41%
Veuf (ve)	172	3,26%
Divorcé (e)	663	12,55%
Séparé (e)	597	11,30%
Pacsé (e)	64	1,21%
Concubin (e)	473	8,96%



Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

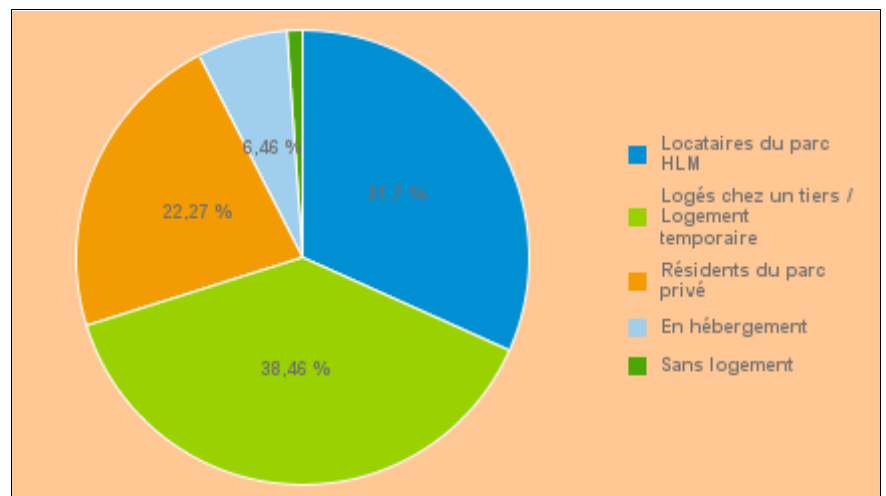
Revenus	Nombre de ménages logés	Taux
=< PLAI	4 025	76,22%
> PLAI et =< PLUS	1 072	20,30%
> PLUS et =<PLS	126	2,39%
> PLS	16	0,30%
Non saisie	42	0,80%





Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de ménages logés	Taux
Locataires du parc HLM	1 674	31,70%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	2 031	38,46%
Résidents du parc privé	1 176	22,27%
En hébergement	341	6,46%
Sans logement	59	1,12%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

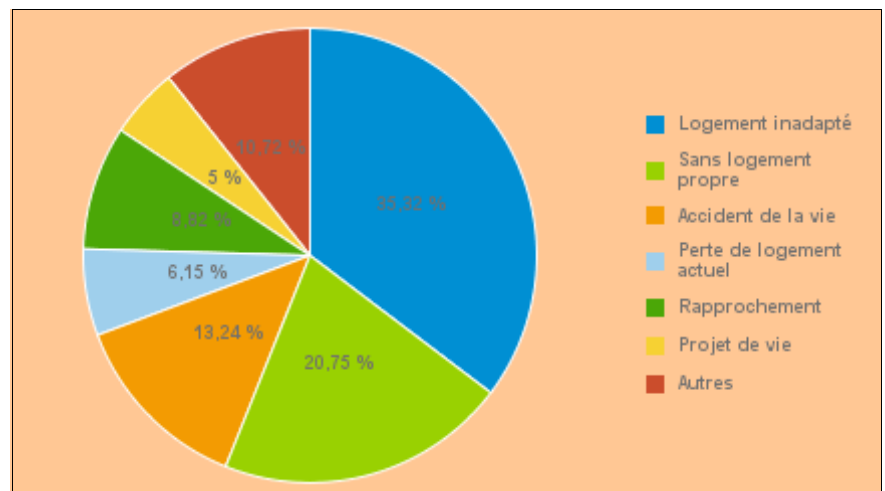
Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.

Motifs de la demande

Motif de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	1 865	35,32%
Sans logement propre	1 096	20,75%
Accident de la vie	699	13,24%
Perte de logement actuel	325	6,15%
Rapprochement	466	8,82%
Projet de vie	264	5,00%
Autres	566	10,72%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriétaire en difficulté.

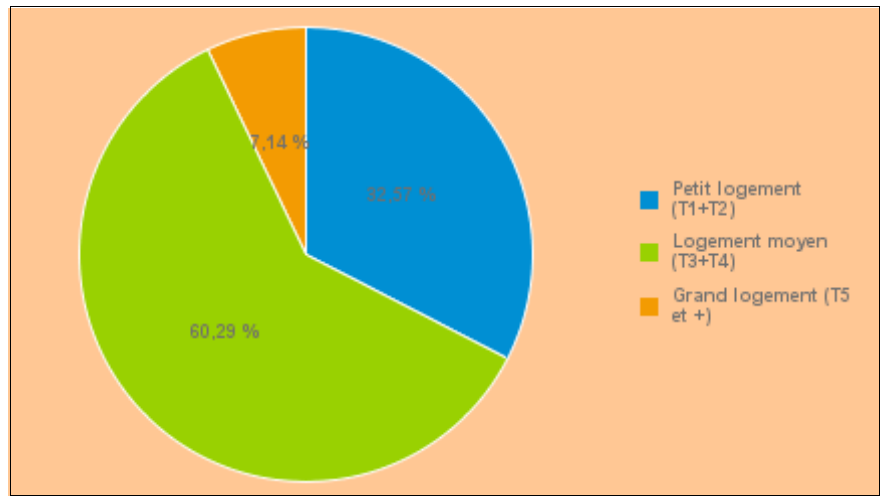
Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.



Type de logement attribué

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Petit logement (T1+T2)	1 720	32,57%
Logement moyen (T3+T4)	3 184	60,29%
Grand logement (T5 et +)	377	7,14%

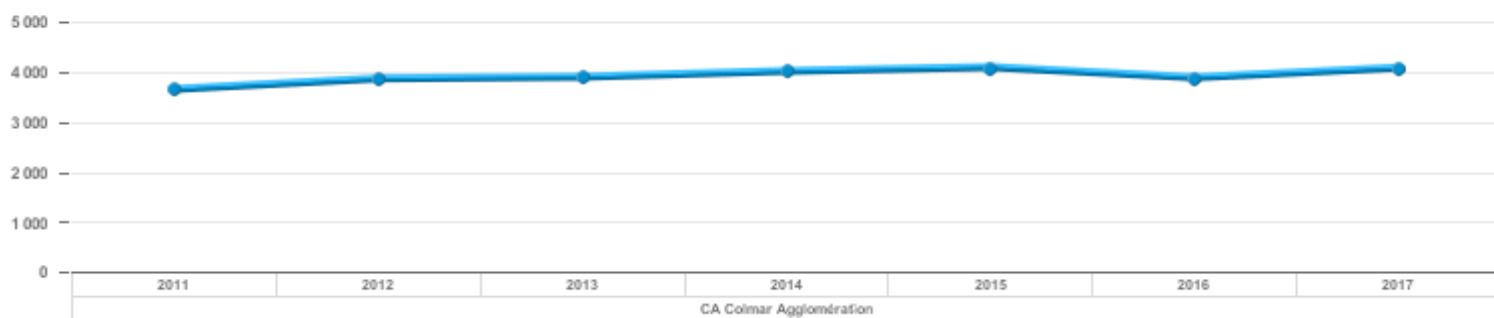




FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Colmar Agglomération

Évolution du stock des demandes



Année	Nombre de demandes
2012	3 867
2013	3 899
2014	4 016

Année	Nombre de demandes
2015	4 094
2016	3 887
2017	4 083

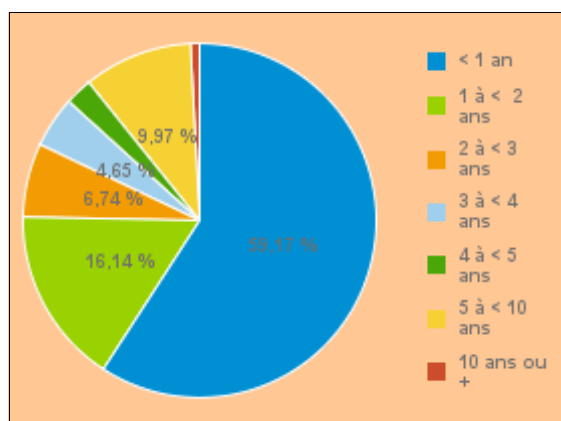
Communes membres *

*Seules les communes pour lesquelles de la donnée est disponible apparaissent

Andolsheim
Bischwihr
Colmar
Fortschwihr
Herrlisheim-près-Colmar
Horbourg-Wihr
Houssen
Ingersheim
Jebbsheim
Muntzenheim
Niedermorschwihr
Porte du Ried
Riedwihr
Sainte-Croix-en-Plaine
Sundhoffen
Turckheim
Walbach
Wettolsheim
Wintzenheim
Zimmerbach

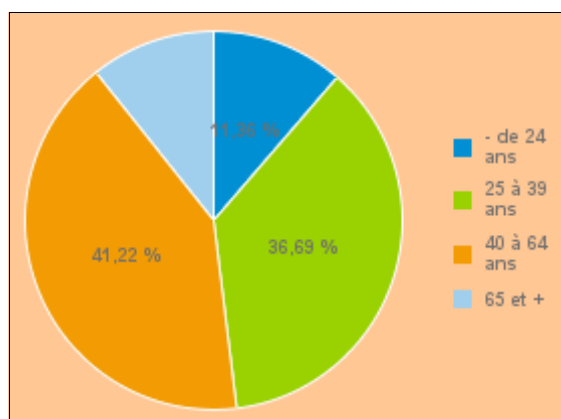
Ancienneté de la demande

Ancienneté de la demande	Nombre de demandes	Taux
< 1 an	2 416	59,17%
1 à < 2 ans	659	16,14%
2 à < 3 ans	275	6,74%
3 à < 4 ans	190	4,65%
4 à < 5 ans	102	2,50%
5 à < 10 ans	407	9,97%
10 ans ou +	34	0,83%



Tranche d'âge du demandeur

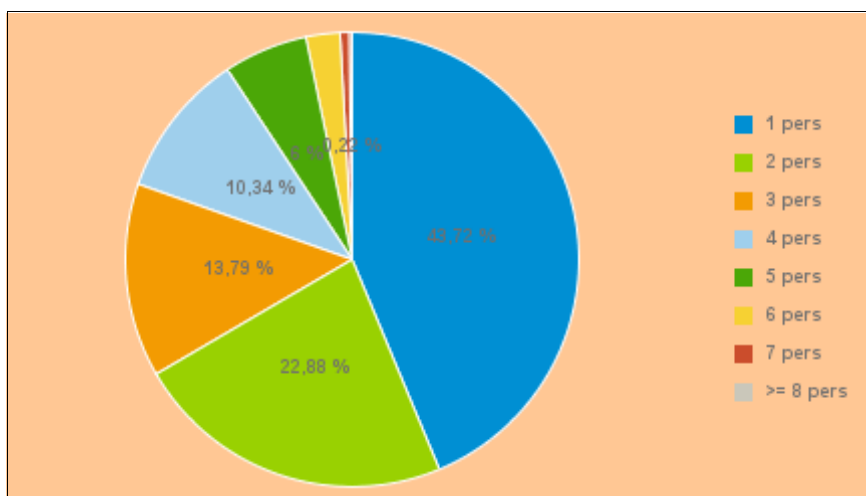
Tranche d'âge du demandeur	Nombre de demandes	Taux
- de 24 ans	464	11,36%
25 à 39 ans	1 498	36,69%
40 à 64 ans	1 683	41,22%
65 et +	438	10,73%





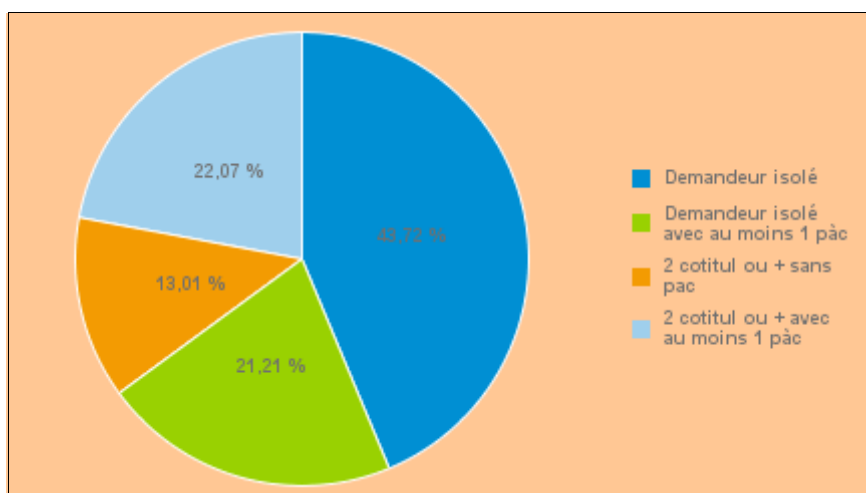
Taille du ménage

Taille du ménage	Nombre de demandes	Taux
1 pers	1 785	43,72%
2 pers	934	22,88%
3 pers	563	13,79%
4 pers	422	10,34%
5 pers	245	6,00%
6 pers	99	2,42%
7 pers	26	0,64%
>= 8 pers	9	0,22%



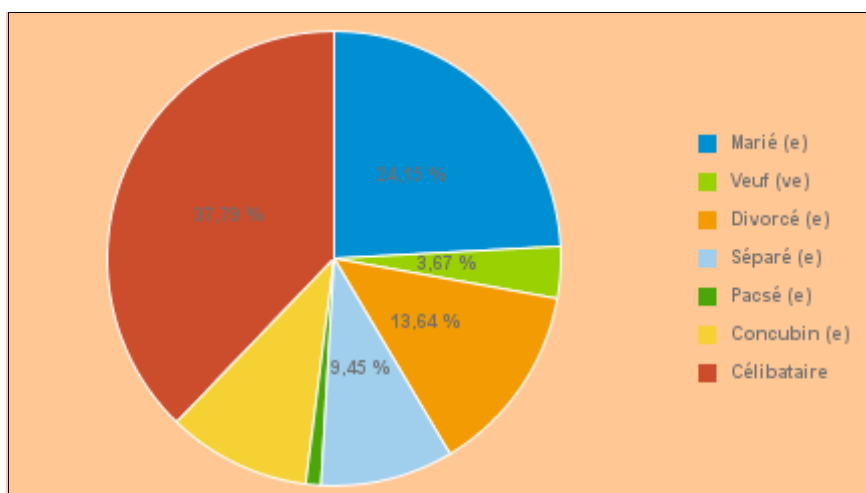
Composition familiale

Composition familiale	Nombre de demandes	Taux
Demandeur isolé	1 785	43,72%
Demandeur isolé avec au moins 1 pàc	866	21,21%
2 cotitul ou + sans pac	531	13,01%
2 cotitul ou + avec au moins 1 pàc	901	22,07%



Situation familiale

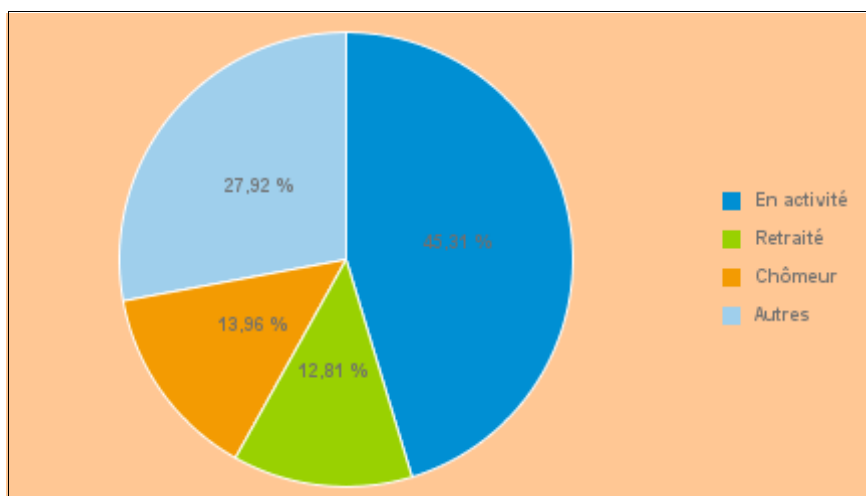
Situation familiale	Nombre de demandes	Taux
Marié (e)	986	24,15%
Veuf (ve)	150	3,67%
Divorcé (e)	557	13,64%
Séparé (e)	386	9,45%
Pacsé (e)	44	1,08%
Concubin (e)	417	10,21%
Célibataire	1 543	37,79%





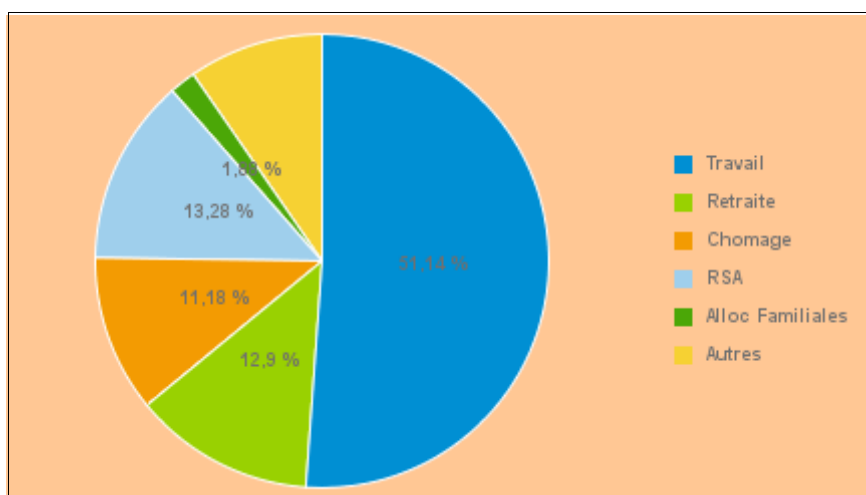
Situation professionnelle

Situation professionnelle	Nombre de demandes	Taux
En activité	1 850	45,31%
Retraité	523	12,81%
Chômeur	570	13,96%
Autres	1 140	27,92%



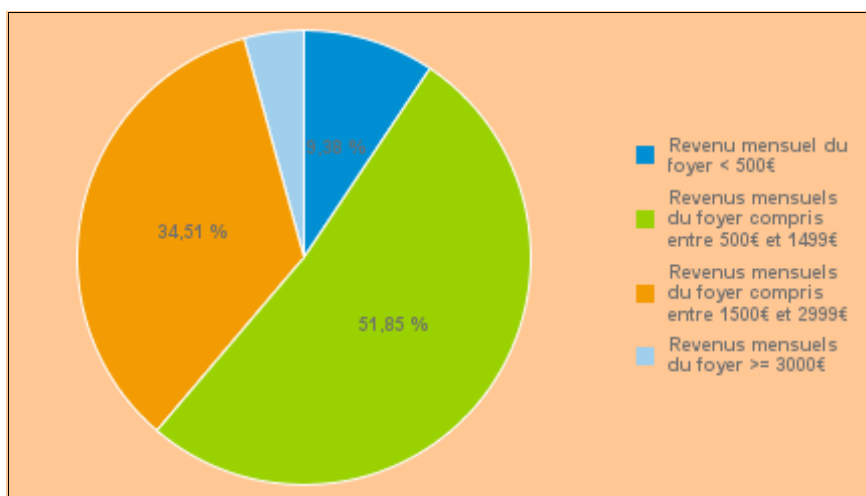
Nature des revenus

Nature des revenus	Nombre de demandes	Taux
Travail	1 930	51,14%
Retraite	487	12,90%
Chomage	422	11,18%
RSA	501	13,28%
Alloc Familiales	71	1,88%
Autres	363	9,62%



Tranche de revenu mensuel du foyer

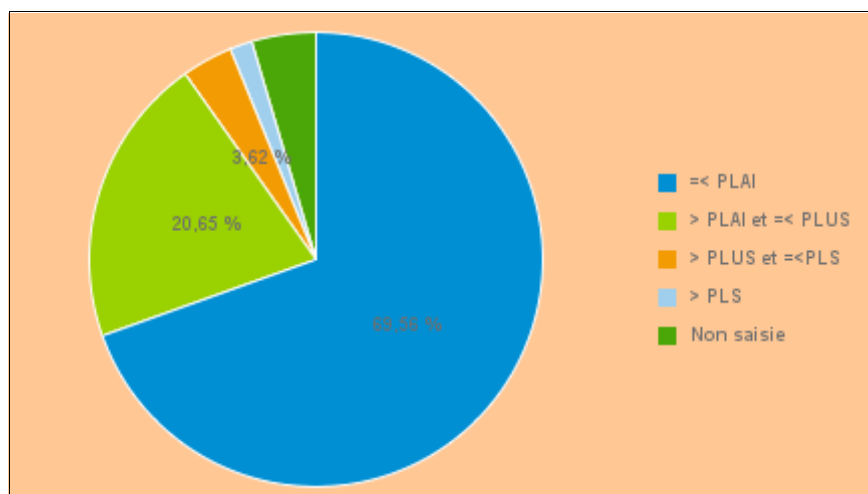
Tranche de revenu mensuel du foyer	Nombre de demandes	Taux
Revenu mensuel du foyer < 500€	365	9,38%
Revenus mensuels du foyer compris entre 500€ et 1499€	2 018	51,85%
Revenus mensuels du foyer compris entre 1500€ et 2999€	1 343	34,51%
Revenus mensuels du foyer >= 3000€	166	4,27%





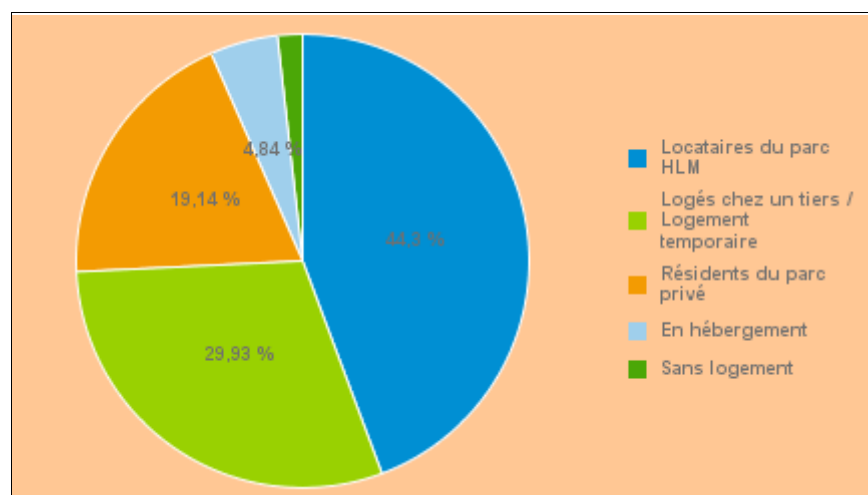
Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de demandes	Taux
=< PLAI	2 840	69,56%
> PLAI et =< PLUS	843	20,65%
> PLUS et =<PLS	148	3,62%
> PLS	65	1,59%
Non saisie	187	4,58%



Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de demandes	Taux
Locataires du parc HLM	1 785	44,30%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	1 206	29,93%
Résidents du parc privé	771	19,14%
En hébergement	195	4,84%
Sans logement	72	1,79%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

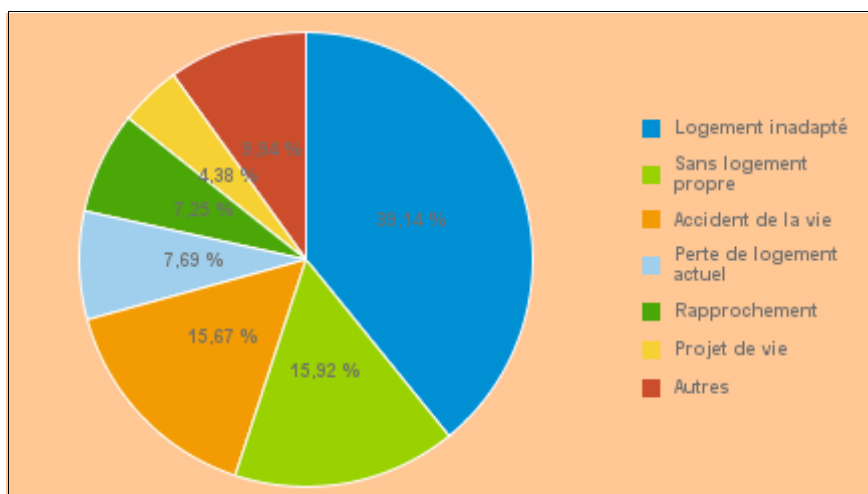
En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.



Motifs de la demande

Motifs de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	1 598	39,14%
Sans logement propre	650	15,92%
Accident de la vie	640	15,67%
Perte de logement actuel	314	7,69%
Rapprochement	296	7,25%
Projet de vie	179	4,38%
Autres	406	9,94%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

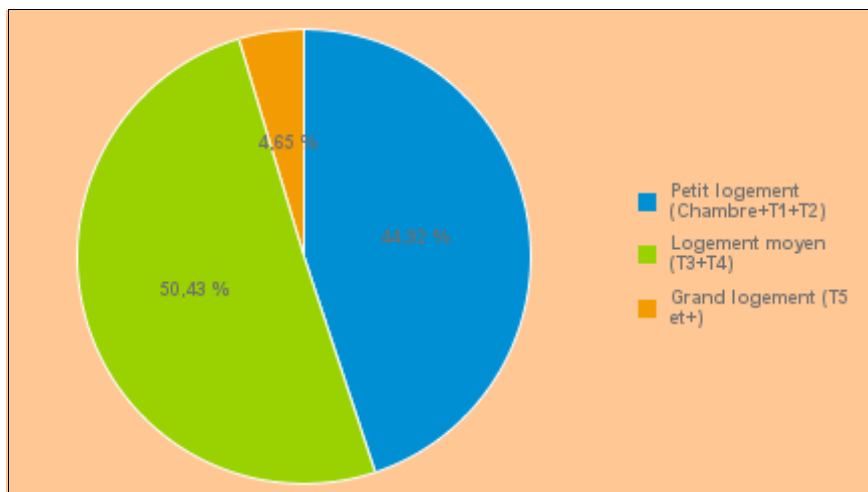
Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.

Type de logement recherché

Type de logement recherché	Nombre de demandes	Taux
Petit logement (Chambre+T1+T2)	1 834	44,92%
Logement moyen (T3+T4)	2 059	50,43%
Grand logement (T5 et +)	190	4,65%





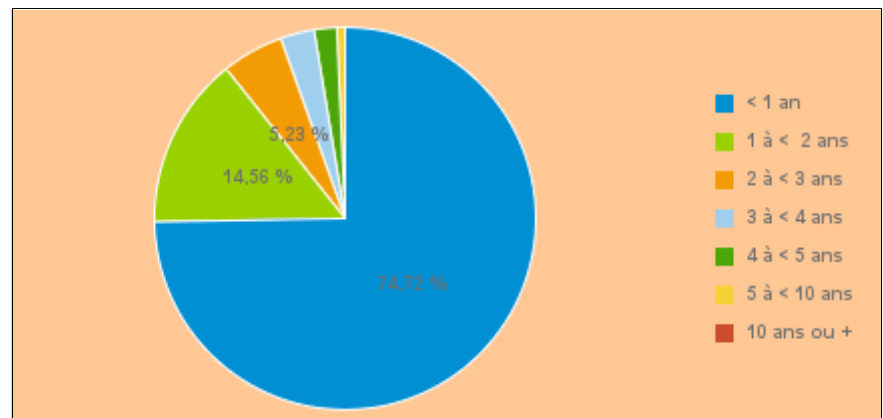
FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Colmar Agglomération

Année	Délais d'attente des ménages logés (en mois)	Nombre de ménages logés
2012	8	1 430
2013	10	1 391
2014	12	1 453
2015	10	1 351
2016	10	1 202
2017	9	1 147

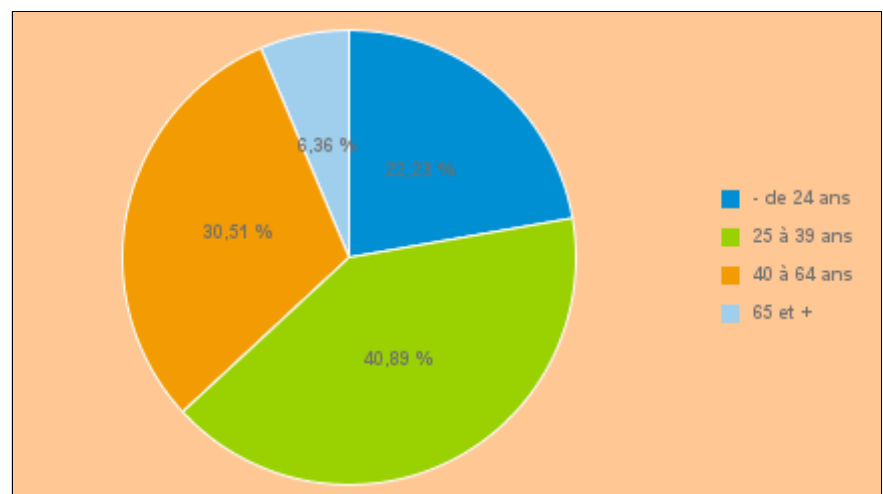
Délais d'attente des ménages logés

Ancienneté de la demande	Nombre de ménages logés	Taux
< 1 an	857	74,72%
1 à < 2 ans	167	14,56%
2 à < 3 ans	60	5,23%
3 à < 4 ans	33	2,88%
4 à < 5 ans	22	1,92%
5 à < 10 ans	8	0,70%
10 ans ou +		



Tranche d'âge du demandeur logé

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de ménages logés	Taux
- de 24 ans	255	22,23%
25 à 39 ans	469	40,89%
40 à 64 ans	350	30,51%
65 et +	73	6,36%





Chiffres clés_2017_CA Colmar Agglomération

Édité le 25/05/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

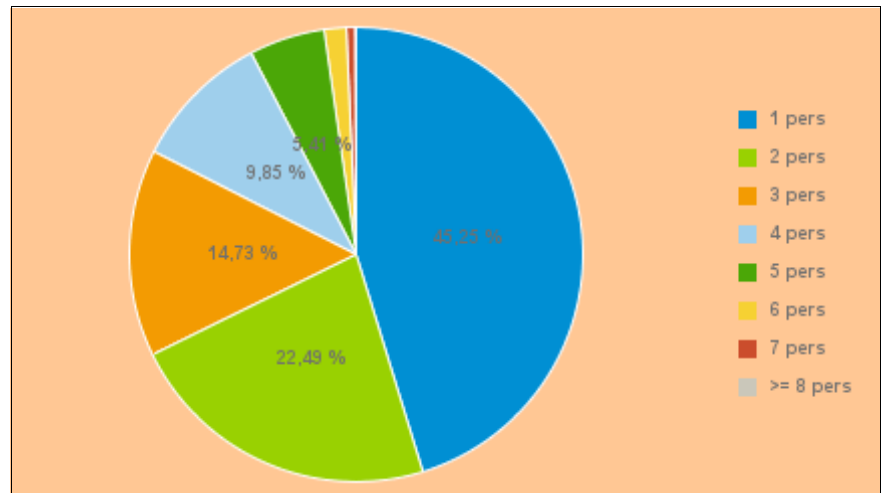
Numéro SIREN de l'EPCI :
246800726

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 18/05/18

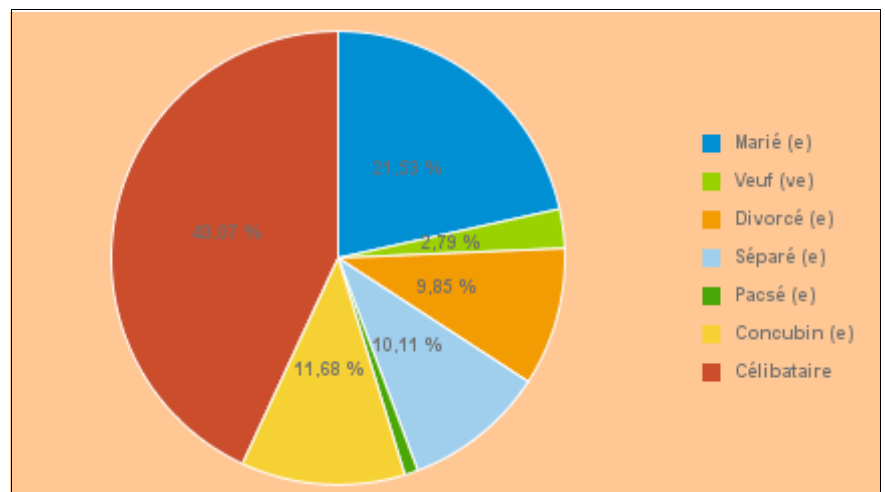
Taille du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
1 pers	519	45,25%
2 pers	258	22,49%
3 pers	169	14,73%
4 pers	113	9,85%
5 pers	62	5,41%
6 pers	18	1,57%
7 pers	7	0,61%
>= 8 pers	1	0,09%



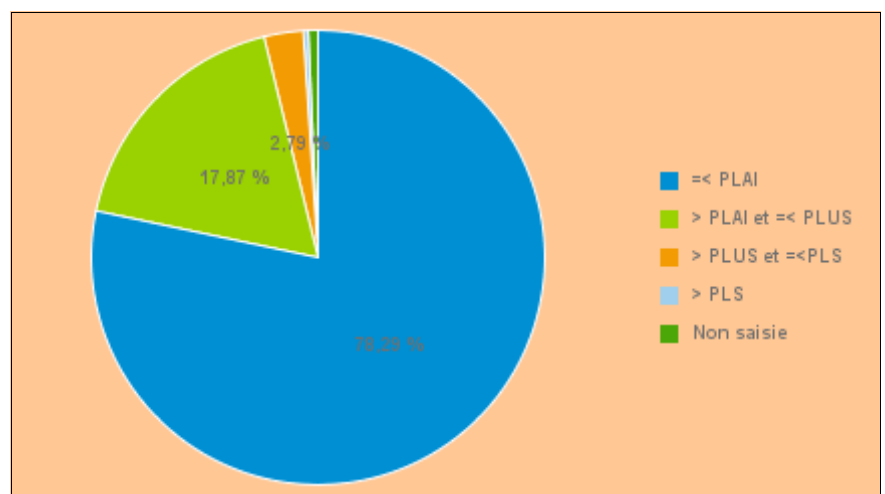
Situation familiale du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
Marié (e)	247	21,53%
Veuf (ve)	32	2,79%
Divorcé (e)	113	9,85%
Séparé (e)	116	10,11%
Pacsé (e)	11	0,96%
Concubin (e)	134	11,68%
Célibataire	494	43,07%



Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

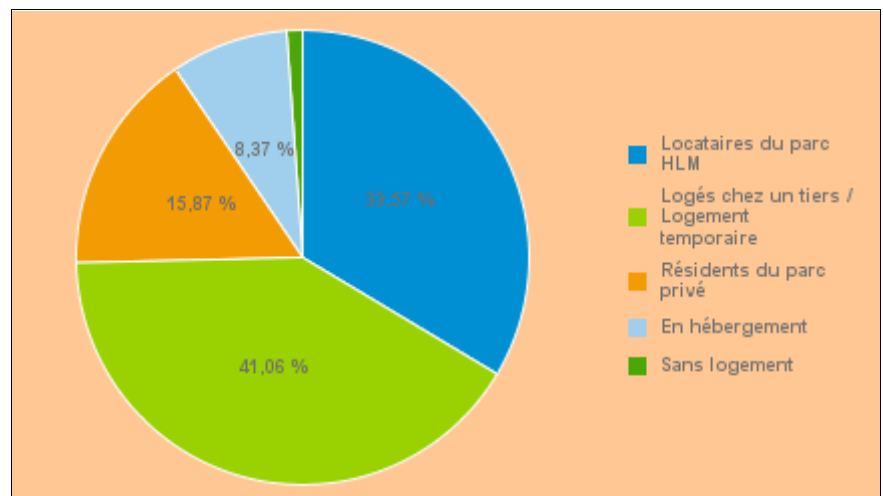
Revenus	Nombre de ménages logés	Taux
=< PLAI	898	78,29%
> PLAI et =< PLUS	205	17,87%
> PLUS et =< PLS	32	2,79%
> PLS	4	0,35%
Non saisie	8	0,70%





Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de ménages logés	Taux
Locataires du parc HLM	385	33,57%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	471	41,06%
Résidents du parc privé	182	15,87%
En hébergement	96	8,37%
Sans logement	13	1,13%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

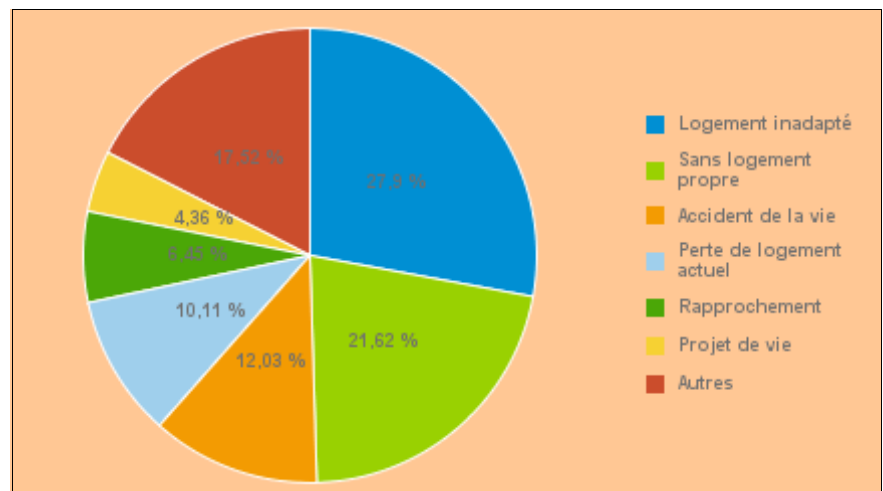
Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.

Motifs de la demande

Motif de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	320	27,90%
Sans logement propre	248	21,62%
Accident de la vie	138	12,03%
Perte de logement actuel	116	10,11%
Rapprochement	74	6,45%
Projet de vie	50	4,36%
Autres	201	17,52%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriétaire en difficulté.

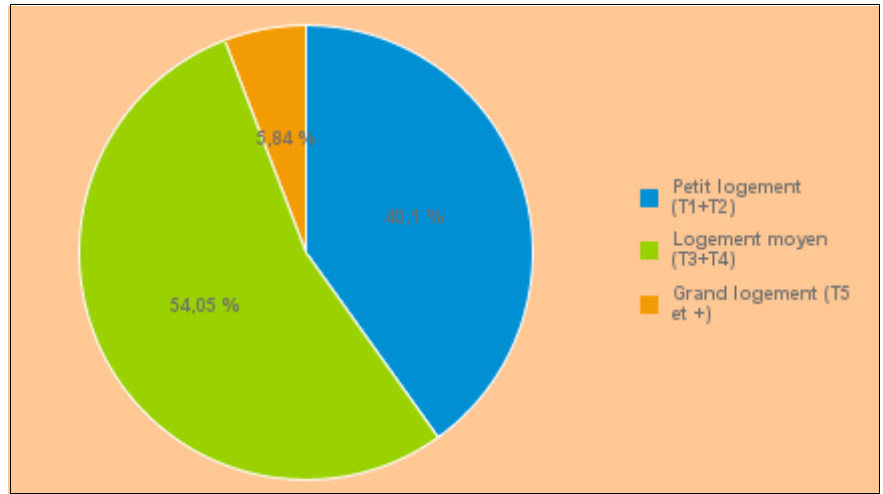
Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.



Type de logement attribué

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Petit logement (T1+T2)	460	40,10%
Logement moyen (T3+T4)	620	54,05%
Grand logement (T5 et +)	67	5,84%

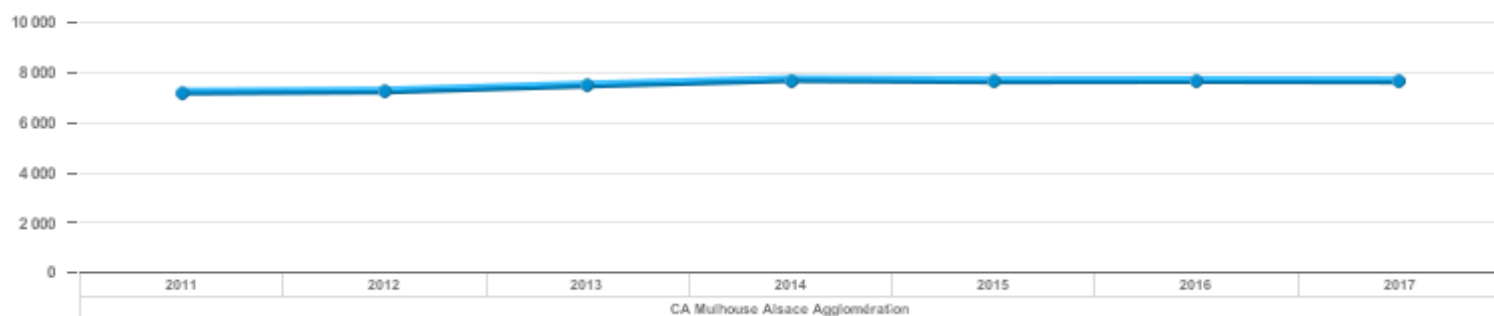




FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Mulhouse Alsace Agglomération

Évolution du stock des demandes



Année	Nombre de demandes
2012	7 250
2013	7 490
2014	7 704

Année	Nombre de demandes
2015	7 657
2016	7 669
2017	7 654

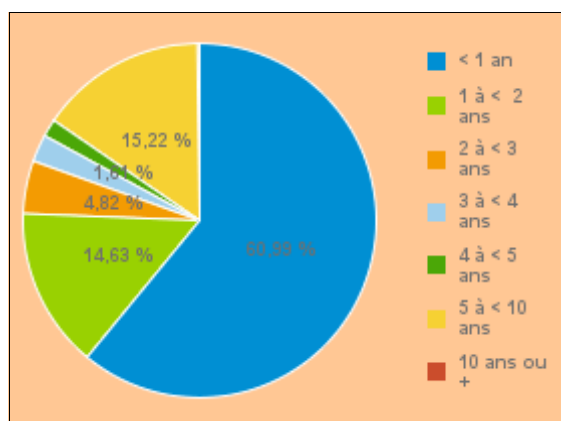
Communes membres *

*Seules les communes pour lesquelles de la donnée est disponible apparaissent

Baldersheim
Bantzenheim
Battenheim
Berrwiller
Bollwiller
Bruebach
Brunstatt-Didenheim
Chalampé
Didenheim
Dietwiller
Eschentzwiller
Feldkirch
Flaxlanden
Galfingue
Habsheim
Heimsbrunn
Hombourg
Illzach
Kingersheim
Lutterbach
Morschwiller-le-Bas
Mulhouse
Niffer
Ottmarsheim
Petit-Landau
Pfastatt
Pulversheim
Reiningue
Richwiller
Riedisheim
Rixheim
Ruelisheim
Sausheim
Staffelfelden
Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim

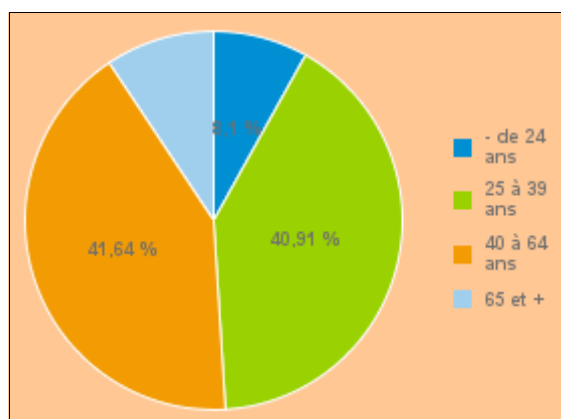
Ancienneté de la demande

Ancienneté de la demande	Nombre de demandes	Taux
< 1 an	4 668	60,99%
1 à < 2 ans	1 120	14,63%
2 à < 3 ans	369	4,82%
3 à < 4 ans	191	2,50%
4 à < 5 ans	123	1,61%
5 à < 10 ans	1 165	15,22%
10 ans ou +	18	0,24%



Tranche d'âge du demandeur

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de demandes	Taux
- de 24 ans	620	8,10%
25 à 39 ans	3 131	40,91%
40 à 64 ans	3 187	41,64%
65 et +	716	9,35%





Chiffres clés_2017_CA Mulhouse Alsace Agglomération

Edité le 25/05/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

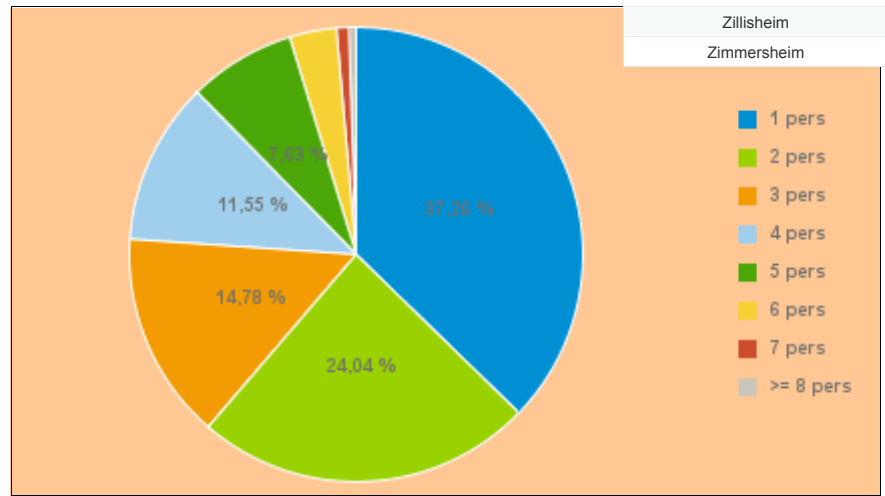
Numéro SIREN de l'EPCI :
200066009

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 18/05/18

Taille du ménage

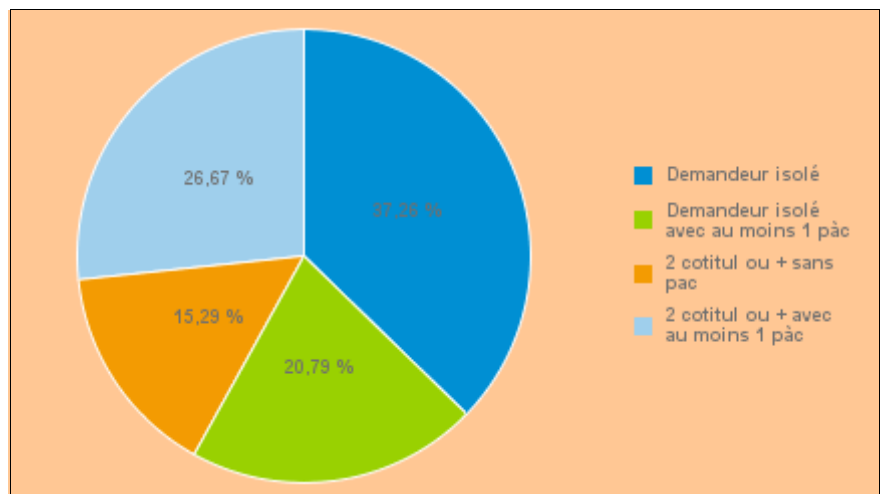
Taille du ménage	Nombre de demandes	Taux
1 pers	2 852	37,26%
2 pers	1 840	24,04%
3 pers	1 131	14,78%
4 pers	884	11,55%
5 pers	584	7,63%
6 pers	256	3,34%
7 pers	67	0,88%
>= 8 pers	40	0,52%



- Wittelsheim
- Wittenheim
- Zillisheim
- Zimmersheim

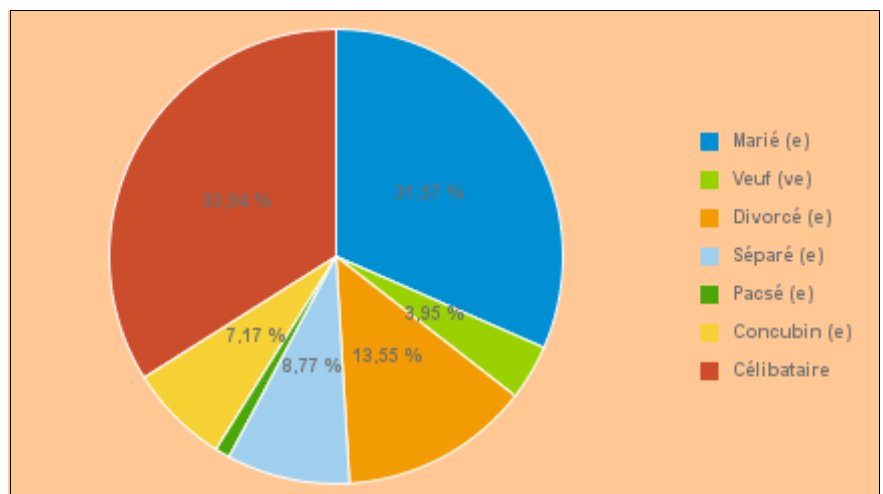
Composition familiale

Composition familiale	Nombre de demandes	Taux
Demandeur isolé	2 852	37,26%
Demandeur isolé avec au moins 1 pàc	1 591	20,79%
2 cotitul ou + sans pac	1 170	15,29%
2 cotitul ou + avec au moins 1 pàc	2 041	26,67%



Situation familiale

Situation familiale	Nombre de demandes	Taux
Marié (e)	2 416	31,57%
Veuf (ve)	302	3,95%
Divorcé (e)	1 037	13,55%
Séparé (e)	671	8,77%
Pacsé (e)	81	1,06%
Concubin (e)	549	7,17%
Célibataire	2 598	33,94%





Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

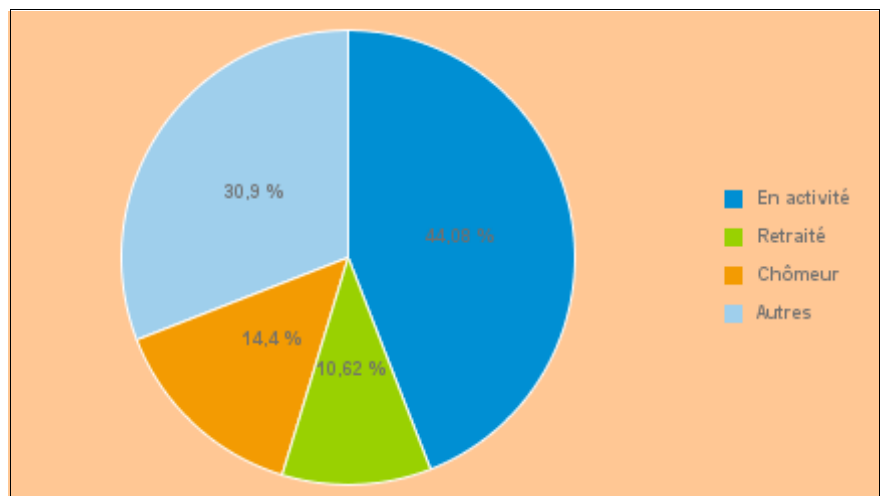
Numéro SIREN de l'EPCI :
200066009

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 18/05/18

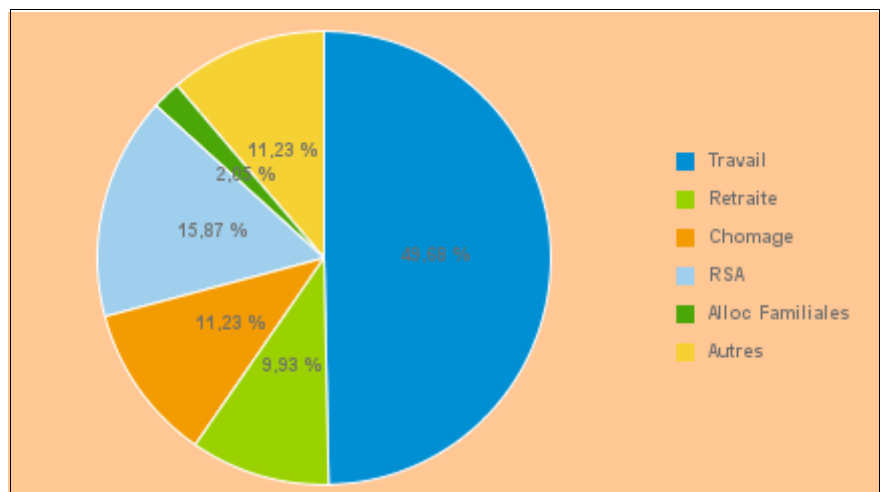
Situation professionnelle

Situation professionnelle	Nombre de demandes	Taux
En activité	3 374	44,08%
Retraité	813	10,62%
Chômeur	1 102	14,40%
Autres	2 365	30,90%



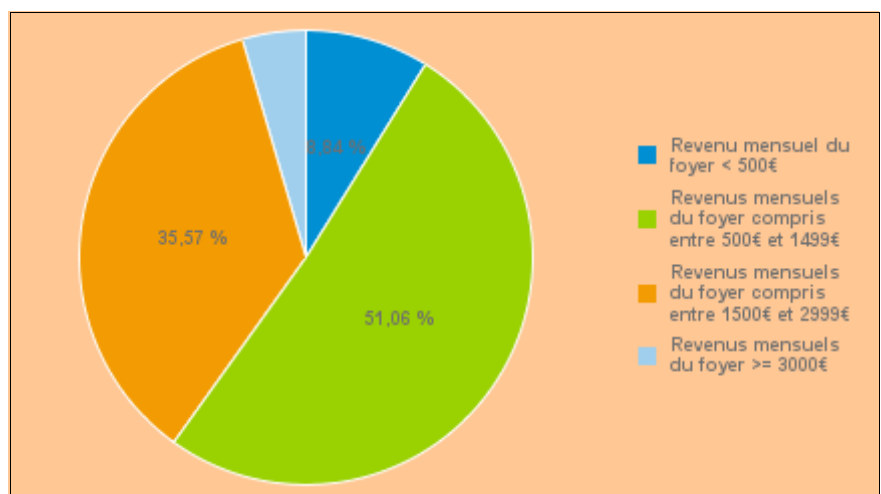
Nature des revenus

Nature des revenus	Nombre de demandes	Taux
Travail	3 657	49,68%
Retraite	731	9,93%
Chomage	827	11,23%
RSA	1 168	15,87%
Alloc Familiales	151	2,05%
Autres	827	11,23%



Tranche de revenu mensuel du foyer

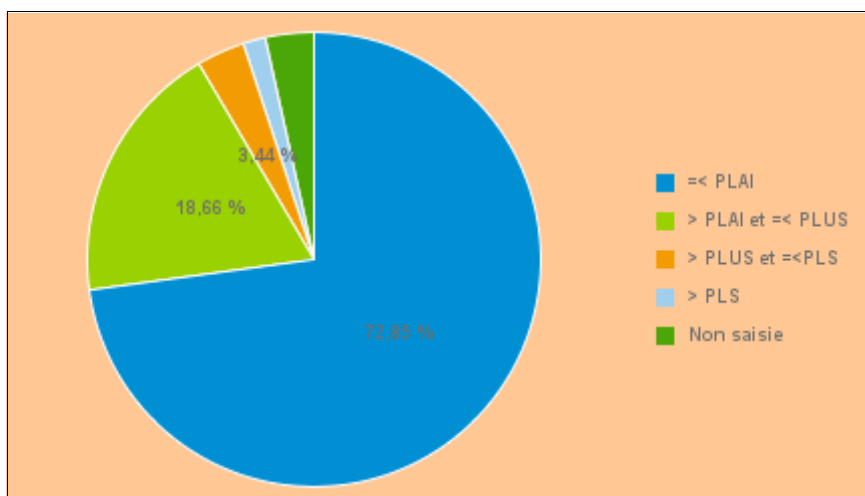
Tranche de revenu mensuel du foyer	Nombre de demandes	Taux
Revenu mensuel du foyer < 500€	657	8,84%
Revenus mensuels du foyer compris entre 500€ et 1499€	3 796	51,06%
Revenus mensuels du foyer compris entre 1500€ et 2999€	2 644	35,57%
Revenus mensuels du foyer >= 3000€	337	4,53%





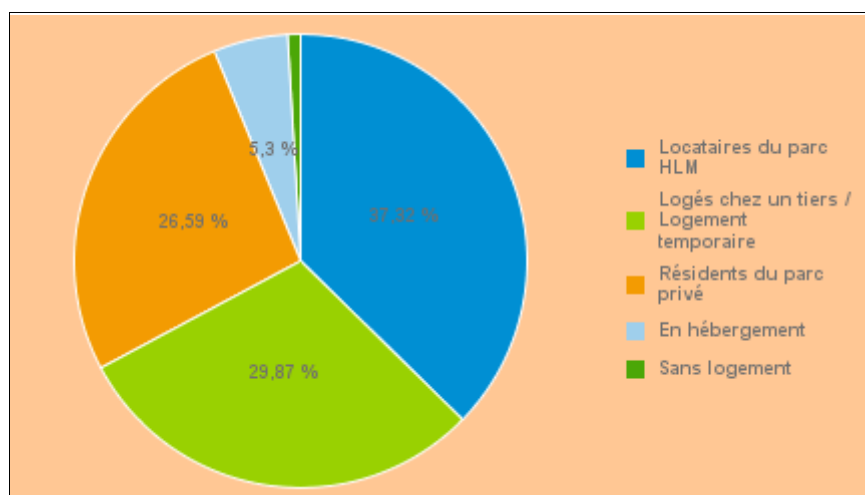
Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de demandes	Taux
=< PLAI	5 576	72,85%
> PLAI et =< PLUS	1 428	18,66%
> PLUS et =<PLS	263	3,44%
> PLS	122	1,59%
Non saisie	265	3,46%



Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de demandes	Taux
Locataires du parc HLM	2 817	37,32%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	2 255	29,87%
Résidents du parc privé	2 007	26,59%
En hébergement	400	5,30%
Sans logement	70	0,93%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

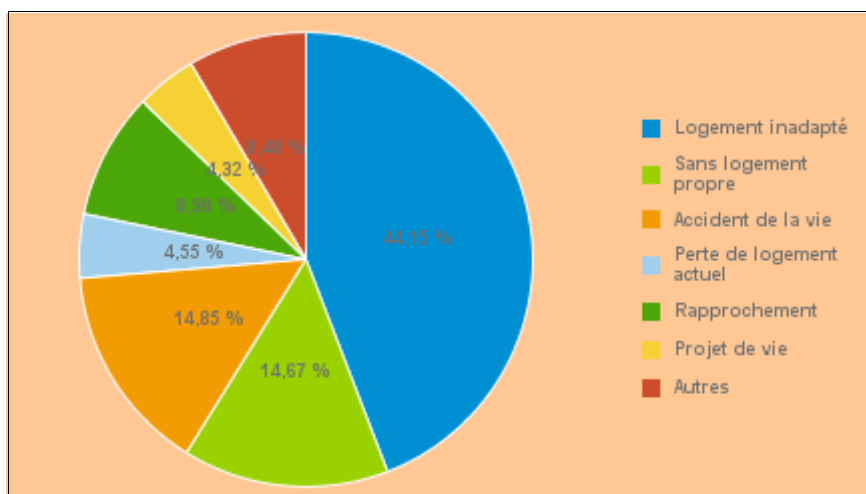
En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.



Motifs de la demande

Motifs de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	3 379	44,15%
Sans logement propre	1 123	14,67%
Accident de la vie	1 137	14,85%
Perte de logement actuel	348	4,55%
Rapprochement	687	8,98%
Projet de vie	331	4,32%
Autres	649	8,48%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

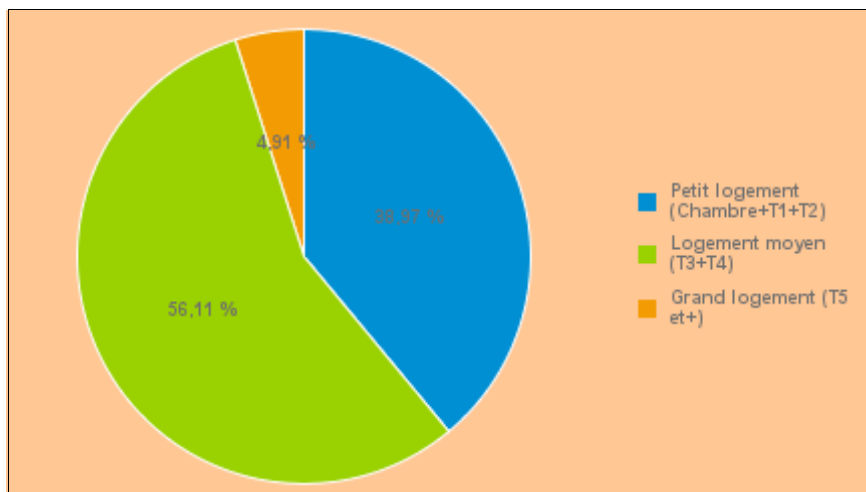
Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.

Type de logement recherché

Type de logement recherché	Nombre de demandes	Taux
Petit logement (Chambre+T1+T2)	2 983	38,97%
Logement moyen (T3+T4)	4 295	56,11%
Grand logement (T5 et +)	376	4,91%





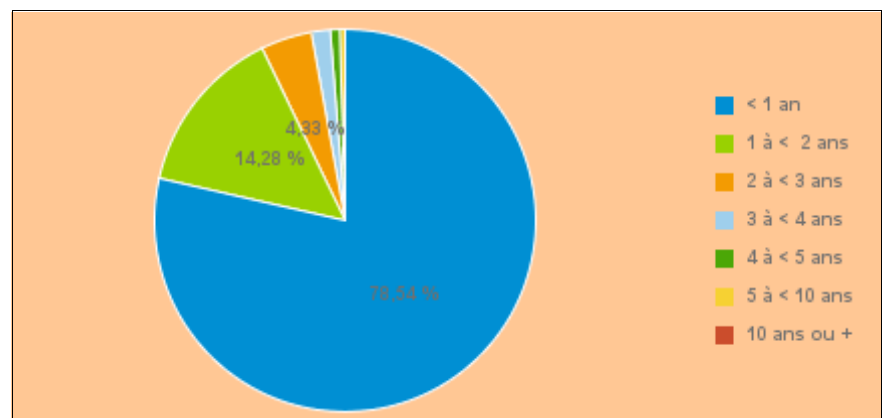
FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Mulhouse Alsace Agglomération

Année	Délais d'attente des ménages logés (en mois)	Nombre de ménages logés
2012	7	2 690
2013	7	2 580
2014	7	2 710
2015	8	2 958
2016	7	2 801
2017	8	2 633

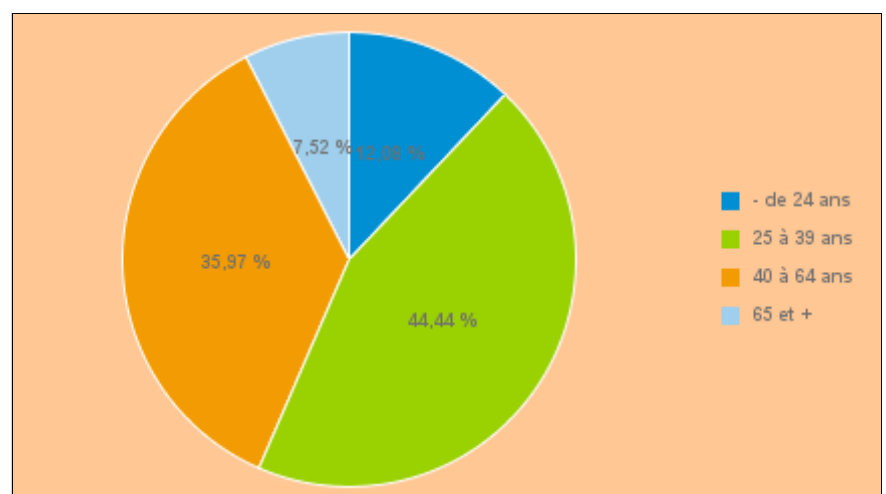
Délais d'attente des ménages logés

Ancienneté de la demande	Nombre de ménages logés	Taux
< 1 an	2 068	78,54%
1 à < 2 ans	376	14,28%
2 à < 3 ans	114	4,33%
3 à < 4 ans	42	1,60%
4 à < 5 ans	21	0,80%
5 à < 10 ans	12	0,46%
10 ans ou +		



Tranche d'âge du demandeur logé

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de ménages logés	Taux
- de 24 ans	318	12,08%
25 à 39 ans	1 170	44,44%
40 à 64 ans	947	35,97%
65 et +	198	7,52%





Chiffres clés_2017_CA Mulhouse Alsace Agglomération

Édité le 25/05/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

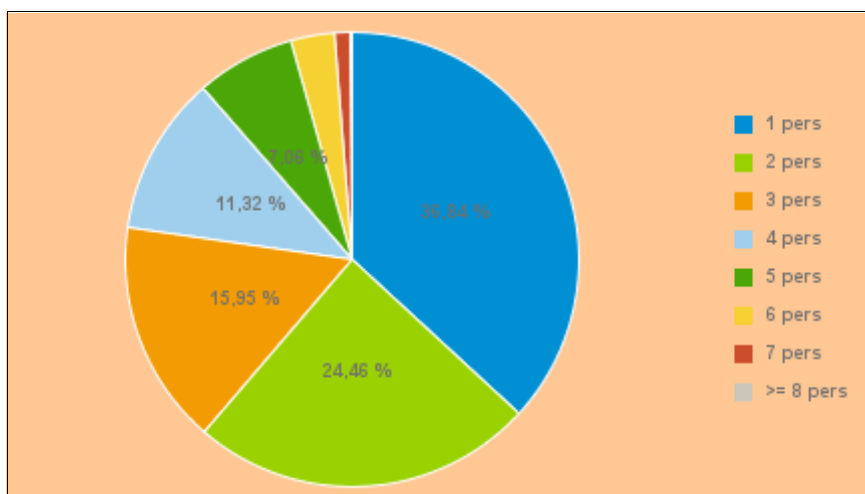
Numéro SIREN de l'EPCI :
200066009

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 18/05/18

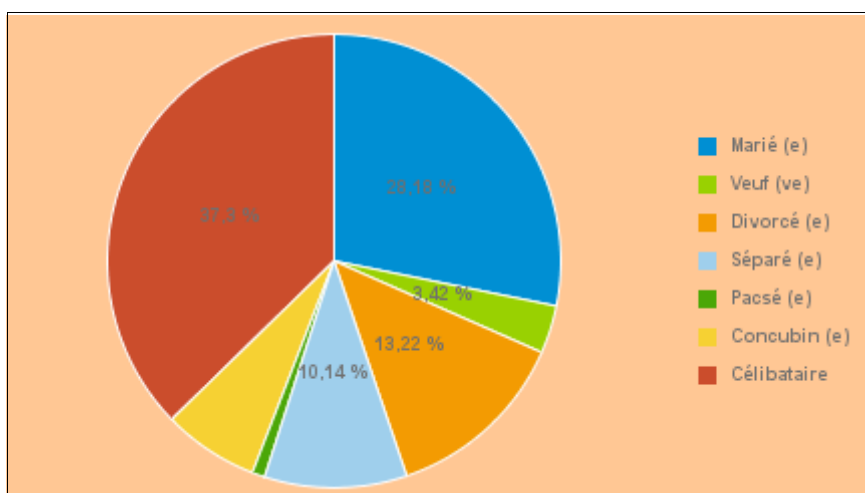
Taille du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
1 pers	970	36,84%
2 pers	644	24,46%
3 pers	420	15,95%
4 pers	298	11,32%
5 pers	186	7,06%
6 pers	82	3,11%
7 pers	29	1,10%
>= 8 pers	4	0,15%



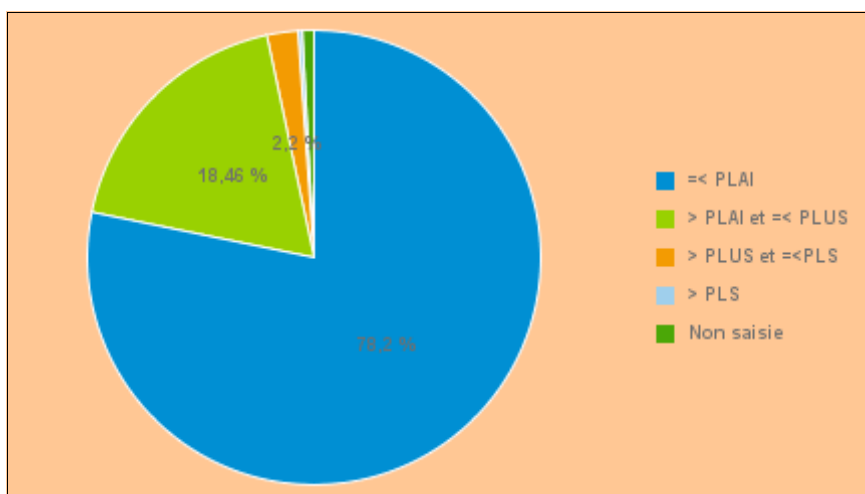
Situation familiale du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
Marié (e)	742	28,18%
Veuf (ve)	90	3,42%
Divorcé (e)	348	13,22%
Séparé (e)	267	10,14%
Pacsé (e)	24	0,91%
Concubin (e)	180	6,84%
Célibataire	982	37,30%



Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

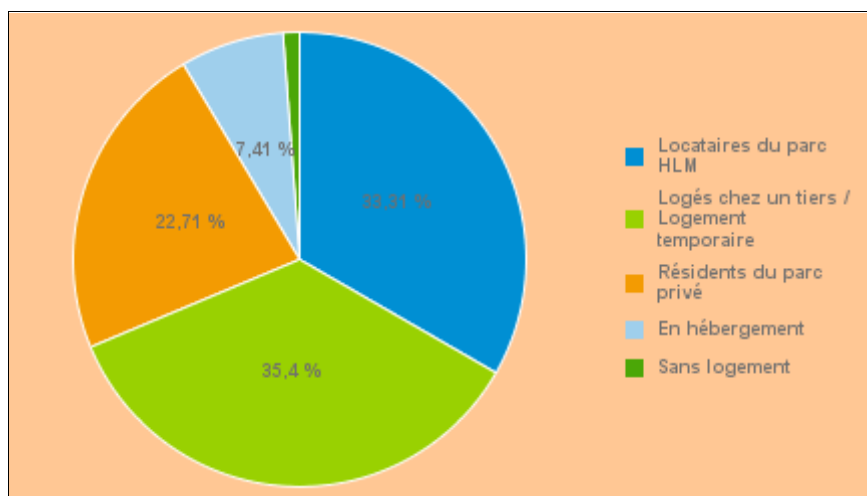
Revenus	Nombre de ménages logés	Taux
=< PLAI	2 059	78,20%
> PLAI et =< PLUS	486	18,46%
> PLUS et =< PLS	58	2,20%
> PLS	8	0,30%
Non saisie	22	0,84%





Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de ménages logés	Taux
Locataires du parc HLM	877	33,31%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	932	35,40%
Résidents du parc privé	598	22,71%
En hébergement	195	7,41%
Sans logement	31	1,18%



*Mode de logement actuel :

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

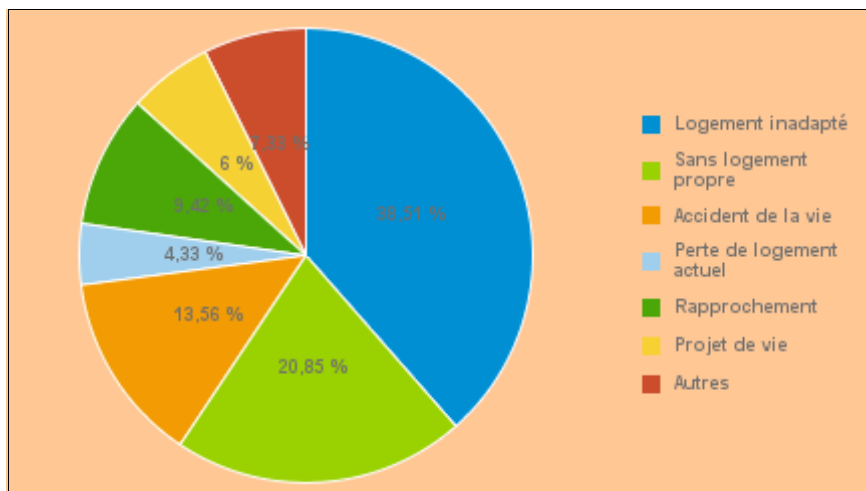
Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.

Motifs de la demande

Motif de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	1 014	38,51%
Sans logement propre	549	20,85%
Accident de la vie	357	13,56%
Perte de logement actuel	114	4,33%
Rapprochement	248	9,42%
Projet de vie	158	6,00%
Autres	193	7,33%



**Motif de la demande :

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.



Chiffres clés_2017_CA Mulhouse Alsace Agglomération

Edité le 25/05/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

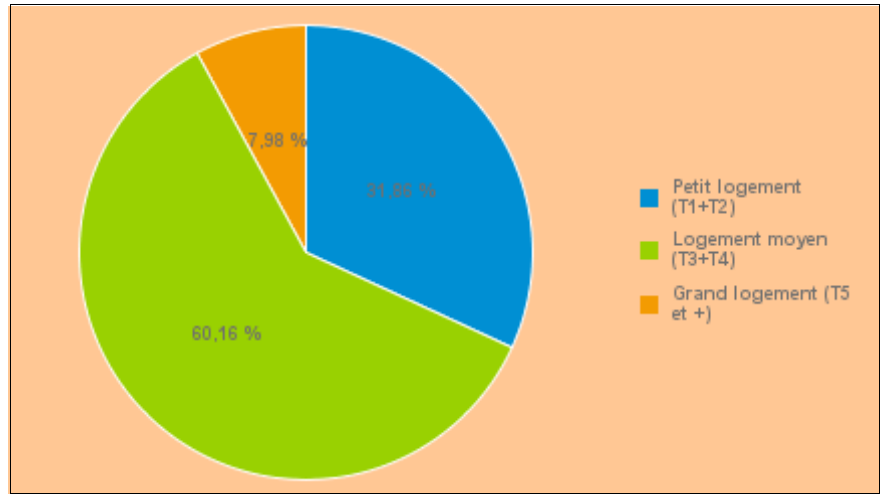
Numéro SIREN de l'EPCI :
200066009

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 18/05/18

Type de logement attribué

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Petit logement (T1+T2)	839	31,86%
Logement moyen (T3+T4)	1 584	60,16%
Grand logement (T5 et +)	210	7,98%

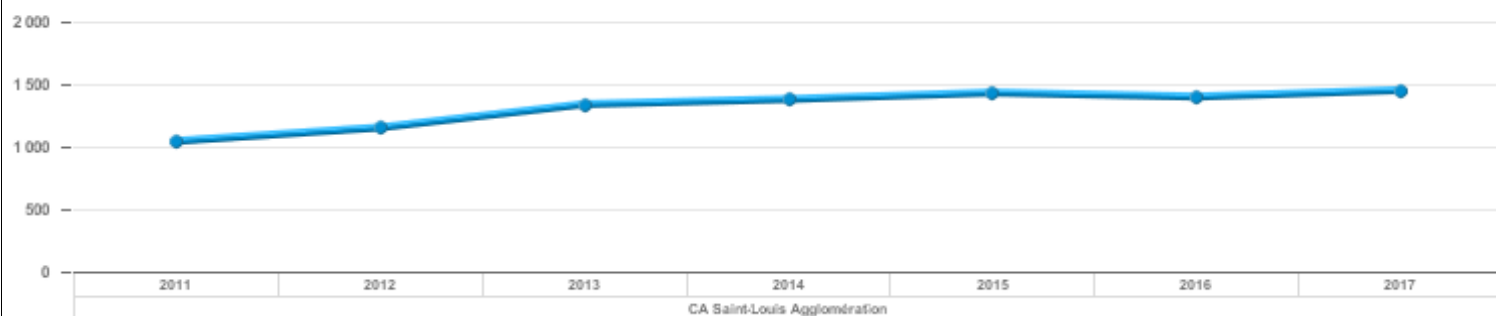




FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Saint-Louis Agglomération

Évolution du stock des demandes



Année	Nombre de demandes
2012	1 156
2013	1 342
2014	1 382

Année	Nombre de demandes
2015	1 434
2016	1 402
2017	1 454

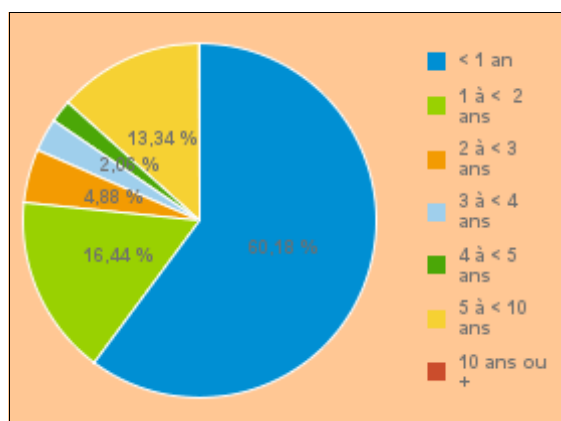
Communes membres *

*Seules les communes pour lesquelles de la donnée est disponible apparaissent

Attenschwiller
Bartenheim
Blotzheim
Buschwiller
Hagenthal-le-Bas
Hégenheim
Helfrantzkirch
Hésingue
Huningue
Kembs
Landser
Leymen
Magstatt-le-Bas
Michelbach-le-Haut
Neuwiller
Ranspach-le-Bas
Rantzwiller
Rosenau
Saint-Louis
Schlierbach
Sierentz
Uffheim
Village-Neuf
Wentzwiller

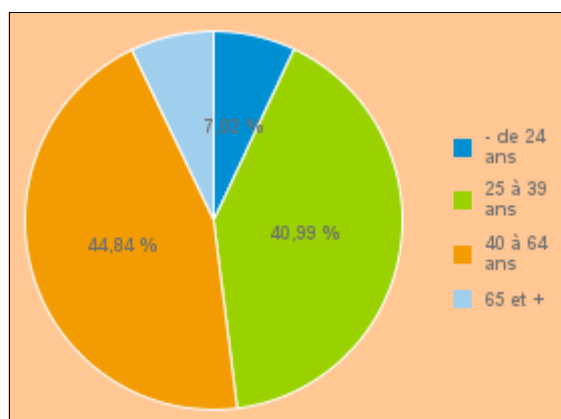
Ancienneté de la demande

Ancienneté de la demande	Nombre de demandes	Taux
< 1 an	875	60,18%
1 à < 2 ans	239	16,44%
2 à < 3 ans	71	4,88%
3 à < 4 ans	44	3,03%
4 à < 5 ans	30	2,06%
5 à < 10 ans	194	13,34%
10 ans ou +	1	0,07%



Tranche d'âge du demandeur

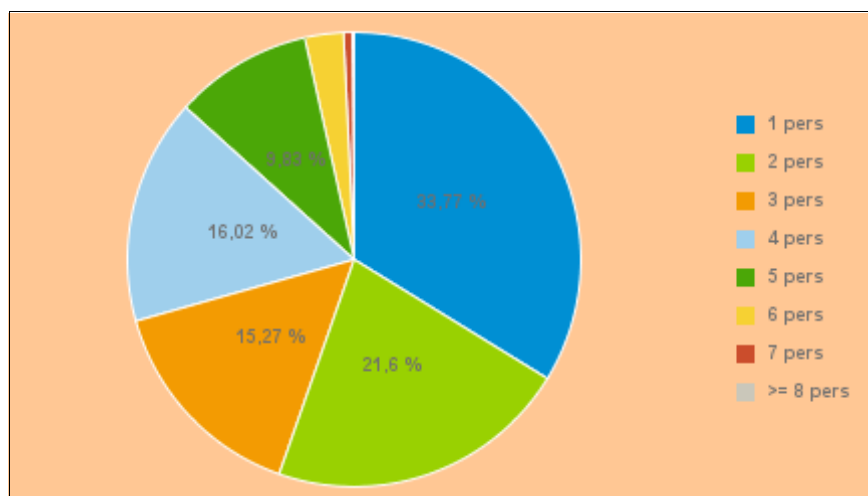
Tranche d'âge du demandeur	Nombre de demandes	Taux
- de 24 ans	102	7,02%
25 à 39 ans	596	40,99%
40 à 64 ans	652	44,84%
65 et +	104	7,15%





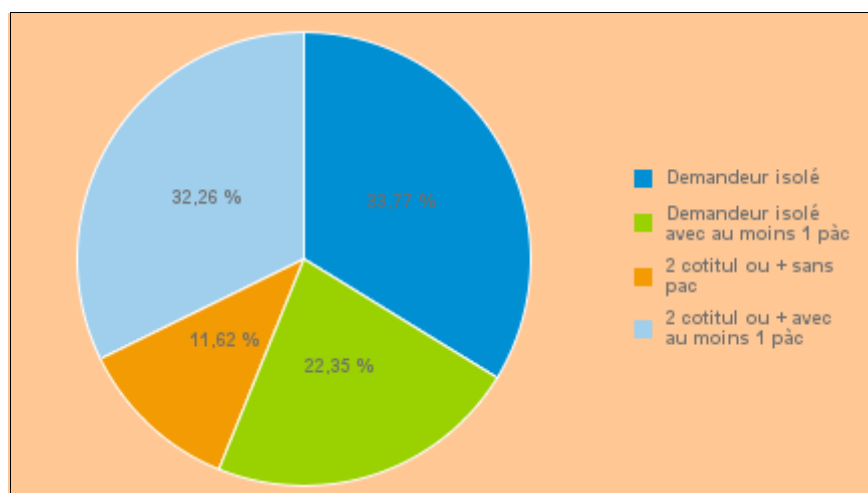
Taille du ménage

Taille du ménage	Nombre de demandes	Taux
1 pers	491	33,77%
2 pers	314	21,60%
3 pers	222	15,27%
4 pers	233	16,02%
5 pers	143	9,83%
6 pers	40	2,75%
7 pers	9	0,62%
>= 8 pers	2	0,14%



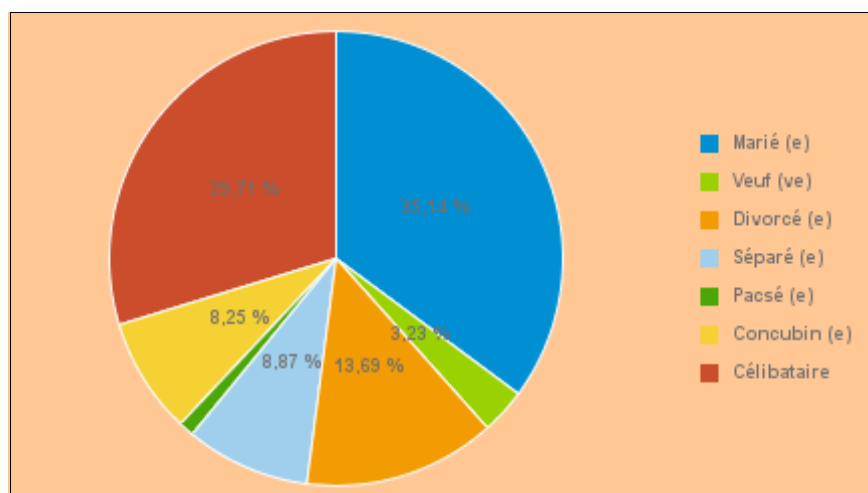
Composition familiale

Composition familiale	Nombre de demandes	Taux
Demandeur isolé	491	33,77%
Demandeur isolé avec au moins 1 pàc	325	22,35%
2 cotitul ou + sans pac	169	11,62%
2 cotitul ou + avec au moins 1 pàc	469	32,26%



Situation familiale

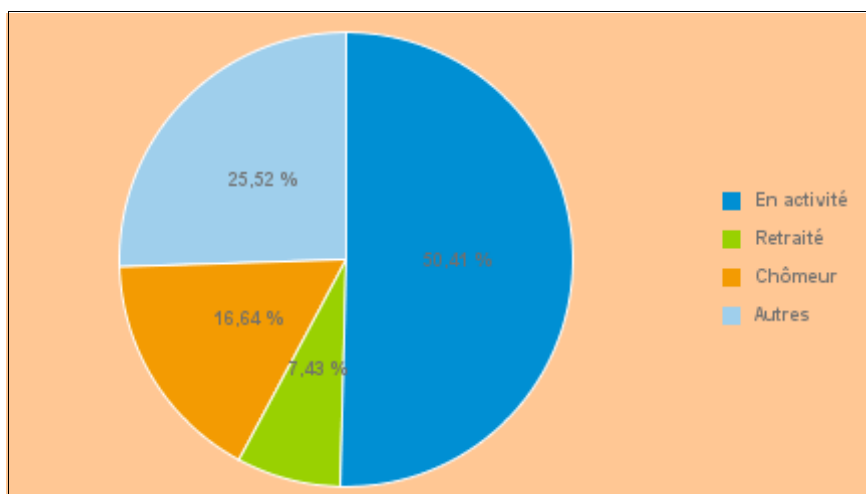
Situation familiale	Nombre de demandes	Taux
Marié (e)	511	35,14%
Veuf (ve)	47	3,23%
Divorcé (e)	199	13,69%
Séparé (e)	129	8,87%
Pacsé (e)	16	1,10%
Concubin (e)	120	8,25%
Célibataire	432	29,71%





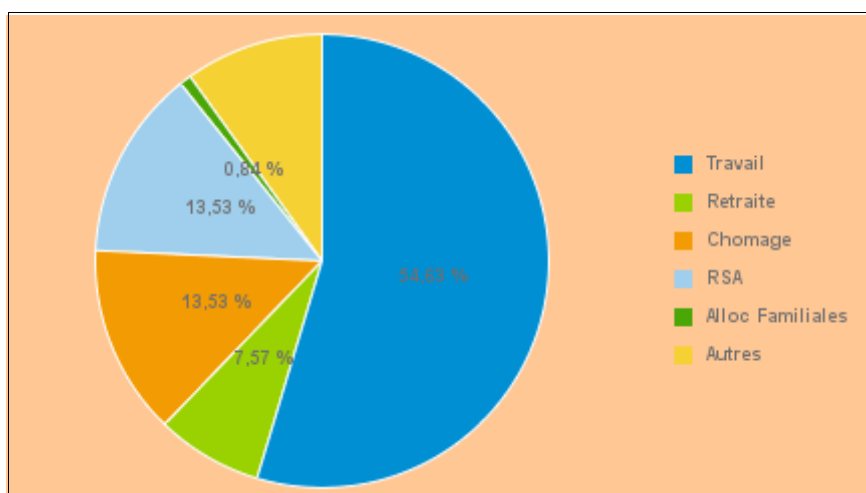
Situation professionnelle

Situation professionnelle	Nombre de demandes	Taux
En activité	733	50,41%
Retraité	108	7,43%
Chômeur	242	16,64%
Autres	371	25,52%



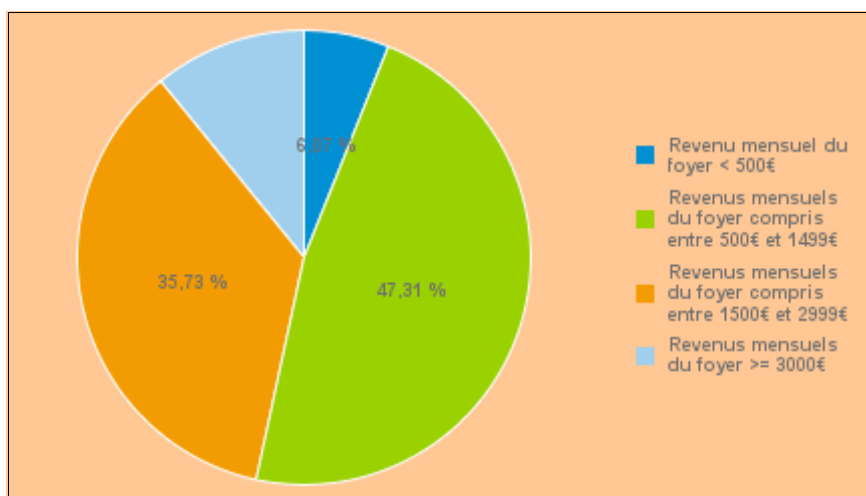
Nature des revenus

Nature des revenus	Nombre de demandes	Taux
Travail	779	54,63%
Retraite	108	7,57%
Chomage	193	13,53%
RSA	193	13,53%
Alloc Familiales	12	0,84%
Autres	141	9,89%



Tranche de revenu mensuel du foyer

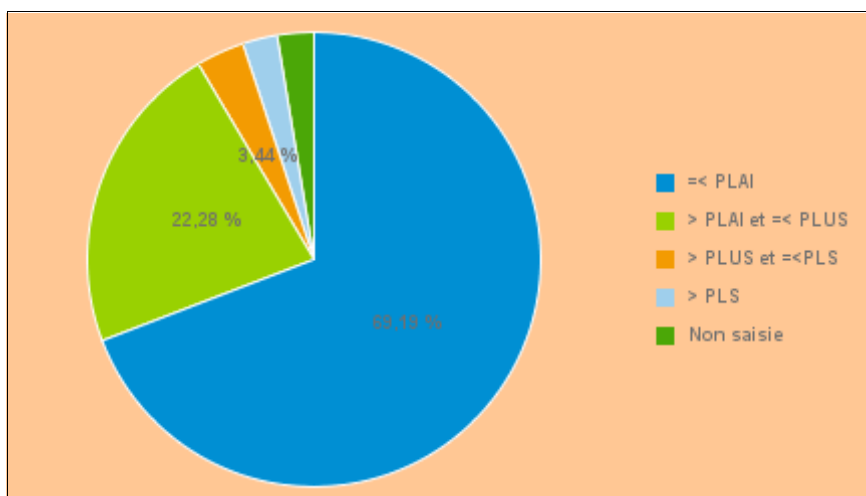
Tranche de revenu mensuel du foyer	Nombre de demandes	Taux
Revenu mensuel du foyer < 500€	87	6,07%
Revenus mensuels du foyer compris entre 500€ et 1499€	678	47,31%
Revenus mensuels du foyer compris entre 1500€ et 2999€	512	35,73%
Revenus mensuels du foyer >= 3000€	156	10,89%





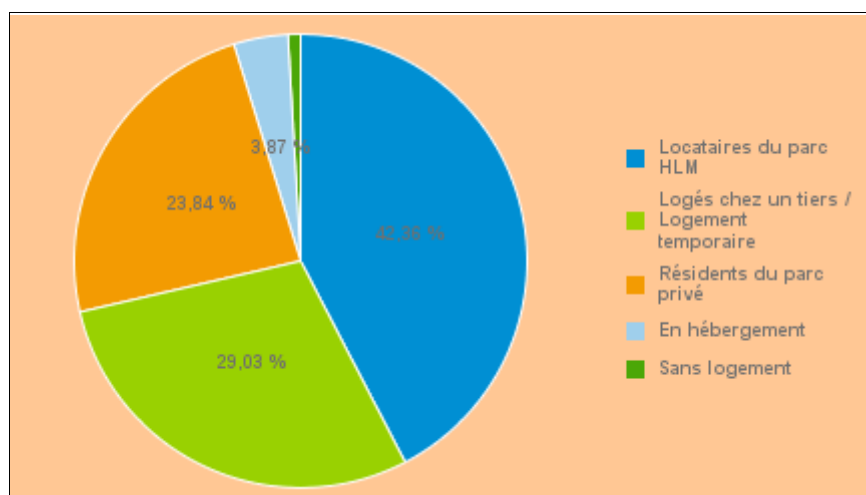
Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de demandes	Taux
=< PLAI	1 006	69,19%
> PLAI et =< PLUS	324	22,28%
> PLUS et =<PLS	50	3,44%
> PLS	36	2,48%
Non saisie	38	2,61%



Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de demandes	Taux
Locataires du parc HLM	613	42,36%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	420	29,03%
Résidents du parc privé	345	23,84%
En hébergement	56	3,87%
Sans logement	13	0,90%



*Mode de logement actuel :

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

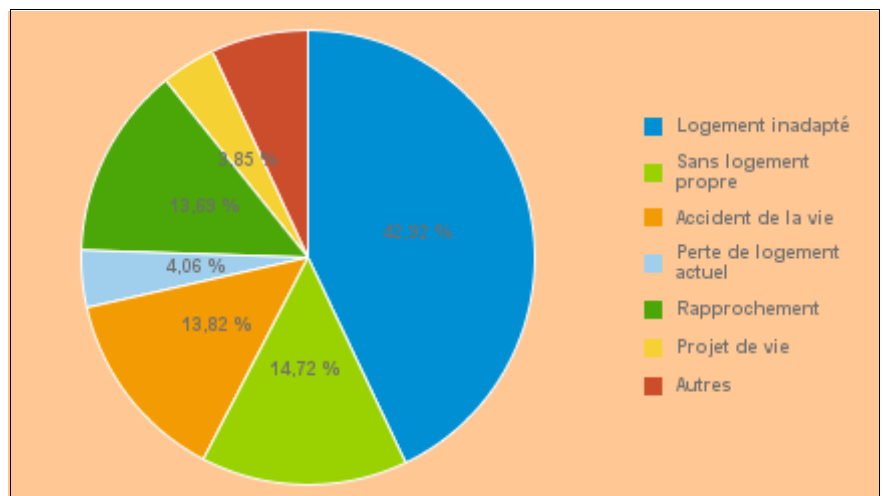
En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.



Motifs de la demande

Motifs de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	624	42,92%
Sans logement propre	214	14,72%
Accident de la vie	201	13,82%
Perte de logement actuel	59	4,06%
Rapprochement	199	13,69%
Projet de vie	56	3,85%
Autres	101	6,95%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

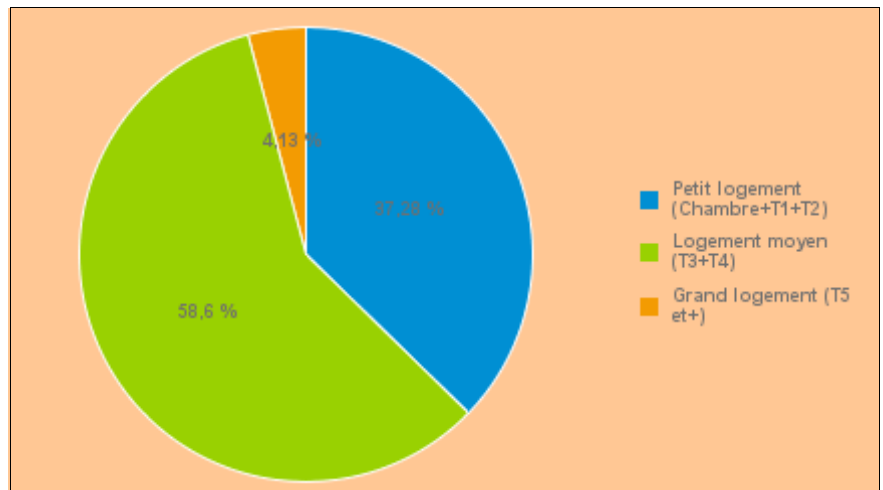
Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.

Type de logement recherché

Type de logement recherché	Nombre de demandes	Taux
Petit logement (Chambre+T1+T2)	542	37,28%
Logement moyen (T3+T4)	852	58,60%
Grand logement (T5 et +)	60	4,13%





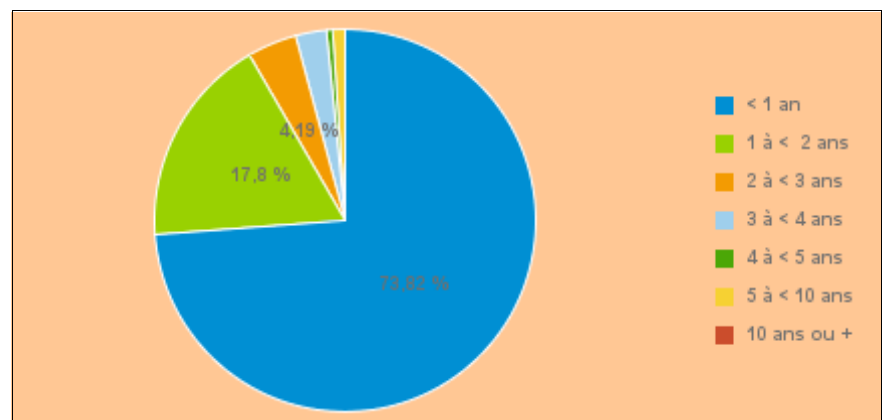
FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CA Saint-Louis Agglomération

Année	Délais d'attente des ménages logés (en mois)	Nombre de ménages logés
2012	7	377
2013	8	440
2014	8	397
2015	9	472
2016	9	402
2017	9	382

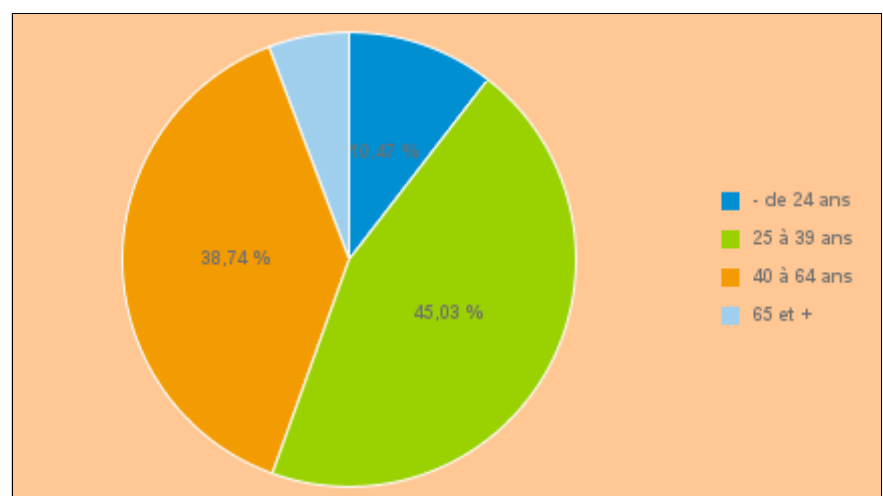
Délais d'attente des ménages logés

Ancienneté de la demande	Nombre de ménages logés	Taux
< 1 an	282	73,82%
1 à < 2 ans	68	17,80%
2 à < 3 ans	16	4,19%
3 à < 4 ans	10	2,62%
4 à < 5 ans	2	0,52%
5 à < 10 ans	4	1,05%
10 ans ou +		



Tranche d'âge du demandeur logé

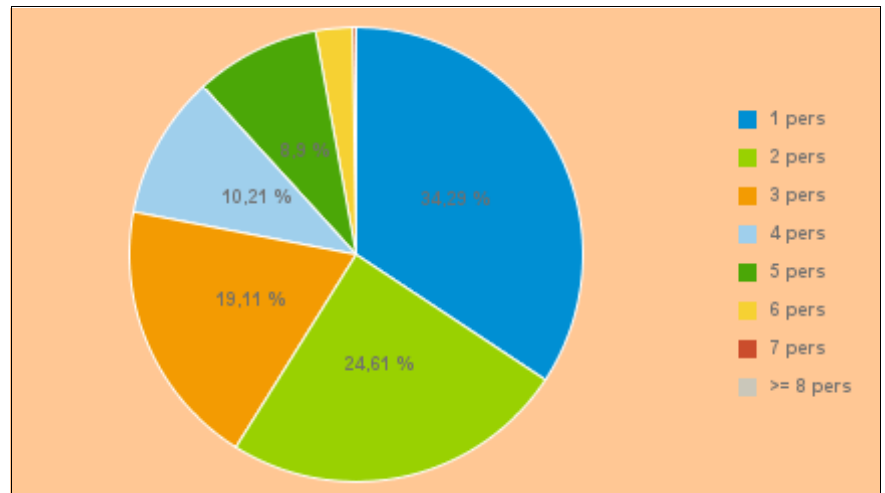
Tranche d'âge du demandeur	Nombre de ménages logés	Taux
- de 24 ans	40	10,47%
25 à 39 ans	172	45,03%
40 à 64 ans	148	38,74%
65 et +	22	5,76%





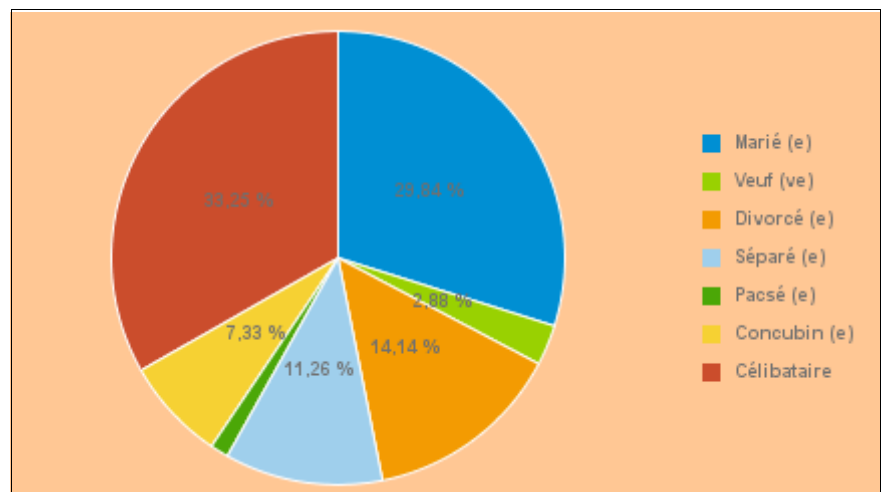
Taille du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
1 pers	131	34,29%
2 pers	94	24,61%
3 pers	73	19,11%
4 pers	39	10,21%
5 pers	34	8,90%
6 pers	10	2,62%
7 pers	1	0,26%
>= 8 pers		



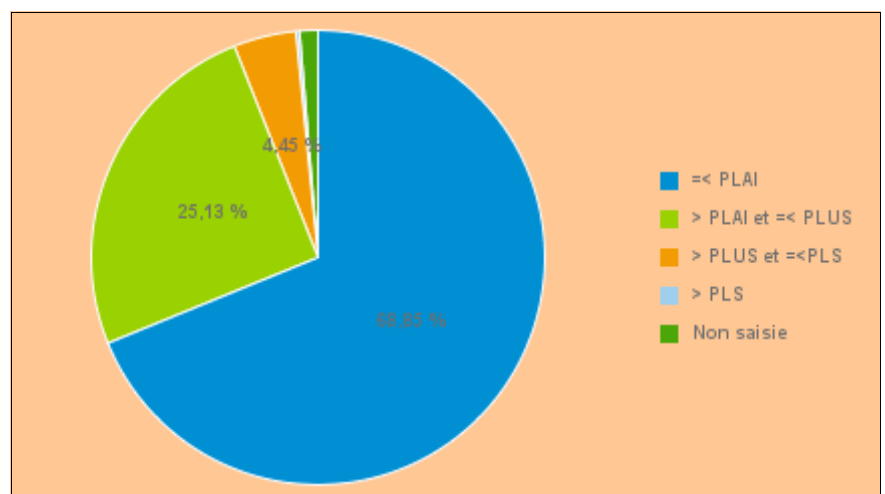
Situation familiale du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
Marié (e)	114	29,84%
Veuf (ve)	11	2,88%
Divorcé (e)	54	14,14%
Séparé (e)	43	11,26%
Pacsé (e)	5	1,31%
Concubin (e)	28	7,33%
Célibataire	127	33,25%



Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

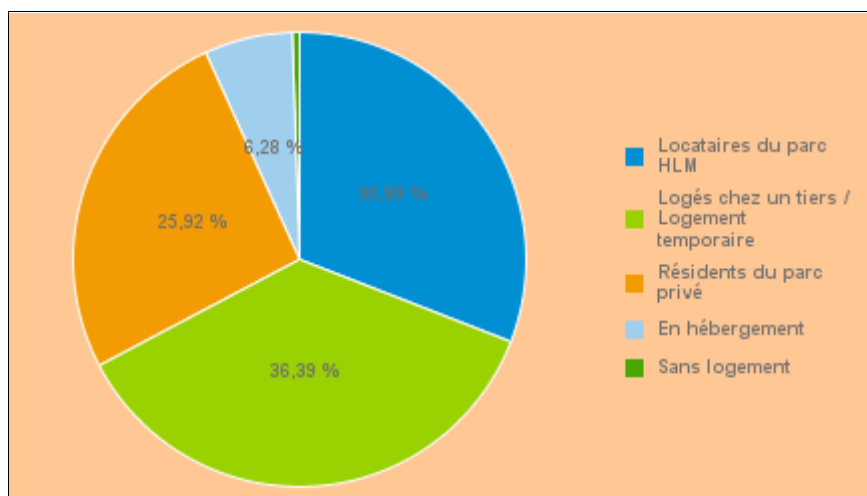
Revenus	Nombre de ménages logés	Taux
=< PLAI	263	68,85%
> PLAI et =< PLUS	96	25,13%
> PLUS et =<PLS	17	4,45%
> PLS	1	0,26%
Non saisie	5	1,31%





Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de ménages logés	Taux
Locataires du parc HLM	118	30,89%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	139	36,39%
Résidents du parc privé	99	25,92%
En hébergement	24	6,28%
Sans logement	2	0,52%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

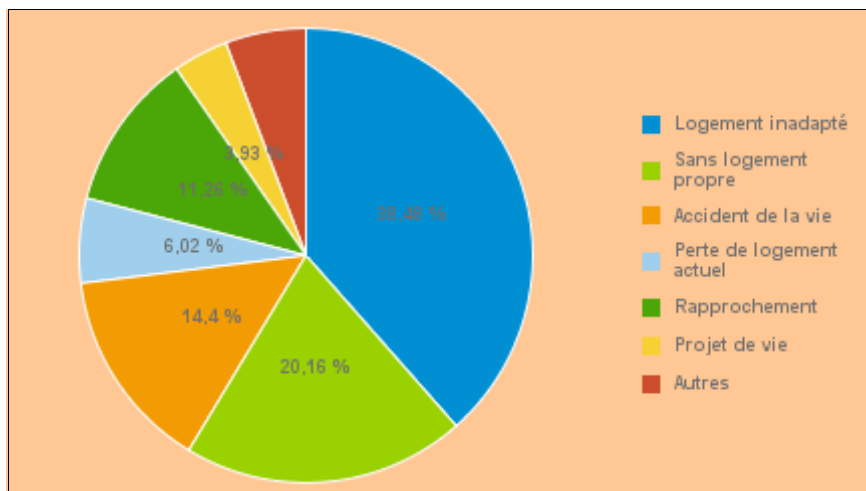
Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.

Motifs de la demande

Motif de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	147	38,48%
Sans logement propre	77	20,16%
Accident de la vie	55	14,40%
Perte de logement actuel	23	6,02%
Rapprochement	43	11,26%
Projet de vie	15	3,93%
Autres	22	5,76%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriétaire en difficulté.

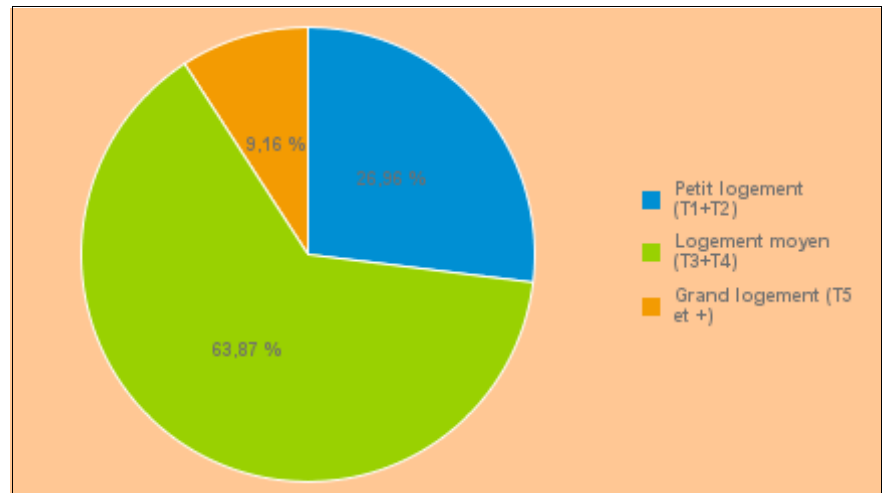
Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.



Type de logement attribué

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Petit logement (T1+T2)	103	26,96%
Logement moyen (T3+T4)	244	63,87%
Grand logement (T5 et +)	35	9,16%

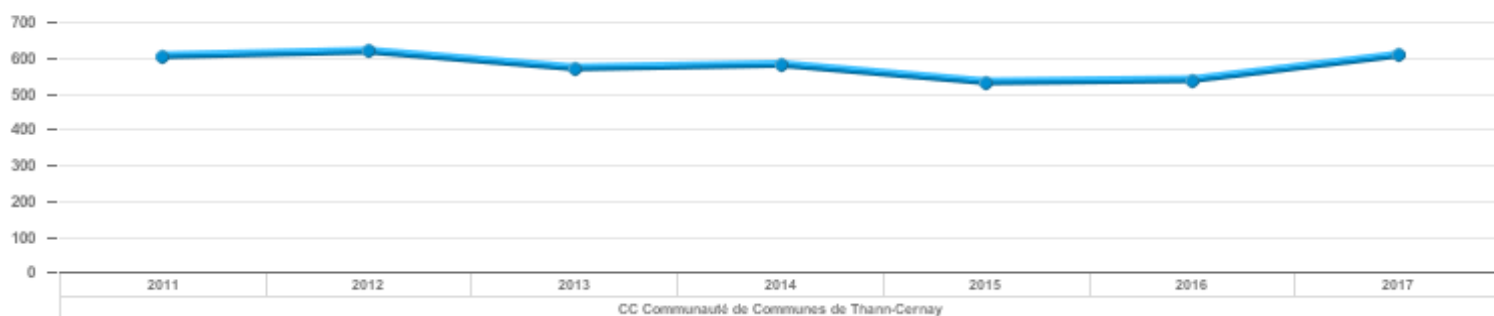




FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CC Communauté de Communes de Thann-Cernay

Évolution du stock des demandes



Année	Nombre de demandes
2012	619
2013	572
2014	582

Année	Nombre de demandes
2015	533
2016	539
2017	608

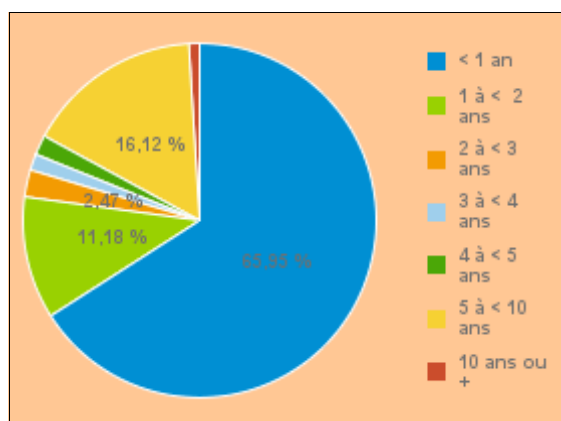
Communes membres *

*Seules les communes pour lesquelles de la donnée est disponible apparaissent

Aspach-le-Bas
Aspach-Michelbach
Bitschwiller-lès-Thann
Bourbach-le-Bas
Bourbach-le-Haut
Cernay
Leimbach
Michelbach
Roderen
Schweighouse-Thann
Steinbach
Thann
Uffholtz
Vieux-Thann
Wattwiller
Willer-sur-Thur

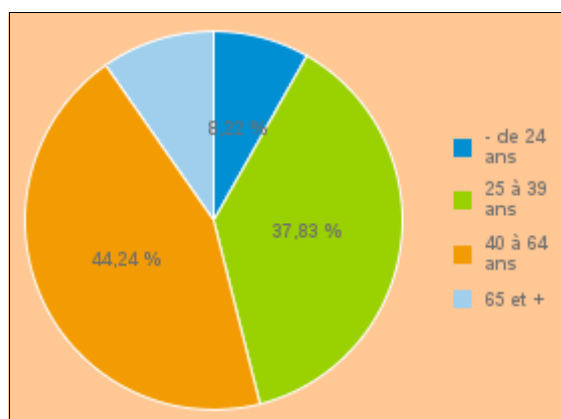
Ancienneté de la demande

Ancienneté de la demande	Nombre de demandes	Taux
< 1 an	401	65,95%
1 à < 2 ans	68	11,18%
2 à < 3 ans	15	2,47%
3 à < 4 ans	9	1,48%
4 à < 5 ans	11	1,81%
5 à < 10 ans	98	16,12%
10 ans ou +	6	0,99%



Tranche d'âge du demandeur

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de demandes	Taux
- de 24 ans	50	8,22%
25 à 39 ans	230	37,83%
40 à 64 ans	269	44,24%
65 et +	59	9,70%





Chiffres clés_2017_CC Thann-Cernay

Édité le 10/09/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

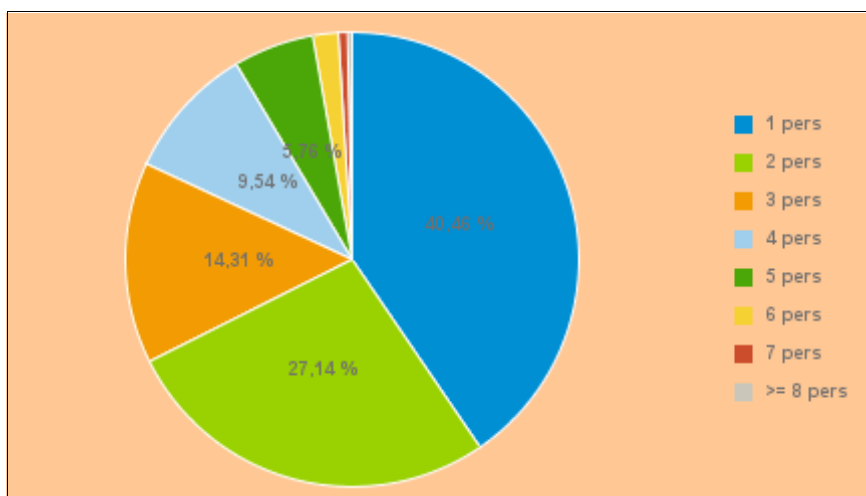
Numéro SIREN de l'EPCI :
200036465

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 07/09/18

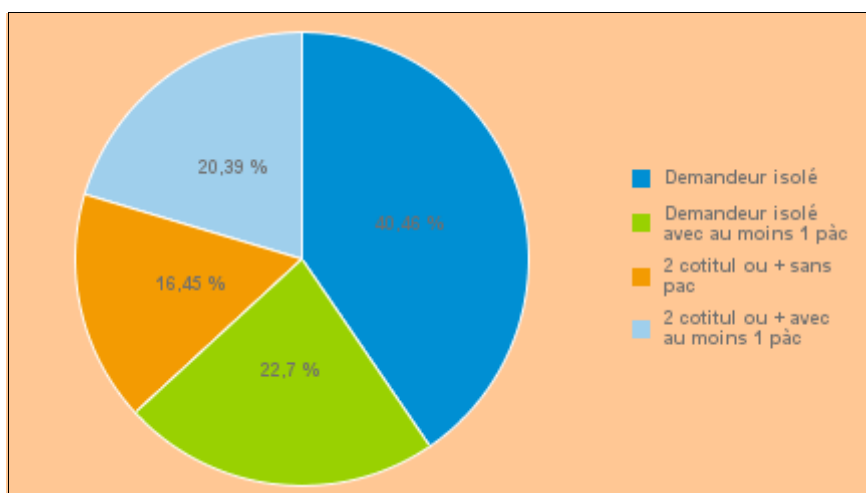
Taille du ménage

Taille du ménage	Nombre de demandes	Taux
1 pers	246	40,46%
2 pers	165	27,14%
3 pers	87	14,31%
4 pers	58	9,54%
5 pers	35	5,76%
6 pers	11	1,81%
7 pers	4	0,66%
>= 8 pers	2	0,33%



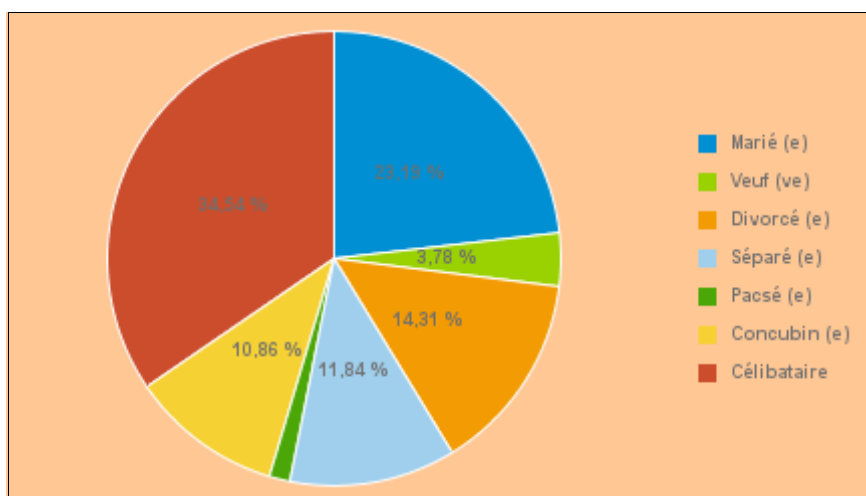
Composition familiale

Composition familiale	Nombre de demandes	Taux
Demandeur isolé	246	40,46%
Demandeur isolé avec au moins 1 pàc	138	22,70%
2 cotitul ou + sans pac	100	16,45%
2 cotitul ou + avec au moins 1 pàc	124	20,39%



Situation familiale

Situation familiale	Nombre de demandes	Taux
Marié (e)	141	23,19%
Veuf (ve)	23	3,78%
Divorcé (e)	87	14,31%
Séparé (e)	72	11,84%
Pacsé (e)	9	1,48%
Concubin (e)	66	10,86%
Célibataire	210	34,54%





Chiffres clés_2017_CC Thann-Cernay

Édité le 10/09/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

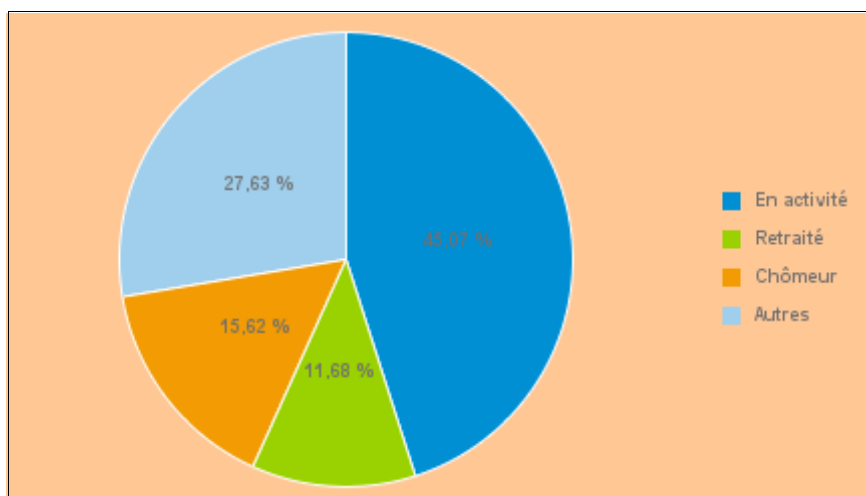
Numéro SIREN de l'EPCI :
200036465

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 07/09/18

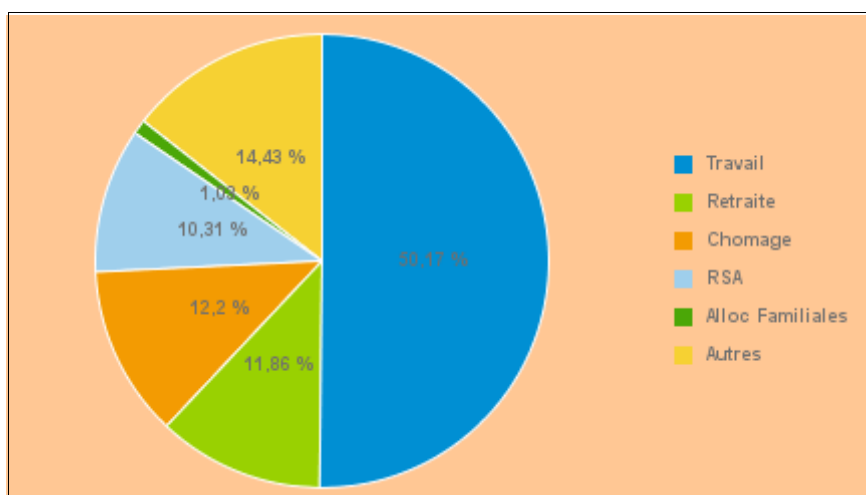
Situation professionnelle

Situation professionnelle	Nombre de demandes	Taux
En activité	274	45,07%
Retraité	71	11,68%
Chômeur	95	15,63%
Autres	168	27,63%



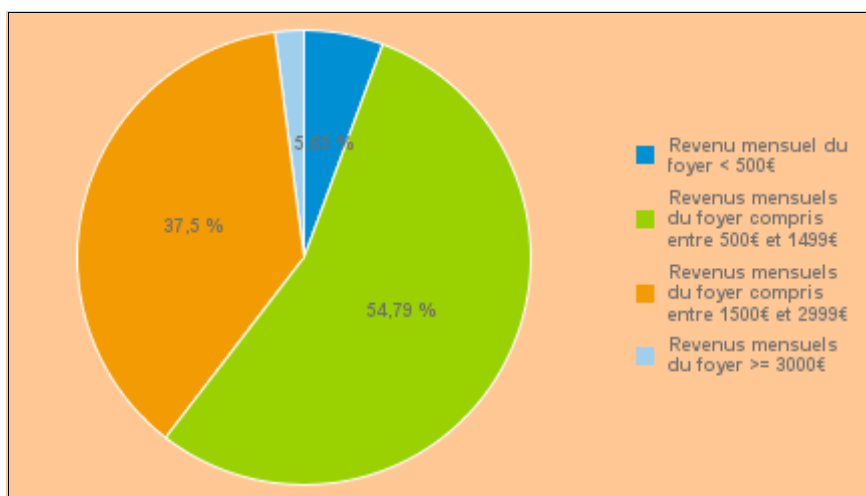
Nature des revenus

Nature des revenus	Nombre de demandes	Taux
Travail	292	50,17%
Retraite	69	11,86%
Chomage	71	12,20%
RSA	60	10,31%
Alloc Familiales	6	1,03%
Autres	84	14,43%



Tranche de revenu mensuel du foyer

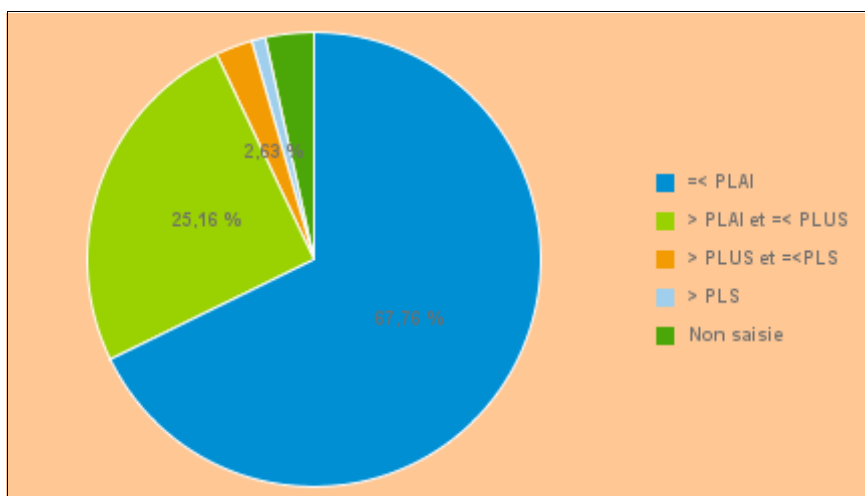
Tranche de revenu mensuel du foyer	Nombre de demandes	Taux
Revenu mensuel du foyer < 500€	33	5,65%
Revenus mensuels du foyer compris entre 500€ et 1499€	320	54,79%
Revenus mensuels du foyer compris entre 1500€ et 2999€	219	37,50%
Revenus mensuels du foyer >= 3000€	12	2,05%





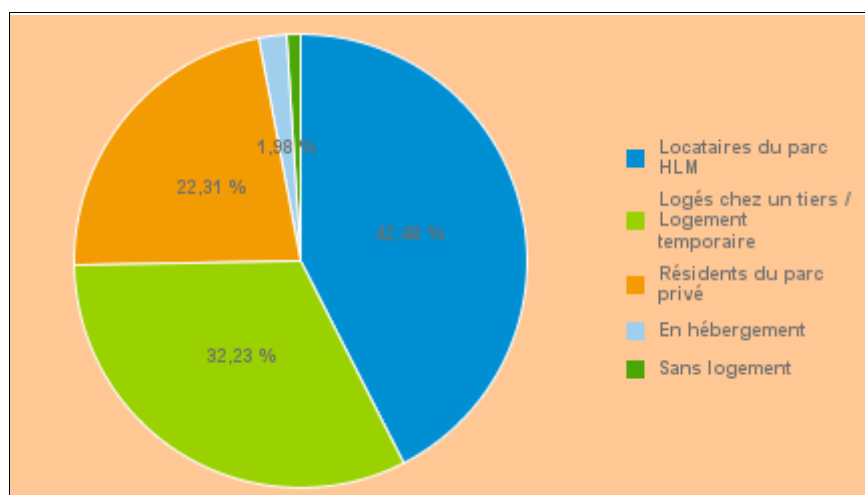
Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de demandes	Taux
=< PLAI	412	67,76%
> PLAI et =< PLUS	153	25,16%
> PLUS et =<PLS	16	2,63%
> PLS	6	0,99%
Non saisie	21	3,45%



Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de demandes	Taux
Locataires du parc HLM	257	42,48%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	195	32,23%
Résidents du parc privé	135	22,31%
En hébergement	12	1,98%
Sans logement	6	0,99%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

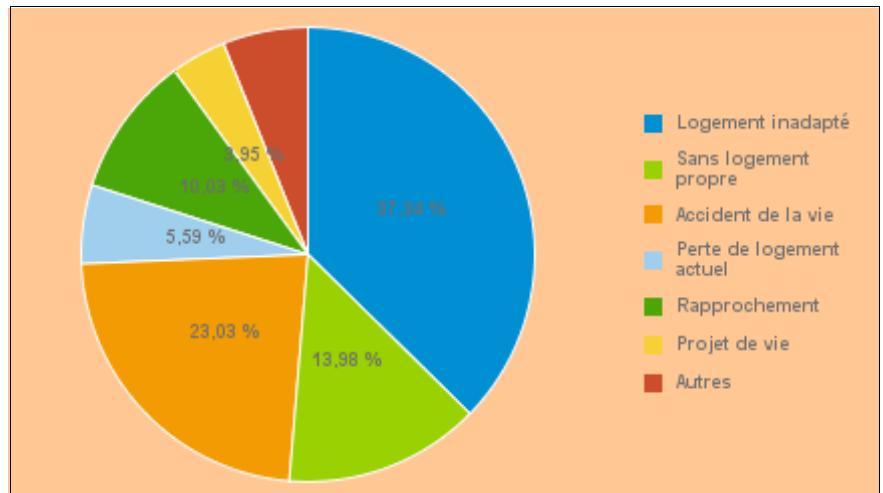
En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.



Motifs de la demande

Motifs de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	227	37,34%
Sans logement propre	85	13,98%
Accident de la vie	140	23,03%
Perte de logement actuel	34	5,59%
Rapprochement	61	10,03%
Projet de vie	24	3,95%
Autres	37	6,09%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

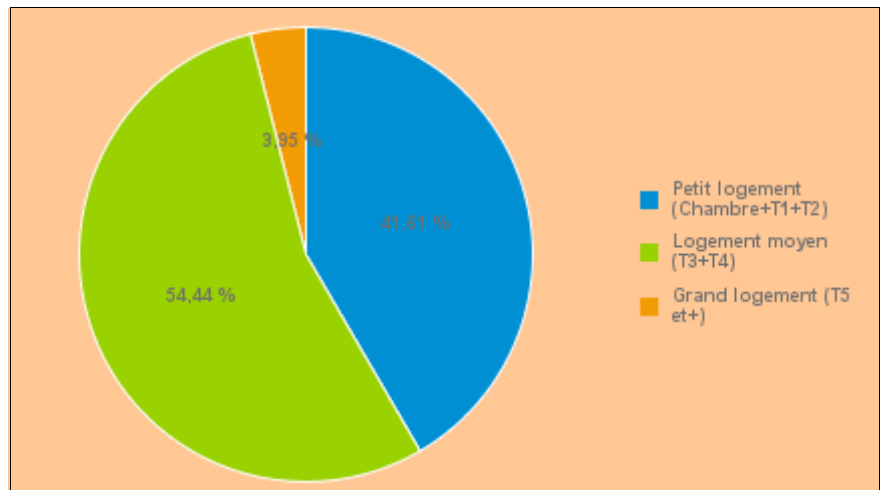
Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriété en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.

Type de logement recherché

Type de logement recherché	Nombre de demandes	Taux
Petit logement (Chambre+T1+T2)	253	41,61%
Logement moyen (T3+T4)	331	54,44%
Grand logement (T5 et +)	24	3,95%





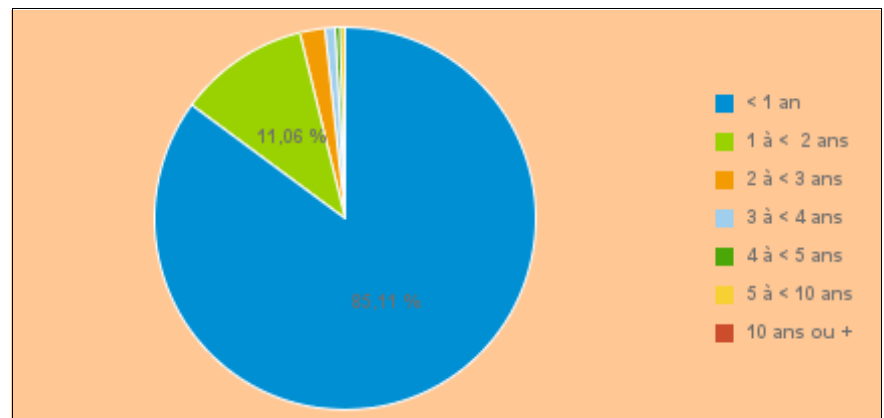
FICHE PORTRAIT TERRITOIRE

Les attributions de logement social de CC Communauté de Communes de Thann-Cernay

Année	Délais d'attente des ménages logés (en mois)	Nombre de ménages logés
2012	7	212
2013	7	232
2014	5	251
2015	7	270
2016	7	236
2017	6	235

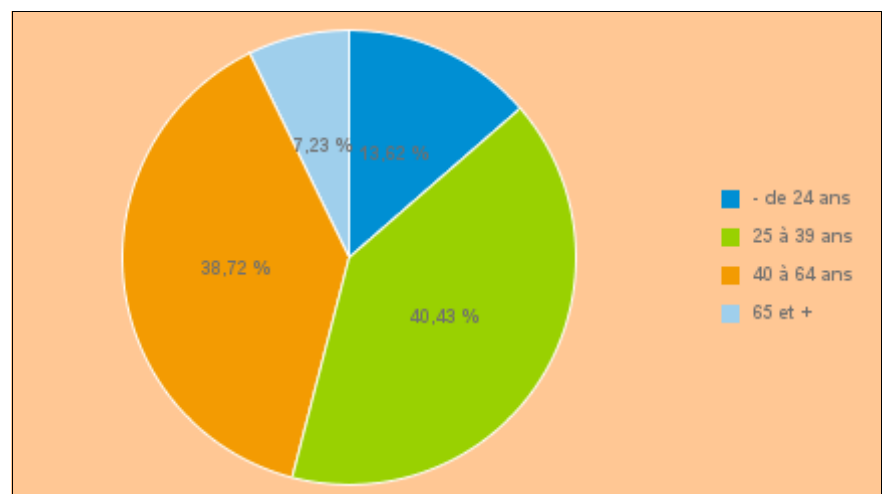
Délais d'attente des ménages logés

Ancienneté de la demande	Nombre de ménages logés	Taux
< 1 an	200	85,11%
1 à < 2 ans	26	11,06%
2 à < 3 ans	5	2,13%
3 à < 4 ans	2	0,85%
4 à < 5 ans	1	0,43%
5 à < 10 ans	1	0,43%
10 ans ou +		



Tranche d'âge du demandeur logé

Tranche d'âge du demandeur	Nombre de ménages logés	Taux
- de 24 ans	32	13,62%
25 à 39 ans	95	40,43%
40 à 64 ans	91	38,72%
65 et +	17	7,23%





Chiffres clés_2017_CC Thann-Cernay

Édité le 10/09/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

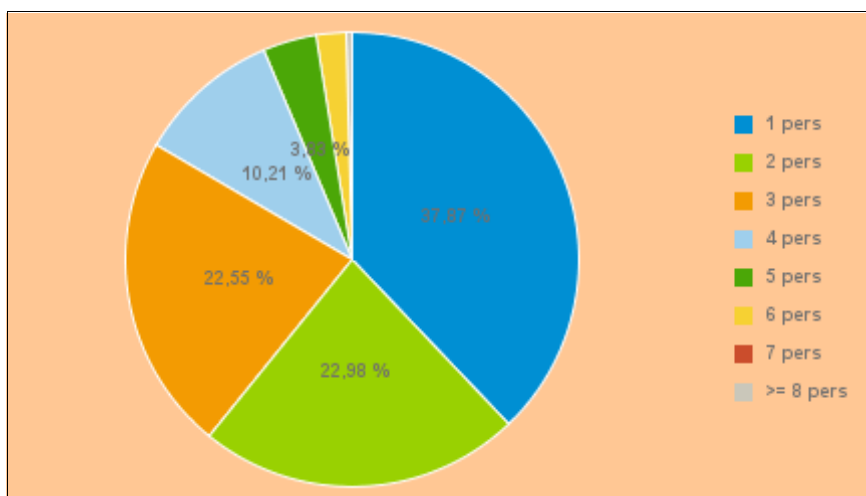
Numéro SIREN de l'EPCI :
200036465

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 07/09/18

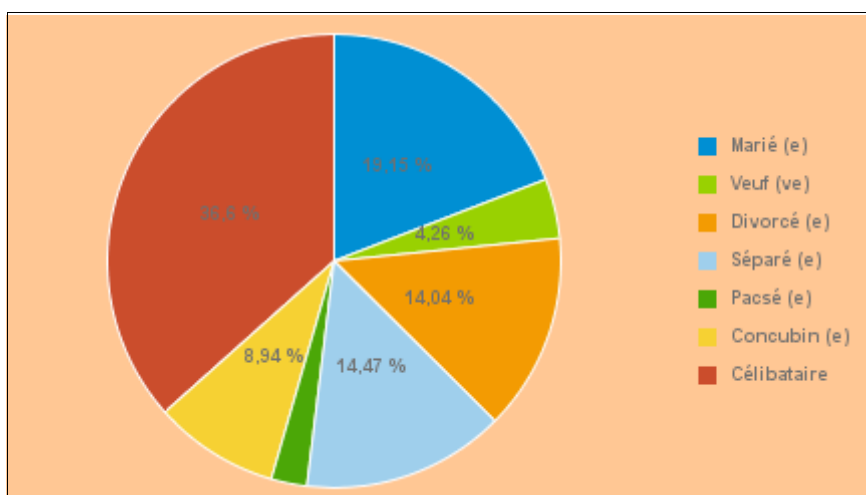
Taille du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
1 pers	89	37,87%
2 pers	54	22,98%
3 pers	53	22,55%
4 pers	24	10,21%
5 pers	9	3,83%
6 pers	5	2,13%
7 pers		
>= 8 pers	1	0,43%



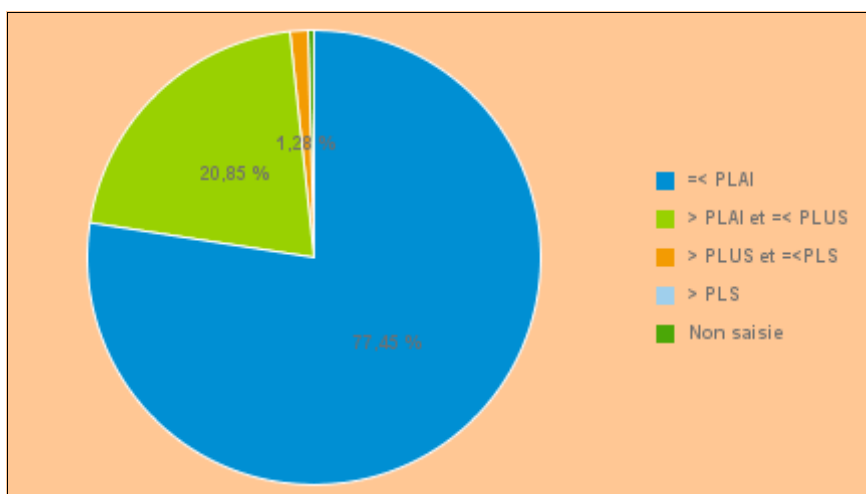
Situation familiale du ménage logé

Taille du ménage	Nombre de ménages logés	Taux
Marié (e)	45	19,15%
Veuf (ve)	10	4,26%
Divorcé (e)	33	14,04%
Séparé (e)	34	14,47%
Pacsé (e)	6	2,55%
Concubin (e)	21	8,94%
Célibataire	86	36,60%



Revenus par rapport plafonds de ressources HLM

Revenus	Nombre de ménages logés	Taux
=< PLAI	182	77,45%
> PLAI et =< PLUS	49	20,85%
> PLUS et =< PLS	3	1,28%
> PLS		
Non saisie	1	0,43%





Chiffres clés_2017_CC Thann-Cernay

Édité le 10/09/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

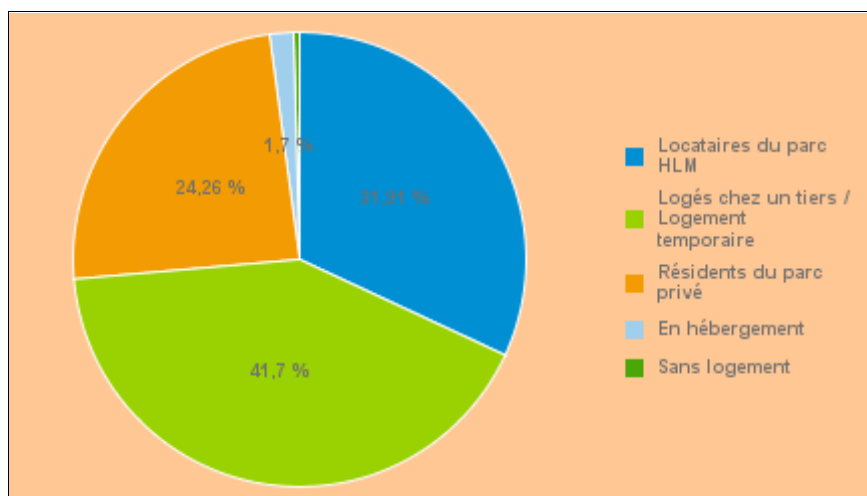
Numéro SIREN de l'EPCI :
200036465

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 07/09/18

Mode de logement actuel

Logement actuel*	Nombre de ménages logés	Taux
Locataires du parc HLM	75	31,91%
Logés chez un tiers / Logement temporaire	98	41,70%
Résidents du parc privé	57	24,26%
En hébergement	4	1,70%
Sans logement	1	0,43%



***Mode de logement actuel :**

Résidents du parc privé : locataires du parc privé et propriétaires occupants.

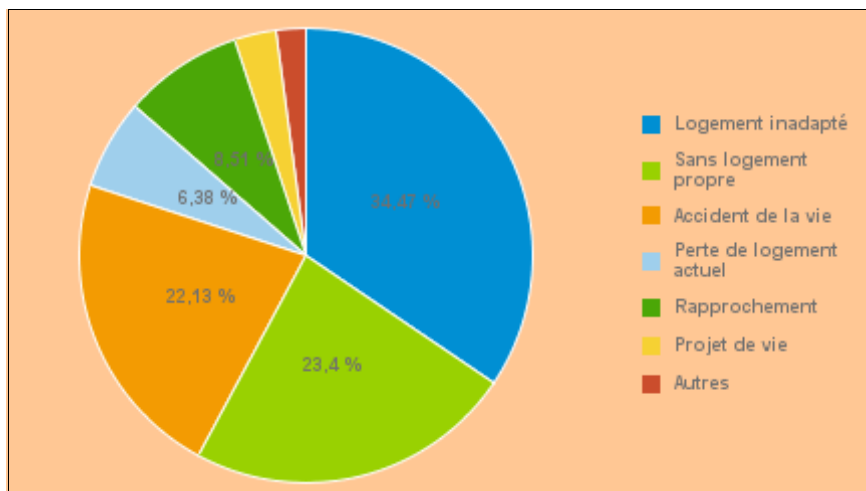
Logés chez un tiers / Logements temporaires : sous-locataires ou hébergés temporaires dans un logement à titre temporaire, logés chez parents ou enfants, logés chez un particulier, logés gratuitement et logements de fonction.

En hébergement : structure d'hébergement, résidence social ou foyer, RHVS, résidence étudiant et centre enfance famille.

Sans logement : camping, caravanning, hôtel, sans abri et squat.

Motifs de la demande

Motif de la demande**	Nombre de demandes	Taux
Logement inadapté	81	34,47%
Sans logement propre	55	23,40%
Accident de la vie	52	22,13%
Perte de logement actuel	15	6,38%
Rapprochement	20	8,51%
Projet de vie	7	2,98%
Autres	5	2,13%



****Motif de la demande :**

Logement inadapté = logement non décent, logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation, logement trop petit, logement trop grand, logement trop cher, problèmes d'environnement ou de voisinage.

Sans logement propre : sans logement ou hébergé ou en logement temporaire.

Accident de la vie = divorce, séparation, raisons de santé, handicap, violences familiales.

Rapprochement = rapprochement de la famille, du lieu de travail, des équipements et des services, mutation professionnelle.

Perte de logement actuel = démolition, en procédure d'expulsion, logement repris ou mis en vente par son propriétaire, accédant à la propriétaire en difficulté.

Projet de vie = futur mariage, concubinage, PACS, décohabitation.

Autres = Assistante maternelle, autres motifs.



Chiffres clés_2017_CC Thann-Cernay

Edité le 10/09/18

Région :
Alsace;Champagne-

Département : Tous

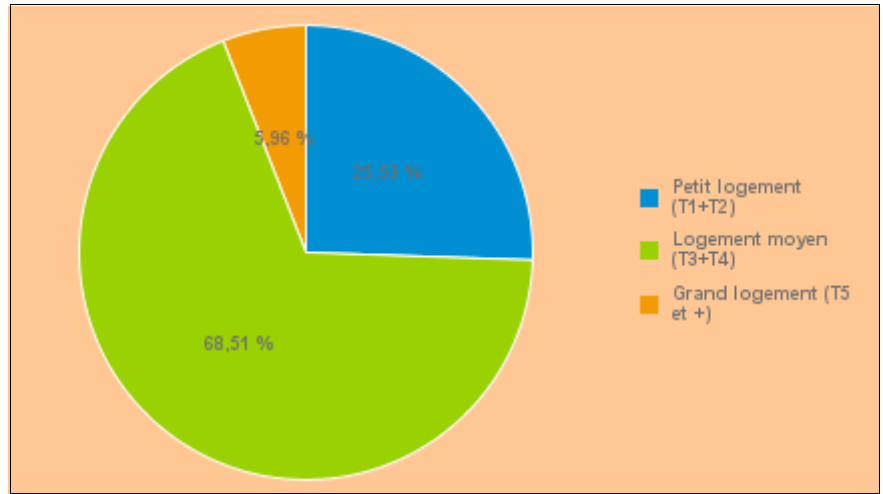
Numéro SIREN de l'EPCI :
200036465

Jean.Passavanti@developp
ement-durable.gouv.fr

Données du 07/09/18

Type de logement attribué

Type de logement attribué	Nombre de ménages logés	Taux
Petit logement (T1+T2)	60	25,53%
Logement moyen (T3+T4)	161	68,51%
Grand logement (T5 et +)	14	5,96%



6. Fonctionnement et bilan 2017 du Fonds de Solidarité pour le Logement

La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite « Loi Besson », visant la mise en œuvre du droit au logement, a instauré dans chaque département un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permettant aux personnes qui éprouvent des difficultés financières, d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Dans le Haut-Rhin, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été institué le 1er janvier 1992.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré la compétence de la gestion du FSL aux Départements depuis le 1er janvier 2005.

<p>Rôle du FSL</p>	<p>Par l'intermédiaire du dispositif FSL, le Département du Haut-Rhin attribue, sous certaines conditions, des aides aux personnes ou aux familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement (dépôt de garantie, paiement du 1er loyer, etc.), s'y maintenir (impayés de loyer ou de charges), ou à payer leurs factures d'énergies, d'eau ou de téléphone.</p> <p>Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement à ces ménages, et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement et des missions de gestion locative (aide à la gestion locative). De plus, le FSL a souhaité diversifier ses interventions en soutenant des actions de prévention collectives ou individuelles en matière de lutte contre la précarité énergétique.</p>
<p>ORGANISATION - PROCEDURE D'EXAMEN DES AIDES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ménages en difficulté doivent s'adresser, en vue de l'instruction d'une demande d'aide au FSL, à un travailleur social: <ul style="list-style-type: none"> ▪ du Département (Espaces Solidarité/Espaces solidarité séniors), ▪ d'autres collectivités (autres Départements, villes, CCAS, centres hospitaliers, centres de détention, etc), ▪ d'associations. <p>La demande est composée des pièces nécessaires à l'instruction de la demande (liste dans le Règlement intérieur). Elle contient obligatoirement une évaluation sociale et budgétaire devant permettre la prise de décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes sont transmises au FSL. Elles sont vérifiées et enregistrées dans le logiciel de gestion. • Les demandes sont examinées par des Commissions thématiques (Accès, Maintien, Energie, Eau, ASSli) qui se réunissent une fois par mois ou tous les deux mois (Commission Eau). Celles-ci sont composées de plusieurs membres selon la Commission thématique: représentants du Département (Unité FSL/chefs d'Espace Solidarité), de la CAF, des bailleurs sociaux, de la Ville de MULHOUSE (Commission énergie MULHOUSE), du CCAS de COLMAR (Commission Energie COLMAR) et des fournisseurs d'énergie (Commission énergie). • Les Commissions émettent des avis favorables/défavorables sur les situations présentées. • Les décisions sont prises par le responsable de l'Unité FSL par délégation de la Présidente du CD68,

	<ul style="list-style-type: none"> L'Unité FSL transmet les décisions d'octroi au gestionnaire comptable et financier du Fonds, pour traitement et versement des aides financières / paiements des associations réalisant les mesures d'ASSLi. Le gestionnaire comptable et financier du Fonds est désigné après appel d'offre dans le cadre d'une procédure de marché public. Le titulaire du marché pour la période 2017-2020 est la CAF. <p>L'unité notifie directement aux usagers les décisions de refus d'aide.</p>																												
<p>Chiffres 2017 Aides financières individuelles</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NB demandes</th> <th>NB aides accordées</th> <th>Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accès <i>(dépôts de garantie, 1er loyer, assurances, achat de caravane)</i></td> <td>1621</td> <td>1324</td> <td>499 012,00 €</td> </tr> <tr> <td>Maintien <i>(dettes de loyers/charges)</i></td> <td>336</td> <td>173</td> <td>120 447,17 €</td> </tr> <tr> <td>GPL <i>(garantie de paiements des loyers aux bailleurs sociaux)</i></td> <td>248</td> <td>235</td> <td>117 898,00 €</td> </tr> <tr> <td>Energies <i>(dettes auprès des fournisseurs d'électricité/ gaz, achat de fioul/bois)</i></td> <td>1509</td> <td>1076</td> <td>403 803,63 €</td> </tr> <tr> <td>Eau <i>(dettes auprès des fournisseurs d'eau)</i></td> <td>119</td> <td>73</td> <td>11 894,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>3833</td> <td>2881</td> <td>1 153 054,80 €</td> </tr> </tbody> </table>		NB demandes	NB aides accordées	Montants	Accès <i>(dépôts de garantie, 1er loyer, assurances, achat de caravane)</i>	1621	1324	499 012,00 €	Maintien <i>(dettes de loyers/charges)</i>	336	173	120 447,17 €	GPL <i>(garantie de paiements des loyers aux bailleurs sociaux)</i>	248	235	117 898,00 €	Energies <i>(dettes auprès des fournisseurs d'électricité/ gaz, achat de fioul/bois)</i>	1509	1076	403 803,63 €	Eau <i>(dettes auprès des fournisseurs d'eau)</i>	119	73	11 894,00 €	TOTAL	3833	2881	1 153 054,80 €
	NB demandes	NB aides accordées	Montants																										
Accès <i>(dépôts de garantie, 1er loyer, assurances, achat de caravane)</i>	1621	1324	499 012,00 €																										
Maintien <i>(dettes de loyers/charges)</i>	336	173	120 447,17 €																										
GPL <i>(garantie de paiements des loyers aux bailleurs sociaux)</i>	248	235	117 898,00 €																										
Energies <i>(dettes auprès des fournisseurs d'électricité/ gaz, achat de fioul/bois)</i>	1509	1076	403 803,63 €																										
Eau <i>(dettes auprès des fournisseurs d'eau)</i>	119	73	11 894,00 €																										
TOTAL	3833	2881	1 153 054,80 €																										
<p>Accompagnements sociaux individuels, actions collectives et aide à la gestion locative (AAP 2017)</p>	<p>En parallèle des aides financières individuelles, le FSL lance, depuis 2016, un appel à projets annuel pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi), d'actions collectives, d'aide à la gestion locative et de lutte contre la précarité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'enveloppe consacrée en 2017 par le Département à cet AAP se chiffrait à 453 752 €, répartis de la manière suivante : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Axe 1</td> <td>L'accompagnement social lié au logement « individuel »</td> <td>232 492 €</td> </tr> <tr> <td>Axe 2</td> <td>L'accompagnement social lié au logement « collectif »</td> <td>90 500 €</td> </tr> <tr> <td>Axe 3</td> <td>L'aide à la gestion locative</td> <td>92 560 €</td> </tr> <tr> <td>Axe 4</td> <td>La lutte contre la précarité énergétique</td> <td>38 200 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> 196 ménages ont bénéficié d'un ASLLi en 2017. 	Axe 1	L'accompagnement social lié au logement « individuel »	232 492 €	Axe 2	L'accompagnement social lié au logement « collectif »	90 500 €	Axe 3	L'aide à la gestion locative	92 560 €	Axe 4	La lutte contre la précarité énergétique	38 200 €																
Axe 1	L'accompagnement social lié au logement « individuel »	232 492 €																											
Axe 2	L'accompagnement social lié au logement « collectif »	90 500 €																											
Axe 3	L'aide à la gestion locative	92 560 €																											
Axe 4	La lutte contre la précarité énergétique	38 200 €																											

7. Liste des dispositifs d'accompagnement social mis en œuvre dans le département

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Accompagnement Etat Logement

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACCES Foyer Jeunes Travailleurs "Chaudronniers"	M2A	Jeunes travailleurs	9 Rue des Chaudronniers	68100	MULHOUSE	Accueillir des jeunes en formation ou exerçant une activité professionnelle. Les foyers de jeunes travailleurs proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs (meublés ou non) et des locaux communs affectés à la vie collective.
ALEOS Foyer de Travailleurs Migrants	M2A	Travailleurs migrants	18 Rue des Iris	68490	OTTMARSHEIM	Cet établissement s'adresse aux travailleurs immigrés vivants seuls, quel que soit leur âge, d'origine étrangère en situation régulière et exerçant une activité professionnelle.
ALEOS Foyer Jeunes Travailleurs "La Régio"	Haut-Rhin	- Personnes isolées - Travailleurs en mobilité	1 Bis Place de la Gare	68300	SAINT LOUIS	Foyer 78 Places.
ADOMA Maison Relais	Haut-Rhin	Personnes isolées	15 Rue du Charme	68600	VOGELSHEIM	Associe logements privés et parties communes ainsi que l'accompagnement par un responsable de maison. 23 Places.
ALEOS Maison Relais "Le Rhône"	Haut-Rhin	Personnes isolées	73 Rue du Rhône	68300	SAINT LOUIS	Logement avec accompagnement social 20 Places.
ALEOS Maison Relais "Le Vieil Armand"	Haut-Rhin	Personnes isolées	81 Avenue du Général de Gaulle	68700	CERNAY	Logement avec accompagnement social 20 Places.
ALSA Maison Relais Quartier des Côteaux	Mulhouse	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux	10 Rue Eugène Delacroix	68200	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 48 Places.
ALSA Maison Relais	Sundgau	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux	Résidence Mazarin 14 Rue du Rossberg	68480	FERRETTE	Logement avec accompagnement social 17 Places.
ALSA Maison Relais	Ottmarsheim	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux	18 Rue des Iris	68490	OTTMARSHEIM	Logement avec accompagnement social 15 Places.
ALSA Maison Relais "Vauban"	Mulhouse	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux	79 Rue Vauban	68100	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 12 Places.
ARMEE DU SALUT Maison Relais "Le Bon Foyer"	Mulhouse	Personnes isolées	45 Rue Buffon	68200	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 24 Places.
ESPOIR Maison Relais "Suzanne Oppenheim"	Colmar	Personnes isolées	53 Rue de la Soie	68000	COLMAR	Logement avec accompagnement social 24 Places.
ALSA Résidence d'Accueil "Gutenberg"	Mulhouse	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux et souffrant de problèmes psychiatriques	16 Rue Gutenberg	68100	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 16 Places.
APPART Résidence d'Accueil	Haut-Rhin	Personnes souffrant de handicap psychique	4 Rue Madame Adolphe	68500	GUEBWILLER	- Hébergement, - Accompagnements vie quotidienne, - Mise en place d'actions collectives et temps communs, - Interventions éducatives dans les logements. 15 Places. Travail en partenariat avec les mandataires judiciaires, les secteurs psychiatriques, les services sociaux, les services de soins, l'APAMAD.
APPART Résidence d'Accueil	Haut-Rhin	Personnes souffrant de handicap psychique	20 Grand Rue	68180	HORBOURG WIHR	- Hébergement, - Accompagnements vie quotidienne, - Mise en place d'actions collectives et temps communs, - Interventions éducatives dans les logements. 20 Places. Travail en partenariat avec les mandataires judiciaires, les secteurs psychiatriques, les services sociaux, les services de soins, l'APAMAD.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ADOMA Résidence Sociale "Giono"	Haut-Rhin	Personnes isolées	12 Rue d'Avignon	68100	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 49 Places.
ADOMA Résidence Sociale "Les Vignes"	Haut-Rhin	Personnes isolées	18 Rue d'Entlen	68040	INGERSHEIM	Logement avec accompagnement social 64 Places.
ADOMA Résidence Sociale "Mélusine"	Haut-Rhin	Personnes isolées	21 Rue d'Ensisheim	68100	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 87 Places.
ADOMA Résidence Sociale "Provence"	Haut-Rhin	Personnes isolées	22 Rue de Provence	68100	MULHOUSE	Logement avec accompagnement social 94 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Albert Schweitzer"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI	4 Rue de la Charité	68400	RIEDISHEIM	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 68 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Gambetta"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont jeunes actifs	8 Boulevard Léon Gambetta	68100	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 43 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Le Gingko"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont familles monoparentales	21 Rue Victor Hugo	68110	ILLZACH	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 29 Places.
ALEOS Résidence Sociale "L'Ecluse"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont personnes âgées migrantes	4 Rue de l'Ecluse	68200	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 211 Places. Accompagnement socio-professionnel par des conseillers PLIE
ALEOS Résidence Sociale "La Rochelle"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI	18 Rue Jean Grimont	68200	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 120 Places. Accompagnement socio-professionnel par des conseillers PLIE lors de permanences lundi, mardi et mercredi toute la journée.
ALEOS Résidence Sociale "Le Rhône"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont personnes âgées migrantes	73 Rue du Rhône	68300	SAINT LOUIS	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 70 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Le Touring"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI	10 Rue du Moulin	68100	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 38 Places. Accompagnement socio-professionnel par des conseillers PLIE
ALEOS Résidence Sociale "Le Vieil Armand"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont personnes âgées migrantes	81 Avenue Charles de Gaulle	68700	CERNAY	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 127 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Les Capucines"	Haut-Rhin	- Personnes isolées, PLAI, - Personnes à mobilité réduite.	1 Rue du Bourg	68100	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 19 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Les Cigognes"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont personnes âgées migrantes	27 Boulevard Charles Stoessel	68200	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 92 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Les Iris"	Haut-Rhin	- Personnes isolées, PLAI, - Travailleurs en mobilité.	18 Rue des Iris	68490	OTTMARSHEIM	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 69 Places.
ALEOS Résidence Sociale "Les Romains"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI dont personnes âgées migrantes	173 Rue des Romains	68200	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 104 Places. Accompagnement socio-professionnel par des conseillers PLIE lors de permanences jeudi toute la journée.
ALEOS Résidence Sociale "Vauban"	Haut-Rhin	Personnes isolées, PLAI	124 Rue Vauban	68100	MULHOUSE	Résidence sociale offrant une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé. 181 Places.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACCES Service Accompagnement Social Lié au Logement	M2A	- Familles en situation d'impayés de loyers, de surendettement, de logement insalubre, - Résidents de l'Habitat jeunes à la recherche d'un logement autonome	9 Rue des Chaudronniers	68100	MULHOUSE	Accompagnement pour certaines familles sont en situation d'impayés de loyers, de surendettement, de logement insalubre et des jeunes (résidents de l'Habitat jeunes) à la recherche d'un logement autonome.
AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux être et le Logement des Isolés)	M2A	Personnes rencontrant des difficultés financières ou sociales (ou cumulées)	18 Place de la Concorde	68100	MULHOUSE	Offre des solutions dans la gestion et l'accompagnement des publics fragilisés.
APPUIS	- Agglomération colmarienne - Agglomération mulhousienne	Personnes rencontrant des difficultés financières ou sociales (ou cumulées)	132 Rue de Soultz	68100	MULHOUSE	Les objectifs de l'accompagnement sont décidés en accord avec le ménage (par ex. recherche d'un nouveau logement, aide à la gestion budgétaire et administrative ...)
CAROLINE BINDER	Agglomération colmarienne	Personnes rencontrant des difficultés financières ou sociales (ou cumulées).	10 Chemin des Confins	68124	COLMAR	Assurer le suivi de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès de ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement et pour assurer le suivi de mesures pour lutter contre la précarité énergétique.
UDAF 68 (Union Départementale des Associations Familiales du Haut Rhin)	Haut-Rhin	Personnes rencontrant des difficultés financières ou sociales (ou cumulées)	<u>Siège social et Courrier</u> : 7 Rue l'Abbé Lemire CS 30099	68025	COLMAR CEDEX	Cet accompagnement social individualisé est contractualisé à travers l'élaboration d'un plan d'intervention, pour lequel des objectifs de travail, les étapes et les démarches à réaliser sont définis conjointement avec le bénéficiaire. Objectifs principaux : - Améliorer les conditions d'accès au logement, - Favoriser le maintien dans un habitat durable et adapté.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
APPUIS	Haut-Rhin	Personnes menacées d'expulsion avec une tolérance pour les hébergés en structure suite à une expulsion	3 bd du Président Roosevelt	68200	MULHOUSE	AVDL DALO Il s'agit d'accompagner les ménages que la commission de médiation DALO reconnaît comme étant prioritaires et urgents pour l'attribution d'un logement social. La demande pour la mise en œuvre de la mesure est émise par la commission de médiation. Les mesures portent sur : - L'accompagnement vers le logement : définition d'un projet réaliste et réalisation des démarches préalables à l'entrée dans le logement. - L'accompagnement dans le logement : suite au relogement, l'accompagnement vise l'apprentissage de la vie en logement et l'acquisition du "savoir-habiter". Cet accompagnement est intégré dans une démarche globale de traitement des difficultés des ménages en prenant en compte la dimension sociale, l'emploi ou les besoins en termes de soins.
ALEOS	Haut-Rhin	Personnes sortant de Résidences Sociales vers le logement	1 Avenue Kennedy CS 91025	68050	MULHOUSE CEDEX	Visé à accompagner les personnes sortant de Résidences Sociales vers et dans le logement.
ALSA	Territoire du Sundgau	Ménages ayant des ressources en recherche d'un logement	Quartier Plessier	68130	ALTKIRCH	Visé à accompagner le public sans résidence stable ayant des ressources et des capacités de vie autonome en logement, à se loger directement, soit en logement privé, en logement social ou en résidence sociale (logement adapté), sans passer au préalable par une étape en centre d'hébergement.
ESPOIR	Colmar	Personnes en grande précarité	78 Avenue de la république	68000	COLMAR	Visé à accompagner le public sans résidence stable ayant des ressources et des capacités de vie autonome en logement, à se loger directement, soit en logement privé, en logement social ou en résidence sociale (logement adapté), sans passer au préalable par une étape en centre d'hébergement.
SURSO (Service d'Urgence Sociale)	Mulhouse	SDF	39 Allée Gluck	68200	MULHOUSE	Accompagnement des personnes durant les 3 phases nécessaires à leur installation : - La recherche d'un logement Diagnostic et évaluation du projet, rassemblement des pièces justificatives nécessaires, prise de contact avec les futurs propriétaires, constitution de dossiers administratifs (caution, garantie, AL..), accompagnement de visite du logement, signature du bail. - L'installation dans le logement Accompagnement pour l'état des lieux, ouverture des compteurs, recherche d'équipement, accompagnement budgétaire, lien et conseils au propriétaire.. - Le suivi dans le logement durant 3 mois Suivi de l'installation, orientation relais (ASLL, référent RSA), accompagnement du budget..

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Accompagnement Bailleurs Sociaux

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
Association AMLI	Haut-Rhin	Locataires du parc HLM ou du parc privé, présentant une difficulté au regard du logement (au moment de l'accès au logement ou dans le cadre de son maintien dans le logement)	<u>Siège social</u> : 13 rue Clotilde Aubertin	57000	METZ	- Activité de gestionnaires d'établissements de logement accompagné (résidences sociales, pensions de famille, résidences autonomie, foyers de travailleurs migrants...) - Activité liée à l'hébergement et l'accompagnement de ménages demandeurs d'asile ou issus de la demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile...)
			<u>Antenne territoriale</u> : 18 place de la Concorde	68200	MULHOUSE	- Activité de prestataire de services dans les domaines de l'action sociale et de l'ingénierie sociale urbaine pour différents clients et partenaires (bailleurs, collectivités territoriales, Etat, Département...)
BATIGERE Association AMLI	Haut-Rhin	Publics prioritaires et locataires en difficultés sociale et/ou financière Personne ayant des difficultés avec le logement	18 place de la Concorde	68100	MULHOUSE	Accompagnement social et relais partenarial Accompagnement Social Lié au Logement
DOMIAL	Haut-Rhin	Locataires	25 Place du Capitaine Dreyfus	68000	COLMAR	Echelonnement de la dette, étude de budget, contacts réguliers, convocations, mise en relation avec travailleurs sociaux, CIL Pass Assistance, déblocage des garanties de loyers...
HABITAT DE HAUTE ALSACE	Haut-Rhin	Locataires	73 rue Morat BP10049	68001	COLMAR Cedex	- Travail en collaboration avec les chargées de recouvrement en agence pour la phase amiable et en relation avec les chargées de contentieux au siège quand on est passé à la phase contentieuse. - Intervention auprès des locataires, en agence ou à domicile, sur demande des locataires, des agences/contentieux ou des partenaires (ES-CMS, CCAS, Assoc...) pour les aider à se solvabiliser, leur faire ouvrir des droits, mettre en place des plans d'apurement, leur proposer un relogement ou les orienter vers le partenaire adéquat selon les problèmes rencontrés.
M2A HABITAT	Agglomération mulhousienne	Locataires DRP - DALO - PDAHLPD - L 441	20 Boulevard de la Marseillaise	68100	MULHOUSE	- Réperage des locataires en impayés dès le 1 mois d'impayés avec la mise place d'un PA, - Analyse de la situation avec proposition : mise en place d'un asil, mutation vers un logement mieux adapté à la situation financière et familiale, - Instruction à la ccapex des locataires en difficulté pour rechercher des solutions avec les partenaires.
NEOLIA	Colmar Mulhouse	Locataires	58 Avenue de la République	68000	COLMAR	- Intervention à domicile, - Suivi budget, - Mise en place de plan d'apurement, - Sollicitation partenaires sociaux de secteur pour mise en place des diverses aides (FSL, FSL maintien, MASP, ASLL...)
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE	Agglomération colmarienne	Locataires	27 avenue de l'Europe	68000	COLMAR	- Les démarches amiables sont assurées par des chargés de recouvrement amiable (portefeuille clients d'env. 450 débiteurs/collaborateur) qui assurent des permanences au bureau et qui réalisent des visites à domicile (à raison de 3 demies journées par semaine et par collaborateur) Nous basons nos assignations sur le commandement de payer. Nous tentons un contact physique avec le locataire avant la signification du commandement de payer. - Suite au rendu du jugement de résiliation, notre CESF tente de rencontrer les locataires afin de trouver des solutions permettant le maintien dans les lieux. La tentative de contact a lieu au minimum à chaque étape de la procédure (résiliation du bail, commandement de quitter, demande de concours de la force publique, octroi du CFP)
VAL D'ARGENT HABITAT	Lièpvre Sainte Marie aux Mines Sainte Croix aux Mines Rombach le Franc	Locataires	75 rue Wilson	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	- Prévention des impayés, - Liens avec les AS de secteurs, - Proposition de mutation logement moins cher, - Courriers, entretiens.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Cil Pass Assistance

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACTION LOGEMENT (Agence de Colmar)	Haut-Rhin	- Salarié du secteur privé non agricole (entreprise de +10 salariés) - Salarié du secteur agricole dont l'entreprise compte plus de 50 salariés	25 Place du Capitaine Dreyfus	68000	COLMAR	Accompagnement des salariés en difficulté suite à un évènement imprévisible mettant en péril le maintien ou l'accès à un logement.
ACTION LOGEMENT (Agence de Mulhouse)	Haut-Rhin	- Salarié du secteur privé non agricole (entreprise de +10 salariés) - Salarié du secteur agricole dont l'entreprise compte plus de 50 salariés	23 Avenue Clémenceau	68100	MULHOUSE	Accompagnement des salariés en difficulté suite à un évènement imprévisible mettant en péril le maintien ou l'accès à un logement.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CIBLE SUR LE LOGEMENT
Accompagnement Social CAF

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CAF Pôle Accompagnement des Familles	M2A	- Allocataires avec enfants à charge répondant à nos offres de service (séparation-décès conjoint/enfant, 1ère naissance) - Allocataires bénéficiant de l'ALF et certaines situations étudiées en CCAPEX	Siège : 26 Avenue Robert Schuman	68084	MULHOUSE	Accompagnement des allocataires dans nos offres de services en travaillant si nécessaire la problématique logement (accès et maitien). Accompagner les locataires en impayés dans le parc privé (travailler sur le maintien ou le relogement). CCAPEX : accompagnement des dossiers et prise de décision.
CAF Pôle Accompagnement des Familles	Agglomération colmarienne	- Allocataires avec enfants à charge répondant à nos offres de service (séparation-décès conjoint/enfant, 1ère naissance) - Allocataires bénéficiant de l'ALF et certaines situations étudiées en CCAPEX	Agence : 13 Rue de Guebwiller	68000	COLMAR	Accompagnement des allocataires dans nos offres de services en travaillant si nécessaire la problématique logement (accès et maitien). Accompagner les locataires en impayés dans le parc privé (travailler sur le maintien ou le relogement). CCAPEX : accompagnement des dossiers et prise de décision.

ACCOMPAGNEMENT GESTION DU BUDGET
Accompagnement Point Conseil Budget

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
<p align="center">UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)</p>	Haut-Rhin	Tout public	7 Rue de l'Abbé Lemire	68000	COLMAR	<p>Les Points Conseil Budget sont ouverts à tous (salariés, retraités, demandeurs d'emplois, étudiants..).</p> <p>Les entretiens sont gratuits et confidentiels.</p> <p>Pour les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souhaitant améliorer la gestion de leur budget : épargne, crédits, assurances, impôts, factures d'électricité de gaz ou de téléphone, - Rencontrant une situation financière difficile : baisse de vos revenus ou augmentation de vos charges par exemple, - Souhaitant anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle. <p>Les professionnels du PCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillent et Ecoutent, - Etudient la situation, - Aident à construire un budget, - Informent et orientent vers les aides auxquelles les personnes ont droit, - Peuvent accompagner dans la procédure de surendettement.

PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Nom de la structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
UDAF 68 (Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin)	Haut-Rhin	Jeunes ou personnes avec des problématiques sociales	<u>Siège social et Courrier</u> : 7 Rue l'Abbé Lemire CS 30099	68025	COLMAR CEDEX	Gestion des mesures de protection des majeurs confiées par les Juges des Tutelles dans le respect de leur autonomie, leurs capacités, les intégrité et leur liberté. Les mesures de protection concernent les biens et/ou la personne.
			<u>Antenne Mulhouse</u> : 20c Rue de Chemnitz	68200	MULHOUSE	

PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES
Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) Tutelle, Curatelle

Nom de la structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
APAMAD (Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile)	Haut Rhin	Tous les publics Spécialisation pour les personnes âgées à domicile ou bénéficiant de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)	75 Allée Gluck BP 2147	68060	MULHOUSE CEDEX	L'aide à l'amélioration du quotidien, le mandataire judiciaire veille toujours au respect de la dignité de la personne mais aussi à l'entretien de son logement, et travaille avec la personne pour rééquilibrer son budget et bien gérer ses dépenses. La protection du patrimoine, APAMAD réalise un inventaire des biens, sécurise les comptes bancaires et les différentes transactions. Le mandataire judiciaire est en relation avec les Assistantes sociales, avocats, notaires, médecins... pour veiller à bien faire valoir les droits de la personne qu'il protège.
APROMA (Association Pour la Protection des Majeurs)	Haut-Rhin	Tous les publics	173 Rue Romains	68200	MULHOUSE	Exerce des mesures de protections juridiques prononcées par un Juge.
ATA (Association Tutélaire d'Alsace)	Haut-Rhin	Tous les publics Spécialisation pour les personnes handicapées et en structure	14 Boulevard de l'Europe BP 23147	68063	MULHOUSE CEDEX	Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) succède aux tuteurs aux majeurs protégés et aux délégués aux prestations sociales. Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) assure, dans le cadre du mandat du juge.
UDAF 68 (Union Départementale des Associations Familiales du Haut Rhin)	Haut-Rhin	Tous les publics Spécialisation pour les jeunes ou personnes avec des problématiques	<u>Siège social et Courrier</u> : 7 Rue l'Abbé Lemire	68025	COLMAR CEDEX	Gestion des mesures de protection des majeurs confiées par les Juges des Tutelles dans le respect de leur autonomie, leurs capacités, les intégrité et leur liberté. Les mesures de protection concernent les biens et/ou la personne.
			<u>Antenne Mulhouse</u> : 20c Rue de Chemnitz	68200	MULHOUSE	
UMPT (Association Une Main Pour Tous)	Haut-Rhin	Tous les publics Spécialisation pour les personnes handicapées et en structure	43 Route d'Aspach BP 40179	68702	CERNAY CEDEX	Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) succède aux tuteurs aux majeurs protégés et aux délégués aux prestations sociales. Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) assure, dans le cadre du mandat du juge.
ALLONAS Francis	Haut-Rhin	Tous les publics	5 Rue des Prés	68830	ODEREN	Exerce des mesures de protections juridiques prononcées par un Juge.
BAUMGART Cathy	Haut-Rhin	Tous les publics	32 Rue du Bois	68750	OSENBACH	
CADINOT Mireille	Haut-Rhin	Tous les publics	2 Rue des Prés	68040	INGERSHEIM	
DECHERF Michel	Haut-Rhin	Tous les publics	16 Rue de l'Etang	68360	SOULTZ	
DREXLER Caterina	Haut-Rhin	Tous les publics	211 Rue de Bâle	68100	MULHOUSE	
FINCK Estelle	Haut-Rhin	Tous les publics	5B Rue du Cimetière Militaire	68690	MOOSCH	
FISCHER Michèle	Haut-Rhin	Tous les publics	5 Rue du Réservoir	68470	HUSSEREN-WESSERLING	
FRIES Viviane	Haut-Rhin	Tous les publics	1 Rue du Canal	68500	GUEBWILLER	
GARRIGA Michel Christophe	Haut-Rhin	Tous les publics	33 Rue Jacques Mugnier	68200	MULHOUSE	
HORNY Romuald	Haut-Rhin	Tous les publics	1 Rue du Canal	68500	GUEBWILLER	
JUNG Claude	Haut-Rhin	Tous les publics	5 Rue du Pic Vert	68500	ISSENHEIM	
KUCK Muriel	Haut-Rhin	Tous les publics	7 Rue du Rebgarten	68720	SPECHBACH-LE-HAUT	
MARION Anne	Haut-Rhin	Tous les publics	4 Rue des Vergers	68180	HORBOURG WIHR	
MEZRAI Mimona	Haut-Rhin	Tous les publics	31 Rue Thenard	68200	MULHOUSE	
MOITY OBRYS Sophie	Haut-Rhin	Tous les publics	12 Rue du 17 Novembre	68100	MULHOUSE	
RAMETTE Rozenn	Haut-Rhin	Tous les publics	12 Rue Bartholdi	68000	COLMAR	
SAVARY LOPES Maria Lucinda	Haut-Rhin	Tous les publics	9 Rue du Houblon	68120	PFASTATT	
SCHAERER Nathalie	Haut-Rhin	Tous les publics	51a Rue Principale	68210	BUETHWILLER	
SCHNEIDER Silvine Marie	Haut-Rhin	Tous les publics	33 Rue de Feldkirch	68540	BOLLWILLER	
SKRABER Brigitte	Haut-Rhin	Tous les publics	4 Rue de la Paix	68460	LUTTERBACH	
WILLIG Rachel	Haut-Rhin	Tous les publics	48 Boulevard des Alliés	68100	MULHOUSE	
WIPF-SCHEIBEL Béatrice	Haut-Rhin	Tous les publics	10b Rue du Premier Cuirassier	68000	COLMAR	

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL
Accompagnement Etat Hébergement**

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACCES CAVA	Colmar	Adultes en difficulté d'insertion sociale	7 Rue de l'Abbé Lemire	68000	COLMAR	Centre d'adaptation à la vie active. 15 Places.
ACCES Centre d'Hébergement et de Stabilisation	M2A	Personnes ou familles sans aucun hébergement, en situation d'extrême précarité, voire en danger	9 Rue des Chaudronniers	68100	MULHOUSE	Accueil de 10 personnes orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) Insertion, pour un hébergement et un accompagnement social global et individualisé en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'insertion et d'autonomie.
CHRS ACCES Insertion	M2A	Tous publics en difficulté	16 Avenue de Lattre de Tassigny	68100	MULHOUSE	Accueil, écoute et orientation, soutien et accompagnement social. Ainsi qu'un hébergement avec une capacité de 90 places, pour tout public. Il est ouvert 24/24. Les personnes et les familles sont hébergées dans des logements diffus et 10 places hors des murs, intégrés dans les quartiers de Mulhouse. Les personnes isolées partagent un appartement à deux.
CHRS ACCES URGENCE "Le Passavant"	M2A	- Personnes majeures de 18 à 60 ans exclusivement orientées par le 115 - Femmes seules ou avec enfants, parfois victimes de violences, - Couples - Familles	8 Rue du Collège	68100	MULHOUSE	Le CHRS-Urgence est un établissement de 38 places, composé d'un bâtiment collectif de 23 places en studio ou F2 et d'un bâtiment de 15 places en 3 appartements, dont un adapté à l'accueil de personne à mobilité réduite. Convention avec le Dispositif Mobile d'Accompagnement des Victimes dans l'Immédiat (Accord 68), des places sont réservées en permanence pour les femmes victimes de violence. Convention avec le SPIP (Service Pénitentiaire Insertion et Probation) du Haut Rhin, des places sont réservées pour les personnes placées sous main de justice. Accompagnement social individualisé jusqu'à l'orientation la plus rapide possible vers le dispositif le mieux adapté
ADOMA Centre de Stabilisation et d'Urgence "Espace Provence"	Haut-Rhin	Personnes isolées ou en familles en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales	22 Rue de Provence	68100	MULHOUSE	L'accompagnement social global proposé par l'équipe a pour priorité de favoriser l'accès aux droits (administratif, financier, professionnel, santé, judiciaire). 45 Places en stabilisation + 25 Places d'hébergement d'Urgence.
ADOMA Hébergement d'Urgence et d'Accompagnement Social (HUAS)	Haut-Rhin	Toute personne sans abri	20 Rue des 3 Frontières	68110	ILLZACH	50 Places d'hébergement d'Urgence avec accompagnement social.
ADOMA Centre de Stabilisation Post Asile	Haut-Rhin	- Les ménages régularisés - Eventuellement les personnes réfugiées statutaires ou bénéficiant de la protection subsidiaire	4 Rue d'Amsterdam	68000	COLMAR	La dispositif a une capacité d'accueil de 60 places actuellement sur Colmar : 30 places en logement diffus (6 appartements pour familles, 2 appartements partagés - 1 pour isolés hommes et 1 pour isolés femmes) et 30 places en collectif (chambres) pour isolés et familles, au foyer situé 4 rue d'Amsterdam à Colmar.
CHRS ALEOS Insertion	M2A	Tous publics en difficulté	124 Rue Vauban	68100	MULHOUSE	Le CHRS réalise sa mission par le biais de démarches personnalisées, articulées avec les dispositifs locaux touchant au logement, à la santé, l'emploi, l'intégration dans la ville, le quartier... L'accueil de couples et de familles s'effectue en appartements meublés. Il offre, sur un mode d'hébergement approprié, la possibilité de développer plus sereinement les capacités d'autonomie des personnes, en particulier chez les jeunes couples. Certains d'entre eux, à côté de cette phase d'apprentissage, découvrent en même temps les responsabilités de la parentalité avec la naissance d'un premier enfant. Cet établissement de 32 places, réserve 20 places à tous publics en difficulté, 6 pour femmes seules en difficulté et 6 pour jeunes adultes en difficulté.
ALEOS Centre de Stabilisation	M2A	Personnes isolées ou en familles en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales.	124 Rue Vauban	68100	MULHOUSE	Par le logement, favoriser l'accès aux droits et l'insertion dans la cité. 26 Places.
ALSA SASH Sundgau	Territoire du Sundgau	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux en situation de grande précarité bénéficiant d'un hébergement en ALT Ménages isolés de - 25 ans sans ressources	Quartier Plessier	68130	ALTKIRCH	Accompagnement social et d'hébergement sont, au moyen de l'accompagnement, de l'hébergement, de l'accès aux droits, et du travail en réseau, d'offrir aux bénéficiaires un point d'ancrage afin de les accompagner en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement au moyen d'entretiens individuels réguliers, de visites à domicile, de permanences quotidiennes et de collaboration avec les partenaires. 15 Places en hébergement d'urgence. 20 Places en hébergement de stabilisation.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ALSA Femmes victimes	Territoire du Sundgau	Femmes victimes de violences	Quartier Plessier	68130	ALTKIRCH	Par le logement, favoriser l'accès aux droits et l'insertion dans la cité. 10 Places en hébergement d'urgence.
APPUIS HUD	Colmar	Toute personne sans abri	7 Rue des Bains	68000	COLMAR	78 Places en hébergement d'urgence.
CHRS APPUI	M2A	Tous publics en difficulté	132 Rue de Soultz	68200	MULHOUSE	Assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile.
CHRS APPUI "Les épis"	Colmar	Tous publics en difficulté	4 Rue Humbret	68000	COLMAR	Assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile. 10 Places en hébergement d'insertion pour personnes seules en difficulté avec enfant 36 Places en hébergement d'insertion pour familles en difficulté et/ou femmes isolées 8 Places en hébergement d'urgence tous publics en difficulté.
CHRS ESPOIR Schoelcher	Colmar	Adultes en difficulté d'Insertion sociale	38 Rue de Turckheim	68000	COLMAR	Deux services d'accueils d'urgence y sont installés : L'hébergement d'urgence la nuit et l'accueil d'urgence le jour. 20 Places.
CHRS Tjibaou/Clair Horizon	Colmar	Tous publics en difficulté	79 Rue de la Fecht	68000	COLMAR	Les personnes sont accompagnées jusqu'à ce qu'elle retrouvent une insertion sociale et/ou professionnelle durable.
ESPOIR Clausmatt Centre de Stabilisation	Colmar Agglomération	Adultes en difficulté d'Insertion sociale	Ferme de la Clausmatt Lieu Dit La Clausmatt	68150	RIBEAUVILLE	Permettre à des êtres fragilisés par leur parcours chaotique de prendre ou de reprendre leur place, une place à part entière, au sein du corps social, est son premier objectif. Pour ce faire, ont été mises sur pied des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris dans la longue durée, qui assurent des réponses immédiates et concrètes à des personnes en difficulté.
ESPOIR Hébergement d'Urgence	Colmar	Toute personne sans abri	38 Rue de Turckheim	68000	COLMAR	Accueil de jour et 11 Places en hébergement d'urgence.
Foyer ESPOIR Clair Horizon	Colmar	Adultes seuls ou en couple	29 Rue de Neuf Brisach	68600	VOGELSHEIM	24 Places en hébergement d'insertion.
ESPOIR CAVA Espace 3	Colmar	Adultes et familles en difficulté	35 Rue Ampère	68000	COLMAR	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. 45 Places.
CHRS Le Bon Foyer FONDATION ARMEE DU SALUT	M2A	Personnes isolées ou en couple	22-24 Rue de l'Île Napoléon	68100	MULHOUSE	Le CHRS dispose de 60 places en insertion. Le CHRS répond à toute forme de besoins des personnes en situation de précarité: - problématiques sociales et professionnelles diverses et variées, - problématiques de santé générale et spécialisée, - problématiques des personnes placées sous main de justice. + 14 Places en hébergement d'urgence.
FONDATION ARMEE DU SALUT Hébergement d'Urgence	M2A	Toute personne sans abri	22 Rue de l'Île Napoléon	68100	MULHOUSE	Répond à toute forme de besoins des personnes en situation de précarité: - problématiques sociales et professionnelles diverses et variées, - problématiques de santé générale et spécialisée, - problématiques des personnes placées sous main de justice. 43 Places.
Centre de Stabilisation et d'Urgence FONDATION ARMEE DU SALUT	Guebwiller	- Adultes en difficulté d'Insertion Sociale - Femmes seules en difficulté - Hommes seuls en difficulté - Familles en difficulté ou Sans logement	15 Rue de la Marne	68500	GUEBWILLER	- 20 places d'hébergement de stabilisation pour tous les publics en difficulté + Hébergement d'urgence : - 9 places pour les femmes seules en difficulté, - 9 places pour les hommes en difficulté, - 8 places pour les familles en difficulté ou sans logement.
INSTITUTION LES TOURNESOLS Hébergement d'Urgence	Ribeauvillé Sainte Marie aux Mines	Femmes victimes de violences	Rue de la République BP 47	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	6 Places.
CHRS Insertion SOLIDARITE FEMMES 68	Haut Rhin	- Femmes seules - Femmes avec enfants	1 Avenue de Bâle	68300	SAINTE MARIE AUX MINES	- Lieu d'hébergement uniquement connu par l'association, 33 places, - Colocation avec chambre individuelle, - Situation administrative régularisée ou régularisable, - Accompagnement global et spécifique réalisé par deux travailleurs sociaux, - Accompagnement psychologique, - Participation financière demandée selon vos revenus et selon un barème défini au préalable par l'Etat.
SOLIDARITE FEMMES 68 Hébergement d'Urgence	Haut Rhin	Femmes victimes de violences	1 Avenue de Bâle	68300	SAINTE MARIE AUX MINES	6 Places d'hébergement d'urgence.
SURSO Centre d'hébergement et de Stabilisation	Thann et Cernay	Jeunes adultes en difficulté	14 Rue Clémenceau	68700	CERNAY	15 places d'hébergement.

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL
Accompagnement Etat Hébergement ALT Seule**

Nom de la structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACCES	M2A	Jeunes	9 Rue des Chaudronniers	68100	MULHOUSE	Logements en collectif 10 Places.
ACTILOG	Haut-Rhin	Ménages aux conditions de ressources modestes	2 Rue des Flandres	68100	MULHOUSE	L'AIVS met en oeuvre une Gestion Locative Adaptée (GLA) qui constitue l'essence même de son métier, se traduisant au quotidien par : - Evaluation des dossiers de candidatures pour un logement, en vue d'une intégration réussie dans l'environnement proposé. - Un suivi régulier des locataires dans le domaine de l'usage du logement (entretien du logement, relations avec le voisinage, respect des règles, etc....). - La prévention et le traitement des impayés de loyers. - Une gestion de proximité réactive, liée à la bonne connaissance des publics ainsi qu'à une couverture géographique limitée au département. Logements diffus 2 Places
ALEOS	Mulhouse Riedisheim	Personnes défavorisées sans logement	1 Avenue Kennedy CS 91025	68050	Mulhouse CEDEX	Logements diffus 8 Places
ALSA SASH M2A	M2A	Adultes isolés bénéficiaires de minima sociaux en situation de grande précarité bénéficiant d'un hébergement en ALT	BP 1371 39 Rue Thierstein	68200	MULHOUSE	Accompagnement social et d'hébergement sont, au moyen de l'accompagnement, de l'hébergement, de l'accès aux droits, et du travail en réseau, d'offrir aux bénéficiaires un point d'ancrage afin de les accompagner en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement au moyen d'entretiens individuels réguliers, de visites à domicile, de permanences quotidiennes et de collaboration avec les partenaires.
APPUIS	Mulhouse	Personnes défavorisées sans logement	3 Boulevard Président Roosevelt	68100	MULHOUSE	Logements diffus 4 Places
ARGILE	Mulhouse Rixheim Colmar	Personnes atteintes d'addictions	15 Rue de Peyerimhoff	68000	COLMAR	Logements diffus 8 Places
CCAS Wittenheim	Wittenheim	Tout public	21 Rue Ensisheim	68270	WITTENHEIM	Logements diffus 8 Places
EMMAUS	Cernay	Personnes défavorisées sans logement	18 Avenue d'Alsace	68700	CERNAY	Logements diffus 8 Places

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL
Accompagnement Etat Hébergement pour l'Accompagnement Social des conventionnés ALT

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ALSA	Altkirch Brunstatt Mulhouse Dannemarie Hirsingue Illzach	Tout public en majorité des hommes seuls	39 Rue Thierstein BP 1371	68070	MULHOUSE CEDEX	Logements diffus 123 Places
APPUI SIR Service d'Insertion des Réfugiés	Colmar Mulhouse	- Ménages ayant obtenu le statut de réfugié - Ménages bénéficiant de la protection subsidiaire	22 Rue Zuber BP 21098	68051	MULHOUSE CEDEX 1	Au-delà de l'hébergement, l'accompagnement social recouvre : - L'apprentissage du français, - L'ouverture des droits administratifs et sociaux, - La recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle, - L'intégration à la vie culturelle et sociale, - La recherche d'un logement et l'installation dans le logement. La durée de séjour est de 6 mois sur objectifs. 60 Places.
FONDATION ARMEE DU SALUT	Mulhouse	Personnes isolées	23 Rue de l'Ile Napoléon	68100	MULHOUSE	7 Places.
CAROLINE BINDER "Le Portail"	Colmar	Tout public en difficulté	10 Chemin des Confins	68124	WINTZENHEIM	34 Places pour public en difficulté + 4 Places pour personnes inculpées sous contrôle judiciaire et condamnées libres.
ESPOIR	Colmar Eguisheim Turckheim	Personnes défavorisées sans logement	78 Avenue de la république	68000	COLMAR	10 Logements diffus.
LE TREMPLIN	Colmar Lutterbach Pfastatt	Personnes ayant des troubles de la santé mentale sans logement, célibataire, sans enfant à charge ayant besoin d'un accompagnement pour l'accès et le maintien dans un logement	27 Rue du 4ème Régiment Spahis Marocains	68250	ROUFFACH	En partenariat avec le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, le Tremplin propose pendant 6 mois la jouissance d'un logement individuel. Au terme de l'accompagnement, le bail pourra "glisser" au nom de la personne qui deviendra locataire en titre. 10 Places.
SILONE	Mulhouse Illzach Pfastatt Didenheim	Tout public en difficulté	1 Rue Alexandre Dumas	68200	MULHOUSE	148 Logements diffus.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL
Accompagnement de Proximité

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACCES	Colmar Mulhouse	Personnes en situation de précarité	9 Rue des Chaudronniers	68100	MULHOUSE	Donner un accès aux personnes accueillies dans différents domaines de leur vie à : - Un toit, un logement décent, - Les droits et à la santé, - Un conseil, un accompagnement pour rebâtir sa vie, - Un emploi, à la citoyenneté, - L'éducation et la formation.
ALEOS	Agglomération colmarienne	Personnes désaffiliées	72 Rue du Logelbach	68000	COLMAR	Accès aux droits et un soutien personnalisé sur les champs de l'insertion aux résidents des sites Aléos et à différents usagers orientés par des services de l'Etat, du Département, des communes ou d'organismes spécialisés, dans le cadre de prestations spécifiques.
ALEOS	M2A	Personnes désaffiliées	17 Rue Louis Pasteur	68100	MULHOUSE CEDEX	Accès aux droits et un soutien personnalisé sur les champs de l'insertion aux résidents des sites Aléos et à différents usagers orientés par des services de l'Etat, du Département, des communes ou d'organismes spécialisés, dans le cadre de prestations spécifiques.
ALSA	Mulhouse	Personnes en demandes d'hébergement	39 Rue Thierstein	68200	MULHOUSE	Domiciliations
APPONA 68	Haut-Rhin	Tsiganes et Gens du voyage	3 Rue de Lorient	68200	MULHOUSE	- Défense des droits et action militante (Accompagnement au droit partenariat avec les travailleurs sociaux, administrations collectives locales), - Habitat et séjour (Amélioration des conditions de vie des familles sédentaires, stationnement des Gens du voyage, FSL, accompagnement social, accès et maintien dans un logement), - Insertion sociale et professionnelle (RSA, accompagnement dans la recherche d'emploi), - Formation et scolarisation (aide aux devoirs, médiation scolaire, loisirs), - Domiciliations, - Santé (PRAPS, accès aux droits et aux soins, actions de prévention).
CCAS Altkirch	Altkirch	Personnes en difficulté	Place Xavier Jourdain	68130	ALTKIRCH	- Instruction des demandes d'aide sociale, - Bons alimentaires, - Partenariat avec les Restos du Cœur et la Croix Rouge, - Permanences organismes de retraites, organismes destinés aux anciens combattants, conciliateur de justice, conseils bailleurs-locataires, ADIL, défenseur des droits, aide à la reconversion à l'emploi, architecte des bâtiments de France, psychologue Ligue contre le cancer), - Banque alimentaire et appel à la générosité, - Domiciliations.
CCAS Bartenheim	Bartenheim	Personnes en difficulté	9 Rue du Général de Gaulle	68870	BARTENHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Domiciliations.
CCAS Bergheim	Bergheim	Personnes en difficulté	Mairie	68750	BERGHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles, bon alimentaire, bon d'essence, - Domiciliations.
CCAS Biesheim	Bisheim	Personnes en difficulté	Place de l'Eglise	68600	BIESHEIM	- Aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions,... - Instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision, - Domiciliations, - Permanence Réseau Colmar Santé, Médecine du Travail, UDHAF, Médiation ASFMR.
CCAS Blotzheim	Blotzheim	Personnes en difficulté	Mairie	68730	BLOTZHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles (Bons alimentaires, factures eau, électricité), - Aides Noël, vacances enfants (étude des dossiers avec l'assistante sociale de secteur), - Partenariat avec Ciel Bleu, Apalib', - Partenariat avec Caritas (mise à disposition d'une maison), - Appartement mis à disposition des ménages en cas de sinistres, - Domiciliations.
CCAS Bollwiller	Bollwiller	Personnes en difficulté	Mairie	68540	BOLLWILLER	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Aide de 1000 € pour les propriétaires décidant de transformer leur logement en logement social, - Prêt en cas de difficulté (ex : paiement du fioul), - Partenariat avec le Secours catholique, - Domiciliations.
CCAS Brunstatt-Didenheim	Brunstatt Didenheim	Personnes en difficulté	Mairie	68350	BRUNSTATT	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Service Soliaid, - Aide pour remplir le dossier de demande de logement social et envoi au bailleur social, - Aide pour remplir les dossiers MDPH, - Bons alimentaires (Super U de Brunstatt), - Partenariat avec Saint Vincent de Paul, - Domiciliation.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CCAS Burnhaupt le Haut	Burnhaupt le Haut	Personnes en difficulté	1 Place de la Mairie	68520	BURNHAUPT LE HAUT	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Partenariat avec la Banque alimentaire, - Domiciliation.
CCAS Buschwiller	Buschwiller	Personnes en difficulté	3 Rue de l'Eglise	68220	BUSCHWILLER	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Domiciliation.
CCAS Cernay	Cernay	Personnes en difficulté	26 Rue James Barbier BP 153	68704	CERNAY	- Mise en œuvre de la politique sociale territoriale, - Gestion administrative de 2 résidences personnes âgées, - Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Instruction des aides sociales facultatives (bons alimentaires, secours financiers...), - Instruction des demandes de logements aidés, - Gestion des dossiers d'expulsion domiciliaire, - Domiciliations, - Référent RSA, - Mise en oeuvre des plans canicule et grands froids, - Projets d'animation en direction des séniors (Fête de Noël, Conférences...).
CCAS Colmar	Colmar	Personnes en difficulté	11 Rue Etroite	68000	COLMAR	- Instruction des demandes de secours et des demandes d'aide sociale légale, - Aide administrative, - Domiciliations, - Accompagnement social des personnes bénéficiaires du RSA, - Instruction des demandes de microcrédit personnel, - Lutte contre l'isolement des personnes âgées, - Soutien aux personnes en situation de handicap (lors de l'aménagement du logement, l'acquisition d'aides techniques, dans le domaine du transport en partenariat avec la MDPH).
CCAS Ensisheim	Ensisheim	Personnes en difficulté	6 Place de l'Eglise	68190	ENSISHEIM	- Accueil, écoute, orientation, négociation et actions en faveur des personnes en difficulté sociale, - Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Domiciliations.
CCAS Guebwiller	Guebwiller	Personnes en difficulté	73 Rue de la République	68500	GUEBWILLER	- Instruction des aides sociales légales, - Aides sociales facultatives, - Domiciliations.
CCAS Horbourg Wihr	Horbourg-Wihr	Personnes en difficulté	44 Grand' Rue	68180	HORBOURG-WIHR	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Avances et aides financières, - Aides ponctuelles au paiement de factures, - Aides carte sénior transport Trace de Colmar, - Partenariat Ciel Bleu (Personnes âgées), - Domiciliations.
CCAS Huningue	Huningue	Personnes en difficulté	2 Rue Saint Louis	68330	HUNINGUE	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles au paiement de factures, bons alimentaires, - Banque alimentaire, - Permanences Sécurité sociale, CAF et UNIAT (sur rendez-vous), - Référent RSA, - Gestion d'une résidence autonomie pour personnes âgées, - Abri de nuit 5 places, ouvert pendant la période hivernale (3 chambres, cuisine et salle de bains en commun), - Logement d'urgence pour personnes sinistrées, - Partenariat ALEOS, chambre avec accompagnement social, - Partenariat avec Saint Vincent de Paul (complément d'aide notamment aide à l'enfance), - Domiciliations.
CCAS Illzach	Illzach	Personnes en difficulté	9 Place de la République	68110	ILLZACH	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Avances financières, - Aides ponctuelles factures, - Epicerie sociale, - Conseil consultatif des aînés, - Partenariat avec Saint Vincent de Paul, - Référent RSA personnes isolées, - Aide administrative pour le dossier de demande de logement social, - Domiciliations.
CCAS Ingersheim	Ingersheim	Personnes en difficulté	42 Rue de la République BP 1	68040	INGERSHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Colis alimentaire (au vue de la situation), - Bons alimentaires, - Aide ponctuelle au paiement de factures (liées au logement, impayés de loyers, facture eau, électricité, assurances habitation, voiture, mutuelle), - Domiciliations.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CCAS Kaysersberg Vignoble	Kaysersberg Vignoble	Personnes en difficulté	Mairie	68240	KAYSERSBERG VIGNOBLE	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles au paiement de factures (EDF, téléphone), - Partenariat avec les Restos du Cœur, Caritas, - Partenariat avec la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières avec mise à disposition de logements hors saison pour maximum 1 mois pour les personnes sinistrées ou SDF, - Conseil des Aînés (permanence tous les jeudis matins afin de venir en aide aux personnes âgées pour leurs démarches administratives ou pour les difficultés informatiques qu'ils peuvent rencontrer dans leurs vies quotidiennes), - Domiciliations.
CCAS Kingersheim	Kingersheim	Personnes en difficulté	Place de la Libération	68260	KINGERSHEIM	- Aides administratives (dossiers CMU, ACS, Surendettement...), - Domiciliations, - Relais auprès des partenaires sociaux, - Aide alimentaire (accès épicerie solidaire et sociale), - Logement social.
CCAS Kunheim	Kunheim	Personnes en difficulté	Mairie	68320	KUNHEIM	- Instruction des demandes d'aide sociale, - Bons alimentaires, bons essence - Aides ponctuelles au paiement de factures, - Domiciliations.
CCAS Lutterbach	Lutterbach	Personnes en difficulté	46 Rue Aristide Briand BP 80	68460	LUTTERBACH	- Accompagnement social global des personnes connaissant des difficultés sociales, - Suivi dossiers RSA, - Obligation alimentaire, - Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (SASPA), - Domiciliations.
CCAS Masevaux-Niederbruck	Masevaux-Niederbruck	Personnes en difficulté	5 Rue de Lattre de Tassigny	68290	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides sous forme de bons alimentaires, carburant, de transports (tickets de bus), de fourniture de bois de chauffage, - Aides financières remboursables ou non et directement versées au fournisseur ou prestataire, - Aide à la recherche d'un logement social, - Domiciliations.
CCAS Morschwiller le Bas	Morschwiller le Bas	Personnes en difficulté	Mairie	68790	MORSCHWILLER LE BAS	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Aides ponctuelles au paiement de factures, abonnement transport pour année scolaire, - Permanences de l'Assistante sociale de secteur le mercredi, - Domiciliations.
CCAS Munster	Munster	Personnes en difficulté	1 Place du Marché	68140	MUNSTER	- Bons alimentaires, - Domiciliations.
CCAS Pfastatt	Pfastatt	Personnes en difficulté	18 Rue de la Mairie	68120	PFASTATT	- Secours divers, - Domiciliations, - Référent RSA après passage en TACI.
CCAS Reiningue	Reiningue	Personnes en difficulté	2 rue Georges Alter	68950	REININGUE	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles au paiement de factures (eau, électricité, surendettement), - Partenariat Saint Vincent de Paul, - Service Soliaid, - Colis alimentaires tous les 15 jours, - Domiciliations.
CCAS Ribeauvillé	Ribeauvillé	Personnes en difficulté	Mairie	68150	RIBEAUVILLE	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires pour centres commerciaux de Ribeauvillé, - Partenariat Saint Vincent de Paul, - Domiciliations.
CCAS Richwiller	Richwiller	Personnes en difficulté	39 Rue Principale	68120	RICHWILLER	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles au paiement de factures, - Bon alimentaire, - Orientation vers Banque Alimentaire et Resto du Cœur, - Domiciliations.
CCAS Riedisheim	Riedisheim	Personnes en difficulté	10 Rue du Général de Gaulle	68400	RIEDISHEIM	- Aides sociales, - Domiciliations, - Référent RSA, - Logement d'urgence avec un accompagnement relogement avec Aléos, - Epicerie solidaire et animation d'ateliers pédagogiques.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CCAS Rixheim	Rixheim	Personnes en difficulté	28 Rue Zuber	68170	RIXHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives, - Aides alimentaires, - Prise en charge de factures, - Obligations alimentaires RSA, - RSA (développement de partenariats de projets, forum, réseau d'entraide), - Domiciliations.
CCAS Rouffach	Rouffach	Personnes en difficulté	6 Place Clémenceau BP 1	68250	ROUFFACH	- Instruction des demandes d'aides sociales légales et les transmetts aux autorités ayant le pouvoir de décision (Conseil Départemental, Préfecture, Sécurité Sociale ...), - Accompagnement et aide aux personnes âgées et handicapées, aux enfants et familles en difficulté, - Domiciliations.
CCAS Ruelisheim	Ruelisheim	Personnes en difficulté	26 Rue Principale	68270	RUELISHEIM	- Instruction des demandes d'aides légales, - Ecoute et accompagnement des personnes en difficulté, - Orientation vers les divers services sociaux ou caritatifs, - Aide d'urgence alimentaire, - Domiciliations.
CCAS Saint-Louis	Saint-Louis	Personnes en difficulté	21 Rue Théo Bachmann	68300	SAINT-LOUIS	- Instruction des demandes d'aide sociale, - RSA, - Aide locale (nouveau dossier), - FSL (Fonds de solidarité pour le logement), - Carte d'invalidité, - Domiciliations.
CCAS Sainte Croix en Plaine	Sainte-Croix-en-Plaine	Personnes en difficulté	Mairie 25 Route de Bâle	68127	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	- Instruction des demandes d'aide sociale, - Bons alimentaires, - Aides ponctuelles au paiement de factures (liées au logement, transport, santé et assurances), - Domiciliations.
CCAS Sainte-Croix-aux-Mines	Sainte-Croix-aux-Mines	Personnes en difficulté	Mairie 37 Rue Maurice Burrus	68160	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Démarches auprès des bailleurs pour retrouver un appartement pour les personnes sinistrées, - Partenariat avec les Restos du Cœur, - Domiciliations.
CCAS Sainte-Marie-aux-Mines	Sainte-Marie-aux-Mines	Personnes en difficulté	Rue de Latre de Tassigny	68160	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Aides ponctuelles au paiement de factures, - Domiciliations.
CCAS Sausheim	Sausheim	Personnes en difficulté	38 Grand'rue	68390	SAUSHEIM	- Instruction des demandes d'aide sociale, - Bons alimentaires, bons d'achats, aides financières ponctuelles, - Domiciliations.
CCAS Soultz	Soultz	Personnes en difficulté	Mairie	68360	SOULTZ	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Logement de secours pour les personnes sinistrées, - Accompagnement dans les démarches administratives, - Permanence de l'Association l'Orée (médiation familiale), - Partenariat avec les Restos du Cœur et Saint Vincent de Paul, - Domiciliations.
CCAS Soultzmatt	Soultzmatt	Personnes en difficulté	Mairie	68570	SOULTZMATT	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Permanence Assistante sociale, - Domiciliations.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CCAS Staffelfelden	Staffelfelden	Personnes en difficulté	Espace Génération	68850	STAFFELFELDEN	- Accueil et accompagnement des administrés dans leur démarches de la vie quotidienne pour lesquelles elles ont besoin d'un accompagnement (orientation si besoin vers les partenaires adéquates), - Assister et soutenir les administrés par l'instruction des demandes d'aide sociales légales, - Aide sociale facultative : attribution de secours d'urgence et de chèques d'accompagnement personnalisé (via des bons de liaison d'assistants du sers (CD68 ou autres structures d'accompagnement des personnes en difficultés), - Domiciliations.
CCAS Thann	Thann	Personnes en difficulté	9 Place Joffre	68800	THANN	- Accueil, information et orientation des personnes, - Soutien alimentaire (gestion d'une épicerie sociale ou sont proposés des accompagnements sociaux locaux ou éducatifs-budgétaires), - Suivi de bénéficiaires du RSA, - Remise de formulaires et assistance administrative, - Partenariat avec le bailleur social sur les attributions logement de la commune, - Domiciliations.
CCAS Turckheim	Turckheim	Personnes en difficulté	Mairie	68230	TURCKHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Bons alimentaires, - Aides ponctuelles au paiement de factures de chauffage (électricité, gaz, bois), - Domiciliations.
CCAS Vieux Thann	Vieux Thann	Personnes en difficulté	Mairie	68800	VIEUX THANN	- Instruction des demandes d'aides sociales légales, - Aides ponctuelles au paiement de factures (eau, électricité, loyer et achat de bois), - Bons alimentaires, - Partenariat avec Saint Vincent de Paul, - Domiciliation.
CCAS Village Neuf	Village Neuf	Personnes en difficulté	81 Rue du Général de Gaulle	68128	VILLAGE NEUF	- Ecoute, accompagnement et orientation des personnes, - Aides sociales, - Domiciliation, - Accompagnement à la mobilité (Service TPMPR : Transport et accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite).
CCAS Wintzenheim	Wintzenheim	Personnes en difficulté	28 Rue Clémenceau Hôtel de Ville	68290	WINTZENHEIM	- Instruction des demandes d'aide sociale, - Aide administrative à la demande de logement social, - Dons de tickets de bus aux personnes nécessiteuses, - Aide carte sénior transport Trace de Colmar, - Bons alimentaires Auchan et Leclerc de Logelbach, - Partenariat Epicerie sociale "Rebond" de la Manne (bons 50% pris en charge par le CCAS et 50% pris en charge par la Manne), - Partenariat avec Saint Vincent de Paul, - Participation à l'aménagement du véhicule et du logement des personnes en situation de handicap, - Domiciliations.
CCAS Wittelsheim	Wittelsheim	Personnes en difficulté	2 Rue d'Ensisheim BP 50005	68310	WITTELSHEIM	- Aide légale, - Aide facultative, - Logement social, - Personnes âgées, - Démocratie participative, - Orientation vers les structures institutionnelles et associatives, - Domiciliations, - Partenariat avec les associations menant une action forte dans le champ de l'aide et l'accompagnement à la personne : Restos du Cœur, Caritas, Terre des Hommes, la Croix Rouge, Sahel Vert.
CCAS Wittenheim	Wittenheim	Personnes en difficulté	Place des Malgré Nous	68270	WITTENHEIM	- Instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives, - Enterrement indigent, - Relogement, - Surendettement, faillite civile, - Aide aux usagers pour l'ouverture de droits RSA, Pôle Emploi, MDPH, CAF, - Aide à la mobilité par le biais de tickets bus ou pass'joker, - Domiciliations.
CIAREM (Centre d'Information et d'Aide à la Recherche d'Emplois)	Haut-Rhin	Personnes sans domicile fixe et bénéficiaires du RSA	12 Allée Nathan Katz	68100	MULHOUSE	Domiciliations.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	Haut-Rhin	- Femmes - Familles	9A Rue Schlumberger	68200	MULHOUSE	- Informer les femmes sur leurs droits, - Promouvoir l'autonomie des femmes, l'égalité entre hommes et femmes et faire évoluer la place de la femme dans la société, - Ecouter, orienter et accompagner les personnes en difficultés.
TERRITOIRES DE SOLIDARITE Conseil Départemental	Haut-Rhin	Personnes et familles en difficulté	Siège : 100 Avenue d'Alsace	68000	COLMAR	Les Espaces solidarité (ES) constituent un service public de proximité, gratuit, ouvert à toute personne ayant un besoin de conseil, soutien, et/ou rencontrant des difficultés d'ordre médico-social de la naissance à la retraite. Les professionnels des ES assurent une mission d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et proposent des accompagnements et des suivis sociaux et médico-sociaux. Ils interviennent en matière de protection de l'enfance, insertion et lutte contre les exclusions, protection maternelle et infantile, promotion de la santé, prévention du handicap de l'enfant et protection des majeurs vulnérables.
			39 Avenue du 8ème Régiment de Hussards Quartier Plessier	68134	ALTKIRCH	
			34 Rue Poincaré	68700	CERNAY	
			1 Faubourg des Vosges	68700	CERNAY	
			5 Rue Messimy	68000	COLMAR	
			15 Avenue de Paris	68000	COLMAR	
			17 Rue des Brasseries	68000	COLMAR	
			17 Rue de Belfort	68210	DANNEMARIE	
			15 Place de l'Eglise	68190	ENSISHEIM	
			1 Rue Schlumberger	68500	GUEBWILLER	
			17 Rue Victor Hugo	68110	ILLZACH	
			6a Allée Stoecklin	68240	KAYSERSBERG VIGNOBLE	
			97 Faubourg de Mulhouse	68260	KINGERSHEIM	
			8 Rue Maréchal Foch	68460	LUTTERBACH	
			24 Avenue Gérard	68290	MASEVAUX	
			28 Rue du 57ème R.T.	68100	MULHOUSE	
			67 Rue du Manège	68100	MULHOUSE	
61 Rue de Pfastatt	68200	MULHOUSE				
2 Rue Jean Matter	68140	MUNSTER				
10 Rue de Strasbourg	68600	NEUF-BRISACH				

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
TERRITOIRES DE SOLIDARITE Conseil Départemental	Haut-Rhin	Personnes et familles en difficulté	15 Rue de Kingersheim	68120	PFASTATT	Les Espaces solidarité (ES) constituent un service public de proximité, gratuit, ouvert à toute personne ayant un besoin de conseil, soutien, et/ou rencontrant des difficultés d'ordre médico-social de la naissance à la retraite. Les professionnels des ES assurent une mission d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et proposent des accompagnements et des suivis sociaux et médico-sociaux. Ils interviennent en matière de protection de l'enfance, insertion et lutte contre les exclusions, protection maternelle et infantile, promotion de la santé, prévention du handicap de l'enfant et protection des majeurs vulnérables.
			17 Rue de l'Abattoir	68150	RIBEAUVILLE	
			1 Rue de l'Ecole	68400	RIEDISHEIM	
			33 Rue du Rossignol	68170	RIXHEIM	
			12B Place de la République	68250	ROUFFACH	
			97 Rue Charles de Gaulle	68550	SAINT-AMARIN	
			11 Rue de Huningue	68300	SAINT-LOUIS	
			61 Rue de Mulhouse	68300	SAINT-LOUIS	
			5 Résidence Les Fougères Rue d'Untergrombach	68160	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	
			13 Rue des Charrons	68360	SOULTZ	
			24 Rue Anatole Jacquot	68800	THANN	
			6 Rue de Cernay	68310	WITTELSHEIM	
			1 Rue de Gascogne	68270	WITTENHEIM	
			4 Rue du Bourg	68270	WITTENHEIM	
TERRITOIRES DE SOLIDARITE SENIOR Conseil Départemental	Haut-Rhin	Personnes et familles en difficulté	Siège : 100 Avenue d'Alsace	68000	COLMAR	Les professionnels du Service Solidarité Senior (S2S) assurent les mêmes missions que les collègues des Espaces Solidarité mais pour un public de personnes âgées retraitées et leurs proches. Par ailleurs, ils ont un domaine d'intervention spécifique autour du maintien à domicile suite à une problématique de dépendance.
			39 Avenue du 8ème Régiment de Hussards Quartier Plessier	68134	ALTKIRCH	
			3 Rue Gambetta	68000	COLMAR	
			97 Rue Théodore Deck	68500	GUEBWILLER	
			Mairie 44 Grand' Rue	68180	HORBOURG-WIHR	
			17 Rue Victor Hugo	68110	ILLZACH	
			61 Rue de Pfastatt	68200	MULHOUSE	

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
TERRITOIRES DE SOLIDARITE SENIOR Conseil Départemental	Haut-Rhin	Personnes et familles en difficulté	2 Rue Jean Matter	68140	MUNSTER	Les professionnels du Service Solidarité Sénior (S2S) assurent les mêmes missions que les collègues des Espaces Solidarité mais pour un public de personnes âgées retraitées et leurs proches. Par ailleurs, ils ont un domaine d'intervention spécifique autour du maintien à domicile suite à une problématique de dépendance.
			17 Rue de l'Abattoir	68150	RIBEAUVILLE	
			3 Rue de l'Ecole	68400	RIEDISHEIM	
			80 Rue de Mulhouse	68300	SAINT-LOUIS	
			63 Rue du Général de Gaulle	68800	THANN	
			1 Rue de Gascogne	68270	WITTENHEIM	
ESPOIR	Colmar	Personnes en demandes d'hébergement	38 Rue de Turckheim	68000	COLMAR	- Offrir une aide immédiate à des personnes livrées à la solitude et démunies de toutes ressources, de les accompagner dans la mesure du possible jusqu'à ce qu'elles aient pu recouvrer leur autonomie ou trouver une insertion moins provisoire, - Domiciliations.
LA PLATE FORME RSA NORD	Colmar	Personnes sans résidence stable et bénéficiaires du RSA	5 Rue de Messimy	68000	COLMAR	- Accompagner les demandeurs de RSA dans leurs démarches, - Domiciliations.
LA PLATE FORME RSA SUD	Mulhouse	Personnes sans résidence stable et bénéficiaires du RSA	61 Rue de Pfstatt	68100	MULHOUSE	- Accompagner les demandeurs de RSA dans leurs démarches, - Domiciliations.
SERVICE ACTION SOCIALE Ville de Mulhouse	Mulhouse	Personnes et familles en difficulté	1 Rue d'Alsace	68100	MULHOUSE	- Aide financière ponctuelle, - Conseil en matière de gestion de budget, - Délivrance d'attestations d'accueil, - Aides au transport, - Domiciliation, - Aides aux personnes surendettées de Mulhouse, permanence de l'Association Crésus (Chambre Régionale de surendettement social).
SOLIDARITE FEMMES 68	Haut-rhin	Femmes victimes de violences	1 Avenue de Bâle	68300	SAINT LOUIS	- Assurer l'accueil des femmes victimes de violences, - Apporter du soutien et offrir une écoute professionnelle, - Favoriser l'entraide et l'échange, - Donner des informations sur le droit des femmes et de la famille, - Proposer un accompagnement global et spécifique avec la possibilité d'un hébergement temporaire, - La possibilité d'un accompagnement au sein de votre logement autonome, - Prévention et sensibilisation auprès des étudiants, gendarmes, professionnels de santé, tous publics.
SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	Haut-Rhin	Personnes placées sous main de justice, libres ou détenues	15 Rue du Chêne	68100	MULHOUSE	Il agit en milieu ouvert ou fermé. Le SPIP participe à la prévention des effets désocialisant de l'emprisonnement sur les détenus, aide à préparer leur réinsertion sociale, favorise le maintien des liens familiaux et sociaux. Il assure le contrôle et le suivi des personnes placées sous mains de justice. Il concourt à l'individualisation des peines privatives de liberté et à la préparation des décisions de justice à caractère pénal.
			20 Rue d'Agen	68000	COLMAR	
SURSO	Mulhouse	Personnes sans résidence stable	39 Allée Gluck	68200	MULHOUSE	- Accueil de jour (boutique de solidarité adhérent réseau Fondation Abbé Pierre), - Douche, laverie, petite restauration, - Accompagnement vers et dans le logement, - Hébergement d'urgence et intermédiation locative pour des jeunes, - Coordination du secteur insertion du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, - Aide dans les démarches d'accès aux droits, - Orientation vers les structures ou services les mieux adaptés à leur situation, - Domiciliations.

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL
Accompagnement Socio-professionnel**

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
ACI ACCES	Colmar Mulhouse	- Jeunes moins de 26 ans - Travailleurs Handicapés - Séniors - Bénéficiaires minimaux sociaux - QPV	7 Rue de l'Abbé Lemire	68000	COLMAR	Insertion socioprofessionnelle
ALEOS	Couronne colmarienne	Personnes désaffiliées	72 Rue du Logelbach	68000	COLMAR	Soutien personnalisé sur les champs de l'insertion aux résidents des sites Aléos et à différents usagers orientés par des services de l'Etat, du Département, des communes ou d'organismes spécialisés, dans le cadre de prestations spécifiques.
ALEOS Atelier Socio linguistique		Personnes rencontrant des difficultés linguistiques (culturellement à l'écart de la société ou non ajustées à celle-ci)				Accès aux droits et un soutien personnalisé sur les champs de l'insertion aux résidents des sites Aléos et à différents usagers orientés par des services de l'Etat, du Département, des communes ou d'organismes spécialisés, dans le cadre de prestations spécifiques.
ALEOS	Sud Alsace	Personnes désaffiliées	17 Rue Louis Pasteur	68100	MULHOUSE	Soutien personnalisé sur les champs de l'insertion aux résidents des sites Aléos et à différents usagers orientés par des services de l'Etat, du Département, des communes ou d'organismes spécialisés, dans le cadre de prestations spécifiques.
ALSA (Association d'Aide au Logement des Sans-Abri)	Agglomération mulhousienne	Public en insertion	49 Rue de Strasbourg	68200	MULHOUSE	Structure d'insertion par l'activité économique
CAVA ACCES	Colmar Mulhouse	- Jeunes moins de 26 ans - Travailleurs Handicapés - Séniors - Bénéficiaires minimaux sociaux - QPV	7 Rue de l'Abbé Lemire	68000	COLMAR	Adaptation à la vie active.
CCAS Biesheim Manne Emploi	Biesheim	Tout public	13 Grand Rue	68600	BIESHEIM	Manne Emploi, est une association intermédiaire
CCAS Cernay	Cernay	Tout public	26 Rue James Barbier BP 153	68700	CERNAY	Accompagnement de demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion et référent RSA.
CCAS Ensisheim Permanences Mission Locale Contact Plus Aléos Sémaphore	- Ensisheim - Communautés de communes du Centre Haut Rhin	Personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation	6 Place de l'Eglise	68190	ENSISHEIM	Aide à la recherche d'emplois et de formations
CCAS Pfastatt Permanences Aléos Sémaphore Sémaphore	Pfastatt	- Suivant les critères du PLIE - Bénéficiaires du RSA Bénéficiaires du RSA uniquement Jeunes de moins de 25 ans	18 Rue de la Mairie	68120	PFASTATT	Accompagnement socio-professionnel
CCAS Riedisheim Permanences Sémaphore	Riedisheim	Public éligible au dispositif PLIE	10 Rue du Général de Gaulle	68400	RIEDISHEIM	Accompagnement socio-professionnel Lundi journée, mercredi matin, 1er et 3ème mercredi après-midi et vendredi journée
CCAS Wittenheim	Wittenheim	- Demandeurs d'emploi, - Bénéficiaires du RSA, - Personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales	Place des Malgré Nous	68270	WITTENHEIM	Insertion sociale et professionnelle par le biais de contrat aidé. Accompagnement dans le cadre du dispositif d'insertion d'un suivi personnalisé. Formation qualifiante. Partenariat avec les entreprises d'insertion. Aide à la mobilité par le biais de ticket de bus, Pass'Joker ou bon d'essence.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
CIAREM (Centre d'Information et d'Aide à la Recherche d'Emplois)	Mulhouse	Bénéficiaires du RSA	12 Allée Nathan Katz	68100	MULHOUSE	Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes en recherche d'emploi, il a pour but de favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Etablir des passerelles avec les autres partenaires de l'insertion sociale et professionnelle pour répondre ensemble aux besoins des personnes accompagnées.
COMMUNAUTE DE COMMUNES Porte de France Rhin-Sud Permanences Réagir	Bantzenheim Chalampé Hombourg Ottmarsheim Niffer Petit Landau	Public éligible au dispositif PLIE	1 Rue des Alpes	68190	OTTMARSHEIM	Accompagnement socio-professionnel Permanences mardi après-midi, 2 fois par mois sur rendez-vous
INTER INSERF Permanences Sémaphore Sémaphore	M2A Lutterbach	Public en insertion Public éligible au dispositif PLIE Bénéficiaires du RSA	50 Rue Aristide Briand	68460	LUTTERBACH	Insertion par l'emploi et la formation Suivi dossiers PLIE, Jeudi matin, 1er et 3ème lundi après-midi du mois Accompagnement socio-professionnel
Mairie Bollwiller Permanences Sémaphore	Bollwiller	Public éligible au dispositif PLIE	9 Rue de Feldkirch	68540	BOLLWILLER	Accompagnement socio-professionnel Jeudi matin sur rendez-vous
Mairie Brunstatt Permanences Sémaphore	Brunstatt	Public éligible au dispositif PLIE	388 Avenue d'Altkirch	68350	BRUNSTATT	Accompagnement socio-professionnel 2ème et 4ème mercredi après-midi du mois
Mairie Staffelfelden Permanences Sémaphore	Staffelfelden	Public éligible au dispositif PLIE	Espace Générations	68850	STAFFELFELDEN	Accompagnement socio-professionnel Tous les mardis après-midi sur rendez-vous
Mairie Wittelsheim Permanences Sémaphore Ciarem	Wittelsheim	Public éligible au dispositif PLIE	2 Rue d'Ensisheim	68310	WITTELSHEIM	Accompagnement socio-professionnel Jeudi après-midi et vendredi journée uniquement les semaines impaires Accompagnement socio-professionnel Semaines paires sauf mercredi après-midi et jeudi après-midi
Mairie Kingersheim Permanences Aléos	Kingersheim	Public éligible au dispositif PLIE	Espace Tival 2 Place de la Réunion	68260	KINGERSHEIM	Accompagnement socio-professionnel Mercredi après-midi
Maison de la Solidarité Wittenheim	Wittenheim	Bénéficiaires du RSA	33 Rue d'Ensisheim	68270	WITTENHEIM	Accompagnement socio-professionnel Lundi et jeudi après-midi
MISSION LOCALE HAUT RHIN Nord Colmar/Guebwiller	Colmar Guebwiller	Jeunes 16-25 ans	4-6 Rue de la 5ème Division Blindée	68000	COLMAR CEDEX	Accueillir, informer, orienter et aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale.
MISSION LOCALE DU SUNDGAU 3F Antenne Altkirch Saint Louis	Altkirch Agglomération Saint Louis Agglomération	Jeunes 16-25 ans	Rue du 8ème Régiment de Hussards 90 Rue de Mulhouse	68130 68300	ALTKIRCH SAINT LOUIS	Espace d'information sur différents sujets : les études, les métiers et les formations, l'emploi (jobs et stages), la formation continue, la vie pratique (logement, santé, droits, personnes handicapées, étrangers, projets et initiatives), les loisirs et vacances et les voyages à l'étranger. Ce lieu permet aussi de préparer le jeune à son parcours d'orientation professionnel mais aussi l'accompagner dans une reprise de formation, de l'aider dans sa recherche d'emploi et de vivre au quotidien.
MISSION LOCALE Thur Doller	Pays Thur Doller	Jeunes	27 Avenue Robert Schumann	68800	THANN	Espace d'intervention au service des jeunes qui bénéficient d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. La mission locale apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Un réponse individualisée est donnée à chaque jeune pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir et pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.
REAGIR	Bantzenheim Chalampé Baldersheim Battenheim Dietwiller Habsheim Sausheim Rixheim	- Jeunes 16-25 ans, - Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA	Fil d'Ariane 13 Rue Victor Hugo	68110	ILLZACH	- Met en œuvre les moyens qui permettent aux usagers de les accompagner dans toutes les démarches qui concernent l'orientation, la formation, la recherche, l'adaptation et le démarrage d'un emploi, - Dispositifs d'accompagnement individuel renforcés avec un référent, - Organisme de formation, - Chantier d'insertion.

Nom de la Structure	Territoire d'intervention	Publics concernés	Adresse	Code Postal	Ville	Missions
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace	Agglomération mulhousienne	- Jeunes - Demandeurs d'emploi	9 Rue du Moulin	68100	MULHOUSE	Informe et accompagne les jeunes de l'agglomération mulhousienne, ainsi que les adultes dans le cadre de ses missions en faveur du PLIE. Ce lieu permet aux jeunes de s'informer, de se documenter, de trouver des offres d'emplois, de rencontrer des personnes ressources, de s'initier aux nouvelles technologies et d'utiliser internet pour les recherches professionnelles, à travers divers espaces : - Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ Alsace), lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes a pour vocation d'informer, de conseiller et d'accompagner les jeunes dans leur recherche quel que soit le sujet (métiers, formations, santé, logement, loisir, sport, mobilité internationale, études, vie pratique, culture), - L'Espace multimédia est un espace public numérique qui vise à favoriser l'accès et l'initiation du grand public aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), lieu d'échanges et d'apprentissage. - La Mission Locale permet de trouver toutes les réponses concernant l'emploi mais aussi les outils d'insertion sociale et professionnelle. - L'accompagnement dans le cadre du PLIE et du RSA permet aux demandeurs d'emploi d'être accompagnés.
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace Permanences	Richwiller Ruelisheim Wittenheim Bruebach Brunstatt Didenheim Eschentzwiller Flaxlanden Riedisheim Steinbrunn le Bas Zillisheim Zimmersheim Wittenheim	Public éligible au dispositif PLIE	44A Rue de Kingersheim	68270	WITTENHEIM	Accompagnement socio-professionnel Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi matin et vendredi journée Accompagnement socio-professionnel Mardi journée et jeudi après-midi
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace Antenne Briand Brustlein	Brunstein Doller Daguerre Cité Briand Franklin Fridolin	Public éligible au dispositif PLIE	55 Rue de Pfastatt	68200	MULHOUSE	Accompagnement socio-professionnel
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace Antenne MEF	Coteaux Haut-Poirier Dornach	Public éligible au dispositif PLIE	7 Rue Daniel Schoen	68200	MULHOUSE	Accompagnement socio-professionnel
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace	Drouot Europe-Bassin-Nordfeld Centre Historique Fonderie	Public éligible au dispositif PLIE	BoAt 67 Rue de Sausheim	68100	MULHOUSE	Accompagnement socio-professionnel
SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace Antenne Wittenheim	Berrwiller Bollwiller Ensisheim Feldkirch Pulversheim Staffelfelden Ungersheim Wittelsheim Kingersheim Wittenheim	Public éligible au dispositif PLIE Bénéficiaires RSA	260 Route de Soultz Schoenensteinbach	68270	WITTENHEIM	Accompagnement socio-professionnel
SERVICE ACTION SOCIALE Ville de Mulhouse	Mulhouse	Bénéficiaires du RSA	1 Rue d'Alsace	68200	MULHOUSE	Accompagnement socio-professionnel

8. Cartographie des dispositifs d'accompagnement social

EN ATTENTE

9. Schéma départemental de la Domiciliation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

SCHÉMA DE LA DOMICILIATION

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN

2016 - 2021

« Nous avons une dette à l'égard de ceux dont la condition est indigne, ceux qui vivent dans la misère, ceux qui souffrent de trop de privations. Nous avons une dette à l'égard de ceux à qui la République a fait une promesse d'égalité qu'elle n'a pas tenue .

La pauvreté n'est pas un choix personnel, elle est la conséquence d'un dérèglement collectif. Vouloir masquer la misère, reléguer les personnes démunies, les rendre invisibles, c'est une manière de ne pas assumer cette dette.

Aux tentatives de culpabilisation des personnes démunies au nom d'une conception dévoyée de la responsabilité, je veux opposer la responsabilité collective authentique...

J'ai fait de la lutte contre le non recours aux droits ma priorité. Pour cela il faut simplifier nos dispositifs, alléger nos procédures, automatiser, ce qui peut l'être. ...

Je veux que cette politique se concrétise dans les politiques du logement, des personnes sont lourdement discriminées car elles sont dans l'impossibilité de justifier d'une adresse.

Pour pallier à ces discriminations, il existe un dispositif de domiciliation assez complexe avec trois procédures selon le demandeur ...nous allons procéder à une simplification et une unification de ce dispositif pour que tous ceux qui en ont besoin y accèdent sans difficulté ».

*Conférence sur la citoyenneté de personnes pauvres
Discours de Mme la Ministre Carlotti
19 décembre 2013.*

« Le non recours est une situation dans laquelle une personne ne bénéficie pas d'une offre publique de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre.

Actuellement l'Observatoire des non recours aux droits et services estime que les prestations sociales font l'objet d'un taux de non recours avoisinant les 33 %, particulièrement le RSA activité et l'aide complémentaire santé.

Les non requérants sont les personnes les plus précaires : mal informés, à distance des services sociaux, parfois lassés des contrôles dont elles font l'objet ...

Certaines personnes, notamment les plus jeunes, ont perdu l'idée qu'elles peuvent avoir des droits ...

Trois causes peuvent être identifiées : la méconnaissance des aides, la complexité des démarches, et les freins psychologiques (peur de la stigmatisation, de l'assistanat)...

Ce non recours est estimé à 10 milliards d'euros. »

*Le non recours : définition et typologies
ODENORE
Juin 2010*

Préambule de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

La domiciliation doit être un outil pour :

- orienter durablement la politique d'accès aux droits des personnes sans domicile stable,
- contribuer à la lutte contre le non recours.

Mener une politique volontariste d'amélioration de l'accès aux droits des plus démunis constitue un des axes majeurs du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, lancé en janvier 2013 par le Gouvernement.

Elle passe notamment par la création d'un schéma de la domiciliation qui organise, non seulement des points d'entrée au plus près des usagers et de leurs difficultés, mais également, les modalités de leur accompagnement.

La réforme de la domiciliation part de l'idée simple qu'il ne faut plus attendre que les personnes soient stabilisées dans un logement pour qu'elles aient des droits, mais, au contraire, qu'elles puissent y accéder plus rapidement grâce à un domicile administratif et un accompagnement adapté à leur situation.

Il s'agit d'un renversement des conceptions anciennes de l'action sociale.

La domiciliation est un droit prévu à l'article L 264-1 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule :

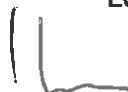
« Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles , à l'exercice des droits civils qui leur sont reconnus par la loi, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridictionnelle, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet.... »

Le schéma départemental de la domiciliation du Haut-Rhin, élaboré en concertation avec les collectivités locales, les organismes sociaux et les associations de lutte contre la pauvreté vise à organiser sur le département un réseau partenarial permettant un accès aux droits et un accompagnement au plus près de l'utilisateur.

Il a pour finalité, à partir d'une connaissance de la grande précarité dans le département, d'agir de manière préventive et plus efficiente.

Colmar, le 22 août 2016

Le Préfet du Haut-Rhin,



Pascal LELARGE

SOMMAIRE

Préambule de M. le Préfet du Haut Rhin..... p.3

I. Contexte national

A) Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale p.6

B) La simplification de la procédure de domiciliation..... p.6

C) La réforme de la procédure de domiciliation des demandeurs d'asile..... p.7

D) La domiciliation des gens du voyage..... p.7

II. Contexte départemental

A) Les obligations s'appliquant aux communes au titre du Droit local p.8

B) La montée de la pauvreté depuis 2001 dans le Haut-Rhin jusqu'en 2015..... p.8

C) L'offre de domiciliation dans le département..... p.9

1. Le dispositif de domiciliation dans le Haut-Rhin..... p.9

2. L'enquête sur l'activité 2013 p.11

a. Taux de retour du questionnaire p.11

b. Principaux résultats et constats..... p.12

c. Evolution 2013 - 2014..... p.12

D) L'adéquation entre l'offre et les besoins p.14

1. Les dynamiques territoriales..... p.14

a. Focus sur l'agglomération colmarienne p.15

b. Focus sur l'agglomération mulhousienne p.15

c. Focus sur les vallées vosgiennes, le Sundgau, les Trois Frontières p.15

2. La gestion de la charge de travail inhérente à l'activité de domiciliation..... p.16

3. Le cas particulier des femmes victimes de violences..... p.16

4. Le cas particulier des demandeurs d'asile p.16

5. La domiciliation des personnes détenues p.16

E) L'état de la coordination	p.16
1. La coordination entre les acteurs	p.16
2. La coordination entre les dispositifs	p.17
III. Orientations et actions retenues	
A) Améliorer l'adéquation entre besoins et offres de services avec une répartition territoriale efficiente.....	p.17
1. Les orientations stratégiques retenues	p.18
2. Les opérateurs retenus à compter du 1 ^{er} septembre 2016 (hors droit d'asile).....	p.18
3. Les orientations retenues pour le droit d'asile.....	p.19
B) Harmoniser les pratiques des organismes domiciliataires pour plus d'équité	p.19
C) Promouvoir le dispositif de domiciliation pour un meilleur fonctionnement.....	p.19
D) Mettre en place un dispositif de lutte contre les fraudes	p.20
IV. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions	
A) Modalités de mise en œuvre	p.20
B) Modalités de suivi et d'évaluation	p.20
Liste des annexes	p.20

I. Contexte national

A) Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 lors de la réunion du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE), constitue le cadre structurant de l'action du Gouvernement en matière de solidarité tout au long du quinquennat.

Le plan affiche des ambitions fortes en matière d'amélioration de l'accès aux droits de tous par tous. Des objectifs de réduction des non recours doivent se décliner dans les territoires, sous l'égide des préfets.

L'objectif est de développer des liens entre les différents services accueillant des personnes en précarité afin, notamment, d'organiser leur accompagnement vers l'ouverture de leurs droits.

A ce titre, le Plan prévoit que seront mises en œuvre des mesures de simplification des procédures de domiciliation et de remobilisation des services de l'Etat pour mieux coordonner l'action des structures et organismes chargés de la domiciliation.

Les préfets de départements, sous la coordination du préfet de région, et en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs concernés, sont chargés d'établir un schéma de la domiciliation.

B) La simplification de la procédure de domiciliation

L'article 51 de la loi n°2007-290 instituant le droit au logement opposable (DALO) et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a prévu que « pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exception de l'aide médicale de l'Etat mentionnée à l'article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet ».

Est ainsi introduite une simplification majeure dans le dispositif de domiciliation : **une seule demande d'élection de domicile permet désormais aux personnes sans domicile stable d'avoir accès à l'ensemble des droits énumérés ci-dessus.**

Deux autres dispositifs subsistaient néanmoins, applicables à deux populations aux droits spécifiques : les demandeurs d'asile (pour leurs droits durant la période d'instruction de leur demande) ainsi que les étrangers en situation irrégulière.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) marque de nouvelles avancées dans la poursuite de cette réforme, visant à simplifier le dispositif de domiciliation, par les dispositions suivantes :

- Le dispositif spécifique de domiciliation de l'aide médicale de l'Etat est supprimé. Les régimes de domiciliation généraliste et d'aide médicale de l'Etat sont désormais unifiés (art. 46) ;

- Actualisation des formulaires de demande et d'attestation d'élection de domicile « CERFA » spécifiques intégrant la motivation de refus de domicilier, le cas échéant, et la réorientation proposée ;
- Obligation pour l'intéressé de se manifester physiquement ou à défaut par téléphone tous les trois mois pour éviter la radiation ;
- Obligation pour les organismes domiciliataires de répondre sous un mois aux demandes d'information faites par les organismes payeurs ou le Conseil Départemental ;
- Agrément préfectoral d'une durée de 5 ans des associations domiciliataires ;
- Elargissement du concept de « lien avec la commune ».

Quatre décrets d'application en date du 19 mai et du 11 juillet 2016 sont venus préciser ces différents points :

Modifications de l'article L.264-2 du CASF permettant de préciser les cas dans lesquels une attestation de domiciliation peut être délivrée à des étrangers sans titre de séjour : délivrance de l'aide médicale de l'Etat (AME), demande de l'aide juridictionnelle, exercice des droits civils reconnus par la loi.

Intégration au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) des schémas de la domiciliation qui en constitueront une annexe, arrêtée par le Préfet de département (art.34).

C) La réforme de la procédure de domiciliation des demandeurs d'asile

La loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile simplifie la procédure de domiciliation des demandeurs d'asile.

Tout d'abord, la domiciliation n'est plus une condition d'enregistrement d'une demande d'asile.

De plus, tout demandeur qui ne dispose ni d'un titre d'hébergement, au sens du nouvel article L 744-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile, ni d'un domicile stable, bénéficie du droit d'élire domicile auprès d'une personne morale conventionnée à cet effet pour chaque département. Cet organisme remettra à l'intéressé une déclaration de domiciliation.

L'arrêté du 20 octobre 2015 en précise les modalités. La déclaration de domiciliation indique notamment le nom et l'adresse de la personne morale, la date, ainsi que l'énumération des droits et prestations sociales ouverts pour lesquels le document peut être utilisé (accès à la couverture maladie universelle, ouverture d'un compte bancaire.)

Dans le département, du Haut-Rhin, la désignation et le conventionnement de l'opérateur sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016.

D) La domiciliation des gens du voyage

Les gens du voyage sont des Français attachés à l'itinérance. La France compte environ 350 000 personnes « nomades ». Il convient de les distinguer des Roms, majoritairement d'origine roumaine ou bulgare, qui relèvent du statut de ressortissants de l'Union Européenne et des réglementations y afférentes.

Les gens du voyage sont actuellement soumis à deux procédures parallèles de domiciliation qui ne produisent pas les mêmes effets.

D'une part, ils relèvent du régime de la commune de rattachement prévu par la loi n° 69-3 du 3 juillet 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Le rattachement est prononcé par le Préfet, après avis du maire et sous réserve du non dépassement d'un quota de 3 % de la population municipale. Il permet la délivrance d'un titre d'identité, la célébration du mariage, l'inscription sur les listes électorales, l'accomplissement des obligations fiscales, etc.

D'autre part, pour l'accès aux prestations sociales, les gens du voyage élisent domicile dans **les conditions de droit commun** fixées à l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles.

Des propositions de loi sont actuellement à l'étude visant la suppression des titres de circulation et de la commune de rattachement, avec le remplacement de cette dernière par l'élection de domicile.

II. Contexte départemental

A) Les obligations s'appliquant aux communes au titre du Droit Local

Au titre des articles L 511-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ont obligation de venir en aide à toute personne dénuée de ressources et âgée de plus de 16 ans se trouvant sur le territoire communal. Cette aide concerne la mise à l'abri, l'entretien indispensable, les soins et prescriptions nécessaires en cas de maladie et les funérailles.

Il convient donc, dans la mesure du possible, de domicilier les personnes là où elles ont leur domicile de secours.

B) La montée de la pauvreté depuis 2001 dans le Haut-Rhin

Le Haut-Rhin est un territoire frontalier de 3 525 km² comptant une population estimée à 754 570 habitants en 2012. Département densément peuplé, il a une population jeune et en croissance.

Délimité à l'ouest par les crêtes vosgiennes, à l'est par le Rhin, le département est organisé autour de deux grands pôles urbains : Colmar et Mulhouse. Ces deux aires urbaines représentent plus de la moitié de la population haut-rhinoise.

L'agglomération mulhousienne concentre 34 % de la population. Ce chiffre s'élève à 63 % si on englobe tout le sud du département.

Longtemps, l'image de la Haute-Alsace fut celle d'un département épargné par la pauvreté et l'exclusion.

Cependant, à l'instar de la situation sociale nationale, celle du Haut-Rhin a eu tendance, avec retard, à se dégrader. Ainsi, le taux de chômage du département frôlait les 10 % en 2013, alors qu'il oscillait entre 4 et 5 % en 2001. Le taux de chômage a fortement progressé entre 2011 et 2012 :

- + 12,2 % pour les moins de 25 ans
- + 18,3 % pour les plus de 50 ans.

¹ Sources INSEE. Sur tous les chiffres et leurs commentaires se reporter au diagnostic territorial du plan pluriannuel de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du Haut Rhin.

Si le revenu médian de 2010 reste supérieur à la moyenne nationale, (20 368 € contre 19 270 €) cet écart se réduit et cache de fortes disparités :

- selon l'âge : 16 404 € pour les moins de 30 ans ;
- selon les territoires : indicateurs de pauvreté plus dégradés sur Mulhouse et certaines vallées vosgiennes.

Mulhouse fait partie des 30 villes françaises où le revenu des plus pauvres a le plus diminué entre 2008 et 2011 (-18 %).

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmente dans les mêmes proportions :

- +5,2 % entre 2011 et 2012 pour le RSA
- + 6,4 % pour l'AAH
- 12,5 % des allocataires CAF n'ont aucun autre revenu que les prestations sociales (21 % à Mulhouse).

Les facteurs corollaires de cette pauvreté sont le surendettement, les difficultés d'accès et de maintien dans le logement, les barrières à l'accès aux soins.

Le risque de rupture des droits est très élevé en cas de perte de logement, sécurité principale, à la suite d'une fin de bail, d'un hébergement chez un tiers, d'un déménagement vers un autre territoire, d'une rupture familiale, ...

Ce sont dans ces circonstances que la domiciliation prend tout son sens, non simplement comme « adresse où chercher son courrier » mais comme point d'entrée dans un réseau d'accompagnement vers l'accès ou le recouvrement des droits.

C) L'offre de domiciliation existante dans le département

1. Le dispositif de domiciliation dans le Haut-Rhin jusqu'en 2015

Il était organisé par l'arrêté préfectoral du 4 avril 2012 pris en application de la circulaire de la DGCS du 25 février 2008.

Les publics concernés par la domiciliation sont les personnes sans domicile stable, qu'elles soient sans domicile, en habitat précaire, en hébergement d'urgence ou hébergées chez un tiers.

Les personnes hébergées dans des structures dites pérennes (CHRS, CADA, Centres de stabilisation, Résidences sociales,...) sont domiciliées et accompagnées par la structure qui les accueille.

La procédure de domiciliation connaît plusieurs étapes. La première consiste en un entretien approfondi avec l'utilisateur. Ce temps d'échange permet l'examen de la situation sociale du demandeur. Il permet aussi de traiter la question des droits et devoirs du domicilié.

Ce dernier doit s'engager à venir retirer son courrier au moins une fois tous les trois mois sous peine de radiation. Son certificat est valable un an et lui permet de procéder à l'ouverture de l'ensemble de ses droits. A l'issue de cet entretien, un certificat de domiciliation est délivré au demandeur.

Deux types d'acteurs sont habilités à pratiquer l'élection de domicile. Les CCAS et CIAS du département ont l'obligation de domicilier dès lors que la personne possède un lien avec la commune.

Ce lien est défini par l'article R 264-4 du code de l'action sociale et des familles. La personne est considérée avoir ce lien dès lors qu'elle y est installée, qu'elle y travaille ou bénéficie d'une action d'insertion, qu'elle y possède des liens amicaux et familiaux, est hébergée chez une personne habitant la commune, y effectue des démarches administratives, ou exerce l'autorité parentale sur un enfant scolarisé dans la commune.

La circulaire du 25 février 2008 définit le lien avec la commune de manière encore plus large s'agissant de « toute personne dont il est établi qu'elle a l'intention de s'installer sur la commune dans des conditions qui ne sont pas purement occasionnelles et qui présente un minimum de stabilité ». S'il y a refus, la commune est tenue de motiver sa décision.

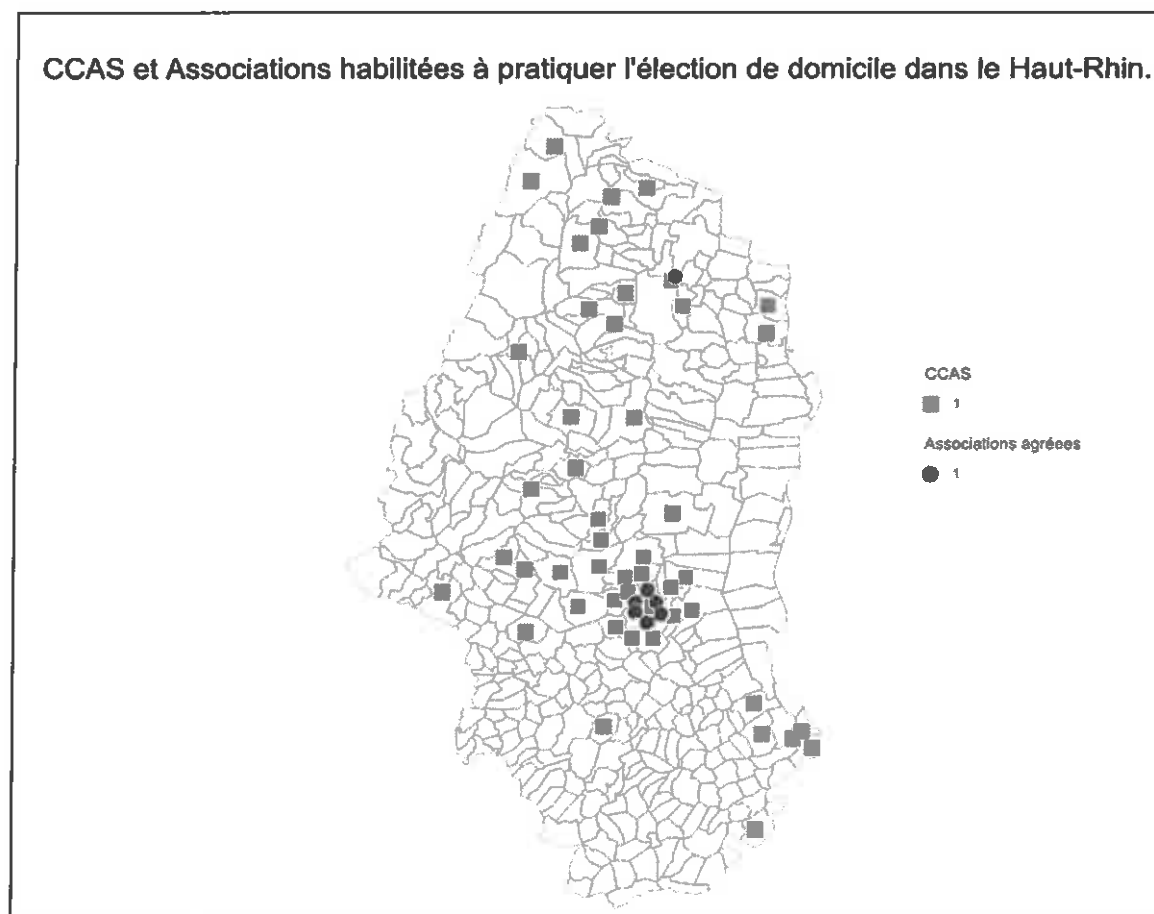
Le Haut-Rhin compte 48 CCAS ou services sociaux recensés dans les communes du territoire. Les associations constituent le deuxième type d'acteurs habilités à l'élection de domicile. Pour assurer cette prestation, une demande d'agrément doit être déposée en préfecture.

En 2012 ont été agréées les associations suivantes :

- ESPOIR (public en rupture sociale sur Colmar)
- SURSO (public sans domicile fixe sur la ville de Mulhouse, notamment des jeunes)
- ALSA (public très désocialisé sur Mulhouse et le sud du département)
- APPONA (accompagnement de gens du voyage sur le département).

Auxquelles s'ajoutent deux organismes spécialisés dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sans domicile stable :

- La plate forme du Conseil Départemental
- Le Centre d'information et d'aide à la recherche d'emplois sur Mulhouse.



L'association ACCES a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2015 d'un agrément spécifique destiné à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile (service « DOMASILE »). Il s'agit du point unique d'entrée pour ce public sur le département. Le dispositif a été revu en 2016.

2. L'enquête sur l'activité 2013

Pour cerner les besoins en domiciliation dans le département, une enquête exhaustive a été adressée à tous les opérateurs haut-rhinois.

Elle comportait trois volets :

- Un premier volet centré sur l'aspect quantitatif a permis d'appréhender les flux de domiciliation annuels (2013-2014) et leur évolution.
- Un deuxième volet s'intéressait aux caractéristiques et aux profils des publics domiciliés.
- Enfin, un troisième volet, plus axé sur le fonctionnement des organismes de domiciliation, a permis de mettre en perspective les questions d'organisation et de coordination de cette activité. Quelles méthodes et pratiques sont à l'œuvre au sein des différentes structures ? Quels moyens sont mis en œuvre ?

Le questionnaire a été envoyé en août 2014 aux 48 CCAS du département, ainsi qu'aux associations agréées et à la plate-forme RSA du Conseil Départemental à Mulhouse.

a) Taux de retour du questionnaire

	Interrogés	Répondant	Répondant sans activité	Taux de réponse
CCAS	48	48	22	100%
Associations et Plate-forme RSA du Conseil départemental	7	7	0	100%
TOTAL	55	55	22	100%

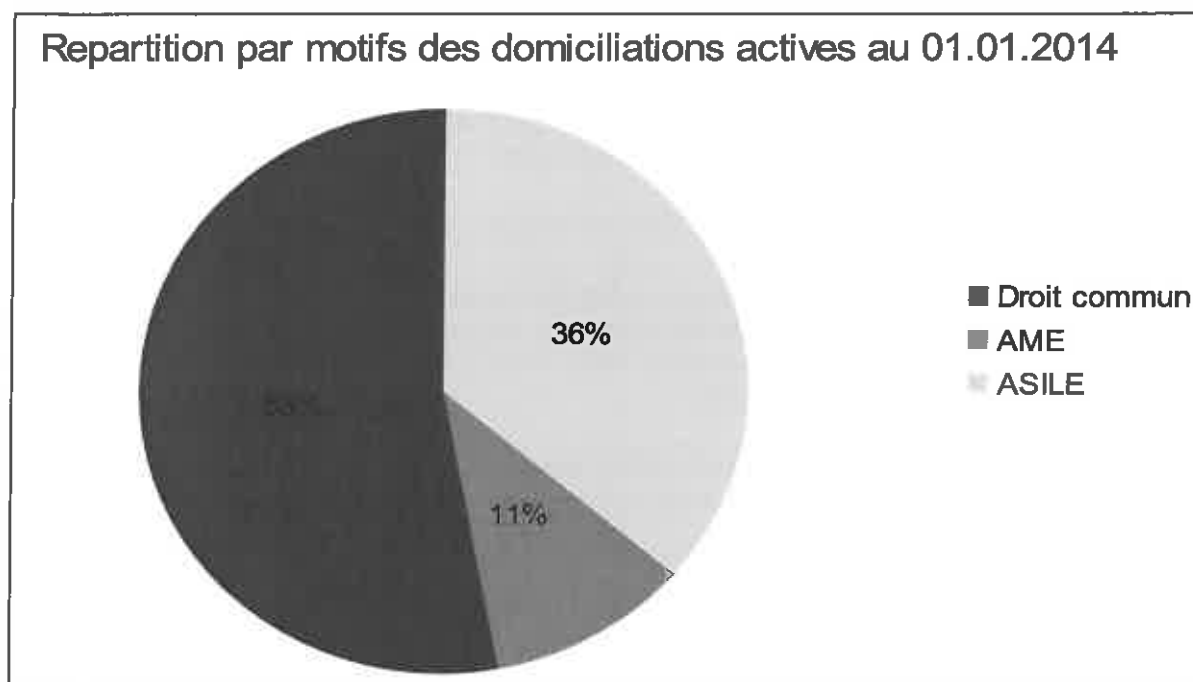
Bien que l'ensemble des organismes enquêtés ait renvoyé le document, les analyses doivent être pondérées au regard du nombre de questionnaires remontés avec la mention « néant ». Il semble aussi important de noter les différences de niveau de connaissance des publics domiciliés. Chaque organisme pratiquant l'élection de domicile possède sa propre méthode d'enregistrement. N'ayant pas forcément l'outil approprié à l'enregistrement de certaines caractéristiques, certains pans du questionnaire n'ont parfois pas pu être remplis. Le CCAS de Colmar, par exemple, n'a pas été en mesure de différencier les domiciliés d'origine extracommunautaires des domiciliés communautaires.

Il est aussi important de noter que l'intérêt porté à l'activité de domiciliation varie beaucoup selon les territoires.

La première réunion du comité de pilotage du schéma a aussi permis d'évoquer la question des risques de double comptage de certains domiciliés.

b) Principaux résultats et constats

Sur la base de l'enquête, présentée ci-dessus, ont été recensées 1613 domiciliations actives dans le département au 1^{er} janvier 2014.

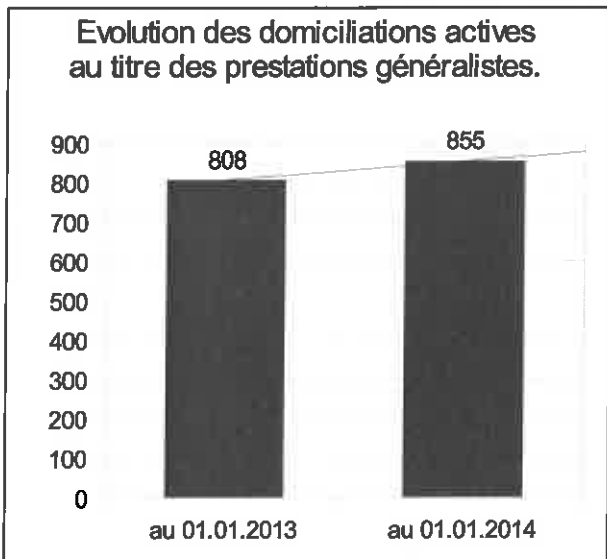


Motifs de la demande	Nombre de domiciliation	Soit en pourcentage
Droit commun ou généraliste (personne en situation régulière sur le territoire)	855	53 %
AME (personne sans titre de séjour)	174	11 %
ASILE (personne en procédure de demande d'asile)	584	36 %
TOTAL	1613	100,00%

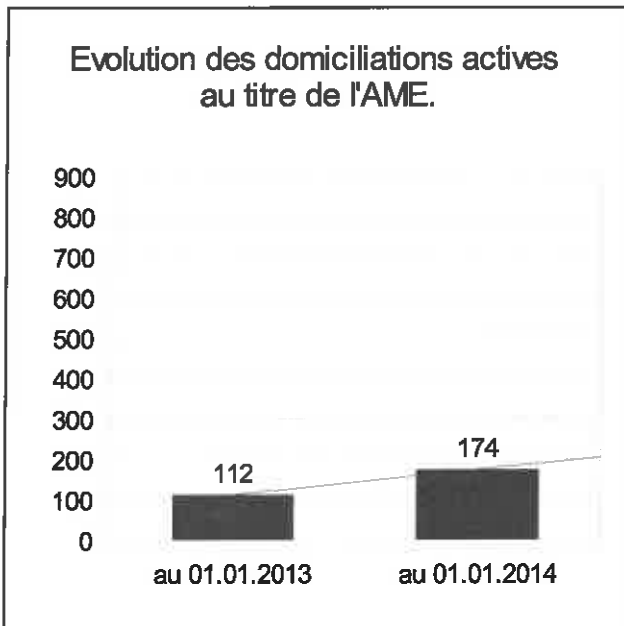
53 % de domiciliations se font dans le cadre du droit commun. 36 % concernent la demande d'asile. A ce titre, il est important de noter que 2013 fut une année où la demande d'asile a été très forte.

c) Evolution 2013 - 2014

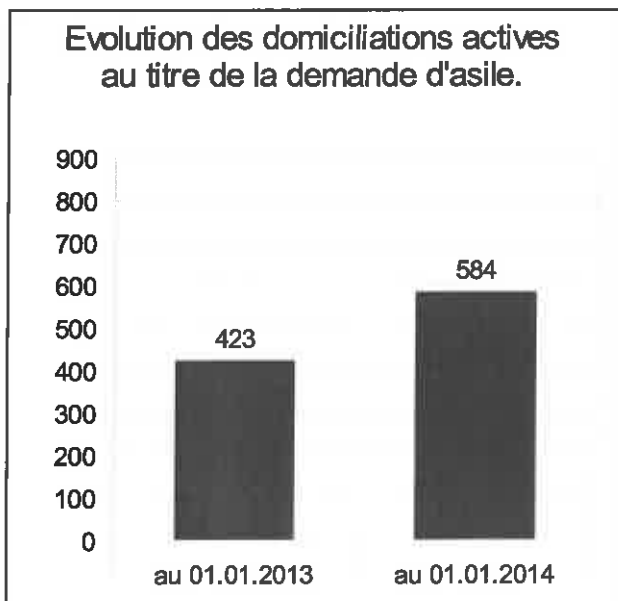
Le nombre de domiciliations actives est passé de 1343 au 1^{er} janvier 2013 à 1613 au 1^{er} janvier 2014, soit une augmentation de 20%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :



Augmentation de 6 % des domiciliations au titre de la domiciliation de droit commun.



Augmentation de 55 % des domiciliations actives au titre de l'Aide Médicale d'Etat.



Augmentation de 38 % des domiciliations au titre de la demande d'asile.

L'évolution de l'activité de domiciliation entre 2013 et 2014 est surtout portée par l'augmentation des domiciliations au titre de la demande d'asile et de l'AME. Bien que l'élection de domicile au titre des prestations généralistes n'ait augmenté que de 6 % sur l'année 2013, de nombreux acteurs de terrain ont témoigné d'une forte demande. Le CCAS de Colmar, mais aussi la Mairie de Mulhouse et les différentes associations agréées sur le département s'accordent sur le fait que la demande est de plus en plus forte.

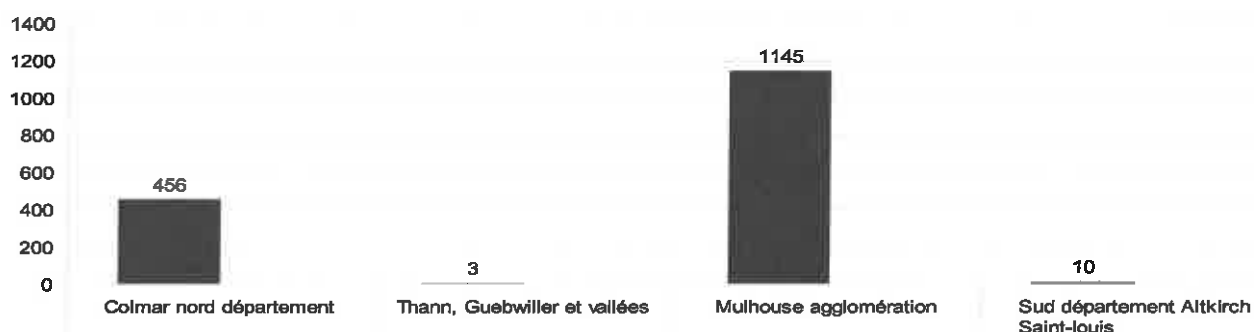
D) L'adéquation entre l'offre et les besoins

Après la tenue de réunions de travail sur tous les territoires du département et l'analyse des données quantitatives recueillies grâce à l'enquête, il semblerait que l'offre couvre globalement les besoins du département en matière de domiciliation. Toutefois, cette affirmation est à nuancer au regard des grandes disparités entre les territoires d'une part et de l'évaluation parfois difficile des besoins spécifiques de certains publics d'autre part (femmes victimes de violences par exemple).

1. Les dynamiques territoriales

La domiciliation dans le Haut-Rhin recouvre des situations très différentes. Les enjeux ne sont pas les mêmes au fond des vallées que dans les grands pôles urbains. Pour tenir compte de l'hétérogénéité de nos territoires, une analyse territorialisée des résultats de l'enquête et des problématiques évoquées en réunion semble indispensable.

Répartition des domiciliations actives au 01.01.2014
par territoire (tous motifs confondus)



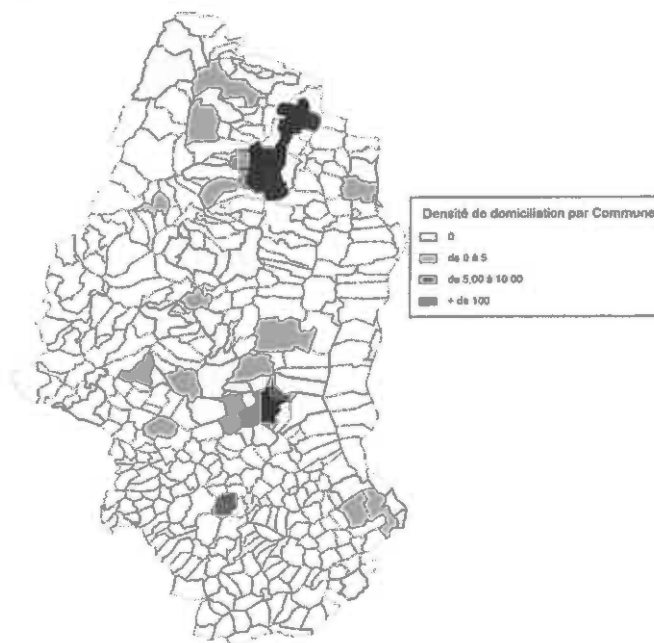
Le Haut-Rhin compte aujourd'hui deux grands pôles de domiciliation, les agglomérations de Colmar et de Mulhouse (99 % des domiciliations du département à elles deux). En dehors de ces deux secteurs, l'activité de domiciliation semble très marginale.

Au vu de la répartition des élections de domicile sur le département, l'un des enjeux était de cerner les raisons de cette très faible activité sur les secteurs ruraux périphériques de Colmar et Mulhouse :

- absence réelle de demandes en la matière ?
- réorientations des demandes vers les centres urbains par les petites communes ?
- souhait des demandeurs d'élire domicile dans une grande ville ?

Les réunions de travail sur chaque territoire ont permis d'affiner notre analyse. Pour les services d'action sociale des deux principales villes concernées, il semble que l'arrivée de demandeurs des territoires ruraux périphériques ne soit pas forcément conditionnée par un refus de domicilier de la part de certains CCAS. Même si certains refus abusifs ont été constatés par les acteurs de la domiciliation sur Mulhouse et Colmar, il semble que la majorité des reports de domiciliés ne soit que le fait de l'attractivité socio-économique des deux principales villes du département.

Densité de domiciliation par commune. (CCAS +associations)



a) Focus sur l'agglomération colmarienne

L'aire urbaine de Colmar totalise selon l'INSEE, plus de 115 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2014 étaient recensées 452 domiciliations actives. Parmi elles, 354 relevaient de la procédure généraliste (78.49 %) et 98 de l'AME (21.51 %). Les organismes de domiciliation de la ville centre, à savoir le CCAS de Colmar et l'association Espoir, regroupent 98,8 % des demandes de l'agglomération. L'acteur associatif ESPOIR est important puisqu'il prend en charge 23,28 % des domiciliés. Lors des réunions préparatoires, la présence de nombreux ressortissants communautaires a été évoquée.

b) Focus sur l'agglomération mulhousienne

L'agglomération mulhousienne représente plus d'un tiers de la population haut-rhinoise. Avec ses 262 804 habitants, elle est le principal pôle économique du département. En 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi y était de 11,6 %. Elle concentre également sur son territoire une bonne part des infrastructures sociales du département.

Il convient ainsi d'observer que six des sept associations agréées du département en matière de domiciliation se situent à Mulhouse. En termes de volume, l'agglomération est de loin le territoire recensant le plus de domiciliations sur le Haut-Rhin : 1145, **soit 71 % de l'activité domiciliaire du département.**

Ce chiffre est aussi largement dû à la présence sur son territoire du seul organisme habilité à domicilier les demandeurs d'asile. Ainsi, **la domiciliation au motif de l'asile représente 51 % des demandes de l'agglomération.**

c) Focus sur les vallées vosgiennes, le Sundgau, les Trois Frontières

L'activité de domiciliation sur ces territoires est très faible soit 1 % des demandes départementales. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de situations de précarité. Lors des réunions de travail, plusieurs représentants d'associations telles que Caritas ont témoigné **de situations très préoccupantes.** Toutefois, les indicateurs relatifs à l'activité de domiciliation ne permettent pas d'en rendre compte.

2. La gestion de la charge de travail inhérente à l'activité de domiciliation

La concentration des demandes sur les villes de Mulhouse et Colmar entraîne pour les organismes de ces villes une charge de travail conséquente. A cet égard, le représentant du CCAS de Colmar a fait état d'une augmentation très nette de la demande au cours de ces dernières années. Aujourd'hui, la charge de travail est telle qu'un agent à temps plein est quasiment mobilisé sur ce dossier.

Etablissant le même constat, même si l'offre de services sur son territoire y est plus importante, le Service d'action sociale de la ville de Mulhouse a formulé le souhait de voir dans le futur chaque commune de l'agglomération prendre sa juste part dans le traitement de ces questions sociales.

Le CCAS de Colmar a émis le souhait d'un agrément supplémentaire pour les demandes de domiciliation au titre de l'AME.

3. Le cas particulier des femmes victimes de violences

Le cas des femmes victimes de violences a été plusieurs fois évoqué lors des différentes réunions. Dans un climat conjugal conflictuel positionnant une femme dans une situation de rupture, de doute, de transition, le bénéfice d'une adresse administrative stable, hors domicile conjugal, peut constituer une première étape déterminante vers l'autonomie. Aussi, leurs démarches doivent pouvoir être accompagnées par des personnes ayant un professionnalisme en la matière.

4. Le cas particulier des demandeurs d'asile

Le service DOMASILE a émis des recommandations pour un meilleur fonctionnement de la domiciliation dans le département. De nombreux points seront améliorés par la mise en œuvre des dispositions de la loi du 29 juillet 2015 et ses textes d'application. Les modalités seront précisées par un cahier des charges à paraître en 2016.

5. La domiciliation des personnes détenues

Le Ministère de la Justice a rappelé dans une note du 9 mars 2015 les règles applicables en matière de domiciliation de personnes détenues.

La domiciliation permet aux détenus d'exercer leurs droits civiques, d'obtenir l'aide juridictionnelle, certaines prestations et de favoriser leurs démarches administratives.

La domiciliation s'opère en priorité auprès des CCAS et CIAS. Lorsque cela n'est pas possible, elle s'effectue auprès de l'établissement pénitentiaire où ils sont incarcérés. Dans ce cas, l'attestation remise a une durée valable pendant le temps de détention.

Les personnels des services d'insertion et de probation ont une mission de repérage et d'accompagnement des détenus sans domicile stable.

E) L'état de la coordination

1. La coordination entre les acteurs

Si les questions relatives à la domiciliation ont pu ponctuellement être abordées à l'échelle départementale dans des instances comme la Coordination de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (C.A.H.I) ou le Comité départemental de l'Asile, les acteurs de terrain ont regretté l'absence de réunion du comité de pilotage depuis début 2012.

Dans le Haut-Rhin, la coordination des différents acteurs de la domiciliation se fait principalement au niveau local.

A Colmar, le CCAS et l'association Espoir se sont accordés pour se répartir la charge de travail liée à l'activité de domiciliation. Il est ainsi convenu que les personnes ayant déjà un lien avec l'association, ou qui pourraient bénéficier d'un suivi complémentaire, sont domiciliées à Espoir. Les autres personnes, dont la situation est en dehors du champ d'activité d'Espoir, sont prises en charge par le CCAS.

Sur la Ville de Mulhouse, plusieurs organismes domiciliaires cohabitent. Dans sa mission de domiciliation, le service municipal est entouré de 5 associations : ACCES, ALSA, CIAREM, APPONA, SURSO, avec également l'appui de la plate-forme RSA du Conseil Départemental. Chaque organisme domicilie au regard de ses compétences et de son champ d'activité. Ainsi, un demandeur du RSA désirent élire domicile sera orienté vers la plate-forme RSA, alors qu'un jeune en désaffiliation sera plutôt dirigé vers SURSO. Cependant, **la coordination reste à améliorer.**

En dehors des deux grandes agglomérations, la coordination entre acteurs semble quasi absente. Aujourd'hui encore, la procédure de domiciliation demeure méconnue par la plupart des petites communes du département. **A bien des égards, la formation des différents acteurs constitue un enjeu essentiel dans la construction d'une coordination durable sur le territoire.** Le besoin de formation a d'ailleurs été largement exprimé par les organismes domiciliaires questionnés dans le cadre de l'enquête.

A ce titre, les consultations s'étant tenues dans le cadre du schéma ont permis une première sensibilisation des personnels des petites communes à cette procédure et ont été un premier pas dans la construction d'un réseau de professionnels de la domiciliation.

Il semble aussi que la coordination entre les organismes domiciliaires et les différentes institutions délivrant les prestations sociales gagnerait à être formalisée. Bien que plusieurs représentants de CCAS ou d'associations aient dit échanger avec les services de la CAF, tous avouent une collaboration très ponctuelle dont le cadre mériterait probablement d'être mieux défini.

L'enquête a également permis de faire un point **sur l'état des pratiques et des outils de gestion** dans les organismes domiciliaires.

Sur 48 CCAS interrogés, un seul disposait d'un logiciel et d'un règlement intérieur. Seuls neuf pratiquaient l'enregistrement des visites des domiciliés.

Du côté des organismes agréés, les outils sont plus nombreux. Sur les sept organismes agréés, tous enregistrent systématiquement les visites des domiciliés et cinq ont mis en place un règlement intérieur. **Cependant, aucun outil, aucun document, aucune pratique commune n'existe actuellement. Seuls une association et un CCAS remettent une attestation motivée de rejet à l'utilisateur.**

2. La coordination entre les dispositifs

Avec les centres médico-sociaux, la coordination est inégale selon les circonscriptions. Selon les cas, les organismes domiciliaires prennent en charge une partie du travail social, en plus d'un travail d'aide à la compréhension et d'écriture des courriers conséquent. A Mulhouse, l'agrément de prestataires également habilités par le Conseil Départemental dans le cadre du RSA, facilite les prises en charge.

Avec l'hébergement et le logement, l'articulation se fait à partir du 115 et du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO insertion). Lorsqu'une personne rejoint un hébergement pérenne ou un logement, elle quitte le dispositif de domiciliation.

Par contre, la domiciliation semble moins aisée lorsqu'une personne vient **d'un autre département** ou lorsque la personne passe du statut de demandeur d'asile à celui de **refugié**, si elle n'a pas encore accédé au logement.

Enfin des personnes en **hospitalisation de longue durée** doivent pouvoir trouver une réponse adaptée à leurs besoins.

Ces situations, certes marginales, devront trouver des réponses dans la nouvelle organisation.

III. Orientations et actions retenues

A) Améliorer l'adéquation entre besoins et offres de services avec une répartition territoriale efficiente

1. Les orientations stratégiques retenues

- **La proximité** : Priorité aux CCAS, CIAS et services sociaux des villes en matière de domiciliation. De manière complémentaire, les associations ou services publics œuvrant dans l'accueil et/ou l'accompagnement des personnes.

Ces opérateurs ont désormais une compétence généraliste qu'il s'agisse d'accès aux prestations sociales, à l'aide médicale d'Etat, l'aide juridictionnelle ...

- **La réponse à toute demande** par un examen partagé et l'orientation vers le prestataire adéquat.
- **L'harmonisation des pratiques** par l'adoption d'un règlement de fonctionnement unique au plan départemental.
- **La gratuité et l'adaptation aux difficultés de la personne** : aide à la compréhension ou l'écriture de documents administratifs, photocopies, conservation de documents si nécessaire.
- **La lutte active contre les fraudes** par la création d'une base de données centralisée au niveau départemental et partagée par tous les opérateurs et services.
- La nomination d'un **référént** à la DDCSPP et au sein des institutions de pilotage, pour mieux piloter le dispositif.

2. Les opérateurs retenus à compter du 1^{er} septembre 2016 (hors droit d'asile)

Opérateurs publics :

- 48 CCAS
- Les deux plates formes RSA du Conseil Départemental (Colmar et Mulhouse)

Opérateurs associatifs :

- ESPOIR
- SURSO
- APPONA

- ALSA
- CIAREM.

Cette liste pourra être amendée en cas de création de CCAS, d'évolution des besoins ou d'émergence de besoins spécifiques nouveaux.

3. Les orientations retenues pour le droit d'asile

Dans le cadre d'un nouveau marché public lancé en novembre 2015, l'OFII a confié par convention, à compter du 1^{er} janvier 2016, la domiciliation des demandeurs d'asile sur le département à un opérateur unique, le service « DOMASILE », géré par l'association A.C.C.E.S.

Conformément au Cahier de Clauses Particulières rédigé par l'OFII, le demandeur d'asile doit être enregistré au Guichet Unique de la Demande d'Asile (GUDA) pour bénéficier du service de la domiciliation.

Sont ainsi appelés à obtenir la domiciliation :

- les demandeurs d'asile en procédure normale ou en procédure accélérée, en phase d'examen devant l'OFPRA ou devant la CNDA, jusqu'à ce qu'une décision définitive intervienne ;
- les personnes positionnées en procédure dite Dublin ;
- ne disposant pas d'un hébergement stable en structure C.A.DA. ou H.U.D.A.

B) Harmoniser les pratiques des organismes domiciliataires pour plus d'équité

Le socle de l'harmonisation des pratiques doit notamment reposer sur les moyens suivants :

- L'adoption d'un cahier des charges de la domiciliation s'appliquant à l'ensemble des organismes domiciliataires du département ;
- L'utilisation par tous les organismes des nouveaux modèles CERFA concernant la demande d'élection de domicile, de décision indiquant les motifs de refus, la réorientation et les voies de recours ;
- La tenue de réunions régulières permettant la formation et l'échange sur les pratiques ;
- La sollicitation et le recours au référent de la DDCSPP en cas de difficultés.

Un annuaire regroupant et identifiant tous les acteurs sera également mis à disposition.

C) Promouvoir le dispositif de domiciliation pour un meilleur fonctionnement

- Projet de plaquette ou d'affiche pour les mairies ;
- Information régulière des opérateurs et en particulier des CCAS ;
- Mise en ligne d'informations et de documents sur la domiciliation sur le site des services de l'Etat ;
- Information du public et des lieux d'accueil du public sur le dispositif de domiciliation ;
- Formations relatives aux droits des usagers des acteurs institutionnels et des associations ;
- Développement d'un partenariat avec le délégué du Défenseur des Droits pour faciliter l'accès aux droits des bénéficiaires.

D) Mettre en place un dispositif de lutte contre les fraudes

Le dispositif de domiciliation devra développer des procédures et contrôles permettant de lutter efficacement contre d'éventuelles fraudes :

- Vérification d'une pièce d'identité lors de l'inscription ou la reconstitution de l'identité de la personne,
- Entretien obligatoire ou appel téléphonique tous les 3 mois,
- Mise en place d'une base de données départementale, accessible à tous les opérateurs pour éviter les inscriptions multiples et favoriser les échanges d'informations,
- Vigilance accrue des organismes versant les prestations sociales à partir de leurs systèmes d'informations nationaux,
- Nomination d'un référent à la DDCSPP.

IV. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions

A) Modalités de mise en œuvre

- Refonte du Comité de pilotage autour des institutions référentes et de représentants des usagers ;
- Groupes de travail avec les opérateurs autour des outils partagés.

B) Modalités de suivi et d'évaluation

Réunion annuelle du comité de pilotage pour présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité de domiciliation

Liste des annexes

Notions clés

Glossaire

Formulaire CERFA de demande d'élection de domicile et d'attestation d'élection de domicile

Annuaire des acteurs de la domiciliation

Cahier des charges départemental

Base de données départementale des personnes domiciliées

Bibliographie et sites internet

10. Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

EN COURS D'ELABORATION

11. Glossaire

ACT : Appartements de coordination thérapeutique
ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement
AHI : Accueil, hébergement, insertion
AIVS : Agence immobilière à vocation sociale
ALT : Allocation logement temporaire
ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANAH : Agence nationale de l'habitat
APL : Aide personnalisée au logement
ARS : Agence régionale de santé
ASE : Aide sociale à l'enfance
ASLL : Accompagnement social lié au logement
AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
BOP : Budget opérationnel de programme
CADA: Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAHI : Cellule de coordination de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion
CAL : Commission d'attribution des logements
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCH : Code de la construction et de l'habitat
CFP : Concours de la force publique
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU : Centre d'hébergement d'urgence
CIA : Convention intercommunale d'attribution
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CIL : Conférence intercommunale du logement
CMP : Centre médico-psychologique
COMED : Commission de médiation DALO
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DALO : Droit au logement opposable
DDCSPP: Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT : Direction départementale des territoires
DIHAL : Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DREAL: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSF : Diagnostic social et financier
DT ARS: Délégation Territoriale de l'ARS
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPP : Equipe mobile psychiatrie précarité
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FAJ : Fond d'aide aux jeunes
FAP : Fondation Abbé Pierre
FAPIL : Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement
FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FNAIM : Fédération nationale des agences immobilières
FAS : Fédération des acteurs de la solidarité
FNAVDL : Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
GLA: Gestion locative adaptée
HLM : Habitation à Loyer Modéré
HUDA : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
IML : Intermédiation locative
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
MOUS : Maître d'œuvre Urbaine et Sociale
OPAH: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORTHI : Outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne
PASS : Permanence d'accès aux soins de santé
PDAHI : Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDALHPD : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
PIG : Programme d'intérêt général
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU-I : Plan Local de l'urbanisme Intercommunal
PPGDLSID : Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs
PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PST : Programme social thématique
RSD : Règlement sanitaire départemental
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé
SDAGV : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SIAO : Service intégré d'Accueil et d'Orientation
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
UNPI : Union nationale de la propriété immobilière
USLD : Unité de séjour longue durée